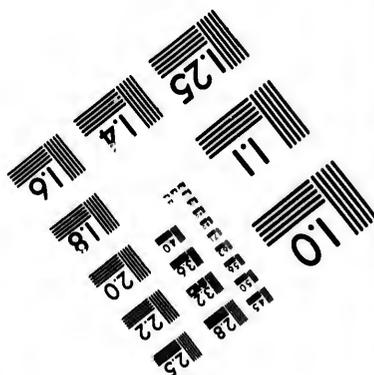
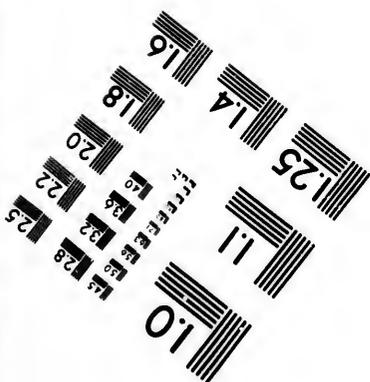
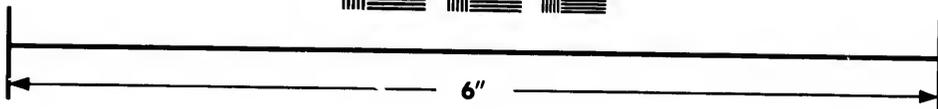
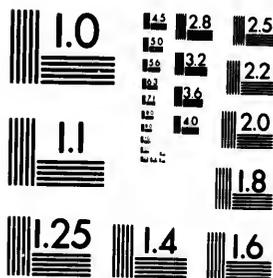


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50

**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

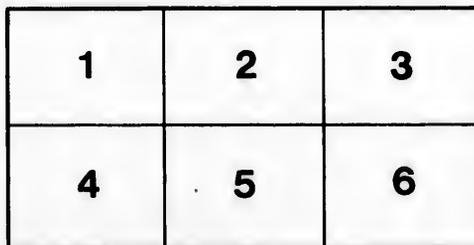
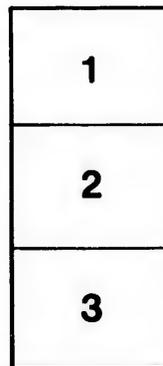
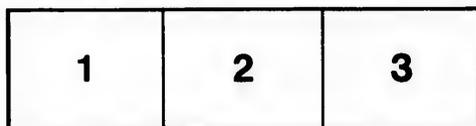
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire  
détails  
es du  
modifier  
er une  
filmage

es

e

y errata  
d to

t  
e pelure,  
con à



R

L

E

D

GR

P

TR  
du

Aug

# REMARQUES

S U R

LES AVANTAGES

ET LES DESAVANTAGES

DE LA FRANCE

ET DE LA

GRANDE-BRETAGNE,

*PAR RAPPORT AU COMMERCE  
& aux autres Sources de la  
Puissance des Etats.*

TRADUCTION DE L'ANGLOIS,  
du Chevalier *JOHN NICKOLLS.*

TROISIEME EDITION,

*Augmentée d'un Essai sur la Police & le  
Commerce des Grains.*



A DRESDE.

---

M. DCC. LIV.

**I**  
fa  
&  
p  
m  
d  
ci  
m  
**C**  
tr

---

A V I S  
*DE L'AUTEUR:*

**P**ENDANT un séjour de deux ans que j'ai fait en France, le spectacle de ses Villes n'a point été le seul objet de ma curiosité : le génie de la Nation & les principes du Gouvernement, par rapport au Commerce & aux autres sources de la puis-

iv      *A V I S*

sance des Etats, ont été quelquefois le sujet de mes réflexions : de retour en Angleterre, les mêmes objets ont attiré mon attention, & m'ont procuré une comparaison satisfaisante à quelques égards ; j'offre ces Remarques à ma Patrie, si elles peuvent lui être utiles.

J'espère que M. Josiah Tucker, Ministre respectable de Bristoll, & en même tems excellent

C  
fa  
un  
le  
pr  
le  
qu  
R  
à  
m  
P  
un  
fa  
fir  
le  
&

## DE L'AUTEUR. v

Citoyen , rencontrera  
sans chagrin quelques-  
unes de ses idées parmi  
les miennes : j'ai em-  
prunté de son Essai sur  
le Commerce , le titre  
que j'ai donné à ces  
Remarques ; j'en ai pris  
à peu près mot pour  
mot mes sept premiers  
Paragaphes , comme  
une Introduction néces-  
saire à mon Ouvrage ; en-  
fin, c'est lui qui m'inspira  
le dessein de voyager  
& d'observer , & je lui

vj *A V I S*, &c.  
fais hommage de mon  
travail avec plaisir &  
reconnoissance.

*A Londres, 1752.*

**JOHN NICKOLLS.**

---

---

# T A B L E

D E S

ARTICLES ET MATIERES  
contenues en cet Ouvrage.

*A VANTAGES DE LA FRANCE  
par rapport au Commerce & aux  
autres sources de la puissance des  
Etats, compris en huit Pa-  
ragraphes, page 1 à 14*

*D ESAVANTAGES DE LA  
FRANCE, par rapport au Com-  
merce & aux autres sources de la  
puissance des Etats.*

I.

*Desavantages par rapport à la  
Propagation & à l'Emploi des  
hommes, 15  
Des Laboureurs, 20*

## T A B L E

<i>Des Artisans &amp; Commerçans ,</i>	25
<i>Artisans ,</i>	26
<i>Commerçans ,</i>	29
<i>De la Finance , du Clergé , des Magistrats &amp; Gens de Loi , &amp; du Militaire ,</i>	34
<i>De la Finance ,</i>	35
<i>Du Clergé ,</i>	37
<i>Des Magistrats &amp; Gens de Loi ,</i>	39
<i>De l'Etat Militaire ,</i>	41
<i>De la Noblesse en général ,</i>	43
<i>Conclusion ,</i>	45
II.	
<i>Desavantages de la France , quant à l'emploi du génie &amp; de l'esprit de ses habitans ,</i>	49
III.	
<i>Desavantages de la France dans l'économie de la distribution des richesses ,</i>	59
IV.	
<i>INTEREST DE L'ARGENT , plus haut en France qu'en Hollande &amp; en Angleterre ,</i>	66

## DES MATIERES.

---

25			
26			
29			
des			
i, &			
34			
35			
37			
ns de			
39			
41			
43			
45			
quant			
esprit			
49			
dans			
n des			
59			
plus			
lande			
66			

	<b>A</b> VANTAGES ET DESAVAN-	
	TAGES DE LA GRANDE-	
	BRETAGNE , par rapport au	
	Commerce & aux autres sources	
	de la puissance des Etats ,	75
	I.	
	<i>De la forme naturelle de la Grande-</i>	
	<i>Bretagne ,</i>	76
	II.	
	<i>Productions naturelles de l'Angle-</i>	
	<i>terre ,</i>	81
	<i>Des bleds &amp; de la culture en</i>	
	<i>général ,</i>	82
	<i>Des laines &amp; des bestiaux en</i>	
	<i>général.</i>	102
	<i>Des richesses intérieures de la terre ,</i>	
	<i>métaux , &amp;c.</i>	125
	<i>Marnes , &amp;c.</i>	126
	<i>Terre à foulon ,</i>	127
	<i>Charbon de terre ,</i>	132
	<i>Des Pêcheries ,</i>	139

# T A B L E

## III.

*Avantages de la Grande-Bretagne  
par la constitution de son Gouver-  
nement, le premier & le plus  
fécond de tous les principes,*

150

*De la force de notre constitu-  
tion pour diriger les esprits  
vers le bien public,*

162

*Divers exemples d'esprit pu-  
blic en Irlande, en Ecosse,  
en Angleterre,*

170 à 183

*Sur l'utilité d'une Société uni-  
quement occupée de l'étude  
de la Culture & du Com-  
merce, & des moyens de  
perfectionner & d'encoura-  
ger ces deux objets,*

184

*Agriculture,*

185

*Commerce,*

191

# DES MATIERES.

## I V.

*Des Corps de métier , Communautés de Marchands ; Privilèges exclusifs ; Compagnies de Commerce , &c.* 203

*Monopoles dans le Commerce intérieur.*

*Compagnies privilégiées & exclusives de Marchands ; d'Artisans, de Fabricans ,* 205

*Des Privilèges ,* 216

*Monopoles dans le Commerce extérieur ,* 223

*Compagnie de la Baye d'Hudson ,* 225

*Compagnies d'Afrique ,* 230

*Compagnie des Indes Orientales ,* 233

*Compagnie de la Mer du Sud ,* 241

*Compagnie du Levant ou de Turquie ,* 244

*Conclusion ,* 262

# T A B L E

## V.

<i>Quelques réflexions sur la Population ; l'Emploi des hommes ; les Pauvres ; les Mariages &amp; la Naturalisation ,</i>	266
<i>Dénombrement des terres ,</i>	273
<i>Dénombrement des hommes considérés quant à la Population générale , &amp; quant à la distribution locale par Comtés , Villes , Bourgs , Villages &amp; Paroisses ,</i>	278
<i>Dénombrement des hommes , considérés quant à leur emploi ,</i>	287
<i>Première Classe des hommes ,</i>	290
<i>Industrie , main - d'œuvre ,</i>	293
<i>Seconde Classe des hommes ,</i>	303

## DES MATIERES.

<i>Troisième Classe des hommes ;</i>	
	304
<i>Pauvres &amp; Mendians ,</i>	307
<i>Quelques moyens d'augmenter la</i>	
<i>Population ,</i>	315
<i>Des Mariages &amp; de leur en-</i>	
<i>couragement ,</i>	ibid.
<i>De la Naturalisation ,</i>	326

## V I.

<i>Des Richesses de circulation ;</i>	
<i>des Dettes publiques ; des</i>	
<i>Taxes ,</i>	342
<i>Effets de l'abus du crédit national ;</i>	
	350
<i>Causes &amp; progrès des dettes de la</i>	
<i>Nation ,</i>	359
<i>Compagnie de la Banque d'An-</i>	
<i>gleterre ,</i>	364
<i>Système de la Compagnie du Sud ;</i>	
	370
<i>Fonds d'Amortissement ,</i>	374
<i>Des Taxes ,</i>	382

## TABLE DES MATIERES.

<i>Droits de Douane ,</i>	383
<i>D'Excise ,</i>	386
<i>Des Taxes sur les consommations ,</i>	388
<i>Taxe des Terres ,</i>	400
<i>Essai sur la Police générale des Grains ,</i>	409

Fin de la Table.

AVANTAGES

S.  
383  
386  
nma-  
388  
400  
des  
409



# AVANTAGES

*D E*

## LA FRANCE,

*PAR RAPORT AU COMMERCE*

*& aux autres sources de la puissance  
des Etats.*

**L**ES Productions naturel-  
les de la terre.  
Les principales dont la  
France fait commerce, sont des  
vins & des eaux-de-vie, des foies,  
des lins, du chanvre, des huiles,  
&c. Je ne parle point des bleds,  
quoiqu'elle en recueille beau-  
coup; parce que comme les Fran-  
çois mangent beaucoup de pain,

A

AGES

2 *Rem. sur les Avantages*

la grande consommation des bleds en laisse très-peu pour exportation ; d'ailleurs , leur climat est sujet à de grandes variations, & les moissons manquent souvent.

II. La subordination, la docilité & la sobriété du commun peuple.

L'ivrognerie & la débauche ne font point chez lui , comme chez nous , un vice dominant & favori, qui le détourne du travail : double avantage pour l'Etat ; il y a une plus grande quantité d'ouvrage fait, & la main-d'œuvre en est moins chère.

III. La bonté des chemins, le nombre des rivières & canaux navigables , dont la France est coupée.

La commodité des communications , & la facilité du transport des productions naturelles & manufactures à la mer , sont deux

objets bien importans pour un Royaume d'une aussi grande étendue que la France. Ses principales rivières , la Seine , la Loire , la Garonne , le Rhône & les autres qui s'y rendent , font un avantage qu'elle doit à la Nature. Son industrie y a ajouté des canaux navigables , admirables pour l'immensité du travail , & pour les profits que le commerce en retire. Le canal de Languedoc , où Riquet établit une communication commode entre Bordeaux & Marseille , c'est-à-dire , entre l'Océan & la Méditerranée ; les canaux d'Orléans & de Briare , entre les pays que traversent la Seine & la Loire : je ne parle point d'autres canaux & projets de rivières à rendre navigables , dont l'exécution aura ses utilités particulières.

Les grands chemins dont ce

4 *Remarq. sur les Avantages*  
Royaume est coupé dans toute son étendue , sont remarquables par leur largeur , la solidité de leur construction & leur bon entretien.

Ils sont tirés en ligne droite , autant que le terrain le permet ; leur construction & leur réparation sont à la charge des Provinces qu'ils traversent.

IV. La sage institution d'un Conseil de Commerce, composé de différens Membres, à qui l'administration du commerce intérieur & extérieur est confiée.

C'est lui qui veille sur les diverses Manufactures du Royaume, & leur procure les encouragemens, la liberté & les franchises qui les ont fait naître & les conservent ; qui dirige le commerce réciproque entre la France & ses Colonies, au plus grand avantage commun. Instruit de l'état du com-

*de la France , &c.* 5

merce du Royaume , par la comparaison des importations & exportations annuelles , il voit les branches qui ont besoin de protection : c'est d'après cette connoissance qu'on sollicite à propos , chez les Puissances étrangères commerçantes, de nouveaux avantages , qu'on défend ceux qu'on possède , ou qu'on profite de ceux qui se présentent ; c'est sur ses avis que sont projetés ces Traités de commerce , qui accompagnent ordinairement les Traités de paix ; car le commerce est le remède le plus efficace de la guerre , comme il en est souvent l'occasion. Enfin dans ce Conseil , le Commerce , la Marine & les Finances réunies , se prêtent des secours mutuels & nécessaires.

V. Le grand produit des Colonies Françoises , adonnées

A iij

6 *Remarq. sur les Avantages*  
à la culture des Sucres.

Les Isles de Saint-Domingue & de la Martinique ont sur nos Isles du Vent une grande supériorité ; jugeons-en par le prix des sucres Anglois , plus chers que ceux de France de 20, 30, & quelquefois 40 à 70 pour cent , qualité pour qualité.

La différence du terrain & des frais de culture en est sans doute la raison ; nos terres légères & sans profondeur, épuisées, ont besoin d'être fumées ; nos plantations de cannes dans des plaines sans abri, sont sujettes à être brûlées dans les Etés secs : les Isles Françoises , surtout la Martinique, ont l'avantage d'un sol plus riche & plus profond, entrecoupé de montagnes & de ruisseaux, qui donnent une fraîcheur & un abri favorable aux récoltes ; d'ailleurs la France ne consommant pas en

sucre la dixième partie de ce que l'Angleterre en consomme , vend à l'étranger un superflu qui est considérable.

L'Indigo n'y est pas cultivé avec moins de succès : les droits d'entrée en Angleterre sur cette denrée , en ont précédemment découragé la culture dans nos Isles. Elle n'est pas rétablie , quoiqu'on ait depuis supprimé les droits , & même accordé une gratification de six deniers sterling (a) par livre d'indigo de nos Colonies , importé en Angleterre. Les Indigots François ont toujours conservé l'avantage d'un bon marché ruineux pour les nôtres.

Comme la France possède les manufactures les plus renommées pour le luxe & la mode ,

---

(a) Environ onze sols tournois.

8 *Remarq. sur les Avantages*  
les Colonies sont moins tentées  
que les nôtres, de consommer  
des marchandises étrangères. Ces  
Colonies n'ont point élevé chez  
elles de manufactures qui puissent  
nuire à celles de la France: elles  
tirent de France ou des autres  
Colonies de l'Amérique Septen-  
trionale, les denrées nécessaires  
à la vie; elles n'en achètent de  
nous & des Hollandois, que dans  
le cas de nécessité.

VI. La France par son com-  
merce maritime, & l'industrie de  
ses habitans, a sçu se rendre pro-  
pres les productions naturelles  
des autres pays. Elle ne recueille  
pas la quatrième partie des laines  
& des soies qu'elle emploie dans  
ses manufactures: elle tire des  
laines d'Espagne, de Barbarie,  
&c. quelques-unes de Suisse.  
Malgré les prohibitions & peines  
sévéres prononcées contre l'ex-

*de la France , &c.* 9

portation de nos laines, elle en tire quelque quantité d'Angleterre, & une très-grande d'Irlande : on a un peu diminué cette sortie illicite des laines d'Irlande, en permettant leur importation dans quelques Ports de l'Angleterre ; mais on n'y remédiera efficacement, qu'en ouvrant librement tous les Ports de l'Angleterre à cette importation. (a)

VII. La France bornée à l'Orient par l'Allemagne, la Suisse & la Savoye, a sçu profiter du voisinage de ces Pays où les hommes sont abondans ; elle a invité ces Etrangers sans emploi chez eux, à venir s'établir dans ses armées & dans ses manufactures. Politique dont les avanta-

---

(a) Un Acte de la vi. Session, III. Parle. George II, 1753, vient de permettre l'entrée des laines d'Irlande dans tous les Ports d'Angleterre.

10 *Remarq. sur les Avantages*  
ges sont bien entendus : en effet,  
l'argent qu'elle paye aux troupes  
étrangères, est en partie consommé  
dans le Royaume même ; mais  
elle gagneroit encore quand cet  
argent sortiroit du Royaume. Ce  
Soldat qu'elle paye, remplace un  
Laboureur : or , un Laboureur  
produit plus à l'Etat qu'elle ne  
paye au Soldat. Les Artisans  
étrangers qu'elle admet dans ses  
manufactures , contribuent à y  
tenir la main d'œuvre à bon mar-  
ché, & y établissent une rivalité  
favorable à leur avancement : on  
compte près de dix mille Suisses  
& Allemans employés (a) dans la  
ville de Lyon ; c'est ainsi que la  
France remplace en quelque sorte,  
les habitans que l'Angleterre &  
les Pays Protestans lui enlèvent à  
leur tour.

---

(a) Ceci n'est pas exact.

VIII. *MAIS UN AVANTAGE*  
inestimable pour la France, c'est  
l'espèce de manie avec laquelle  
les autres Nations ont adopté les  
goûts & les façons Françaises.  
Par quel enchantement un peu-  
ple léger & frivole a-t-il pu  
étendre dans tout l'Univers, l'em-  
pire ruineux & tyrannique de ses  
modes ? Cette Nation avide de  
gloire & de réputation, a préten-  
du à l'honneur d'être la première  
en puissance, en talens, en scien-  
ces, en agrémens, dans tous les  
genres enfin, & elle est parvenue  
à se donner au moins l'apparence  
de cette supériorité universelle.  
La Cour de France est la plus  
brillante de l'Europe ; ses armées  
sont les plus nombreuses ; le luxe  
le plus grand & l'extérieur le plus  
opulent régnent dans ses Villes ;  
les Arts utiles & agréables, les  
Sciences, l'esprit même y a ses

12 *Remarq. sur les Avantages*  
Ecoles & les Académies particu-  
lières; le goût excessif du Fran-  
çois pour la parure, son humeur  
qui le porte à jouir avec ostenta-  
tion, fait valoir encore tous ces  
avantages, & présente aux Etran-  
gers curieux, un spectacle qui les  
séduit en les éblouissant. Tous  
les Peuples doivent donc à la  
France un tribut au moins de cu-  
riosité, mais qui ne se borne pas  
toujours à ce seul sentiment : je  
ne parle pas seulement de l'ar-  
gent qu'ils y dépensent, & qui  
monte à de grandes sommes; le  
plus grand mal est, que chaque  
voyageur emporte en retournant  
dans son pays, une affection, un  
goût, une mode de France: nous-  
mêmes, que notre fierté & la ri-  
valité a le plus garantis de la cor-  
ruption Françoisé, nous nous pa-  
rons d'habits & d'étoffes de Fran-  
ce, même dans les jours de fête

de la Nation ; nous donnons la préférence aux vins de France , & nous avons des Cuisiniers François.

Pour étendre encore plus la séduction , la Cour de Versailles donne avec magnificence en présent, aux Nations étrangères, les plus beaux ouvrages des principales Manufactures du Royaume : présens dangereux , dont elles devroient se défier.

*Timeo Danaos & dona ferentes.*

C'est par tous ces moyens que les Manufactures de France se sont introduites avec tant de succès dans l'Etranger , forçant les barrières que les droits ou la prohibition veulent en vain leur opposer. Et c'est ainsi que l'excès d'un luxe ruineux ailleurs, est devenu à la France une sorte de né-

14 *Remarq. sur les Avantages*  
cessité, pour lui conserver cette  
supériorité dont elle est en pos-  
session pour les modes, & qui fait  
le soutien de ses manufactures.

Le même empire que la France  
a usurpé sur les goûts des autres  
Nations, la Cour de France l'exer-  
ce avec plus de puissance encore  
sur les Sujets de la Capitale, & la  
Capitale sur les autres Villes ;  
cette influence est capable des  
plus grands effets. Que le Roi  
paroisse affectionner quelque ma-  
nufacture naissante, elle est sûre  
de sa consommation & de sa réus-  
site. Veut-on prohiber quelque  
éttoffe étrangère, que le Roi la  
proscribe dans ses Palais, ce  
moyen sera plus efficace que la  
prohibition la plus positive ; mais  
s'il en conserve l'usage, ou qu'il  
le tolère à sa Cour, ses défenses  
seront sans effet ; on obéira à son  
exemple plutôt qu'à ses ordres.

---

---

DES AVANTAGES

DE LA FRANCE,

Par rapport au Commerce & aux  
autres sources de la puissance  
des Etats.

---

I.

*DES AVANTAGES , par rapport  
à la Propagation des Hommes ;  
& à l'Emploi des Hommes.*

UN calcul modéré fait monter à cinq cens mille , le nombre des Prêtres , Clercs , & Religieux des deux sexes , en France ; ce sont cinq cens mille personnes qui privent le Royaume d'un accroissement précieux. Le Clergé célibataire est comme un gouffre , dans lequel un qua-

16 *Rem. sur les Desavantages*  
rantième de la Nation est conti-  
nuellement anéanti , sans être  
jamais réparé.

Mais parmi le reste des hom-  
mes qui ne se sont pas condam-  
nés au célibat par un vœu rigou-  
reux , diverses raisons , soit de  
convenance d'état , soit de pré-  
jugés , s'opposent à la popula-  
tion.

Les Soldats se marient peu ,  
& la France tient , même en  
tems de paix , au moins cent cin-  
quante mille hommes sur pied.

La Noblesse est nombreuse ,  
elle n'est pas riche , & chaque  
Maison sacrifie ses filles & ses  
cadets à la vanité d'élever ou de  
perpétuer une branche unique &  
puissante. Les Couvens & les  
Bénéfices ecclésiastiques leur of-  
frent une retraite.

Mais la Noblesse s'achète : tout  
roturier devenu riche , a l'am-

bition de s'ennoblir , & de vivre noblement ; ainsi les effets de ce principe destructif s'étendent sans bornes.

L'excessive inégalité de la distribution des richesses en France, ne se montre pas moins pernicieuse à la population : l'effet en est sensible dans Paris & dans les grandes Villes : des fortunes qui s'augmentent sans bornes , diminuent effectivement l'aisance de ceux dont la fortune n'est pas susceptible d'augmentation : l'état de la Robe, par exemple, réduit à une médiocrité presque déshonnête, peut à peine marier la moitié de ses enfans : le Clergé & les Couvens sont la ressource de l'autre moitié.

L'excès du luxe a diminué le nombre des mariages, même parmi les gens aisés : plusieurs restent célibataires, parce qu'il est

18 *Rem. sur les Desavantages*  
plus honnête d'avoir six chevaux  
dans son écurie, que de donner  
des enfans à l'Etat, & de vivre  
dans la médiocrité.

Enfin, la mollesse, compagne  
du luxe, renversant jusqu'aux  
idées les plus chères à la Nature,  
a établi qu'il étoit incommode,  
même peu honnête pour une mè-  
re, de nourrir ses enfans elle-  
même; l'état de mère a bientôt  
été trouvé fâcheux, & sur tout l'é-  
ducation des enfans trop coûteu-  
se. Que de raisons funestes à la  
fécondité des mariages!

En France donc, deux seuls  
états restoient susceptibles d'une  
heureuse propagation, par la mé-  
diocrité & l'aisance qui leur con-  
viennent; celui des Laboureurs  
& celui du Commerce.

Pour ce qui est des Laboureurs,  
les campagnes fournissent dans  
cette classe d'aussi grands prodi-

ges en misère, que les Villes en peuvent montrer en richesses; c'est sur eux que le poids des charges de l'Etat tombe le plus durement. Un Laboureur qui n'a pas le nécessaire à la vie, craint comme un malheur le grand nombre d'enfans. La crainte d'une misère insupportable empêche plusieurs de se marier; & jusqu'en cette classe, les mariages sont devenus moins féconds.

Reste donc la seule classe des Artisans & des Commerçans, qui puisse entretenir des familles nombreuses; mais plusieurs raisons que je déduirai par la suite, concourent à diminuer le nombre de ses Sujets.

Ainsi en France, l'Etat Religieux, la Constitution militaire, les préjugés de la Nation sur la Noblesse, l'excessive inégalité de la distribution des richesses, le

20 *Rem. sur les Desavantages*  
luxe, la pauvreté se réunissent,  
pour arrêter la propagation de  
l'espèce des hommes.

Quant à l'emploi des hommes,  
parcourons les différentes  
professions.

### *DES LABOUREURS.*

Si l'on demandoit quelle portion de ses hommes un Etat doit donner à la culture des terres, on pourroit presque répondre que l'excès n'est point à craindre dans cette profession ; mais on peut avancer certainement qu'il n'y a point assez de Laboureurs dans un Etat, lorsqu'étant assez riche en productions naturelles pour vendre aux autres de son superflu, il est au contraire obligé d'en acheter une partie de son nécessaire : la France est souvent dans ce cas.

une  
ve  
de  
qui  
ble  
ma  
ren  
à  
par  
que  
en  
I  
reu  
me  
qu'  
des  
pro  
qu  
pri  
str  
à f  
de  
to

Si l'on parcourt quelques-unes de ses Provinces , on trouve que non seulement plusieurs de ses terres restent en friche , qui pourroient produire des bleds , ou nourrir des bestiaux ; mais que les terres cultivées ne rendent pas , à beaucoup près , à proportion de leur bonté , parce que le Laboureur manque de moyens pour les mettre en valeur.

L'extrême misère du Laboureur en France est communément attribuée à l'excès des taxes qu'il a à payer. Il est taxé à raison des terres qu'il fait valoir pour le propriétaire , à raison de celles qu'il peut avoir lui-même en propriété , & à raison de son industrie , soit à les faire valoir , soit à faire commerce des productions de la terre : & quoique ce soit toujours le propriétaire des terres

22 *Rem. sur les Desavantages*

qui paye les taxes , cependant c'est sur le Fermier que le poids en tombe directement ; car il est sujet aux frais de saisie & d'exécution , pour le payement des taxes, non pas seulement à raison de sa propriété & de son industrie , mais encore à raison de la terre , dont il n'est que fermier ou colon.

La portion des taxes qu'il paye à raison de son industrie , est ou si injustement assise , ou si excessive , ou de sa nature tellement décourageante , qu'un Fermier craint de défricher un nouveau champ , d'augmenter le nombre de ses bestiaux , ou enfin de montrer une nouvelle industrie , sûr de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne peut déjà suffire à payer : ainsi un Fermier n'a pas plus d'émulation d'acquérir , qu'un esclave qui n'acquiert que pour son

maître ; il n'a pas d'espérance de devenir plus riche, & son intérêt est de se montrer pauvre.

C'est une maxime reçue en France, qu'il ne faut pas que le paysan soit dans l'aisance. En supposant cette maxime aussi vraie qu'elle est peu humaine, du moins est-il certain qu'on en a abusé : loin d'être aisés, les paysans de France n'ont pas même la subsistance nécessaire ; c'est une espèce d'hommes qui commencent à dépérir avant quarante ans, faute d'une réparation proportionnée à ses fatigues : l'humanité souffre en les comparant avec les autres hommes, & sur tout avec nos paysans Anglois. Chez les Laboureurs François l'extérieur seul annonce le dépérissement du corps, & l'anéantissement des facultés de l'ame.

Cette profession étant la plus

24 *Rem. sur les Desavantages*  
pénible & la plus malheureuse ,  
doit perdre tous les jours des Su-  
jets ; auffi voit-on le luxe des Vil-  
les enlever à la campagne des ha-  
bitans utiles , pour en faire des la-  
quais , ou des citoyens oisifs dans  
d'autres professions ; quelques uns  
d'entre eux aspirent & parvien-  
nent à l'Etat ecclésiastique.

C'est encore principalement aux  
dépens de cette classe que se for-  
ment les armées : chaque Paroisse  
doit un certain nombre d'hom-  
mes , qui sont engagés seulement  
pour un service de six années ,  
& sont successivement remplacés  
par d'autres ; c'est ce qu'on appelle  
*Milices*. En tems de paix le ser-  
vice n'étant pas effectif , fait peu  
de tort à la culture : mais en tems  
de guerre ce sont autant d'ouvriers  
enlevés à la campagne , & qui ne  
lui sont guères rendus : un sol-  
dat qui a vécu en soldat , revient  
rarement

rarement reprendre la charrue.

C'est ainsi que la classe des hommes qui procurent à l'Etat les deux biens les plus essentiels, les vivres & les matières des manufactures, doit continuellement tendre à se dépeupler : en sorte que tout semble disposé en France, pour faire qu'il y ait le moins de Laboureurs qu'il est possible.

*DES ARTISANS ET DES  
COMMERÇANS.*

On peut dire de cette classe comme de celle des Laboureurs, qu'il ne peut y avoir d'excès dans le nombre des hommes qu'elle contiendra : on peut dire de même, qu'en France, bien des raisons tendent à la rendre toujours moins & moins nombreuse.

**QUANT AUX ARTISANS.**

Toute gêne ou charge imposée sur les Artisans, tend directement à détruire l'espèce; & indirectement, en diminuant la consommation, par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, & la diminution du travail.

Or quelle plus grande gêne, que la longueur de la plûpart des Apprentissages, le nombre des Charges & Privilèges des Maîtrises, la multiplicité des Communautés, avec privilèges exclusifs, dont l'exercice est presque impossible, & occasionne nécessairement des procès entr'elles: en sorte que des Statuts & Réglemens, dont le prétexte est le bien du commerce, sont en effet par leur nombre, & par l'esprit exclusif qui les a presque tous

dictés, un obstacle à l'avancement de l'industrie & du commerce. Faute de facultés pour payer maîtrise, réception, &c. un Artisan ne peut prendre le métier qui convient à son talent naturel : au moyen des Communautés multipliées sans nécessité, le même ouvrage qui passe par différentes mains, n'arrive à sa perfection, qu'après avoir payé les charges de chaque Communauté, qui augmentent son prix, sans augmenter sa valeur réelle.

Quelle plus grande charge pour la classe des Artisans, que les taxes imposées de tems à autres sur les Communautés & Corps, les créations de nouvelles charges ou privilèges, &c. On en a fait un objet, ou au moins une ressource de Finances, non seulement dans des circonstances difficiles, mais même on fait payer ces taxes aux

28 *Rem. sur les Desavantages*  
joyeux avénemens des Rois de  
France , mariages des Reines ;  
naissances des Dauphins : ressour-  
ces toujours médiocres en elles-  
mêmes, mais excessivement & irré-  
parablement ruineuses par leurs  
conséquences.

Enfin l'industrie même des Ar-  
tifans , a sa taxe propre & arbi-  
traire presque inévitablement ;  
enforte qu'ils payent à l'Etat,  
précisément parce qu'ils produi-  
sent dans l'Etat, une valeur qui  
n'y existoit pas : ce qui est pro-  
prement un moyen imaginé pour  
décourager l'industrie.

Je ferai une remarque en cet  
endroit, faute de sçavoir où mieux  
la placer : le nombre des Fêtes,  
c'est-à-dire des jours prescrits par  
la Religion Romaine , réduit  
beaucoup la somme du travail :  
quoique la France ait supprimé  
quelques unes de ses Fêtes, nous

avons encore au moins quarante jours de travail de plus qu'elle, c'est-à-dire, que toutes choses égales, l'ouvrier François travaillera un neuvième de moins que le nôtre; ce qui rendra son travail plus cher d'un neuvième, & sa subsistance d'autant plus difficile dans cette classe. Quelques autres pays Catholiques ont sagement réduit les jours de Fête, à la seule obligation de la Messe, avec permission de travail.

*QUANT COMMERCANS.*

Leur classe se ressent nécessairement de l'oppression de celle des Artisans: moins il y a d'Artisans, moins il y a de Commerçans: plus les marchandises sont chères, moins il y a de marchands dans le Commerce intérieur & extérieur; d'ailleurs la taxe de l'industrie ne pèse pas moins sur

30 *Rem. sur les Desavantages*  
cette classe que sur celle des Artisans : plusieurs Commerçans, pour s'y soustraire, retirent de leur commerce des fonds, dont ils achètent des Charges qui les en exemptent.

Mais rien ne dépeuple davantage cette classe, que la passion commune à tous ceux qui sont devenus riches, d'acquérir la noblesse ; les uns pour les exemptions & privilèges dont jouissent les personnes & les biens des Nobles, à la préférence & au préjudice des personnes & des biens des Roturiers ; les autres par la vaine ambition de s'élever. Cette vanité, dit-on, tient au génie François ; mais il semble que ce ne devrait être que dans les Nations qui se gouvernent elles-mêmes, que le caractère national pût faire des progrès pernicioeux. Dans une Nation gouvernée, le ministère toujours veillant & sans

passion, peut par de sages dispositions, corriger les fausses inclinations : on y a apparemment manqué en France. Dans une Nation où tout s'opère par l'honneur ou la vanité, on a privé de toute émulation d'honneur & de vanité, la profession la plus utile à l'Etat : Artisans, Fabricans, Entrepreneurs de manufactures, Marchands en boutique, Commerçans sur mer ; toutes ces classes, indifféremment comprises sous le nom de Marchands, ne sont ni distinguées, ni plus considérées que les autres. Aussi ce fut en vain que LOUIS XIV. accorda aux Nobles la permission de commercer en gros, sans déroger : personne n'en a profité ; & lorsqu'il accorda aux Commerçans ennoblis la liberté de continuer le commerce, s'il vouloit qu'ils en usassent, il auroit fallu

32 *Rem. sur les Desavantages*  
qu'il leur eût donné la Noblesse  
à cette condition, de rester dans  
le commerce, & d'y élever leurs  
enfants.

Si quelques Manufactures, comme celles de Vanrobais & des Gobelins entr'autres, ont reçu des marques particulières d'honneur & de protection; d'un autre côté l'on voit cette sage politique contredite par des dispositions fâcheuses & humiliantes, comme par exemple, lorsqu'on fait courir le fort de la milice aux enfans des Marchands, ensemble avec le peuple du plus bas étage, même avec les valets. C'est ainsi que les Marchands méprisés & avilis, sont devenus méprisables à leurs yeux même, & ont cherché dans d'autres Etats une considération ruineuse pour les particuliers & pour le Royaume. Un Marchand, un Armateur qui abandonne une

manufacture ou le commerce de mer , prive le Commerce , non seulement des gros fonds qu'il y employoit , mais encore de son crédit. Toutes les classes des gens à qui il donnoit de l'emploi s'en ressentent nécessairement : ces pertes sont mal réparées sans doute par ceux qui leur succèdent avec moins de fonds , de crédit , d'habileté & d'expérience : ces pertes sont fréquentes ; elles tiennent le Commerce & la classe des Artisans & des Commerçans dans un état de foiblesse & de dépérissement.

---

*DE LA FINANCE, DU CLERGE',  
des Magistrats & Gens de Loi ,  
& du Militaire.*

**A**près avoir mûrement considéré les fonctions de ces différens Ordres, on ne peut disconvenir

34 *Rem. sur les Desavantages*  
qu'il ne fût desirable que ce qu'ils  
opèrent dans l'Etat , fût opéré  
par le moins d'hommes qu'il est  
possible.

En France au contraire ces qua-  
tre Etats ont acquis un accroisse-  
ment continuel , & devenu très-  
sensible : les autres classes du  
Royaume n'ont d'autres vûes  
d'ambition que d'entrer dans la  
Finance, le Clergé, la Robe &  
le Militaire.

Ce sont les quatre *Etats* par  
excellence. Entrer dans l'une de  
ces quatre classes, c'est ce qu'on  
appelle en France *prendre un*  
*Etat* : les autres fonctions des  
Citoyens, c'est-à-dire, les plus  
utiles, se contentent du nom  
humiliant de *profession* ou *métier* :  
ce seroit parler improprement en  
France, que de dire que des  
Laboureurs, des Marchands *ont*  
*un Etat*.

*D E L A F I N A N C E .*

La perception des impositions est une dépense nécessaire qui ajoute à leur poids ; le Receveur pourroit dans une autre profession produire à l'Etat un bien réel : on doit donc employer à cette perception le moins d'hommes qu'il est possible.

En France le genre des taxes, leur nombre, les douanes intérieures multipliées, ont multiplié en même proportion les Receveurs des Droits.

Cette classe est celle vers laquelle les autres se portent avec le plus d'empressement & de fureur, par deux raisons.

La première, parce qu'on y fait de grandes fortunes, & que l'argent est le prix, ou du moins le moyen nécessaire pour parvenir

36 *Rem. sur les Desavantages*  
aux honneurs & aux emplois des  
trois autres états. La seconde ,  
parce que la classe de la Finance  
a été rendue elle-même suscepti-  
ble des honneurs: l'argent a fait  
Nobles presque tous les Chefs de  
la Finance , même plusieurs des  
subalternes. Tous les Commis &  
Employés , jusqu'au plus bas de-  
gré , portent l'épée , qui natu-  
rellement n'appartient qu'aux Mi-  
litaires , & distinctivement à la  
Noblesse.

La Finance s'est acquise par des  
alliances une sorte d'illustration :  
on a vû la plus haute Noblesse ,  
déposant sa fierté devant les ri-  
chesses, rechercher dans l'alliance  
des Fermiers , une opulence, que  
souvent après le contrat elle a  
payé d'un mépris inhumain.

La Robe a cru trouver dans la  
Finance les moyens de réparer sa  
pauvreté : mais en place de ri-

chesses durables, elle y a puisé l'exemple & les principes d'un luxe ruineux ; & si son intégrité est toujours demeurée exempte de reproches, son austérité du moins, & ses mœurs en ont souffert quelque altération.

*D U C L E R G E'.*

Il y a sans contredit en France beaucoup plus de Ministres de la Religion, qu'il n'en faut pour l'enseigner & en conserver le dépôt : le nombre nécessaire pour ces deux fonctions une fois rempli, le surplus n'est donc que pour posséder les Biens ecclésiastiques, & en jouir : c'est, dit-on, la récompense des cadets des Maisons qui se sont ruinées au service militaire de l'Etat. Quel principe dans un Etat, & quelle ressource, que d'anéantir une partie

38 *Rem. sur les Desavantages*  
de ses Sujets pour récompenser  
l'autre :

“ Les Couvens des deux sexes  
„ sont d'une grande commodité,  
ai-je entendu souvent répéter en  
France : “ que feroit-on de ses fil-  
„ les, s'il n'y avoit des Couvens? „  
Cette façon de penser établie dans  
une Nation policée m'a semblé la  
plus étrange : certains Peuples  
barbares de l'Asie n'ont imaginé  
d'autre ressource contre la misère,  
que celle de noyer une partie des  
ensans que la Nature trop fécon-  
de leur accorde.

On avoit imaginé d'assigner aux  
Militaires des pensions sur quel-  
ques Bénéfices ecclésiastiques. Un  
autre emploi du superflu des biens  
du Clergé se présentoit plus natu-  
rellement, celui de doter dans les  
campagnes les filles & les garçons  
à marier, afin de prendre le remé-  
de du mal dans sa cause même.

*DES MAGISTRATS ET GENS  
DE LOI.*

Les Loix & l'exercice de la Justice, étant plutôt le remède d'un mal qu'un bien positif dans l'Etat, doivent préférer les voies les plus simples, & qui emploient le moins de Citoyens.

En France, les Magistrats & Juges des Cours supérieures & subalternes, Royales & des Seigneurs, forment un Corps immense, qui a au-dessous de lui un nombre au moins aussi grand d'instrumens & de suppôts de la Justice, comme Avocats, Procureurs, Huissiers, Notaires, &c. multitude qui devient à la fin elle-même un des inconvéniens de l'administration de la Justice.

Cette classe inférieure enlève bien des Sujets aux professions plus utiles, & s'accroît tous les

40 *Rem. sur les Desavantages*  
jours , parce qu'on y fait des  
fortunes.

La classe supérieure des Magistrats devient & demeure pauvre , parce que sa fortune n'est pas susceptible d'augmentation ; mais le reste de considération dont elle jouit y attire des Sujets ; quelques Nobles en remplissent encore les emplois ; des Roturiers y viennent chercher avec empressement des Privilèges & l'ennoblissement.

Ainsi le Corps de la Justice & de ceux qui y appartiennent , y est le plus nombreux qu'il est possible.

### *DE L'ETAT MILITAIRE.*

Un Corps qui ne se forme qu'aux dépens des professions les plus utiles à la Société , un Corps qui dévore ses membres, puisqu'il

ne leur procure qu'une subsistance viagère & leur interdit presque le mariage, devroit être le moins nombreux qu'il est possible ; c'est en France, celui qui excède le plus sa proportion.

L'ambition de la France, d'être la première entre les Puissances de la terre, est sans doute le principe de l'accroissement prodigieux de ses armées. Le caractère de la Nation, ses préjugés, ont bien secondé la politique du Gouvernement. L'Etat Militaire est le seul qui convienne à la Noblesse; mais elle est nombreuse & pauvre, & les Emplois militaires ne pouvoient suffire à la subsistance de tous; en place, on leur a accordé des honneurs. Le Militaire est donc seul en possession des grands honneurs, & il s'attribue privativement la Noblesse proprement dite.

42 *Rem. sur les Desavantages*

C'est au Service des Troupes de terre, que convient principalement ce que je viens de dire. Il s'en faut bien que le Service de mer, ait autant attiré l'attention & les graces du Gouvernement. Les grandes dépenses qu'emporte l'entretien du premier, sont sans doute la cause de la médiocrité de celui-ci. Enfin en France, le Service de terre est à tous égards celui de préférence, comme en Angleterre c'est celui de mer.

Mais tout le monde en France veut & peut devenir Noble, & tout Noble ne peut être que Militaire. Cette classe doit donc être la plus nombreuse de toutes: j'ajouterai quelques remarques sur la Noblesse en général.

*DE LA NOBLESSE en général.*

La Noblesse en France emporte l'exemption d'une grande

parti  
de l'  
ble,  
Cito  
quer  
fer d  
par  
enco  
sans  
mer  
nête  
occu  
en  
tien  
déra  
c'est  
pen  
plié  
ble  
arm  
Ser  
Ro  
d'a  
voi

partie des taxes & des charges de l'Etat; de-là, ce desir peu noble, & encore moins digne d'un Citoyen, que chacun a d'acquiescer la noblesse pour se dispenser de contribuer: en même tems par un préjugé ancien, reçu & encouragé, un Noble ne peut sans deshonneur faire le commerce; il ne peut même honnêtement vivre sur ses terres, occupé du soin de les mettre en valeur; il faut qu'un Noble tienne sa fortune & sa considération du Service militaire, c'est-à-dire, qu'il subsiste aux dépens de l'Etat. Or, on a multiplié les moyens d'acquiescer la Noblesse: on l'acquiesce dans les armées après un certain tems de Service; quelques Charges de Robe la donnent; une infinité d'autres Offices, semblent n'avoir été créés que pour la vendre.

44 *Rem. sur les Desavantages*

Pour cent mille livres prêtées à l'Etat à quatre pour cent, une Charge de Secrétaire du Roi donne la Noblesse avec toutes ses circonstances à celui & aux descendans de celui qui meurt dans la Charge ou qui la possède pendant vingt ans, après lesquels elle est vendue & fait un nouveau Noble. Un grand-père qui a plusieurs enfans, fait d'un seul coup par ce moyen, une multitude de chefs de familles nobles; c'est-à-dire, qu'il leur achète l'honneur & la nécessité de vivre à la charge de l'Etat. On pouvoit, sans doute, imposer à ces Charges la condition d'exercer une profession utile & profitable à la République, ou mettre des restrictions aux droits & jouissances de cette Noblesse; mais ces Charges ne se seroient pas vendues, & la création du plus

gran  
de fi  
pou  
pen  
hom  
moy

P  
Fra  
pro  
mes  
la p  
cess  
S  
à l  
pro  
leu  
plu  
plu  
toy  
qu  
&

grand nombre étoit une ressource de finance. Quel marché ruineux pour l'Etat ! On a multiplié ses dépenses, diminué ses revenus & ses hommes, quand on a multiplié les moyens d'acquérir la Noblesse.

C O N C L U S I O N.

Pour résumer en un mot. En France, le plus grand nombre des professions qui emploient les hommes, ont des principes opposés à la propagation, ou des causes nécessaires de destruction.

Secondement, les classes utiles à l'Etat, c'est-à-dire, celles qui produisent dans l'Etat une valeur qui n'y existoit pas, sont les plus chargées & avilies ; & la plus grande tendance des Citoyens, est vers les professions qui produisent le moins à l'Etat, & qui sont le moins susceptibles

46 *Rem. sur les Desavantages*  
de population. Enfin, on a multiplié les moyens de rendre les hommes moins profitables à l'Etat.

Une comparaison curieuse , mais que je n'ai pû me procurer, seroit celle du nombre des mariages qui se font dans chacune des classes ci-dessus, Militaire, Robe, Finance, Commerçans, Artisans, Laboureurs aisés, Laboureurs mal-aisés. Je voudrois comparer ensuite le nombre des enfans dans les ménages de chaque différente classe ; je ne doute point que le nombre des mariages ne se trouvât moindre dans certaines classes, & les enfans rares dans les mariages de ces classes , dans une proportion qui vérifieroit ce que j'ai avancé.

Une autre comparaison satisfaisante , seroit celle du nombre des hommes que la France emploie

dan  
ave  
cup  
ver  
port  
men  
dre  
Fran  
poss  
mer  
à ce  
du  
l'éte  
L  
Ang  
enc  
d'A  
con  
en  
nif  
ces  
con  
do  
blé

dans les différentes professions , avec celui que l'Angleterre occupe dans les mêmes. On trouveroit , sans doute , une disproportion qui expliqueroit comment la Grande-Bretagne , moindre de plus de moitié que la France en hommes & en terres, possède une Marine, un Commerce & des revenus si supérieurs à ceux de France, en proportion du nombre de ses hommes & de l'étendue de ses terres.

L'aisance des Laboureurs en Angleterre, la culture des bleds encouragée, un corps nombreux d'Artisans & de Commerçans considérés, des Troupes de terre en nombre médiocre, des Ministres seulement en nombre nécessaire pour l'instruction, un corps de Marine considérable, donneront la solution de ce Problème.

48 *Rem. sur les Desavantages*

Ce n'est pas sans une joie sensible, que j'ai remarqué dans le Gouvernement de France un vice dont les conséquences sont si étendues, & j'en ai félicité ma Patrie; mais je n'ai pû m'empêcher de sentir en même tems, combien formidable seroit devenue cette Puissance, notre ambitieuse rivale, si elle eût profité de tous les avantages que ses possessions & ses hommes lui offroient.

*O sua si bona nôrint !*



*Des*  
à  
l.

**L**  
géné  
qu'e  
le pa  
le pl  
d'Ac  
lang  
pita  
les  
les S  
ptur  
leur  
Fran  
ont

I I.

*Desavantages de la France quant  
à l'Emploi du Génie & de  
l'Esprit de ses Habitans.*

**L**A France n'emploie pas mieux à son avantage, le génie & l'esprit de ses habitans, qu'elle n'emploie leurs bras : c'est le pays de l'Europe qui contient le plus d'Ecoles , de Colléges , d'Académies de tout genre. La langue Françoisé a dans sa Capitale son Académie particulière; les Belles-Lettres & Antiquités , les Sciences, la Peinture & Sculpture, la Musique y ont aussi les leurs. Toutes les Provinces de France , jalouses de la Capitale, ont érigé des Académies à l'envi

C

50 *Rem. sur les Desavantages*  
les unes des autres ; malgré le  
nombre, on n'en voit aucune qui  
manque de sujets. L'ambition d'y  
être admis, fait naître une infi-  
nité d'Ecrivains qu'elle enlève à  
l'Agriculture, aux Arts utiles &  
au Commerce ; car en France un  
Auteur ne fait qu'écrire & s'in-  
terdit absolument toute profes-  
sion utile. Les auteurs sont une  
espèce de Nobles, ou de Gens  
vivant noblement de la gloire de  
leurs Ouvrages & de la protection  
des Gens riches. Plusieurs d'en-  
tre tous ces Ecrivains cependant,  
eussent peut-être mieux labouré  
la terre, mieux fabriqué du papier  
qu'ils ne font des livres, & sû-  
rement eussent été plus utiles à  
l'Etat.

Si l'on examine les différens ob-  
jets dont s'occupent ces Acadé-  
mies, & qui sont traités dans les  
Livres ; on trouve que les con-

no  
An  
pr  
qu  
c'e  
&  
do  
plu  
a t  
Le  
ave  
qu'  
que  
ait  
&  
ral  
Fra  
mé  
les  
poi  
mi

noissances, les Sciences & les Arts de pur agrément; ont toute préférence sur celles qui ne sont qu'utiles: mais sur tout l'esprit, c'est-à-dire, la manière d'écrire & de dire les choses, est l'objet dont il semble qu'on ait été le plus touché; c'est aussi en quoi on a fait les progrès les plus grands. Le François écrit sans contredit avec plus de graces & de méthode qu'aucune Nation; mais il semble que content de cet avantage, il ait négligé la manière de penser & le choix des matières.

Parmi tant d'Académies si libéralement répandues par toute la France, le Commerce, les Arts mécaniques, l'Agriculture dont les détails sont si étendus, n'ont point mérité d'avoir leur Académie particulière. (a) Les noms de

---

(a) Sola res rustica, quæ sine dubitatione

52 *Rem. sur les Desavantages*  
ces Sciences ne sont point cepen-  
dant inconnus dans quelques-  
unes de ces Académies ; mais  
elles ne peuvent s'y attirer qu'une  
attention médiocre, confondues  
qu'elles sont avec tant d'autres  
Sciences plus nobles & plus amu-  
santes. Les Prix que distribuent  
ces Académies, & qui ont si  
abondamment multipliés les beaux  
Esprits, les Poètes, les Sçavans,  
les Peintres, les Sculpteurs, &c.  
on n'a point imaginé de les em-  
ployer pour multiplier les Arti-  
stes, les Manufacturiers, les Agri-

---

proxima & quasi consanguinea sapientiæ est,  
tam discipulis eger quàm magistris. Adhuc  
enim Scholas Rhetorum, Geometarum, Mu-  
sicorumque ; vel quod magis mirandum est,  
contemptissimorum vitiorum officinas, gu-  
losius condendi cibos & luxuriosius fercula  
struendi, capitumque & capillorum cincin-  
natores non solùm esse audivi, sed & ipse  
vidi. *Columella, de re rustica, lib. 1. cap. 1.*

culteurs; aucun fonds public ni particulier n'est destiné à encourager les découvertes utiles à la Société. Un Citoyen zélé s'élève & rend publiques des Observations sur l'Agriculture, fruit d'une expérience longue & coûteuse; peu de gens feront les mêmes essais faute de moyens, ou de crainte de perdre s'ils ne réussissent pas; lui-même, faute de secours, sera forcé d'abandonner une étude à laquelle le travail & les facultés d'un seul Citoyen ne peuvent suffire. Enfin, c'est presque un phénomène entre les Sujets des Prix des Académies de France, que celui de l'Académie d'Amiens, qui propose pour l'année 1753 les Questions suivantes : *Quelles sont les différentes qualités de Laines nécessaires aux Manufactures de France ? Ces Manufactures peuvent-elles se passer*

54 *Rem. sur les Desavantages  
des Laines d'Espagne , d'Irlande ,  
ou de toute autre Laine  
étrangère ? Quels seroient les  
moyens de donner aux Laines de  
France les qualités qui leur man-  
quent , & d'en augmenter la quan-  
tité ?*

Parmi les Livres François , les plus rares sans contredit , sont ceux qui s'occupent des Arts & des connoissances utiles à la Société. On n'a presque rien écrit sur l'Agriculture , ni sur le Commerce en général , encore moins sur les détails de ces objets , & sur ceux qui y ont rapport : on a même négligé les secours que les Etrangers pouvoient offrir sur ces matières. On ne trouve dans aucune Bibliothèque publique ni particulière , de collection des ouvrages qui existent sur le Commerce & l'Agriculture : on a enrichi avec soin la Langue Fran-

çoise  
de t  
duit  
& c  
mau  
mer  
les c

L  
riter  
que  
Pay  
con  
tion  
elle  
ierv  
n'e  
dan

(  
mie  
Soci  
un  
prin  
rien  
I  
la c

çoise des Poësies & des Romans de toutes les Nations ; on a traduit quelques - uns de nos Poëtes & de nos Romanciers bons & mauvais. Nos Auteurs sur le Commerce & sur l'Agriculture , seront les derniers connus. (a)

L'éducation des hommes mériteroit bien ici quelques remarques particulières : dans tous les Pays elle est toujours instituée conformément au génie de la Nation ; & par un cercle nécessaire , elle contribue à former & à conserver le génie national. Mais je n'entreprendrai point d'entrer dans le détail trop long des

---

(a) M. Duhamel du Monceau , de l'Académie Royale des Sciences de Paris , & de notre Société Royale de Londres , vient de donner un Traité de la culture des terres , suivant les principes de Jethro Tull , avec quelques expériences sur cette nouvelle Méthode.

Il a publié depuis , son excellent Traité de la conservation des grains.

56 *Rem. sur les Desavantages*  
défauts qui pourroient être com-  
muns à l'éducation Françoisé &  
à la nôtre. Les voyages sont sans  
contredit la meilleure école pour  
former les hommes ; aussi voya-  
geons-nous beaucoup, & même  
si excessivement, qu'on pourroit  
croire que chez plusieurs d'en-  
tre nous, le goût pour les voya-  
ges, n'est autre chose qu'une  
inquiétude, envie ou besoin d'e-  
xister ailleurs. Les François voya-  
gent peu ; je ne crois pas vo-  
lontiers que ce soit par mépris  
pour des Nations qu'ils ne con-  
noissent pas ; plus simplement,  
le luxe des parens s'accorde mal  
avec la dépense de faire voyager  
leurs enfans. Cependant on ren-  
contre des François qui ont fait  
leur tour d'Italie ; il semble même  
qu'il commence à être du bon air  
d'avoir été en Angleterre. Les  
gens sages qui en sont revenus,

tienn  
tes  
moeu  
& po  
nous  
ques  
beau  
ne f  
leur  
renc  
ils n  
si c'e  
rion  
d'es  
de ;  
Fra  
Ang  
rep  
pris  
ma  
Fra  
pal  
val  
ma

tiennent des propos plus honnêtes sur notre politesse & nos mœurs, qu'on n'a fait par le passé; & peut-être aussi les méritons-nous mieux maintenant. Quelques-uns à leur retour parlent beaucoup de nos chevaux, qu'ils ne sçavent pas monter; de voleurs, bien plus qu'ils n'en ont rencontré; de notre liberté, dont ils n'ont point d'idée. Je ne sçais si c'est imitation, (que nous pourrions prendre pour une marque d'estime) si c'est caprice de mode; mais j'ai trouvé aux jeunes François le matin un air presque Anglois, ainsi que chez nous on reproche à notre jeunesse d'avoir pris dans sa parure & dans ses manières un extérieur tout-à-fait François; la jeunesse de France passe, en courant à pied ou à cheval, la matinée à ne rien faire à la manière Angloise, & la soirée à

58 *Rem. sur les Desavantages*  
faire des riens à la manière Fran-  
çoise. Cependant ils nous imitent  
mal encore ; leurs frocks n'ont pas  
la taille encore assez longue, &  
pour les cheveux, ils ne les met-  
tront jamais si bien sur les épaules  
que nous. *O imitatores . . . . !*

---

I I I.

*Desavantages de la France dans  
l'Economie de la distribution  
des Richesses.*

**L'**Inégale distribution des ri-  
chesses dans les différens  
états, est un des principaux liens  
de la Société, & la plus puissante  
cause de subordination entre tous  
ses membres, depuis le Souve-  
rain jusqu'au dernier Sujet. Le  
luxe en est l'effet nécessaire, &  
en même tems le remède ; c'est

par  
tend  
porte  
ties  
M  
des  
ou  
rich  
cauf  
five  
que  
qui  
vale  
fort  
poi  
pou  
per  
tiv  
po  
arn  
l'in  
po  
es  
la

par ce moyen, s'il est bien entendu, que l'argent circule & porte la vie dans toutes les parties du Corps politique.

Mais cette inégale distribution des richesses peut être si excessive ou si vicieuse, qu'une excessive richesse dans une classe de l'Etat, cause dans une autre une excessive pauvreté. Comme il n'y a que les terres & le commerce qui produisent dans l'état une valeur qui n'y existoit pas, toute fortune excessive qui ne viendra point de ces deux sources, ne pourra s'être formée qu'aux dépens du Commerçant & du Cultivateur; ce sera une espèce d'imposition sur ces deux classes, qui arrêtera la culture & diminuera l'industrie. D'ailleurs la disproportion excessive des fortunes, est de sa nature peu favorable à la consommation; une maison de

60 *Rem. sur les Desavantages*  
vingt mille liv. sterling de rente  
ne consommera point tant de  
vin , par exemple , que vingt  
ménages de mille livres de rente  
chacun ; la dissipation & l'abus  
que cette maison fera de la vian-  
de & des autres provisions néces-  
saires à la vie , n'équivaudra point  
au défaut que feront dans la con-  
sommation , les Artisans & Pay-  
sans qui en seront privés.

Si plusieurs fortunes immen-  
ses s'élèvent de la sorte , & ne  
sont pas distribuées dans différens  
points du Royaume , l'effet en  
sera encore plus pernicieux ; il  
s'en suivra nécessairement une  
distribution mal ordonnée des  
hommes : de toutes les parties  
du Royaume les Habitans seront  
entraînés vers ce point où les ri-  
chesses de l'Etat seront réunies ;  
& le mal sera sans bornes , si ces  
hommes quittent des professions

de  
mé  
l'Et  
qu'  
con  
exc  
arr  
L  
& c  
poi  
peu  
Co  
neu  
&  
y v  
tou  
en  
ric  
nu  
nu  
on  
bit  
pr  
la

de première nécessité , pour des métiers qui ne produiront rien à l'Etat, ou qui n'auront pour objet qu'une consommation ruineuse , comme sont tous ceux que le luxe excessif entretient ; c'est ce qui est arrivé en France.

La France réunit dans Versailles & dans Paris, comme en un seul point , toutes les Puissances qui peuvent attirer les hommes ; à la Cour, les grandeurs & les honneurs qui ne viennent que d'elle , & qui ne sont que pour ceux qui y vivent ; à Paris , non seulement tous les trésors de l'Etat , mais encore tous les Sujets qui sont riches dans l'Etat, soit des revenus de l'Etat, soit de leurs revenus propres ; & tous les Riches ont fixé leur domicile & leur habitation dans cette Ville , par préférence pour le voisinage de la Cour.

62 *Rem. sur les Desavantages*

Une portion si considérable des richesses de l'Etat & des particuliers, fixée dans un même lieu, n'a pu répandre ses influences qu'à une certaine distance ; les terres voisines & celles qui ont pu y envoyer leurs denrées s'en sont ressenties, chacune en proportion de son éloignement. Il en a été de même des manufactures nécessaires aux besoins & au luxe : les terres & les manufactures qui manquent des commodités du transport, ont été négligées ou abandonnées, faute de trouver une consommation suffisante sur les lieux ou à des distances propres : le besoin a attiré à la Ville les habitans des campagnes, & le luxe les a employés avec excès dans toutes les professions nécessaires & superflues : de là un nombre immense de laquais & de valets de tout rang,

de l  
Maî  
de  
tres  
s'ac  
que  
con  
dev  
les  
font  
C  
buti  
don  
voit  
occ  
som  
Châ  
Vill  
les  
tion  
qu'  
le t  
de  
un

de Perruquiers, d'Artistes, & de Maîtres des Arts les plus frivoles, de Solliciteurs de procès, & autres gens d'industrie, nombre qui s'accroît tous les jours au point, que pour rétablir l'économie qui convient à la population, Paris devoit envoyer des Colonies dans les parties du Royaume qui se font dépeuplées pour lui.

On peut assurer que la distribution des richesses est mal ordonnée dans un Etat, quand on voit les Propriétaires des terres occuper à la Ville des Palais somptueux, tandis que leurs Châteaux, leurs Fermes, leurs Villages tombent en ruine; quand les denrées sont sans consommation dans les Provinces, parce qu'on ne vit dans ses terres que le tems qu'il faut pour recueillir de quoi vivre à la Ville; quand un Royaume fertile manque de

64 *Rem. sur les Desavantages*  
bleds, parce que le Laboureur  
est forcé par la pauvreté de venir  
à la ville servir les besoins & les  
fantaisies de l'homme riche; en-  
fin, quand il ne reste plus à  
l'homme riche d'autre manière  
de luxe, que celle de consommer  
sans mesure en meubles de toute  
sorte, l'or & l'argent qui manque  
à la culture des terres. Le luxe  
bien ordonné consomme, le luxe  
excessif abuse & détruit; c'est le  
luxe de Cléopatre.

---

#### I V.

*Intérêt de l'argent plus haut en  
France qu'en Hollande & en  
Angleterre.*

**P**ourquoi la France a-t-elle  
soutenu l'intérêt légal de  
l'argent à cinq pour cent, tandis

que  
l'ont  
ctior  
cent  
Il  
Part  
de  
rêt  
or  
que  
cep  
fian  
les  
teu  
le p  
un  
dar  
ent  
se  
gu  
plu  
for  
ép  
pr

que la Hollande & l'Angleterre l'ont établi par diverses réductions successives à  $2 \frac{1}{2}$  & 3 pour cent ?

Il en est des Etats comme des Particuliers ; celui qui a le moins de crédit, paye plus cher l'intérêt de l'argent qu'il emprunte ; or le Gouvernement Monarchique n'est pas naturellement susceptible d'une aussi grande confiance que le Républicain. Dans les besoins pressans, l'emprunteur reçoit la loi que lui impose le prêteur ; or la France depuis un siècle, s'est trouvée souvent dans cette position : & comme entre toutes les Puissances qui se sont vues entraînées dans les guerres, elle a fait les efforts les plus grands en proportion de ses forces, elle a plus que les autres épuisé son crédit par des emprunts sous toute sorte de for-

66 *Rem. sur les Desavantages*  
mes, comme créations de Char-  
ges de tout genre, aliénations  
de Taxes, Loteries, Tontines,  
Rentes viagères, Rentes sur ses  
Domaines & sur ses revenus, &c.  
Outre ces ressources, elle a ima-  
giné celle de former de ses Fer-  
miers & de ses Caissiers un Corps  
puissant, dont le crédit pût lui  
servir au besoin; comme feroit  
un Seigneur décrédité qui em-  
prunteroit à dix pour cent de son  
Intendant enrichi à ses dépens,  
ce que celui-ci trouveroit sur la  
place à six pour cent. Réduit à  
ces expédiens, le Roi n'a pu être  
assez maître de l'intérêt de l'ar-  
gent, pour réduire l'intérêt légal.  
Mais comme le François est na-  
turellement confiant & peu ca-  
pable d'impressions durables,  
quelques années de paix & de  
persévérance à tenir fidèlement  
les engagemens de Finance, peu-

vent  
cède  
crédit  
mort  
mes  
avan  
diqu  
ques  
l'inté  
& p  
de q  
duct  
cessi  
des  
cet  
dessa  
glet  
gue  
C  
rêt  
gran  
Il n  
la  
dan

vent faire oublier les tems précédens, & achever de rétablir le crédit: alors avec leurs fonds d'amortissemens, & quelques sommes que les Fermiers & Caissiers avanceroient à un intérêt modique, le Roi remboursant quelques parties de rente, réduisant l'intérêt légal à quatre pour cent, & proposant le remboursement de quelques autres dettes ou réduction d'intérêt sur ce pied, successivement la plus grande partie des dettes de l'Etat s'établirait à cet intérêt, & peut-être au-dessous. Evénement auquel l'Angleterre a grand intérêt que la guerre mette des obstacles

Quoi qu'il en arrive, cet intérêt trop haut de l'argent est d'un grand désavantage pour la France. Il met la France vis-à-vis de la Hollande & de l'Angleterre dans la même position qu'est un

68 *Rem. sur les Desavantages*

Emprunteur vis-à-vis d'un Usurier ; leur argent y vient chercher l'intérêt le plus fort , & la rend débitrice de sommes considérables.

Le haut intérêt de l'argent en France , grossit encore la classe des hommes dont l'industrie est perdue pour l'Etat , d'une multitude de rentiers oisifs : le nombre des Commerçans en est diminué ; le Commerce réduit dans un petit nombre de mains se resserre ; les efforts de l'industrie font moins actifs & moins multipliés ; le Commerce extérieur devient presque un monopole ; on vise aux grands profits ; on néglige les gains médiocres , principes les plus directement opposés à la consommation , à l'emploi des pauvres , & à la population : la consommation des denrées diminue ; l'agriculture est découra-

gée  
lior  
l'usu  
E  
gen  
suis  
étal  
est  
ble  
évi  
la F  
la M  
ent  
de  
me  
I  
Fra  
ge  
pe  
Lo  
da  
gi  
s'e  
li

gée : on n'emploie point à l'amélioration des Terres, l'argent que l'usure fait mieux valoir.

Enfin, comme l'intérêt de l'argent que le Commerce emprunte suit toujours l'intérêt légal ou établi, & que le profit marchand est communément estimé le double de l'intérêt de l'argent; il est évident que toutes choses égales, la Hollande & l'Angleterre ont sur la France l'avantage de pouvoir entreprendre les mêmes affaires de Commerce à six pour cent de meilleur marché qu'elle.

Des Loix ne permettent en France de tirer d'intérêt de l'argent, qu'en aliénant le fonds; cependant, au mépris de ces mêmes Loix, l'argent se place à intérêt dans le Commerce sur billets exigibles : cette usure est tolérée, & s'est établie au-dessus même de l'intérêt légal, à raison de la rareté

70 *Rem. sur les Desavantages*  
de l'argent dans le Commerce,  
causée en partie par la défense  
de la Loi : ainsi la Loi n'est point  
exécutée, & cependant le Com-  
merce souffre de la Loi.

La France a dans ses mains le  
remède à tous ces desavantages :  
elle ouvrira sans doute les yeux  
sur l'expérience heureuse que  
nous avons faite de diverses ré-  
ductions d'intérêt depuis 1623  
qu'il étoit à dix pour cent : les  
noms des Citoyens qui les ont  
conseillées, Sir Thomas Colepe-  
per, Sir Josias Child, Sir J. Bar-  
nard, seront à jamais glorieux &  
chers à l'Angleterre : avant eux  
le Chancelier Bacon, l'un des  
plus grands esprits de son siècle,  
avoit apperçu ces vérités dans  
toute leur étendue, & avoit donné  
les mêmes conseils dans ses Essais  
de Politique & de Morale.

Nous ne devons pas voir sans

Fran  
fante  
usé,  
dout  
en ju  
son a  
son C  
jour  
font  
dust  
le po  
en  
vale

France une ressource aussi puissante, dont nous avons beaucoup usé, & que la Hollande a sans doute épuisée, ainsi qu'on peut en juger, en voyant l'intérêt de son argent à deux & demi, & son Commerce réduit de jour en jour par toutes les Nations qui ne font que reprendre ce que son industrie avoit usurpé, tandis que le poids excessif des taxes tient en même tems ses Terres sans valeur.



A

D

GE

*Par*

*a*

*a*

AVANTAGES

AVANTAGES

ET

DESAVANTAGES

DE LA

GRANDE-BRETAGNE,

*Par rapport au Commerce & aux  
autres sources de la Puissance  
des Etats.*



A

D

G

*Par*

a

a



exa

ce

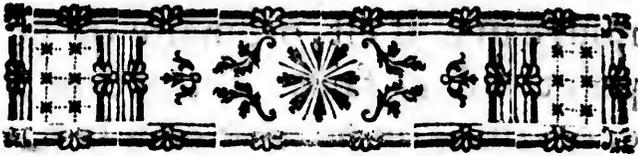
stén

qua

prin

fait

me



# AVANTAGES

ET

# DESAVANTAGES

DE LA

GRANDE-BRETAGNE,

*Par rapport au Commerce & aux  
autres sources de la Puissance  
des Etats.*

**C'**EST une science bien nécessaire, qu'une connoissance exacte de ses propres forces ; & ce n'est point une considération stérile que celle de ses avantages, quand on y joint l'étude de leurs principes, de l'usage qu'on en a fait, & des moyens de les augmenter, ou de s'en procurer de

D ij

76 *Avantages & Desavantages*  
nouveaux. Il est ordinaire de ne  
point assez faire d'attention à  
ceux que l'on ne doit qu'à la na-  
ture, soit parce qu'on s'apper-  
çoit peu des biens dont on jouit  
sans peine, soit parce que notre  
orgueil donne la préférence à  
ceux que nous tenons de notre  
industrie : cependant les avanta-  
ges naturels sont les seuls vrais,  
ceux dont la possession peut le  
moins être enviée ou ravie, ceux  
enfin qui récompensent le plus  
surement les soins qu'on donne à  
les étendre : telle est l'intention  
des considérations suivantes.

---

I.

*DE LA FORME NATURELLE  
de la Grande-Bretagne.*

S Uivant la computation de  
M. Edmund Halley, l'Angle-  
terre, le premier & le plus grand

*de la Grande Bretagne, &c.* 77  
des Royaumes de la Grande Bretagne, contient environ 40 millions d'acres (a) quarrées; & sa forme est telle, que le point de ses terres le plus distant de la mer, n'en est éloigné que de 70 milles (b).

L'on sent d'abord combien une étendue si heureusement proportionnée est favorable au commerce intérieur entre ses différentes provinces, au commerce extérieur des productions naturelles & des manufactures, & conséquemment à la population.

Comme Isle, la Grande Bretagne possède un grand nombre de provinces maritimes, par conséquent la disposition la plus naturelle à avoir un grand nombre de matelots, pêcheurs, &c.

---

(a) Acre,  $\frac{4}{5}$  d'arpent.

(b) Environ 25 lieues de France.





0  
11  
LE 28  
E E E E E  
E 32 25  
E 22  
E 20  
E 18  
6

11  
11  
10  
E 5

78 *Avantages & Desavantages*

La mer est son rempart naturel, ses vaisseaux sont ses forteresses, offensives en même tems que défensives, à la différence des places fortes bâties sur les frontières: grand avantage pour elle, & grande nécessité de conserver sa supériorité maritime, en sorte qu'elle soit plus dans le cas d'attaquer que de se défendre.

La Puissance la plus maritime a dû devenir naturellement la plus commerçante; & son commerce & sa marine se doivent procurer naturellement un accroissement réciproque.

Comme Puissance maritime & commerçante, la guerre lui est moins à charge qu'à aucune autre Puissance; tandis que la France tient quatre cens mille hommes armés, la Grande Bretagne emploie à peine cent mille hommes sur terre & sur mer; sa cul-

*de la Grande Bretagne, &c.* 79  
ture & ses manufactures s'en res-  
sentent peu : & tant qu'elle con-  
serve la supériorité sur les mers,  
elle peut en même tems faire le  
commerce de ses productions na-  
turelles & de ses manufactures ;  
elle est dans la guerre, la Puif-  
sance qui dépense le moins &  
qui gagne davantage.

Comme Isle, possédant une  
étendue suffisante de terres ferti-  
les, elle a pu renoncer à l'esprit  
de conquête, & n'a point été ten-  
tée d'ajouter à son continent des  
terres qui auroient été à sa bien-  
séance : disposition favorable à  
l'esprit de commerce, mais en-  
core à sa liberté & à sa tranquil-  
lité : la constitution se conserve  
difficilement sans altération dans  
un Etat dont les bornes s'éten-  
dent considérablement. ( Ceci soit  
dit sans application à nos posses-  
sions en Amérique, qui sont des

80 *Avantages & Desavantages*  
acquisitions de commerce plutôt  
que des conquêtes. )

L'existence solitaire & isolée  
que la Grande Bretagne tient de  
la nature , l'a heureusement af-  
franchie des dépendances diver-  
ses qu'impose le voisinage des au-  
tres Etats : par exemple , elle ne  
permettra point que la France  
s'empare des Pays - Bas Autri-  
chiens , mais elle ne craint point  
personnellement cet événement ,  
comme la Hollande peut le re-  
douter. La France peut trans-  
porter son artillerie victorieuse  
devant toutes les places d'Alle-  
magne & de Hollande ; l'Angle-  
terre ne craindra point la France  
tant que la marine françoise ne  
sera point à craindre.

Mais qu'est devenue cette in-  
dépendance si précieuse , depuis  
qu'un Roi de la Grande Bretagne  
possède en Allemagne un domaine

*de la Grande Bretagne, &c.* 81  
qui lui donne un intérêt étranger  
à celui de la nation, qu'il faut  
défendre, qu'il veut augmenter,  
qu'il enrichit de ses épargnes; un  
domaine enfin qui donne à un  
Roi d'Angleterre un revenu &  
des troupes qu'il ne tient pas de  
la nation?

---

I I.

*PRODUCTIONS NATURELLES*  
*de l'Angleterre.*

**D**Es bleds, des laines & des  
bestiaux, des mines de plu-  
sieurs sortes, sont les principales  
richesses que l'Angleterre doit à  
la nature: son industrie s'exerce  
naturellement à faire valoir ces  
avantages par l'agriculture & le  
commerce.

82 *Avantages & Desavantages*

*DES BLEDS,*  
*& de la Culture en général.*

La préférence que l'on doit à certaines productions naturelles sur d'autres, nous est bien sûrement indiquée par nos besoins : ainsi le bled est presque universellement reconnu pour l'espèce dont la culture mérite les premiers soins : & comme le besoin en est général, & que sa consommation dépend de la nécessité, qui ne reconnoît point les caprices de la mode, l'Etat qui, toutes choses égales d'ailleurs, sera supérieur en ce point, jouira de la supériorité la plus solide & la plus indisputable.

L'Angleterre a été long-tems sans profiter de ses avantages à cet égard : il faut convenir que le bled est naturellement d'une

*de la Grande Bretagne, &c.* 83  
moindre nécessité pour l'Anglois  
que pour les autres peuples de  
l'Europe. Des Historiens dignes  
de foi nous disent qu'avant que  
les Romains eussent mis le pied  
dans notre Isle, extrêmement  
peuplée alors, la nourriture or-  
dinaire des Bretons étoit du lait  
& de la chair des animaux sau-  
vages ou domestiques qui étoient  
très-abondans; qu'ils vivoient peu  
de bled; qu'il n'étoit ni estimé  
ni abondant parmi eux: dans le  
nord de l'Irlande ils se nourris-  
sent encore du sang de leurs be-  
stiaux, & principalement de lai-  
tage: dans les montagnes d'Ecosse  
l'usage du bled est médiocre;  
enfin en Angleterre on mange  
peu de pain, beaucoup de viande  
& de légumes.

Tant que l'Angleterre n'a son-  
gé à cultiver que pour sa propre  
subsistance, elle s'est trouvée sou-

84 *Avantages & Desavantages*  
vent au dessous de ses besoins ,  
obligée d'acheter des bleds étran-  
gers : mais depuis qu'elle s'en est  
fait un objet de commerce , sa  
culture en a tellement augmen-  
té , qu'une bonne récolte peut la  
nourrir cinq ans. Un climat &  
des terres favorables rendent ses  
moissons assez certaines , & elle  
est en état maintenant de porter  
de ses bleds aux Nations qui en  
manquent.

Je rapporterai pour exemple  
de sa richesse présente, un extrait  
des exportations des années 1746  
à 1750, comprenant tous grains,  
comme froment , seigle , orge ,  
malt (a) & gruau , du crû de l'An-  
gleterre seule, sortis de cinquante-  
sept de ses ports pour le Portugal,  
la Flandre , la Hollande , la Fran-  
ce , le Dannemarck , la Russie ,  
l'Afrique , &c.

---

(a) Grain préparé pour faire la bière.

*EXTRAIT d'Etat d'Exportation de tous Grains présenté devant  
la Chambre des Communes en 1751.*

	Prix commun Monnoie de Quartiers (a). du Quartier	Année commune France.
	de tous grains dans les cinq années,	de ces cinq
1746 . . . . .	633943.	
1747 . . . . .	817983.	
1748 . . . . .	1045656.	
1749 . . . . .	1140848.	
1750 . . . . .	1651417.	

1 liv. st. 8 sche. 7,405786. l. st. 170, 333078. l. 34,066080 liv.

5,289847 Q<sup>rs</sup>.

(a) Environ le  $\frac{1}{3}$  d'un tonneau.

86 *Avantages & Desavantages*

Sur lesquels 5, 289847 quartiers de tout grain, je trouve que la France en a tiré pour sa part, 260, 000 quartiers, presque tout de froment, dans les trois années 1748, 1749 & 1750; c'est-à-dire, à 1 *livre sterl.* 15 *schelins*, prix commun du froment pour ces trois années, pour 455, 000 *liv. sterling.* (10, 465000 *liv. tourn.*)

On conçoit d'abord que ç'a été pour ces cinq années 7, 405, 786 *liv. ster.* que les autres Nations ont perdu par la balance de leur Commerce, & dont l'Angleterre est devenue plus riche; on doit encore ajouter à cette somme le fret de ces bleds, payé presque à l'Angleterre seule; car sur le total de l'exportation des cinq années, la quantité exportée par vaisseaux étrangers, ne monte pas à plus de 45, 887 q<sup>ers</sup>. Ce fret peut s'estimer 633 650 *livres sterling*,

*de la Grande Bretagne, &c.* 87  
(14, 573950 liv.) à 2 <sup>schel.</sup> 2 <sup>den.</sup>  $\frac{1}{2}$   
par quartier. Mais pour sentir  
toute l'étendue des avantages de  
cette exportation, il faudroit cal-  
culer le nombre d'hommes que  
ces 5, 289847 q<sup>ers</sup> ont employé  
en Angleterre, soit à la culture  
des terres, soit au transport d'iceux  
à la mer, soit au commerce de  
vente & revente de ces bleds  
dans l'intérieur, soit à construire  
& monter les vaisseaux qui les  
ont exportés; le nombre des au-  
tres hommes, qui ont gagné leur  
subsistance à fournir aux précé-  
dens tous leurs besoins; enfin,  
tout ce qu'ont payé à l'Etat tous  
ces hommes pour leurs consom-  
mations; & faire ensuite cette  
considération, que l'emploi & la  
dépense de ces hommes en An-  
gleterre a été payée par les pays  
éprouvant la disette, tandis qu'un  
même nombre d'hommes dans

88 *Avantages & Desavantages*  
 ces pays, manquoit des occasions  
 d'emploi qu'il procuroit ailleurs.

C'est à l'an 1689 qu'est l'épo-  
 que des riches moissons de l'An-  
 gleterre : elle en est redevable à  
 cet Acte si sage, qu'i institua une  
 gratification pour l'exportation  
 des grains sur vaisseaux An-  
 glois. (a)

(a) Par Actes de l'an 1 de Guillaume & Marie,  
 5 d'Anne, 3 de George II. il est accordé

*Par Quartier de Grains \* Gratification.*  
*n'excédant pas le prix de*

	<i>l. st.</i>	<i>sche.</i>	<i>l. st.</i>	<i>sche. d.</i>
* Qui contient environ 24 boif- seaux de Paris.	Froment:....	2. 8.....	5.	
	Seigle.....	1. 12.....	3. 6.	
	Orge.....	1. 4.....	2. 6.	
	Malt d'orge..	1. 4.....	2. 6.	
	Malt de from.	2. 8.....	5.	
	Gruaud'avoï. à 15.....	2. 6.		

Par tonneau (de  
500 pintes de  
Paris.) } Sur les liqueurs spi-  
ritueuses tirées de  
l'orge, du malt, &c.  
l'orge étant à 1....4... 1.. 10.

Ladite gratification payable seulement quand  
 l'exportation sera faite par Vaisseaux Anglois,

*de la Grande Bretagne, &c. 89*

Cette méthode, toujours suivie du succès dans tous les cas où on l'a pratiquée, trouve néanmoins des contradicteurs parmi les Manufacturiers & Traficans : ils objectent que, donner cinq schelins par quartier de bled exporté, c'est tenir chez nous le prix du bled plus haut qu'il ne seroit sans cela, & le donner à l'Etranger au-dessous même du prix de nos

---

l'exportation sera faite par Vaisseaux Anglois, Capitaine & Equipage au moins aux deux tiers Anglois, n'a point lieu sur les bleds exportés pour Alderney, Jersey & Guernesey ; payable dans chaque Port, par les Receveurs des Douanes, ou faute de fonds, par le Receveur général, dans les trois mois, avec telles preuves de l'exportation effective, & sous telles peines en cas de fraude, qu'il est ordonné par lesdits Actes ; ces dernières années que l'Exportation a été grande, les Douanes ont été en retard de payer la gratification, qui en 1748, ainsi qu'en 1749, passa 200000 *l. st.* (4, 600000 liv.) & en 1750, montoit à 325405 *l. st.* (7, 484315 liv. & sur la demande des Exportateurs, le Parlement leur a alloué en cette sixième Session l'intérêt des sommes qui leur étoient dûes, par Acte du 14 Mai 1753.

90 *Avantages & Desavantages*  
propres marchés, ce qui dimi-  
nue le prix de la main-d'œuvre  
de l'Etranger, & renchérit la  
nôtre: c'est à quoi se réduit tout  
ce qu'on a avancé contre la gra-  
tification.

L'expérience est la meilleure  
réponse qu'on puisse faire à une  
pareille objection, & elle démon-  
tre que la gratification a diminué  
le prix des bleds.

L'intention de la gratification  
étant d'encourager la culture, en  
favorisant l'exportation du super-  
flu, il semble que pour trouver le  
cours du bled, auquel la gratifi-  
cation seroit dûe, il n'ait fallu  
que chercher quel étoit le prix  
du bled, lorsqu'il étoit seulement  
dans une quantité suffisante pour  
répondre à la subsistance annuelle,  
& aux hazards d'une mauvaise  
récolte; on l'a trouvé dans le  
prix commun des années qui ont

pr  
te  
de  
qu  
&  
pro  
de  
tie  
au-  
c'e  
pui  
64  
été  
qui  
par  
ne  
cro  
n'a  
tifi  
mé  
du  
gra  
17

*de la Grande Bretagne, &c.* 91  
précédé 1689; puisque dans ces  
tems, l'Angleterre exportoit peu  
de bleds, & étoit obligée quel-  
quefois d'en tirer de l'Etranger;  
& le prix commun des 43 années  
précédant 1689, s'étant trouvé  
de 2 liv. 10 schel. 8 den. sterl. par quar-  
tier de froment, on a fixé même  
au-dessous, le cas de gratification,  
c'est-à-dire, à 2 liv. 8 sch. ; mais de-  
puis 1689, le prix commun de  
64 années finissant à 1752, n'a  
été que de 2 liv. 2 sch. 6 den. sterl. ce  
qui fait 8 sch. 2 den. de diminution  
par quartier : cette diminution  
ne peut être attribuée qu'à l'ac-  
croissement de la culture, qui  
n'a pu être opéré que par la gra-  
tification; ce qui se trouve confir-  
mé par la comparaison de l'état  
du prix des bleds, avec l'état des  
gratifications, dans les années  
1746 à 1750.

## 92 *Avantages & Desavantages*

<i>Années.</i>	<i>Gratifications.</i>	<i>Prix commun du</i>
	<i>liv. sterl.</i>	<i>froment. le quartier.</i>
1746...	99385.....	1. l. 19 sch.
1748..	202637.....	1. 17
1749..	228566.....	1. 16
1750..	325405.....	1. 12 6.

Où l'on voit que dans les années où la somme des gratifications, & conséquemment celle des exportations a été la plus grande, le prix du bled a été le moindre.

Le prix commun du bled, cité ci-dessus, a été pris de l'état du cours des grains au marché de Windsor, recueilli exactement par le Révérend Evêque Fleetwood, depuis 1646 jusqu'à 1706, & continué jusqu'à 1752: le prix commun de chaque année est formé des deux prix du bled à la Notre-Dame d'Août & à la Saint-Michel.

L'effet de cette gratification

*de la Grande Bretagne, &c. 93*

n'est pas de faire baisser le prix du bled au-dehors en faveur de l'Etranger ; mais c'est un expédient nécessaire pour nous mettre en état de vendre notre bled dans les marchés étrangers, au même prix que la Pologne, le Danemarck, Hambourg, l'Afrique, la Sicile, & que nos Colonies enfin qui en fournissent l'Espagne, le Portugal & l'Irlande même, à meilleur marché que nous ne pouvons faire ; enfin, c'est donner à nos Laboureurs une gratification de deux cens mille livres sterling par an, pour que l'Angleterre gagne quinze cens mille livres sterling qu'elle n'auroit sûrement pas sans cela.

Généralement la voie de la gratification est la seule qui puisse être employée pour nous conserver la concurrence, dans tous les commerces où l'Etranger peut

94 *Avantages & Desavantages*

vendre à meilleur marché que nous; c'est ce qui a fait avancer à l'Auteur du *British merchant*, que nous serions obligés de donner une gratification pour l'exportation, même de nos laines, si l'Angleterre devenoit Province de la France, & que la France pût recueillir des laines à meilleur marché que nous; proposition très-vraie, sauf l'indécence de la première des suppositions sur lesquelles elle est fondée, & le peu de vraisemblance de la seconde.

Un autre effet bien précieux de la gratification, c'est de tenter par le bon marché de nos bleds, les Pays qui, comme la France, par exemple, pourroient s'en passer, & d'y décourager la culture des Terres: sans doute que le prix des bleds venant à hauffer, il les avertiroit de se donner à l'agriculture, & que la

a  
né  
l'in  
nou  
fer  
nos  
fan  
dan  
pri  
de  
Un  
fan  
dan  
fen  
qu  
  
de  
tifi  
fac  
gé  

---

  
(  
gn  
en  
rab  
n'e  
leu

*de la Grande Bretagne , &c.* 95  
nécessité feroit succéder chez eux  
l'industrie à une indolence qui  
nous est si avantageuse (a). A quoi  
feroit réduite alors la valeur de  
nos Terres, si nos bleds étoient  
sans demande, faute de besoin  
dans l'Etranger, & nos laines sans  
prix, comme elles sont, au moyen  
de la prohibition de leur sortie ?  
Un tel événement est fâcheux  
sans doute à prévoir ; il est cepen-  
dant plus naturel que l'état pré-  
sent, & plus prochain peut-être  
qu'on ne pense.

Les avantages que la culture  
de nos terres a reçus de cette gra-  
tification ne se peuvent nier : la  
face de l'Angleterre en a été chan-  
gée : des communes, ou incultes

---

(a) Le Chevalier Thomas Colepeper se plai-  
gnoit en 1621, de ce que les François portoient  
en Angleterre des quantités de bleds si considé-  
rables, & à si bas prix, que les bleds Anglois  
n'en pouvoient soutenir la concurrence dans  
leurs propres marchés.

96 *Avantages & Desavantages*  
ou mal cultivées, des pâturages  
arides ou déserts, sont devenus,  
au moyen des haies dont on les  
a fermés & séparés, des champs  
fertiles, & des prés très-riches.  
Ces cinq schelins de gratification  
par quartier ont été employés par  
le Laboureur au défrichement, à  
l'amélioration de ses terres : c'est  
cette gratification qui a été le vé-  
ritable maître de l'Angleterre  
dans l'art de cultiver : nos anciens  
Ecrivains, sur cette matière, n'en  
sçavoient pas tant que nos moder-  
nes, parce qu'ils n'avoient point  
vû les expériences que cet encou-  
ragement a fait tenter : ils avoient  
cependant entrevu l'avantage qui  
pouvoit naître des défrichemens,  
des enclos des haies, & quelques  
autres pratiques : mais une grati-  
fication étoit seule capable d'opé-  
rer ce changement, parce qu'elle  
seule pouvoit en donner les  
moyens :

*de la Grande Bretagne, &c.* 97  
moyens: enfin, depuis 1689, il n'y a pas eu d'année, que le Parlement n'ait passé quinze & vingt Actes particuliers, pour permettre d'enclorre & de fermer des Communes. L'expérience universelle nous apprend que les terres, ainsi mises en valeur, ont doublé de revenu; cette amélioration n'étoit pas pour l'Angleterre un objet à mépriser; car des quarante millions d'acres qu'elle contient, on estime que plus d'un tiers étoit en Communes, & ce qu'il en reste encore fait penser que l'estimation est médiocre.

La culture n'a pu augmenter, sans employer plus de chevaux, de bœufs & de moutons, pour labourer & engraisser les terres. De là une augmentation de richesses en bestiaux, précieuse à tant d'égards.

E

98 *Avantages & Desavantages*

La population s'est augmentée avec la culture ; le travail des terres encloses a employé & entretenu un plus grand nombre d'hommes ; ces campagnes défertes ont de nouvelles habitations ; les villages se sont accrus sensiblement.

Les ports & les plus petites villes de nos côtés ont éprouvé un accroissement proportionné dans le nombre de leurs vaisseaux, & d'autant plus grand, que les bleds sont d'un volume considérable : le nombre des matelots augmenté, a beaucoup facilité l'établissement des pêcheries sur nos côtes, susceptibles encore d'un plus grand avancement.

Les consommations se sont augmentées en proportion des hommes & des richesses nouvelles. Elles ont rendu avec usure à l'Etat la dépense de la gratification.

n  
d  
b  
&  
ré  
pr  
fo  
m  
qu  
de  
co  
ses  
en  
fon  
pri  
bre  
  
les  
d'u  
en  
val  
cul  
des

L'Etat des exportations nous montre que toutes les Provinces de l'Angleterre ont partagé le bénéfice de cette gratification, & cet avantage ne pouvoit être réparti si également que dans une presqu'Isle, dont tous les points sont à de justes distances de la mer : heureuse disposition, à laquelle elle doit encore la facilité des communications & des secours par terre & par mer, entre ses différentes Provinces, & qui entretient dans toute l'étendue de son continent, l'abondance & le prix des denrées dans un équilibre favorable.

On pourroit pousser à l'infini les détails des avantages résultans d'un bien qui a produit en terres, en bestiaux, en hommes, tant de valeurs qui n'existoient point. La culture est donc le plus grand des biens, & les Loix qui la pro-

100 *Avantages & Desavantages*  
régent & l'augmentent, les plus  
sages des Loix.

Laissons aux autres Nations l'in-  
quiétude sur les moyens d'éviter  
la famine; voyons-les éprouver la  
faim au milieu des projets qu'elles  
forment pour s'en garantir; nous  
avons trouvé par un moyen bien  
simple, le secret de jouir tran-  
quillement, & avec abondance,  
du premier bien nécessaire à la  
vie: plus heureux que nos pères,  
nous n'éprouvons point ces exces-  
sives & subites différences dans le  
prix des bleds, toujours causées  
plutôt par la crainte que par la  
réalité de la disette, crainte qui  
souvent en avance & en augmente  
les horreurs. En place de vastes  
& nombreux greniers de ressource  
& de prévoyance, nous avons  
de vastes plaines ensemencées,  
dont le produit se renouvelle &  
s'accroît tous les ans. Notre cul-

*de la Grande Bretagne, &c.* 101

ture & nos récoltes sont devenues sans bornes, dès que nos Labou- reurs ont été sûrs d'une consom- mation certaine au-dehors & au- dedans.

Ainsi de nos jours l'Angleterre, sans peine & sans dépenses rui- neuses, a découvert sur la sur- face de ses terres une mine nou- velle, d'une possession plus pré- cieuse, & d'une richesse plus vraie que celles de l'Amérique: l'Angleterre est la Nation sage qui a fait le meilleur choix: l'Es- pagne au milieu de ses trésors, nous représente assez bien le sort de ce Roi de la Fable, que Bac- chus avoit favorisé du don de convertir en or tout ce qu'il toucheroit.

*DES LAINES ET DES  
Bestiaux en général.*

L'Angleterre doit à la température de son climat, & à la nature de son sol l'excellente qualité de ses laines ; elle est redevable de leur abondance au partage accidentel de ses terres , qui a invité naturellement ses habitans à nourrir de grands troupeaux de toute sorte de bestiaux.

Environ l'an 830 , les Saxons ayant achevé de conquérir l'Angleterre à l'aide de l'irruption de plusieurs peuples du Nord de l'Allemagne , les terres furent partagées entre les Généraux de ces différentes Nations & les principaux Capitaines , qui s'en réservèrent une partie , & distribuèrent le reste sous différentes conditions entre leurs soldats &

les Naturels du pays qui restoient en petit nombre : le pays déjà bien dépeuplé, le devint encore plus dans la suite, par les ravages des Danois. Les habitans de l'Isle ne suffisoient à labourer qu'une petite partie des terres ; le reste demeura en friche, pâturages, déserts & forêts, la plûpart sans maître & sans partage.

Chaque Seigneur donna à ceux qui tenoient des terres de lui le droit de faire paître dans ces terres incultes, les bestiaux employés au labourage, comme chevaux, bœufs & moutons : quelques Tenanciers, quelques Villagēs ou Villes s'approprièrent ce droit dans les Terres voisines, & par bienfiance, & par prescription. Lors même que Guillaume le Conquérant s'empara des forêts du Royaume, & s'y attribua exclusivement le droit

104 *Avantages & Desavantages*  
de chasse qu'il devoit seulement  
partager avec la Noblesse & le  
Peuple, il n'ôta point la liberté  
du pâturage aux voisins dont  
tout le bien consistoit en bétail.

Telle est l'origine la plus gé-  
nérale de ces droits de Commu-  
nes, perpétués jusqu'à nos jours ;  
droits tellement consacrés par  
l'usage, qu'ils ont conservé ces  
vastes plaines en friche ; les fo-  
rêts détruites par la consomma-  
tion, par la négligence, par les  
mines de fer, sont devenues  
elles-mêmes de vastes terrains  
pour la plûpart incultes, avec le  
nom de Communes, & qu'on n'a  
pu dénaturer, qu'en vertu d'Actes  
de Parlement. Il ne restoit donc  
d'autre moyen d'en jouir, qu'en  
y faisant paître de nombreux  
troupeaux : & ç'a été long-temps  
toute la richesse & l'industrie de  
la nation. Un si grand terrain

*de la Grande Bretagne, &c.* 105  
destiné au pâturage, étoit encore  
augmenté par l'étendue des Parcs  
que les Seigneurs s'étoient réservés  
pour leur chasse, leurs daims  
& leurs bestiaux.

Les Anglois ne connurent  
point d'abord toute l'étendue de  
la richesse qu'ils possédoient; ils  
ne sçavoient que se nourrir de la  
chair de leurs bestiaux, & se cou-  
vrir de la toison de leurs mou-  
tons: ils vendirent long-temps  
leurs laines aux Hollandois & aux  
Flamands, qui seuls alors avoient  
des Manufactures: *Defoe* dit que  
sous Edouard III, (a) l'exporta-  
tion de nos laines monta à plus  
de dix millions de livres sterling,  
valeur présente, (230 millions  
Tournois.)

Quelques Anglois, réfugiés

---

(a) Entre 1327 & 1377.

106 *Avantages & Desavantages*  
pendant les guerres des deux  
Roses dans les Etats du Duc de  
Bourgogne qui étoient remplis  
de Manufactures. , en rapportè-  
rent à leur retour en Angleterre ,  
les premières connoissances dans  
le quinzième siècle ; elles furent  
favorisées par Henri VII ; mais  
elles ne prirent un établissement  
solide que sous le glorieux Règne  
d'Elisabeth , dont les soins lui  
assurèrent un succès continué jus-  
qu'à nos jours. Alors l'exporta-  
tion de nos laines fut prohibée  
sérieusement , & sous les peines  
les plus graves : toutes les or-  
donnances précédentes sur le  
fait des laines , ne furent que  
des ressources de finance que  
nos Rois employèrent dans leurs  
besoins.

Bientôt l'industrie ouvrit les  
yeux des Anglois sur toutes les  
utilités qu'ils pouvoient retirer

*de la Grande Bretagne, &c.* 107  
de leurs différens bestiaux : (a) la nourriture fut comptée au rang des moindres ; avantage néanmoins qui s'accrut encore avec l'espèce. Avant ce tems , dans les campagnes , on ne connoissoit presque que l'état oisif de Pâtres , peu favorable à l'emploi des hommes & à la population : les Manufactures & les Arts augmentèrent le nombre des hommes ; les terres demandèrent une plus grande culture ; on défricha les terres communes : mais on s'aperçut enfin combien la culture en commun avoit de desavantages ; on commença d'enclore quelques terrains, pour en retirer le plus grand produit. Depuis ce tems , le labourage & le pâturage furent portés à une perfe-

---

(a) Cuir, salaisons, beurres, fromages, suifs, &c.

108 *Avantages & Desavantages*  
étion inconnue alors: l'espèce même des bestiaux, celle des moutons particulièrement, a été perfectionnée par l'étude de la nourriture qui leur est la plus propre, & par le mélange des espèces.

On s'est opposé d'abord à ces enclos dans les Communes, sous prétexte que le labourage diminueroit le nombre des moutons: mais tel est l'effet de la bonne culture, que tel acre qui ne produisoit que six boisseaux de bled, en a donné vingt; & qu'un acre de pâturage bien préparé a nourri le double des moutons qu'il nourrissoit auparavant.

L'Angleterre possède donc, dans la plus grande abondance, les laines les plus propres pour la fabrication de toutes sortes d'étoffes, si l'on excepte seulement les draps les plus fins, qu'elle ne peut fabriquer sans le secours des

*de la Grande Bretagne, &c.* 109  
laines d'Espagne : parmi nos laines courtes , les plus belles sont celles de Cotefvold en Gloucestershire , estimées les plus fines de l'Angleterre , & les plus approchantes des laines d'Espagne ; celles de Hereford , Worcestershire , &c.

Nos laines longues pour peigner , sont les plus recherchées des autres Nations pour leur longueur & leur finesse : parmi celles-ci , les plus renommées sont celles de Warwick , Northampton , de Lincoln , de Durham , des Marais salés de Rumney : mais celles du Sud des Marais de Lincoln & de Leicester , ont l'avantage sur toutes les autres pour la longueur , la finesse , la douceur & le brillant. Ces laines sont employées concurremment avec celles d'Irlande dans les châlons , serges , camelots , callemandes ,

110 *Avantages & Desavantages*  
& autres étoffes sans nombre de  
Norwich, qui sont imitées pour  
la plûpart à Amiens, à Abbeville,  
à Lille en France, à Bruxelles,  
en Hollande, à Harlem, & aux  
environs d'Amsterdam & de  
Leyde.

On les emploie encore avec  
des laines cardées dans les baiet-  
tes, droguets, flannelles, &c.  
On les mêle enfin avec le coton  
& la soie dans diverses étoffes,  
comme alapéens, bombazines,  
crapes, &c.

Parmi les différentes espèces  
de nos moutons, les moutons  
cornus de la petite espèce sont  
estimés les plus propres à échauf-  
fer les terres, par l'abondance des  
sels que contiennent leurs excré-  
mens : leur chair est médiocre,  
ainsi que leurs laines.

Les moutons de la grande es-  
pèce donnent, depuis cinq livres

*de la Grande Bretagne, &c.* 111  
jusqu'à huit livres de laine par  
toison : quelques-uns de ces mou-  
tons, outre la laine longue qu'ils  
portent, donnent une laine courte  
& fine, mais en petite quantité,  
qu'on mêle avec des laines d'Es-  
pagne dans la chaîne des draps,  
pour lui donner plus de force.  
Les plus grands moutons, & ceux  
dont les beliers sont les plus esti-  
més, sont ceux de Lincolnshire,  
du pays nommé Hollande, de  
Leicester & de Rumney ; des  
beliers de cette espèce ont été  
achetés jusqu'à douze guinées.

Pour exemple de l'abondance  
des moutons, on estime commu-  
nément que les marais salés de  
Rumney contiennent quarante-  
quatre mille acres, & cent trente-  
deux mille moutons, à trois mou-  
tons par acre. On compte que  
le pays de Dorsetshire nourrit  
six cens mille moutons dans un

112 *Avantages & Desavantages*  
cercle de douze milles de dia-  
mètre.

De si grands troupeaux, sans compter ceux des autres bestiaux, ne pouvoient, sans doute, être mis dans des étables sans qu'il en coûtât beaucoup; c'est ce qui a fait que dans la plûpart des Provinces de l'Angleterre, on ne les retire en aucun tems, & la douceur des hivers communément supportables l'a permis; dans quelques pays on a eu la commodité de les mettre à l'abri, & on prétend que les laines y gagnent. Il est certain que dans les Provinces les plus sujettes au froid, comme celles du Nord approchant de l'Ecosse, pour garantir en quelque sorte les moutons de la rudesse des hivers, on est obligé de les *embaumer*, c'est-à-dire, de les enduire de la tête aux pieds d'une composition de

ga  
en  
pr  
fie  
de  
gâ  
ne  
me

pr  
au  
cu  
fu  
pâ  
&  
du  
av  
ve  
ma  
to  
lo  
le  
fu  
la

*de la Grande Bretagne, &c.* 113  
gaudron, graisse, &c. bouillies ensemble ; mais outre que cette précaution n'empêche pas plusieurs de mourir de froid ou de maladie, cette composition gâte étrangement les laines qui ne s'en purgent que difficilement.

Les Provinces les moins propres à nourrir des moutons & autres bestiaux, ont voulu se procurer cet avantage que leur refusoit la Nature ; on a fait des pâturages dans les terrains sableux & arides, en y semant du tréfle & du sainfoin ; on a remplacé l'herbe avec des navets, dans les hivers où elle étoit rare ; on a fait manger les navets par les moutons sur les champs qu'on vouloit échauffer & engraisser par leur présence : tant la culture est susceptible de perfection, & tant la consommation est un puis-

114 *Avantages & Desavantages*  
sans moyen d'augmenter l'in-  
dustrie.

Mais de si grands avantages ne pouvoient être possédés sans inquiétude, & nous avons dû nous attendre aux efforts que feroient les autres Nations pour les partager avec nous. La Hollande, la Flandre, la France sur tout, la plus redoutable rivale de nos Manufactures, prennent chez nous-mêmes, des armes contre nous : nos laines y sont attirées & employées par préférence. La prohibition de leur exportation n'a point eu l'effet que nous en attendions : il est vrai que nous devons nous en prendre à la politique mal entendue qui nous fit d'abord défendre absolument l'entrée des laines d'Irlande en Angleterre. Quel usage l'Irlande sans manufactures, pouvoit-elle faire de ses laines, si ce n'est de

les  
pro  
pu  
au  
ave  
con  
sea  
vai  
co  
  
ent  
fac  
co  
ch  
jou  
lai  
les  
mi  
leu  
  
de  
du  
d'e  
pro

*de la Grande Bretagne, &c.* 115  
les vendre à l'Etranger malgré la  
prohibition ? Nous ouvrîmes de-  
puis quelques-uns de nos Ports  
aux laines d'Irlande ; mais elle  
avoit goûté les douceurs de la  
contrebande, & tous nos vais-  
seaux garde-côtes ont entrepris  
vainement d'en interrompre le  
cours.

Chaque session du Parlement  
entend les plaintes des Manu-  
facturiers sur la diminution du  
commerce, quelquefois sur la  
chereté des matières, & tou-  
jours sur la contrebande des  
laines, qui, employées dans  
les manufactures étrangères, di-  
minuent d'autant le travail des  
leurs.

D'autre part, les Propriétaires  
des terres viennent se plaindre  
du bas prix auquel la prohibition  
d'exportation tient les laines ; ils  
prétendent que c'est ce bas prix

116 *Avantages & Desavantages*  
même qui est cause de la contre-  
bande qui s'en fait.

Il est difficile de résoudre en  
cette occasion qui des deux a rai-  
son de se plaindre ; si ce n'est  
qu'on ne voulût se décider , seu-  
lement par le préjugé général ,  
c'est-à-dire , contre le Manufa-  
cturier : car je n'ai point encore  
vu de plainte ou de demande des  
Manufacturiers contre les Pro-  
priétaires , qui ne fût souveraine-  
ment déraisonnable. Il ne me pa-  
roît pas moins difficile d'appor-  
ter un remède satisfaisant au mal  
réel qu'on ne peut se dissimuler ;  
mais pour en connoître la juste  
étendue , il faudroit être sûr ,  
comme on l'avance , que les  
étrangers ne peuvent absolument  
se passer de nos laines dans la plus  
grande partie de leurs étoffes ; si  
cela est , la sortie de nos laines  
est un tort irréparable pour l'An-

*de la Grande Bretagne, &c.* 117  
gleterre; le mal est bien moindre  
si, comme d'autres l'assurent,  
les Etrangers suppléent par des  
mêlanges de laines d'Espagne  
avec les leurs propres, au défaut  
de nos laines les plus belles; &  
s'ils ont d'ailleurs plusieurs quali-  
tés de laines pareilles aux nôtres,  
ce dont je puis répondre pour en  
être sûr.

A l'égard de la France, par  
exemple, je ne sçauois dire  
quelle quantité elle emploie de  
nos laines, d'une qualité supé-  
rieure à celles de son crû; mais  
je puis assurer d'y avoir vu quel-  
ques sortes de nos laines com-  
munes, que le manque seul de  
quantité & non de qualité dans  
celles du pays y faisoit employer.  
Ces laines Angloises avoient  
donné à l'Exportateur fraudu-  
leux 50 pour cent de profit, &  
ne revenoient néanmoins en

118 *Avantages & Desavantages*

France, qu'au même prix des laines du pays, de pareille qualité : ce fait vérifié nous explique pourquoi nos laines passent en France. L'abondance des laines chez nous, les y tient à un prix au-dessous de leur valeur réelle, tandis que la disette des laines en France les y tient beaucoup au-dessus.

Il faut, sans doute, qu'un vice bien puissant s'oppose en France à la multiplication de l'espèce, pour qu'elle manque, tandis que les manufactures y sont en vigueur, & peuvent donner un bon prix au colon. Nous avons à nous plaindre chez nous d'un inconvénient contraire ; il semble que rien n'y puisse décourager la propagation des moutons : elle a toujours été en augmentant malgré la prohibition la plus rigoureuse d'exporter les laines. La

cha  
qu  
for  
La  
for  
l'or  
pû  
tite  
ce  
plu  
ce  
vic  
l'E  
  
no  
fur  
au  
au  
av  
à  
ch  
pu  
pr  
be

*de la Grande Bretagne, &c.* 119  
chair du mouton, la fécondité  
qu'il communique à nos terres,  
font un profit qui suffit seul au  
Laboureur. Nos Manufactures  
sont occupées plus qu'elles ne  
l'ont jamais été; mais elles n'ont  
pû s'accroître autant que la quan-  
tité des laines. Qu'a dû devenir  
ce superflu? Il a fait baisser de  
plus en plus le prix des laines,  
ce qui les a portées avec plus de  
violence dans les marchés de  
l'Etranger.

Tel est le véritable état où  
nous sommes. Nos laines par  
surabondance ont toujours été  
au dessous du prix de celles des  
autres pays, comparaison faite  
avec les prix courans des laines  
à Amsterdam, le plus grand mar-  
ché de l'Univers; cependant de-  
puis la Paix elles ont haussé de  
prix. En 1750 & 1751, les plus  
belles laines longues de Lincoln

120 *Avantages & Desavantages*  
ont été vendues prix moyen seize deniers sterling ( trente - un sols tournois) la liv. c'est-à-dire , vingt pour cent de plus que par le passé ; & cette augmentation est le véritable fondement des plaintes des Manufacturiers : leur intérêt est leur seul objet , quand ils demandent depuis si long - temps qu'on ouvre aux laines d'Irlande en toison & filées , tous les Ports d'Angleterre sans exception ; leur prétexte est , que c'est le seul moyen d'arrêter la sortie des laines d'Irlande pour l'Etranger.

Les Propriétaires des terres qui prévoient que l'importation augmentée des laines d'Irlande en Angleterre , doit encore y faire baisser le prix des leurs , opposent que c'est en vain qu'on ouvrira à l'Irlande tous les marchés de l'Angleterre , tant que le prix des laines y sera infiniment plus  
bas

b  
tr  
b  
la  
la  
gl  
ba  
du  
les  
me  
qu  
vo  
l'O  
Bic  
po  
  
nie  
hib  
nes  
par  
au  
ma  
dro  
bin

bas que dans les marchés de l'Étranger ; que d'ailleurs cette liberté accordée aux bateaux Irlandois de parcourir avec leurs laines toutes les côtes de l'Angleterre , ouvrira à leur contrebande, dans une carrière si étendue, une infinité de routes que les Garde-côtes pourront bien moins suffire à garder , que lorsque ces bateaux de laine n'avoient de libres que les mers de l'Ouest de l'Angleterre , entre Biddefort, Liverpool & Bristol, pour bornes.

Quelques-uns d'entre ces derniers proposent de lever la prohibition de l'exportation des laines Angloises, & prétendent que par là, les laines étant rapprochées au niveau du prix commun des marchés de l'Europe , alors un droit de sortie justement combiné pourroit empêcher, ou du

122 *Avantages & Desavantages*  
moins diminuer l'exportation ,  
plus efficacement que la pro-  
hibition.

Au milieu de ces différens  
avis dictés par des intérêts con-  
traires, je hazarderai mon senti-  
ment desintéressé.

C'est pour l'Angleterre un  
avantage bien précieux , que  
celui d'avoir ses laines à 40, 50  
& 60 pour cent de meilleur mar-  
ché que l'Etranger, qualité pour  
qualité; c'est cela seul qui peut  
la dédommager en quelque sorte  
du haut prix de sa main-d'œuvre,  
plus chère souvent de 30 pour  
cent que chez l'Etranger. L'abon-  
dance seule de ses laines peut les  
tenir à un si bas prix; si ce bas  
prix en fait passer dans les mar-  
chés étrangers, ce n'est que la  
partie superflue: ce qu'ils en ti-  
rent, je suis convaincu, que pour  
la plus grande partie, c'est par

d  
p  
P  
m  
m  
qu  
no  
est  
lai  
&  
plu  
éto  
mu  
van  
M  
der  
roie  
lain  
von  
diffi  
foie  
l'Etr  
tous  
land

*de la Grande Bretagne, &c.* 123  
défaut de quantité, laquelle ils peuvent se procurer de leur propre fonds. Cette exportation diminue plutôt dans l'Etranger la multiplication des moutons, qu'elle ne diminue le travail de nos manufactures : la preuve en est, que dans les années où les laines ont été au plus bas prix, & sans doute leur exportation la plus grande, les exportations des étoffes de laine se trouvent communément les plus grandes, suivant les extraits des Douanes.

Nous devons donc nous garder de tous les moyens qui pourroient augmenter le prix de nos laines; en même tems nous devons rendre la contrebande plus difficile, pour que nos laines en soient d'autant plus chères pour l'Etranger. Il faut donc ouvrir tous nos Ports aux laines d'Irlande filées & non filées; le mo-

124 *Avantages & Desavantages*  
ment est favorable, puisque les  
nôtres ont augmenté de vingt  
pour cent : les vaisseaux qui gar-  
dent les côtes, pour empêcher  
la sortie des laines d'Angleterre,  
veilleront en même tems à ce  
que les bateaux Irlandois ne s'é-  
chappent point de nos mers pour  
passer à l'Etranger. Je ne répons  
pas que cette liberté puisse abso-  
lument interrompre la contre-  
bande Irlandoise ; il étoit plus aisé  
de l'empêcher de s'établir, qu'il  
ne le fera de la détruire.

A l'égard de la prohibition gé-  
nérale de l'exportation des laines  
Angloises, elle doit pour toujours  
être continuée, puisqu'elle seule  
peut nous conserver l'avantage  
inestimable d'avoir les meilleures  
laines au plus bas prix des mar-  
chés de l'Europe, & celui de ven-  
dre notre superflu à l'Etranger, au  
plus haut prix de ses marchés.

*DES RICHESSES INTERIEU-  
RES DE LA TERRE : Métaux,  
Marnes, Glaises, Charbons, &c.*

Parmi les différens trésors que la terre renferme dans son sein , l'or & l'argent ne sont point les premières richesses ni les plus désirables : l'or & l'argent ont réduit dans un esclavage déplorable leurs possesseurs naturels , & les maîtres de ces esclaves & de leurs trésors n'en sont pas devenus plus puissans : il semble que dès ce moment l'Espagnol ait perdu tout esprit d'industrie, toute aptitude au travail , comme un Laboureur qui trouveroit un trésor au milieu de son champ , abandonneroit pour toujours la charue. Si l'Angleterre possède quelqu'une de ces mines funestes , il est à souhaiter qu'elles lui soient pour jamais inconnues.

126 *Avantages & Desavantages*

L'Angleterre doit estimer davantage d'autres présens que lui a fait la Nature : des fers dans plusieurs de ses Provinces & en Irlande ; des cuivres en Staffordshire , Cornouaille , Lancashire , &c. du plomb en abondance dans les Provinces du Nord & de l'Ouest , ainsi qu'en Ecoffe ; de l'étain en Devonshire & en Cornouaille.

Mais les mines dont elle doit principalement se vanter , soit parce qu'elle les possède en plus grande abondance qu'aucune Nation , soit parce qu'elle l'emporte sur toutes par l'usage qu'elle en a fait , ce sont

Ses MARNES , dont elle possède tant de différentes sortes , qu'il n'y a pas de nature de terre qu'elle ne puisse rendre fertile par leur moyen. Les expériences qu'elle en a faites depuis la restauration

*de la Grande Bretagne, &c.* 127  
de l'Agriculture, sont sans nombre, & leur succès s'étend tous les jours encore dans la Province de Norfolk.

Sa TERRE A FOULON si précieuse pour l'aprêt de ses étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines; cette terre la plus parfaite de toutes, & telle que la Hollande ni la France n'en possèdent point de pareille, mérite une description particulière.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidstone dans la Province de Kent, près de Nutley en Suffex, près de Woburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire; dans l'Isle de Skyes en Ecosse.

J'en ai vu fouiller entre Brickhill & Woburn, dans une grande bruyère qui couvre quelques collines qui en sont pleines. Le

128 *Avantages & Desavantages*  
trou étoit un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé pour le soutien des terres, sur le penchant d'une de ces collines, (a) qui laissoit voir la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au-dessous desquels on trouvoit la terre à foulon à environ cinquante ou soixante pieds de la surface du découvert. La terre de cette surface, qui me sembla avoir été autrefois labourée, étoit maigre & de couleur de cendre, épaisse de cinq à six pouces jusqu'à un pied; au-dessous, une couche de sable fin, jaune rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix pieds; ensuite pendant trente à quarante pieds, divers lits de sable gris & blanc de diverses

---

(a) Dans la Province de Surrey, on creuse la même terre dans des trous en forme de puits, dont les côtes sont soutenus comme ceux de charbon.

consistances, mêlés de raies rougeâtres de la couleur des veines de mines de fer ; plus bas une couche de deux à trois pieds de sable gras mêlé de terres & veines rougeâtres, puis un pied de terre médiocrement grasse, encore un peu sableuse ; enfin la terre parfaitement grasse & pure pendant environ sept à huit pieds. Ce banc de terre distingué en différentes couches, par des fentes horizontales, à un pied & demi environ l'une de l'autre ; l'assiette de ces bancs sur un plan horizontal très-égal, disposition régulière, qui communément en toutes sortes de lits & couches de terres ou mines, annonce une grande étendue. Aux environs de ce découvert, on trouve quelques montagnes de craie blanche propre à faire de la chaux, la terre supérieure épaisse de cinq à

130 *Avantages & Desavantages*  
six pouces , quelques portions  
cultivées & d'un assez bon rap-  
port. Les Ouvriers employés à  
fouiller cette terre avec la pioche,  
gagnoient 10 deniers sterling ( 19  
sols tournois ) par jour ; deux hom-  
mes seuls alors suffisoient à en  
fouiller & charger dans un cha-  
riot mille livres pesant dans un  
jour : cette charge valant , prise  
sur le lieu , 4 schelins , ( 4 liv.  
12 sols tournois. )

Cette terre est d'une couleur  
gris-verdâtre , qui se dégrade à  
l'air ; sa consistance , médiocre-  
ment ferme , se divisant aisément  
en morceaux à la pioche ; à sé-  
cher elle devient dure comme  
du savon ; sa qualité , grasse &  
pleine de nître. Elle ne se dis-  
sout dans l'eau qu'en la remuant  
beaucoup , le sédiment qui s'en  
forme , lorsqu'il est séché , est doux  
& gras au toucher , très-friable ,

*de la Grande Bretagne, &c.* 131  
& se réduit entre les doigts dans une poudre presque impalpable qui semble se perdre dans les pores de la peau, sans aucune apparence de sable, &c. Cette poussière vue au microscope est mate, opaque, & n'a point le brillant des parties sableuses; qualités qui la rendent si propre à s'insinuer dans les pores de la laine, & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'étoffe dans les plus violens frottemens.

LA TERRE GLAISE propre à faire des pipes à tabac, a les mêmes propriétés, mais rarement dans la même perfection, étant sujette à être mêlée de quelques parties de sable; dans le trou elle est verdâtre, douce au toucher, & glissante comme le savon: la plus parfaite se trouve en Northampton, près de Pool en Dorsetshire, & dans l'Isle de Wight;

132 *Avantages & Desavantages*  
& se vend à Londres jusqu'à vingt  
schelins le tonneau : l'exporta-  
tion en est aussi défendue.

Le CHARBON DE TERRE sub-  
stitué au bois dans presque tous  
les emplois où l'usage du feu est  
nécessaire, fait naître naturelle-  
ment cette question, Qu'a gagné  
l'Angleterre à ce change? Elle a  
gagné certainement, au moins  
l'espace immense de terrain que  
couvroient les forêts qui lui four-  
nissoient cette consommation; en  
place de ces forêts très-peu fa-  
vorables à la population par le  
peu d'hommes qu'elles em-  
ploient, elle possède des champs  
fertiles, & de riches pâturages :  
il lui revient en pur profit, les  
bleds & les laines qu'elle y re-  
cueille.

Des forêts, quoique vastes &  
nombreuses, au tems de Guillau-  
me-le-Conquérant, la plûpart

sans maîtres, & devenues alors le Domaine du Roi, Communes ouvertes aux bestiaux, sans autres Loix qui leur fussent propres, que relatives à la conservation de la chasse, ne devoient attendre du tems & de la consommation, qu'une destruction nécessaire, au milieu d'un pays où le reste des terres étoit ouvert, commun en grande partie, sans haies & sans liberté de s'enclorre.

L'exploitation des différentes mines, sur tout de celles de fer dans les Provinces de Warwick, de Stafford, de Worcester, de Montmouth, de Shropshire & de Suffex, ont avancé la ruine totale des bois; leur prix exorbitant a averti de leur disette, & de la nécessité de conserver ce qui en restoit, pour la marine, & pour la bâtisse des maisons. Dans ces circonstances, les char-

134 *Avantages & Desavantages*

bons de terre répandus dans toute l'Angleterre & l'Ecosse, ont été d'une grande ressource, car l'Irlande même, qui étoit autrefois comme l'Angleterre, abondante en chênes les plus estimés pour la construction des vaisseaux, s'en est trouvée tellement dépourvue en même tems & par les mêmes raisons, qu'elle a été réduite à tirer de Norvège tous ses bois de construction ; d'Angleterre & d'ailleurs, des écorces pour ses cuirs, & même d'en vendre plusieurs en verd à la Hollande, à l'Allemagne, à la Flandre, faute de pouvoir les tanner elle-même.

Les mines, principalement celles de fer, pour qui le feu de charbon de terre est trop lent, se sont ressenties de la disette de bois. Nous tirons de Suède par an, pour plus de 200, 000 liv. sterling (4, 600, 000 liv. tour-

*de la Grande Bretagne, &c.* 135  
nois, de fers en barre, sans compter l'acier. Il seroit donc à desirer que les mines de nos Colonies fussent assez encouragées, pour pouvoir fournir aux trois Royaumes la quantité de fers en *gueuses* qui nous manque : les bois abondans dans ces contrées rendent la chose possible, & cette opération seroit un double bien, en y étendant les défrichemens, & rendant le pays plus sain : mais comme nos bois ne suffiroient point encore à réduire ces *gueuses* en barres & autres ouvrages de fer, il seroit à propos de proposer une récompense pour qui trouveroit le secret de faire, à aussi bon marché que l'Etranger nous le vend, le fer en barres avec le feu de charbon de terre, soit en mêlant différentes sortes ensemble, soit en y joignant quelque partie de charbon de bois,

136 *Avantages & Desavantages*  
par où on éviteroit en même  
temps, & la destruction des forêts,  
& la ruine des particuliers, dont  
les biens se trouvent en mines &  
en bois.

Alors l'usage du charbon de  
terre s'étendra à tous nos besoins,  
dans nos maisons, dans les mines,  
les verreries, les briqueteries,  
les salines, les raffineries, les  
brasseries, &c. Comme il y a dif-  
férentes espèces de charbon, on  
peut choisir celle qui convient le  
mieux à l'emploi qu'on en veut  
faire; on peut avec le feu le pur-  
ger du bitume & du soufre qu'il  
renferme; en sorte qu'en perdant  
deux tiers de son poids, & très-  
peu de son volume, il demeure  
une substance combustible (a),  
mais délivrée des parties qui ex-  
halent cette fumée incommode

---

(a) Braise de charbon.

qu'on lui reproche. Derby est la première Ville qui ait substitué à la paille, l'usage de ce charbon à demi consumé, pour sécher le malt, ce qui a donné à sa bière la blancheur & la douceur qui l'ont mise en réputation : on doit s'en servir aussi dans les fourneaux destinés à sécher le bled soupçonné d'humidité, au moment qu'on l'embarque.

Mais l'Angleterre a tiré de cette richesse naturelle, par la manière d'en jouir, un autre avantage bien supérieur à sa possession même : trois de ses ports voisins des principales mines de charbon, Withehaven, Newcastle & Swanzey en Galles, sont devenus les magasins dont toute l'Angleterre & l'Irlande tirent leur consommation : Newcastle fournit toute la Côte orientale jusqu'à Portsmouth ; Swanzey,

138 *Avantages & Desavantages*  
la Côte occidentale jusqu'à Devonshire & les environs ; & Withehaven l'Irlande : cette seule branche de Commerce n'emploie pas moins de quinze cens vaisseaux, de cent jusqu'à deux cens tonneaux, & entretient un Corps de Matelots réputés les plus habiles, qui dans des circonstances pressantes, forme une ressource prompte, & toujours assurée. (a)  
La Tamise seule distribue les charbons qu'elle reçoit, dans Londres & dans neuf Provinces ; les autres rivières qui vont à la mer, servent chacune à proportion de

---

(a) Si l'on ajoute à cet article le nombre de vaisseaux qu'emploie le transport des beurre, fromage, bleds, terre à foulon, sels, &c. on trouve par un calcul modéré plus de cent mille Matelots pour le Commerce de l'Angleterre seule, de port à port.

fon  
voit  
été  
min  
men  
telo  
qui  
gloi  
si m  
min

P  
don  
men  
& c  
Col  
mou  
ren  
con  
n'ay  
ava  
con

*de la Grande Bretagne, &c.* 139  
son cours. D'autres mines plus voisines de Londres n'ont point été ouvertes, pour ne point diminuer cette branche de Commerce maritime, l'Ecole des Matelots & de la Marine Angloise, qui est le vrai boulevard & la gloire de la Nation: des richesses si multipliées ont mérité à ces mines le nom des *Indes noires*.

### *DES PESCHERIES.*

Parmi les différens poissons dont la Nature a enrichi nos mers, les saumons de Berwick & de Newcastle, les huitres de Colchester, les harengs de Yarmouth & de Leostof sont les plus renommés: mais il semble, que contens d'autres richesses, nous n'ayons songé à profiter de cet avantage que pour notre propre consommation.

140 *Avantages & Desavantages*

Les Ecoissois furent les premiers & seuls en possession de la pêche de hareng : ce poisson descend de Shettland , sur leurs côtes , pour arriver aux nôtres ; les Hollandois alors n'y prétendoient d'autre droit que celui d'acheter d'eux ce poisson , pour le revendre.

Le premier Acte que nous ayons concernant cette pêche , est de l'an 13 d'Edouard III, (a) qui rappelle quelques sages dispositions de son grand-père sur le même objet. On reconnoît aisément , en comparant cet Acte avec les Statuts des Hollandois , que ceux-ci en ont profité ; leur pêcherie d'Enchuyfen ne commença d'avoir quelque réputation qu'en l'an 1416 , ou tout au plus tôt en 1397 , qu'ils trouvèrent

---

(a) L'an 1341.

*de la Grande Bretagne, &c.* 141  
le secret de les apprêter avec le  
sel, & de les encaquer.

Leur Commerce depuis s'étant  
accru, leur pêche se trouva trop  
bornée sur leurs côtes, & bientôt  
s'étant étendus jusques sur les nô-  
tres, nous les vîmes tranquille-  
ment établir leurs filets dans nos  
propres pêcheries. Dès l'an 1610  
le Chevalier Walter Raleigh  
donne un compte, qui n'a pas  
été démenti par Jean de Witte,  
du Commerce qu'ils faisoient en  
Russie, en Allemagne, en Flan-  
dre & en France, de harengs  
pêchés sur les Côtes d'Angle-  
terre, d'Ecosse & d'Irlande, mon-  
tant pour une année à 2,659,000  
*liv. sterling*, (61,157,000 *liv.*  
tournois :) ce seul article leur  
occupoit, dès ce tems-là, trois  
mille vaisseaux ou *Buches* à la  
pêche, & cinquante mille pê-  
cheurs, sans compter neuf mille

142 *Avantages & Desavantages*  
autres vaisseaux ou bateaux, &  
cent cinquante mille hommes sur  
terre & sur mer, employés au  
commerce de poisson, & aux  
autres commerces que cette pêche  
occasionne.

Notre indolence a laissé jouir  
ce peuple de nos propres biens,  
& s'enrichir ainsi à nos dépens  
de plus de cent millions sterling.  
Ce n'est que depuis cette époque  
que la Marine Hollandoise a fait  
quelque figure, même aujourd'hui,  
que sa puissance a reçu  
de si grands échecs, cette bran-  
che de son commerce est de  
toutes, celle qui a le moins  
souffert.

Un état de leur pêche du ha-  
reng en 1748, portoit mille vais-  
seaux de 70 à 100 tonneaux,  
évalués à 85 tonneaux l'un dans  
l'autre; le total de leur pêche  
dans les deux saisons, estimé à

a  
850  
sterl  
A c  
la r  
con  
100  
frais  
& h  
Pro  
Si  
pou  
la p  
mon  
entr

Pêc  
cha  
Pl  
à l'o  
pêc

(a)

*de la Grande Bretagne, &c.* 143  
 85000 Last : (a) le Last à 20 livres  
*sterling* . . . . . 1,700,000 l. st.

A déduire pour  
 la mise hors &  
 construction des  
 1000 *Buches*, les  
 frais de la pêche  
 & hazards . . . . . 850,000  
 Profit net par an. 850,000

Si on y ajoute  
 pour le profit de  
 la pêche de la  
 morue qui se fait  
 entre deux . . . . . 150,000

on aura . . . . . 1,000,000 l. st.

Pêcheurs, 14 par  
 chaque *Buche*, 14,000 hommes  
 Plus, employés  
 à l'occasion de la  
 pêche, &c. 86,000  
 100,000

---

(a) Le Last fait deux tonneaux.

#### 144 *Avantages & Desavantages*

Jusqu'à présent nos efforts ont été foibles ou peu heureux, dans toutes les tentatives que nous avons faites pour reprendre des avantages trop long-temps abandonnés: lorsque nous avons voulu prétendre contre les Hollandois un droit exclusif (a) de pêche sur ces côtes, aussi incontestable que celui de faire seuls la moisson dans nos champs, quel a été l'effet de nos remontrances & de nos prétentions? Deux grands & sçavans Traités sur l'Empire de la mer ont été composés par Selden & Grotius; la question est restée indécise, & les Hollandois sont demeurés en possession.

Cependant il s'est formé nouvellement une Compagnie pour la pêche du hareng, en vertu d'un Acte de Parlement: mais ses

---

(a) Sous Charles I, vers l'an 1676.

projets

*de la Grande Bretagne, &c.* 145  
projets & ses progrès même mon-  
trent bien que cet établissement  
est dans son enfance : on pro-  
jette d'ouvrir à nos harengs un  
marché nouveau dans nos Co-  
lonies ; on propose trois prix de  
15, 20 & 30 *livres sterling* pour  
les *Buches* qui auront fait la plus  
grande pêche ; on se félicite d'a-  
voir employé cette année trois  
mille livres sterling en filets pour  
pêcher ; on se promet d'envoyer  
l'année prochaine soixante *Bu-  
ches* & trois mille hommes, à la  
pêche du hareng & de la ba-  
leine, tandis qu'on a compté en  
Septembre dernier cinq cens vais-  
seaux étrangers à la pêche sur la  
Côte d'Yarmouth, tandis que  
même des pêcheurs François y  
sont venus troubler les nôtres.

Que sert d'avoir la Marine la  
plus puissante de l'Univers ; que  
nous sert d'entretenir à grands

146 *Avantages & Desavantages.*  
frais deux cens vaisseaux de guerre, montés de dix mille canons, si nous ne sommes pas même les maîtres de pêcher librement sur nos propres Côtes, & si nous y sommes troublés par ceux même qui n'y ont aucun droit.

Ce fut vers l'an 1597 que les Anglois ayant découvert l'Isle de Spitzbergen en Groenlande osèrent les premiers se hasarder à la pêche des baleines qu'ils découvrirent dans ces mers : ils furent tranquilles possesseurs de ce commerce jusqu'en 1612, que les Hollandois, suivant leur louable coutume, habiles à profiter des découvertes des autres, vinrent pêcher sur les mêmes côtes, avec des pêcheurs Anglois, qu'ils avoient débauchés pour cet effet. Ils furent d'abord inquiétés : mais en 1617 étant revenus en force, ils se vengèrent en prenant un

*de la Grande Bretagne, &c.* 147  
vaisseau Anglois avec sa pêche,  
& les Anglois le souffrirent : on  
traita entre les deux Nations à ce  
sujet, on ne décida rien, & on  
continua de pêcher de part &  
d'autre sur les côtes de la même  
Isle : bientôt les Danois, les Ham-  
bourgeois, les François, les Espa-  
gnols, accoururent pour parta-  
ger les avantages de cette pêche ;  
les baleines quittèrent ces para-  
ges ; nos établissemens dans l'Isle  
devinrent inutiles ; & la pêche  
fut presque entièrement aban-  
donnée par nous.

Cependant nous achetons des  
Hollandois les fanons & l'huile  
de baleine ; nos besoins ne nous  
ont fait faire que des efforts tar-  
difs ou trop foibles : nous som-  
mes encore ici dans la nécessité  
de proposer des prix pour encou-  
rager cette pêche. Depuis cinq à  
six ans on y envoie jusqu'à huit

148 *Avantages & Desavantages*  
à dix vaisseaux d'Edinburgh, tan-  
dis que de 1675 à 1721, les Hol-  
landois y envoyèrent 6995 bâti-  
mens, qui prirent 32908 balei-  
nes, & la pêche valut 14 millions  
*sterl.* ( 322 millions tournois. )

Enfin, pour que nous pussions  
nous vanter que les Etrangers te-  
noient de nous les plus grandes  
pêcheries, ou par usurpation,  
ou par concession, non contents  
d'avoir remis aux François un  
droit de cinq pour cent, auquel ils  
s'étoient soumis pour obtenir la  
permission de pêcher la morue,  
nous leur avons laissé, par l'arti-  
cle 13 du Traité d'Utrecht, la  
liberté de pêcher sur les Côtes  
de l'Isle de Terre-neuve; nous  
leur avons cédé l'Isle de Cap-  
Breton, pêcherie toute neuve, en  
échange de celle de Terre-neuve,  
qui étoit épuisée; ( a ) nous leur

---

( a ) On ne trouve dans l'Histoire; ni

*de la Grande Bretagne, &c.* 149  
avons permis de pêcher & de  
préparer leur poisson dans notre  
Isle, sans réserver le même pri-  
vilège sur Cap-Breton. Notre  
aveuglement égale notre foi-  
blesse ; Nations amies & enne-  
mies, nous les avons laissé s'enri-  
chir de nos dépouilles, comme si  
nous ignorions que les pêcheries  
sont la pépinière des matelots,  
& que la Puissance qui a la plus  
nombreuse marine employée à la  
pêche, est à même d'avoir la Ma-  
rine militaire la plus formidable.

---

dans les Actes publics, aucune mention de  
ce prétendu droit de cinq pour-cent, qui est  
destitué de toute vraisemblance, puisque les  
François ont toujours pêché en *Terre-Neuve*  
sans opposition ou prétention contraire de la  
part de l'Angleterre.

A l'égard de l'Isle de *Cap-Breton*, le mot  
*céder* est une expression au moins impropre,  
puisque avant & au tems du Traité d'Utrecht,  
les François étoient en possession non dispu-  
tée de *Cap-Breton*.

III.

*Avantages de la Grande-Bretagne  
par la CONSTITUTION de son  
GOUVERNEMENT , le pre-  
mier & le plus fécond de tous  
les principes.*

**U**Ne Population & une Cul-  
ture florissantes, une Ma-  
rine puissante , un Commerce  
étendu, ne peuvent s'établir &  
subsister que par le secours des  
loix les plus sages , & d'un gou-  
vernement vigilant. Dans les au-  
tres Etats , ces loix & cette ad-  
ministration seront l'ouvrage de  
Législateurs particuliers, de Mi-  
nistres différens , à qui les Finan-  
ces, la Marine, le Commerce ,  
seront confiés séparément : en An-

*de la Grande Bretagne, &c.* 151  
gleterre ces intérêts si importans  
seront traités dans le Conseil gé-  
néral de la Nation, représentée  
par les Députés de toutes les Pro-  
vinces, pris dans tous les Ordres.  
Une pareille Assemblée doit na-  
turellement faire les Loix les plus  
sages & les plus conformes à l'in-  
térêt général de la Nation sur  
tous ces objets.

Une nation entière qui aura à  
décider de la nature des imposi-  
tions & droits nécessaires pour  
suffire aux dépenses & aux besoins  
de l'Etat, choisira sûrement les  
taxes qui tomberont avec le plus  
d'égalité, & conséquemment avec  
moins de poids sur chacun de ses  
Membres.

Il n'arrivera point qu'une par-  
tie des Citoyens puisse se sou-  
straire à la contribution commu-  
ne, par privilèges, exemptions  
attachées à une certaine profes-

152 *Avantages & Desavantages*  
sion, acquises par argent ou par  
usurpation : les Citoyens sur les-  
quels on voudroit rejeter une  
partie du fardeau, auront un cré-  
dit à opposer à l'entreprise des  
autres.

Les Propriétaires des Terres,  
soit nobles, soit roturiers, dont  
quelques - uns font eux - mêmes  
valoir leurs terres, s'opposeront  
dans le Parlement à ce que les  
terres soient chargées d'une taxe  
trop forte, qui renchérisse les  
denrées au point d'en arrêter la  
consommation.

Les Marchands & Commer-  
çans y veilleront par intérêt, à  
ce que des taxes forcées sur les  
consommations, ne portent point  
à un prix excessif les matières &  
les moyens du commerce.

Les états d'exportation & d'im-  
portation, comparés avec les  
droits d'entrée & de sortie, ap-

*de la Grande Bretagne, &c.* 153  
prendront quelle est la proportion de ces droits, qui convient le mieux à l'avantage du commerce: la Nation ne pourra se tromper ni être trompée, puisqu'elle pourra chaque année se faire représenter ces Etats en plein Parlement.

Un seul homme ne sera point chargé du poids de l'administration des Finances; ses différentes opérations, ses ressources dans les tems difficiles, les projets, n'auront pas pour ministres & pour auteurs, gens qu'un intérêt particulier peut inspirer; ce sera la Nation elle-même qui les imaginera; ce sera devant elle qu'ils seront proposés, & son examen sera moins sujet à l'erreur.

Et comme rien ne demande plus d'intelligence, & n'intéresse plus particulièrement la Nation, que la juste proportion & l'em-

154 *Avantages & Desavantages*  
ploi fidèle des sommes qu'elle destine aux dépenses nécessaires de la Marine, de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres & des subsides à payer dans l'Etranger ; ce ne sera point un seul Ministre, ou des Ministres seuls pour chaque partie, qui régleront les sommes qu'il convient d'assigner à chacun de ces objets ; ce sera la Nation elle-même qui jugera de ces différens besoins ; elle ne pourra donner une préférence mal-entendue, à une partie sur l'autre ; ses forces de terre & de mer, dans un juste équilibre, ne s'accroîtront point aux dépens les unes des autres ; la Marine militaire ne heurtera point la Marine marchande : une harmonie exacte résultera de la distribution impartiale de ses faveurs & de sa protection : enfin, pour s'assurer que les sommes assignées ont été

*de la Grande Bretagne, &c.* 155  
fidèlement appliquées à leur destination, la Nation pourra se faire rendre compte de leur emploi, quand elle le jugera à propos.

Quelques-uns trouvent à redire à l'évidence, dans laquelle cette forme de gouvernement met nos forces & notre puissance aux yeux de l'Etranger: mais c'est sans doute une raison de plus, pour nous engager à être toujours tels que nous ne craignons pas de paroître ce que nous sommes: au reste, cette publicité de l'état de nos forces & de nos finances est très avantageuse vis-à-vis du Corps de la Nation. Elle en est moins exposée à être trompée elle-même sur son état, & le crédit public en est plus solide, également garanti d'une fausse confiance qui peut le ruiner, & d'une fausse défiance qui peut le

156 *Avantages & Desavantages*  
déranger ou le tenir toujours  
foible.

Les demandes des Marchands  
des différentes branches de com-  
merce, les encouragemens dont  
chacune aura besoin, seront mis  
devant les yeux de Membres de  
Parlement, Marchands eux-mê-  
mes, ou ce qui est mieux, qui  
auront cessé de l'être, capables  
par conséquent de se décider sans  
partialité, mais avec connoissan-  
ce, en faveur du véritable intérêt  
général du Commerce, & non  
de l'intérêt particulier des Com-  
merçans, qui peut souvent y être  
opposé.

Les statuts & réglemens né-  
cessaires pour l'avancement de la  
Marine, des revenus de la Na-  
tion, de la culture, de la popu-  
lation, de l'emploi des hom-  
mes, proposés devant le Parle-  
ment, trouveront aisément dans

*de la Grande-Bretagne, &c.* 157

un Corps de plus de sept cens Membres qui composent les deux Chambres, un nombre de Citoyens instruits sur chaque matière : divers Comités particuliers chargés de l'examen & de la rédaction de ces Loix, épargneront la lenteur & le désordre inévitables dans la discussion de certaines matières, par un Comité général. Dans une assemblée libre qui décidera d'objets si importants, les talens, le mérite, la probité, pourront paroître au plus grand jour; l'émulation, l'amour de la Patrie, fera naître de grands Hommes en tous les genres, les fera connoître, & reproduira de nouveaux Sujets tous les sept ans.

Il est aisé de sentir l'avantage d'un pareil gouvernement, sur l'administration d'un seul pour toutes les parties, ou d'un seul

158 *Avantages & Desavantages*  
pour chacune : les Jugemens de la  
Nation cependant ne seront point  
à l'abri de l'erreur ; mais elle sera  
plus aisée à réformer que l'erreur  
d'un seul , parce qu'une Nation  
n'a point l'intérêt ni l'amour pro-  
pre de soutenir ses erreurs ; d'ail-  
leurs un seul homme suffit pour  
ouvrir les yeux de la Nation , &  
chacun de ces sept cens Membres  
peut être cet homme : quoique  
les Représentans de la Nation se  
renouvellent à chaque Parle-  
ment , ses projets pour le bien ne  
seront point bornés par le tems  
ni par des vues particulières ;  
elle aura un intérêt & une acti-  
vité toujours uniformes. Enfin  
la foiblesse , l'ignorance , l'infidé-  
lité ou l'indolence , seront des  
défauts bien moins à présumer  
dans le Conseil d'une Nation qui  
se gouverne elle-même , que dans  
l'administration d'un seul.

*de la Grande-Bretagne, &c.* 159

L'état de la guerre étant le plus directement opposé au bonheur des Peuples, la Nation songera moins à étendre ses conquêtes que son commerce ; la protection de son commerce sera l'objet le plus naturel de ses guerres ; elle craindra d'avoir un Roi conquérant , parce qu'elle craindra que sa liberté ne devienne à la fin une de ses conquêtes ; une paix longue n'aura point pour l'Etat les mêmes inconvéniens que pour ceux dont la constitution est militaire : si le malheur ou la nécessité des circonstances entraîne la Nation dans des guerres inévitables , du moins , toujours éclairée sur son véritable intérêt, aura-t-elle le pouvoir de mettre des bornes à l'humeur guerrière d'un Roi, aux brigues qu'un Ministre , ou qu'un parti puissant pourra faire contre la paix.

160 *Avantages & Desavantages*

Mais une si belle harmonie peut être dérangée par la corruption ; je le dis à notre honte, & avec douleur.

*Venalis Populus , venalis Curia Patrum.*

C'est en vain que pour éviter la séduction plus facile & moins coûteuse dans un Parlement perpétuel, on a fixé la durée de chacun à sept années au plus: le Roi pourra toujours acheter des voix dans les élections, des suffrages dans le Parlement ; il s'attachera les Seigneurs dont les terres ont le droit d'envoyer plusieurs Membres au Parlement ; des Citoyens, qui dans la Chambre des Communes auront défendu avec vigueur les droits de la Nation, appelés par le Roi à la Chambre des Lords, s'y tairont pour

*de la Grande-Bretagne, &c.* 151  
prix de leur nouvelle dignité, ou  
prostitueront sans pudeur leur  
éloquence en faveur de la Cour.  
Mais, comme ce n'est qu'avec  
l'argent de la Nation, que le Roi  
peut acheter contre elle-même  
les vœux de ses Membres, cette  
seule réflexion ne devoit-elle  
pas l'éclairer sur le danger d'ac-  
corder au Roi des richesses, dont  
l'abus peut être si pernicieux dans  
ses mains? Sera-t-il jamais possible  
qu'une Nation entière assemblée,  
s'aveugle au point de vendre elle-  
même jusqu'à la liberté des per-  
sonnes & des biens? Ou enfin,  
si la corruption des Membres qui  
la représentent en venoit à de tels  
excès, n'arriveroit-il pas alors que  
par une révolution forcée, la Na-  
tion secoueroit le fardeau qu'elle  
ne pourroit plus porter, & que  
d'un désordre nécessaire, le pre-  
mier ordre des choses renaîtroit:

162 *Avantages & Desavantages*  
à peu près comme dans le corps le  
mieux constitué, si des humeurs  
vicieuses s'amassent avec le tems,  
la mesure étant venue à son com-  
ble, la maladie se déclare, & le  
malade ne peut être sauvé que  
par une crise violente.

Mais pour détourner mes ré-  
flexions sur des objets plus agréa-  
bles, je dirai un mot de l'effet de  
cette Constitution de notre Gou-  
vernement sur le génie de la Na-  
tion, & de l'esprit public.

*De la force de notre Constitution,  
pour diriger les Esprits vers le  
bien public.*

L'ambition de parvenir à l'hon-  
neur & à la considération qui ac-  
compagne la qualité de Membre  
de Parlement, jette dans tous  
les Ordres une émulation noble,  
capable de grands effets: tout

Ci  
asp  
ces  
des  
voit  
à é  
des  
tern  
par  
fort  
tunc  
tion

(a)  
de la  
des Ca  
soit da  
droit  
médiera  
plus f  
droit d  
rente f  
peu pré  
présente  
se trou

*de la Grande Bretagne, &c. 163*  
Citoyen peut raisonnablement aspirer à cet honneur, même à celui de s'asseoir dans la Chambre des Lords; le droit de donner sa voix dans les élections, l'habilité à être élu député des Comtés, des Cités & des Bourgs, sont déterminés, suivant divers Actes, par les facultés de chacun, en sorte qu'en augmentant sa fortune, on peut augmenter l'élévation de ses prétentions (a).

---

(a) Oublions pour un moment les abus de la corruption, soit dans la personne des Candidats pour acheter des suffrages, soit dans la personne de ceux qui ont le droit d'élire : abus auxquels on ne remédiera jamais qu'en fixant à une somme plus forte, les facultés qui donnent le droit de voter ; les quarante schelins de rente fixés sous Henri VI, reviennent à peu près à vingt livres sterling, monnoie présente ; un Citoyen de vingt livres de rente se trouveroit d'une condition, & peut-être

164 *Avantages & Desavantages*

Un Marchand, un Citoyen aisé vivant sur ses terres, sera Membre du Parlement à l'égal d'un Pair, s'il a trois cens ou six cens livres sterling de rente pour être nommé Député de sa Ville, Bourg ou Comté; il sera assis dans la Chambre des Communes avec des fils de Pairs, Membres des Communes comme lui. C'est cette égalité, fille de la liberté, qui peut seule tenir en honneur le commerce, & inspirer à ceux qui le professent, une estime de leur état, & une noblesse de sentimens, qui seront à jamais le caractère distinctif du Commerçant Anglois.

Les Lords ne dédaigneront jamais la profession utile de Ci-

---

de mœurs moins susceptibles de corruption, ou du moins il se vendroit plus cher, ce qui revient au même.

toy  
qua  
gler  
Nar  
com  
mar  
Brat  
&c,  
dan  
déc  
Mai  
de C  
Com  
mèn  
iron  
Cité  
ce,  
d'ob  
foit  
rens  
mar  
A  
obli  
autr

*de la Grande-Bretagne, &c. 165*  
toyens , qui sont leurs égaux  
quand ils sont assemblés pour ré-  
gler les affaires publiques de la  
Nation : ils se feront honneur de  
compter parmi leurs ancêtres des  
marchands Merciers , Epiciers ,  
Brasseurs , Drapiers , Tailleurs ,  
&c, dont les noms sont conservés  
dans les fastes du Commerce ,  
décorés des dignités de Lord-  
Maire, de Maître des Requêtes ,  
de Conseiller privé ; Chancelier ,  
Comte , &c. Ils feront eux-  
mêmes le commerce ; leurs fils  
iront dans les comptoirs de la  
Cité pour apprendre le commer-  
ce , ou du moins pour tenter  
d'obtenir quelque riche héritière,  
soit du consentement de ses pa-  
rens , soit du sien seulement, en  
mariage clandestin.

Ainsi le Commerçant ne sera  
obligé d'aller chercher dans un  
autre Etat , des honneurs & des

166 *Avantages & Desavantages*  
distinctions : il deviendra Che-  
valier par grace du Roi ou par  
argent, mais sans quitter le com-  
merce, parce que le commerce  
est en honneur ; ainsi les états  
ne tendront point à se confondre ;  
les Citoyens qui mériteront bien  
de la Patrie en recevront des ré-  
compenses signalées , mais con-  
venables & conformes aux ser-  
vices rendus & à ce qu'on attend  
encore d'eux. Le Duc de Marl-  
borough & Gresham (a) auront  
tous deux une Statue ; l'une éle-  
vée sur une haute colombe en  
face d'un magnifique Palais, pré-  
sent digne du Héros & de la Na-  
tion ; l'autre, placée modestement  
dans la Bourse de Londres. La  
Statue du Général d'armée sera  
érigée au milieu de ses Terres,

---

(a) Commerçant célèbre sous le règne  
d'Elisabeth.

*de la Grande Bretagne, &c.* 167  
presque dérobée aux yeux de la Nation, dans la solitude d'un parc immense : celle de Gresham sera au milieu de ses Concitoyens, parce que son exemple est le meilleur de tous, & celui que la Nation a le plus grand intérêt de multiplier.

Dans une Constitution où chacun participe, ou s'imagine participer au gouvernement, tous les Citoyens seront occupés de la chose publique, chacun suivant sa capacité. De là, cette multitude d'ouvrages sur toutes les matières publiques; chacun peut les étudier dans leur source dans le recueil des Actes du Parlement, dépôt précieux des sages résolutions de la Nation; c'est le livre universel des Citoyens: les débats & discours dont ces Loix sont souvent l'occasion, sont pour notre jeunesse l'école de la

168 *Avantages & Desavantages*  
raison, de la liberté, du Patrio-  
tisme. Nos plus grands génies,  
Bacon, Newton, Locke, Tem-  
ple, Raleigh, n'ont pas dédai-  
gné d'écrire, sur le Commerce,  
le Change, les Monnoies, les  
dettes de la Nation; Child, Petty,  
Mun, Davenant, King, Gee, &c.  
ont étendu nos connoissances.  
Sur l'Agriculture & l'Histoire na-  
turelle, nous avons les Evelyn, les  
Bradley, les Miller, les Tull, &c.  
Tant d'écrits nouveaux dont cha-  
que année nous sommes inondés  
sur ces mêmes matières, dont la  
plûpart ne sont que les répéti-  
tions des anciens, ne sont pas sans  
effet ni sans fruit; on les achète,  
sans doute, & on les lit, puis-  
qu'on ne cesse d'en imprimer;  
les connoissances se multiplient;  
les Artisans même s'instruisent;  
ils ne sont plus chez nous com-  
me ailleurs, des machines qui  
font

fo  
ils  
m  
tie  
ge  
  
ch  
Co  
étr  
Me  
gén  
des  
cet  
fero  
tion  
priv  
prin  
ava  
où  
sur  
Mo  
fair  
rapp  
bien

*de la Grande Bretagne, &c.* 169  
font mouvoir d'autres machines;  
ils écrivent aussi, mal sans doute,  
mais de bonnes choses sur un mé-  
tier qu'ils exercent avec intelli-  
gence.

Dans un Gouvernement, où  
chaque Citoyen peut dans le  
Conseil général de la Nation  
être lui seul ou avec les autres  
Membres, l'auteur d'un bien  
général, le plus grand nombre  
des Citoyens seront remplis de  
cet esprit; plusieurs particuliers  
feront des actes dignes de la Na-  
tion elle-même, & les actions  
privées seront dirigées par les  
principes du bien général. Grands  
avantages de notre Constitution,  
où la Nation veille elle-même  
sur la Monarchie absolue, où le  
Monarque s'est chargé de tout  
faire, où l'honneur de tout se  
rapporte au Monarque, où tout  
bien, tout encouragement, ne

170 *Avantages & Desavantages*  
peut venir que du Monarque.

On a dit que l'amour de la Patrie chez nous, étoit le desir ou peut-être l'amour propre, naturel à une Nation qui se gouverne elle-même, d'être heureuse & bien gouvernée. Que cet amour de la Patrie soit ce que l'on voudra; du moins les effets n'en sont pas douteux, & se multiplient sans nombre dans tous les pays qui ont le bonheur de vivre sous notre Gouvernement.

Je dois à L'IRLANDE cette justice, de faire mention d'elle la première. C'est à Dublin que s'est formé une de ces premières Sociétés qui ont pris pour leur objet, l'avancement & l'étude du Commerce, des Manufactures & de l'Agriculture. C'est aussi celle dont les succès ont été les plus brillans; c'est à elle qu'on doit les élémens de cette manu-

fac  
grè  
cié  
obj  
par  
gri  
elle  
de  
des  
qu'e  
nom  
mon  
sterl  
tour  
Ce  
Q  
Q  
L

*de la Grande Bretagne, &c.* 171  
facture de toiles, dont les progrès ont été si rapides. Cette Société ne s'est pas bornée à ce seul objet ; tous les Arts & autres parties du Commerce & de l'Agriculture, elle les a embrassés ; elle a trouvé dans la générosité de ses Membres & du Public, des fonds pour suffire aux Prix qu'elle distribue chaque année au nombre de quatre-vingt ou cent, montant ensemble à 6 à 700 liv. sterling ( 14 à 16, 000 livres tournois. )

Ces Prix sont donnés à celui

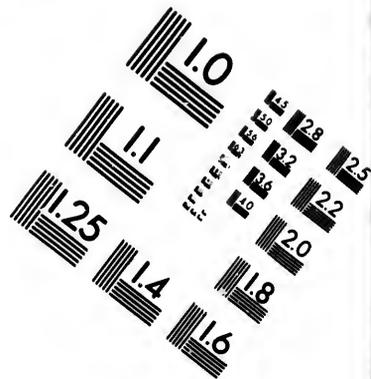
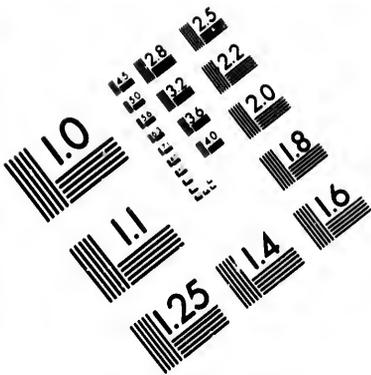
Qui a le mieux teint en écarlate ou telle autre couleur proposée, étoffes de laine, de coton, de soie, &c.

Qui a fait le meilleur tapis, façon de Turquie ou de Tournay.

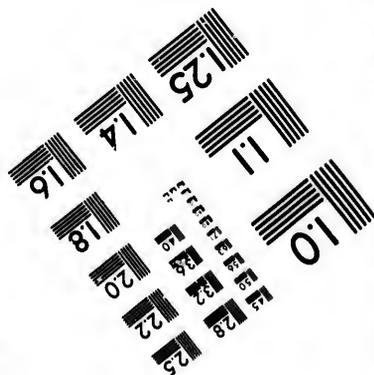
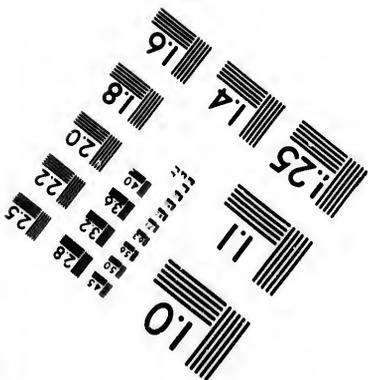
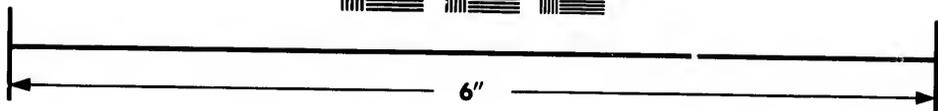
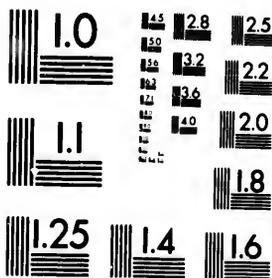
La meilleure étoffe nouvelle

H ij





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25

10

172 *Avantages & Desavantages*  
pareille à l'échantillon  
proposé.

Les meilleurs desseins pour  
étoffes.

La meilleure porcelaine.

Le meilleur papier, façon de  
Hollande.

Les meilleures couleurs pour  
la Peinture.

Qui aura inventé les machi-  
nes les plus utiles, pour  
manufactures ou agri-  
culture.

Aux Maîtres ou Maîtresses  
qui auront fait les meil-  
leurs Apprentifs en tel mé-  
tier ; la meilleure fileuse  
de lin, de coton, &c.

A celui qui aura amassé ou  
vendu la plus grande quan-  
tité de chiffons de linge  
pour les Papeteries.

Qui aura fait le plus de ba-  
rils de poix.

*de la Grande Bretagne, &c. 173*

Qui aura semé le plus d'acres  
au - dessus d'un nombre  
fixé, en navets, tréfle,  
lin, &c.

Qui aura planté la plus grande  
quantité d'osiers, d'arbres  
de tout genre, &c.

Qui aura recueilli le houblon  
de la meilleure qualité.

Qui aura desséché tel nombre  
d'acres de marais, & l'aura  
mis en valeur.

Un Citoyen seul, le Docteur Sa-  
muel Madden, a consacré par an  
à un si louable emploi, 100 à  
150 liv. sterling, ( environ 4000 l.  
tournois ) en différens Prix qui  
sont adjugés, comme les précé-  
dens, par la Société de Dublin.

Pour répondre à l'émulation  
des concurrens, on a assigné des  
premiers, seconds & troisièmes  
Prix à chaque objet; émulation,  
dont la fécondité n'est pas moins

174 *Avantages & Desavantages*  
précieuse dans le nombre des ouvrages qui prétendent au Prix , que dans ceux qui le gagnent. Plusieurs prétendans, contents de l'honneur seulement de l'avoir obtenu , rendent l'argent destiné, pour augmenter les fonds de l'année suivante.

EDINBURGH a possédé une Société pareille, & c'est à elle que l'Ecosse doit le sage projet des moyens qui y ont créé & encouragé la manufacture des toiles , les autres manufactures & ses pêcheries.

Il y a environ vingt ans que cette Ville appella ou reçut chez elle quelques familles protestantes sorties de Picardie & de la Flandre ; c'étoient des ouvriers en Batiste qui y portèrent les premières connoissances de cette fabrique; on leur destina un quartier situé entre la Ville & le Port

*de la Grande Bretagne, &c.* 175  
composé de treize maisons, dans  
lesquelles on établit treize fa-  
milles françoises ; on nomma ce  
quartier *Picardie*, du nom de ses  
nouveaux habitans ; on donna à  
chacun l'usage de sa maison pour  
lui & pour ses descendans, un  
petit jardin, une vache, & on  
le pourvut d'ustensiles. Cette  
Colonie a éprouvé jusqu'ici de  
la part de la Ville, la protection  
& les secours que méritent des  
Etrangers utiles ; elle s'est sou-  
tenue à peu près dans le même  
état, diminuée seulement d'une  
famille qui est allé s'établir à  
Londres : chacun de ces ména-  
ges a fait fortune à proportion de  
son industrie ; & si malgré l'ai-  
sance dont ils jouissent, ils se sou-  
viennent encore avec regret de  
leur ingrate Patrie, le séjour de  
l'Ecosse rend ces regrets plus ex-  
cusables & plus naturels qu'ils

Hiv

176 *Avantages & Desavantages*  
ne l'eussent été en Angleterre.

Les deux frères R. & A. Foulis de Glasgow, étoient connus dans le monde littéraire par une Imprimerie moderne & déjà célèbre par la perfection exquise de ses caractères & la correction des éditions, dont on est redevable aux soins des sçavans Professeurs de l'Université de cette Ville. Le Commerce leur aura aussi ses obligations; ils ont commencé d'imprimer les meilleurs ouvrages que nous ayons sur cette matière. Tout nouvellement ils ont formé le projet d'élever une Ecole de Peinture & Sculpture: ils en ont fait les premières avances, & plusieurs Commerçans se sont joints à eux pour une entreprise si utile. Un des deux frères a parcouru la France & la Hollande, pour y recueillir les meilleurs tableaux Italiens, François

*de la Grande Bretagne, &c.* 177  
& Flamands. Il a ramené de Paris, un Peintre assez bon, un Graveur, & un Imprimeur en gravure, à qui on donne de bons appointemens. La Peinture peut-être fera long-tems à faire de grands progrès ; mais le dessein avancera, & c'est une science importante pour la perfection des manufactures.

L'esprit public se distingue encore à Edinburg, dans plusieurs établissemens qui sont soutenus par la générosité des particuliers ; entr'autres une maison destinée pour les enfans orphelins des Marchands qui ont fait banqueroute ; on les y instruit au Commerce ; on paye leur apprentissage en quelque métier ; on leur donne cinquante livres sterling en sortant pour s'établir.

L'Hôpital de l'Infirmerie où l'on tient continuellement trois

178 *Avantages & Desavantages*  
cens pauvres malades , est un monument moderne de la charité & de l'esprit public , qui mérite d'être éternel. Les souscriptions charitables des particuliers ont achevé le terrain sur lequel il fut élevé ; la plûpart des matériaux ont été donnés ; l'Architecte, les Maçons, les Peintres, les Sculpteurs ont donné leurs tems *gratis* , & ont orné cet édifice d'une magnificence noble & respectable. Les premiers Médecins & Chirurgiens n'y ont d'autres appointemens que les bénédictions des malades ; la plûpart des domestiques y servent par charité ; le Portier même qui montre la Maison aux curieux , a fait vœu , ( chose unique & incroyable dans la Grande Bretagne ) de ne rien demander & de ne rien accepter que pour le profit des pauvres.

*de la Grande Bretagne, &c.* 179

Parmi les noms des Souscripteurs que contient un grand tableau, on trouve inscrite l'Isle de la Jamaïque pour quinze cens livres sterling; les Isles d'Antigoa & de Barbadoës, pour trois cens livres sterling: on voit dans la même sale les Portraits & les Statues de quelques principaux bienfaiteurs. C'est ainsi qu'en offrant à la vertu de ces généreux Citoyens l'hommage que l'amour propre auroit pu prétendre, on tente la générosité de ceux qui ne sçauroient pas faire le bien en secret.

Nous avons à Londres & dans toute l'Angleterre, un nombre (sans doute trop grand) d'Hôpitaux, entretenus en grande partie par les souscriptions annuelles de bienfaiteurs inconnus, où les pauvres & les enfans trouvent & apprennent les moyens de sub-

180 *Avantages & Desavantages*  
sister; écoles instituées pour offrir  
aux hommes un asyle contre les  
désordres de la fainéantise.

Le corps des Matelots de New-  
castle s'est soumis, par une con-  
vention libre, à une contribu-  
tion qui a fait les fonds de la  
construction & de l'entretien  
d'une très-belle Maison de cha-  
rité, où chacun d'eux, pauvre,  
ou hors d'état de servir, trouve  
une subsistance assurée. Etablis-  
sement, qui peut en quelque sorte  
être mis en comparaison avec le  
superbe Hôpital de Greenwich  
pour les Invalides de la Marine,  
fondé par nos Rois & la Nation.

En 1687, ce fut autant l'es-  
prit public que celui de la Reli-  
gion, qui reçut en Angleterre  
les Protestans François fugitifs.  
La quête qu'on fit pour eux alors  
monta à 63, 713 l. 2. s. 3. d. sterl.  
(près de 1, 500, 000 liv. tourn.)

*de la Grande Bretagne, &c. 181*

On en nourrit cette même année plus de quinze mille cinq cens, dont treize mille cinq cens dans la Ville de Londres & les environs ; je ne parle pas de ceux qui passèrent avec les moyens de subsister. C'est ce même esprit qui attire encore aujourd'hui en Irlande , ceux de nos freres qui n'ont pas la liberté de chanter le cantique du Seigneur dans leur Patrie , & de s'y marier. Enfin , c'est cet esprit qui a proposé , quoique sans succès jusqu'à ce jour , dans notre Parlement , la naturalisation générale de tous Etrangers Protestans.

Mais parmi les actions particulières des Citoyens où l'amour du bien public s'est peint , pour en citer quelques-unes ;

C'est au Lord Duc de Buckingham , que l'Angleterre doit sa manufacture de glaces , dont il

182 *Avantages & Desavantages*  
apporta le secret de Venise.

Lady Salton a fait présent à l'Ecosse des premières connoissances sur la fabrication des toiles & sur le blanchiment ; connoissances qu'elle alla chercher elle-même en Flandre & en Hollande. Elle eut le crédit d'engager les Dames à se parer , dans les grandes assemblées , des premiers mouchoirs & manchettes de manufacture Ecossoise ; exemple imité depuis par notre Société d'*Antigallicans* de Londres , dont le premier vœu , est de ne se servir pour habillement , d'aucun ouvrage de fabrique François.

C'est au Chevalier Thomas Lombe , que l'Angleterre est redevable d'un moulin pour organifiner les soies , dont il apporta le plan de Piémont , tiré si exactement ( non sans peine & sans risques ) qu'il en fit construire un à

I  
n  
c  
m  
7  
qu  
3  
24  
qu  
ro  
  
fi  
pu  
pri  
acc  
le  
prè  
liv.  
noi  
inv  
Na  
C  
jou  
au

*de la Grande-Bretagne, &c.* 183  
Derby en 1734, tout pareil à son modèle. Cette machine admirable contient 26, 586 roues, & 67, 746 mouvemens, qui travaillent 73, 726 verges de fil de soie à chaque tour de roue, c'est-à-dire 318, 504, 960 verges, (ou 247, 726, 080 aunes) dans vingt-quatre heures, à trois tours de roue par minute.

La récompense d'un Citoyen si zélé fut dictée aussi par l'esprit public ; au lieu de continuer le privilège exclusif qu'on lui avoit accordé pour quelques années, le Parlement, par un Acte exprès, lui fit don de quatorze mille *liv. sterling.* ( 250, 000 liv. tournois ) afin que l'avantage de cette invention nouvelle appartînt à la Nation dans toute son étendue.

Comme dans une Nation toujours vigilante, les projets utiles au bien général font tôt ou tard

184 *Avantages & Desavantages*  
quelque fruit, l'esprit public me  
fera hazarder ici les réflexions  
suivantes.

*SUR L'UTILITE' D'UNE  
SOCIETE', uniquement occupée  
de l'étude de la Culture & du Com-  
merce, & des moyens de perfection-  
ner & d'encourager ces deux objets.*

J'Ose demander aux Citoyens  
qui sentent dans toute son  
étendue l'importance de l'Agric-  
ulture & du Commerce, pour-  
quoi l'Angleterre n'a point de  
Société publique, à qui l'avance-  
ment de ces deux objets soit con-  
fié? Seroit-ce parce que nos terres  
sont très-fertiles, & notre Com-  
merce florissant? mais sont-elles  
toutes fertiles; ne peuvent-elles  
l'être davantage, & notre Com-  
merce seroit-il donc au point par-  
delà lequel nous ne puissions plus  
espérer de l'étendre?

*A G R I C U L T U R E.*

A l'égard de la culture des terres, nous sommes riches en Livres anciens & modernes qui traitent de cette science: mais ce sont des richesses dont nous ne pouvons jouir, soit par le dégoût qu'emporte avec lui un amas confus de connoissances sans méthode, d'expériences sans philosophie, de raisonnemens sans pratique; soit parce que ces Livres contiennent une infinité d'erreurs répétées successivement, que les yeux seuls de l'expérience peuvent distinguer de la vérité: ce seroit le premier travail de la Société dont je parle.

La Société choisiroit pour son Siège principal & le plus naturel, le voisinage de quelque terrain inégal, ( comme nous en

186 *Avantages & Desavantages*  
avons beaucoup, ) c'est-à-dire,  
contenant dans une étendue mé-  
diocre plusieurs terres de diffé-  
rentes natures.

On commenceroit par prati-  
quer des expériences, les mêmes  
sur des terres de différente qua-  
lité, & différentes sur des terres  
de la même qualité.

On appelleroit des Provinces  
de l'Angleterre où les pratiques  
de l'Agriculture sont les plus dif-  
férentes, des Laboureurs pour les  
exercer ; les Laboureurs, en con-  
versant avec les Membres de la  
Société, deviendroient Philoso-  
phes, & les Philosophes appren-  
droient avec eux à être Labou-  
reurs, & à en former d'autres.

Des Membres de la Société  
instruits à faire les expériences  
avec sagacité, répandus dans di-  
vers endroits du Royaume, en-  
seigneroient à leurs Laboureurs,

*de la Grande Bretagne, &c.* 187

à profiter sur leurs terres des connoissances qu'on acquerreroit. Ils pourroient fonder en plusieurs endroits des écoles particulières d'Agriculture, qui correspondroient avec la Société générale, soit en lui communiquant ses expériences, soit en s'envoyant réciproquement des Laboureurs instruits ou à instruire.

La Société s'occuperoit aussi de la connoissance des bestiaux de différent genre, & de leurs différentes espèces, & trouveroit un vaste champ d'observations dans l'étude des meilleurs moyens de les élever, de les nourrir, de traiter leurs maladies, d'augmenter leur propagation, d'améliorer les espèces : ses expériences seroient faites sur toutes les différentes espèces dans un même lieu, & comparées avec celles, qui dans divers cantons de l'An-

188 *Avantages & Desavantages*  
gleterre, seroient dirigées par les  
Ecoles particulières.

Il seroit nécessaire qu'un certain nombre d'Associés fût envoyé chaque année successive-ment dans toutes les Provinces du Royaume, pour en faire l'histoire naturelle, c'est-à-dire, examiner la nature des terres, & l'emploi qu'on en a fait : l'expérience nous montre tous les jours que des cantons sont mal mis en valeur, ou ne le sont pas du tout, faute d'avoir imaginé de nouvelles pratiques, ou des productions plus conformes au climat, au bien de la population, & aux dispositions naturelles du pays, quant à la consommation & à la communication, que celles qui y sont établies depuis long-tems: ils jugeroient des lieux où il seroit à propos de planter des forêts, ou d'augmenter celles

qu  
ca  
ma  
pa  
me  
tag  
qu  
ter  
les  
dor  
ou  
la p  
nu  
gla  
S  
pro  
ton  
jug  
bel  
gée  
des  
gén  
féré  
Cu

*de la Grande Bretagne , &c.* 189  
qui nous restent , d'établir des canaux navigables , qui nous manquent en plusieurs endroits , parce que la commodité de la mer nous a fait négliger les avantages de la navigation intérieure : quelques-uns feroient sonder la terre , pour y trouver les mines, les marnes , ou autres matières , dont les Provinces particulières ou le Royaume manquent , pour la perfection de nos diverses Manufactures de porcelaines , de glaces , &c.

Sur le rapport de l'état des productions naturelles des cantons parcourus & examinés , on jugeroit de ceux où la culture a besoin d'être établie ou encouragée. La Société alors proposeroit des prix particuliers & des prix généraux , suivant que leurs différens objets intéresseroient la Culture d'un tel Canton en par-

190 *Avantages & Desavantages*  
ticulier, ou l'Agriculture en gé-  
néral : ces prix auroient pour ob-  
jets principaux , de tirer un plus  
grand produit des terres cultivées,  
de tirer un produit nouveau des  
terreins incultes, sables, marais à  
dessécher, &c. soit en bleds, prés,  
ou en pâturages, où on éleveroit  
des bestiaux quelconques, en mi-  
nes, forêts, &c. enfin, de créer  
quelque valeur que ce soit, où il  
n'en existe présentement aucune.

L'utilité d'un pareil établisse-  
ment lui répond certainement de  
la protection du Roi, & des se-  
cours de la Nation : mais sans cela  
même , les souscriptions seules  
des Seigneurs, & autres proprié-  
taires des terres, pourroient suf-  
fire aux dépenses; & ce n'est point  
trop présumer de la générosité  
des Citoyens, dans un pays où  
nous avons vû de nos jours un  
simple particulier, Thomas Guy,

Lil  
feu  
les  
co  
( 6  
dot  
de  
noi

I  
em  
Na  
que  
aut  
me  
tur  
stric  
ce d  
Ho  
sent  
rete  
ma  
rir,

*de la Grande Bretagne , &c. 191*  
Libraire à Londres, y fonder lui  
seul à ses frais un Hôpital pour  
les Incurables, dont l'Edifice a  
coûté trente mille *livres sterling* ,  
( 690, 000 liv. tournois , ) & le  
doter de dix mille *livres sterling*  
de rente, ( 230, 000 livres tour-  
nois de rente. )

### C O M M E R C E .

L'esprit de Commerce s'étant  
emparé à la fois de toutes les  
Nations, il arrivera sûrement que  
quelques-unes reprendront des  
autres, les branches de Com-  
merce qui leur appartenoient na-  
turellement : celles dont l'indu-  
strie a le plus usurpé sur l'indolen-  
ce des autres, perdront le plus ; la  
Hollande en est un exemple pré-  
sent. Nous devons donc songer à  
retenir ce que nous possédons :  
mais nous devons tenter d'acqué-  
rir, si nous voulons ne pas perdre.

192 *Avantages & Desavantages*

Nos Manufactures sont, à ce que je pense, dans un nombre, & à un degré de perfection, tel qu'il s'agit moins de fournir des idées & des moyens à l'industrie, que de procurer à ses ouvrages & aux productions naturelles, de nouvelles voies de consommation, dans l'intérieur comme dans l'Etranger.

Une *Société* destinée à remplir ces deux objets devrait être composée d'Associés qui réunissent entre eux les connoissances pratiques, non - seulement du Commerce de l'Angleterre, mais même du Commerce des Etrangers entre eux, c'est-à-dire des Commerçans, qui connussent nos principales Manufactures, & les lieux où la consommation en est établie, des Entrepreneurs de Manufactures, des Navigateurs, des Marchands qui auroient vécu &

com-

*de la Grande Bretagne, &c.* 193  
commercé dans les pays étrangers, tant ceux où nous avons un Commerce ouvert, que ceux où il ne l'est pas encore.

De toutes ces connoissances réunies, il résulteroit un tableau vivant & universel de tous les Commerces existans, que Londres seul est peut-être en état de former; tableau plus sûr que celui que les Livres les plus étendus peuvent nous offrir, & qu'une seule tête ne peut contenir parfaitement dans toutes ses parties. De la comparaison de ces connoissances il naîtroit sûrement des combinaisons nouvelles de Commerce, soit pour étendre les branches qui existent, soit pour en créer qui n'existent pas. (a)

---

(a) M. Elton en 1739 tenta d'ouvrir aux Marchands Anglois établis en Russie, un Commerce direct avec la Perse

## 194 *Avantages & Desavantages*

Nos jeunes gens voyagent , la plûpart sans fruit : quelque tems d'école dans cette Société , avant de partir , les mettroit en état de faire des voyages utiles à la Patrie & à eux-mêmes. La Société devrait même faire des élèves , dont elle essayeroit l'intelligence , & qu'elle destineroit à aller prendre des instructions dans les autres Etats , sur le Com-

---

par le Volga & la mer Caspienne , objet d'un Acte de Parlement de la quatorzième année de Georges II, ( 1740 ) tentative presque oubliée depuis 1581. La Nation doit lui en' être obligée , malgré l'espèce de défection dont il se rendit en quelque sorte coupable , en se donnant à *Shah-Nadir* , & qui lui fit rencontrer en Perse une fin tragique. Après lui M. Hanwai , en 1743 , n'éprouva pas un succès beaucoup plus heureux pour les marchandises qu'il y conduisit : & l'on ne devoit guères s'attendre à mieux parmi les troubles dont la Perse étoit alors affligée.

*de la Grande Bretagne, &c.* 195  
merce qui s'y fait, les moyens,  
son étendue ; sur l'emploi des  
hommes, l'industrie & ses res-  
sources; les revenus, les taxes,  
leurs objets & leurs effets; le gé-  
nie, les mœurs des habitans, la  
manière de les tenter par quel-  
que nouvelle Manufacture, ou  
autre objet de Commerce.

Quelques - uns de ces élèves  
formés seroient donnés pour pre-  
mier ou second Secrétaires d'Am-  
bassade , à tous Ambassadeurs  
ou autres Ministres de la Nation  
dans les pays étrangers, soit pour  
prendre dans cette fonction des  
informations plus particulières &  
moins suspectes sur tous ces ob-  
jets, soit pour veiller particuliè-  
rement sur les tentatives que les  
autres Nations feroient d'y éten-  
dre leur Commerce, afin de con-  
trarier leurs progrès, ou de les  
contre-balancer par des deman-

196 *Avantages & Desavantages*  
des, ou des efforts opposés. Des  
Commerçans , des Consuls éta-  
blis dans ces Villes étrangères ,  
pourroient sans doute , & de-  
vroient remplir ces vues : mais  
la plûpart des Commerçans ren-  
fermés dans un cercle d'intérêts  
ou de vues trop borné, ne voient  
dans un pays que ce qu'ils y font,  
& très-peu ce qu'on y pourroit  
faire : des Consuls qu'on laisse  
vieillir dans les mêmes places ,  
perdent l'activité des idées , &  
voient toujours la même chose  
qu'ils y ont vue. Des Elèves tels  
que je les propose , seroient en  
état de jeter des lumières fort  
importantes sur la partie politi-  
que , & dont elle ne peut se pas-  
ser : car la Politique connoît mal  
les forces d'une Puissance , quand  
elle ne connoît pas les forces de  
son Commerce : elle ne connoît  
pas ses propres ressources, quand

*de la Grande Bretagne, &c.* 197  
elle ignore ce qu'elle peut prétendre & gagner du côté du Commerce : enfin, les Nations. auront sur nous un grand avantage, si tandis que l'état de nos forces & de notre puissance est entièrement à découvert pour elles, nous ne sommes pas éclairés sur leur état & leurs forces : des Citoyens instruits avec cette méthode, seroient capables de négocier ces traités de Commerce, qui accompagnent les traités de paix, & qui déterminent seuls les fruits de la guerre, en faveur du vainqueur ou du vaincu.

Ces Elèves, de retour dans la Patrie, deviendroient pour *la Société* des Membres précieux : le tems en augmenteroit le nombre, & alors *la Société* se trouveroit composée dans toute la perfection desirable, & qu'on ne peut attendre raisonnablement

198 *Avantages & Desavantages*  
des premiers momens de son éta-  
blissement.

Quel meilleur usage de leur tems pourroient faire nos jeunes gens, sur tout ceux qui se destinent à entrer dans le Parlement? Ils dépenseroient moins d'argent en France qu'ils ne font; ils feroient plus de profit & de séjour dans les autres pays, & les bons patriotes n'auroient pas le chagrin de voir les Anglois revenir de leurs voyages, *François*, & oser l'être jusques dans Londres.

La consommation intérieure des Manufactures, & particulièrement de celles de laine, qui est la Manufacture naturelle du Pays, ne mériteroit pas moins les attentions de *la Société*: ce seroit le meilleur moyen, sans doute, de remédier à la sortie de nos laines, causée en grande partie par leur surabondance. Il semble que

*de la Grande Bretagne, &c. 199*  
ç'ait été le motif de l'Acte qui ordonna en 1666, qu'aucun mort desormais ne seroit enterré que dans des habillemens de laine. Une Loi qui auroit pu obliger les vivans à consommer plus d'étoffes de laine à leur usage, eût fait un bien d'une plus grande étendue sans doute (a) les caprices de la mode & de la consommation sont si bizarres, & cependant l'objet est si important, que je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent du ressort du Lé-

---

(a) Par exemple, pour empêcher que l'usage des étoffes de laine en habillemens ne s'abolisse entièrement parmi les femmes, je ne doute point qu'il ne fût nécessaire d'ordonner que pendant trois Dimanches, ou autres jours marqués dans chaque saison, aucune femme ni homme ne paroitra en public, qu'en robe ou habit de laine, &c. sous telles peines, &c.

200 *Avantages & Desavantages*  
gislateur. L'Angleterre & la France donnent un exemple sensible de cette bizarrerie. L'abondance de nos laines nous est en quelque sorte à charge, & il semble que nous en évitions la consommation. Nous ne connoissons presque point l'usage des tapisseries; nous couchons sur un seul matelas de plume; nos lits, nos rideaux, sont de toile; nos femmes, pour le plus grand nombre, sont vêtues de toile, la plupart des Indes, ou autres de fabrique étrangère, malgré l'Acte de prohibition (a). En France au contraire, où les laines sont rares & chères, il y a des Manufactures de tapisserie de laine en grand nombre: la laine s'emploie dans les tours de lit, les matelats, les sièges, les rideaux, & les femmes

---

(a) Depuis 1722.

*de la Grande Bretagne, &c.* 201  
au moins du commun en sont  
habillées : le luxe & la légèreté  
des draps, fait user à un François  
six habits de drap contre quatre  
qu'usera un Anglois. La Hollan-  
de, soit hazard, soit sagesse, a  
pris de ces deux partis, celui qui  
convenoit vraiment à ses inté-  
rêts. Comme elle recueille peu  
de laines, elle en consomme mé-  
diocrement, quoiqu'elle en ma-  
nufacture beaucoup.

*Peter Parisot*, connu en Fran-  
ce sous le nom du Pere Norbert,  
a établi nouvellement à trois mil-  
les de Londres, deux Manufac-  
tures de tapisserie de laine ; l'une  
d'après celle des *Gobelins*, fon-  
dée en France par François I, &  
pour laquelle furent faits ces cé-  
lèbres cartons de Raphaël, que  
nous avons à Hamptoncourt ;  
l'autre Manufacture, d'après celle  
de Chaillot près Paris, dont l'art

202 *Avantages & Desavantages*  
fut apporté de Perse sous Henri  
IV. Cet établissement mérite,  
sans doute, la continuation de  
la protection & des faveurs du  
Gouvernement.



I V.

*DES CORPS DE METIER ;  
Communautés de Marchands ,  
Privilèges exclusifs , Compagnies du Commerce , &c.*

**L** Es succès d'un Commerce encore florissant chez nous, tandis que chez la plupart des Nations il est dans son enfance ou dans son déclin ; le rang supérieur dans lequel il nous a établis parmi les Puissances de l'Europe, nous ont mérité la réputation d'être les plus grands maîtres dans la science du Commerce : mais nous, qui nous voyons mieux, & avec des yeux plus éclairés que des Etrangers ne peuvent faire, nous ne pouvons nous dissimuler que nous n'ayons

204 *Avantages & Desavantages*  
beaucoup à apprendre, à perfectionner, à réformer dans cette partie de l'administration. Nous ne sommes point exempts de la séduction & des influences pernicieuses de bien des préjugés anciens, que l'intérêt des particuliers perpétue & reproduit : nous avons seulement sur les autres Nations cet avantage, que nous ne manquons pas de Citoyens instruits, qui distinguent les faux principes, qui osent les attaquer avec liberté dans leurs discours & dans leurs Ecrits : mais leur zèle ne doit point se rebuter du peu de succès de leurs premiers coups ; ce n'est qu'avec de la constance & du tems, qu'on peut détruire des abus que le tems à consacrés : je veux parler ici de divers monopoles qui gênent & resserrent notre Commerce intérieur & extérieur.

*MONOPOLES dans le Commerce  
intérieur.*

Il me semble qu'on ne peut appeler d'un autre nom ces Compagnies privilégiées & exclusives de Marchands, d'Artisans, de Fabricans, &c. qui dans quelques-unes de nos Villes, excluent de tout métier ou emploi, comme Etranger, tout homme qui n'est pas né parmi eux, & qui même entre leurs concitoyens, n'admettent à la liberté de travailler que ceux qui sont nés dans leurs Corps, ou qui ont acheté ce droit, soit à prix d'argent, soit par un apprentissage long & coûteux. Ces Compagnies me semblent des Corps hors de la République, qui de leurs chartres & privilèges, se sont fait un rempart contre l'industrie de leurs compatrio-

206 *Avantages & Desavantages*  
tes, & qui opposent à celle de  
leurs concitoyens même, le plus  
d'empêchement qu'il leur est  
possible.

Sans doute que dans le premier  
âge de notre Commerce, il fut  
nécessaire d'accorder à ceux qui  
nous apportèrent, ou qui inven-  
terent les Manufactures, des  
avantages capables de les fixer &  
de les soutenir : il fut peut-être à  
propos de faire ces établissemens  
dans des Villes, où ils pussent  
trouver les secours nécessaires  
d'hommes & d'argent : des Ci-  
toyens aussi utiles étoient en état  
d'imposer des conditions : ils ob-  
tinrent aisément des privilèges,  
dont on ne sentit guères alors les  
conséquences ; nous les éprou-  
vons maintenant : des Artisans,  
des Journaliers, qui dans une  
Ville ont le droit exclusif de tra-  
vailler, sont maîtres du prix de

leur travail. Un Corps de Fabricans , de Marchands , qui seul a le droit de fabriquer & de vendre , n'est-il pas en possession de faire la loi aux consommateurs & au Commerce ?

Combien de fois à Londres , dans la Cité , les ouvriers & compagnons n'ont-ils pas comploté contre leurs maîtres , pour les forcer à augmenter leurs salaires , & trop souvent avec succès ? Ce n'est que depuis peu de tems , qu'après un procès de onze mois , les maîtres Fabricans de Londres ont obtenu qu'ils pourroient se pourvoir par-devant la Cour du Lord-Maire , pour la permission d'employer des ouvriers étrangers à défaut d'autres , laquelle ne seroit néanmoins accordée qu'à celui qui auroit un apprentif au moins ; sinon les contrevenans , demeurant soumis à

208 *Avantages & Desavantages*  
l'amende de cinq livres sterling  
par jour , prononcée par divers  
Actes du commun Conseil.

Cette année même , Norwich  
a vû trois cens ouvriers en laine,  
mécontents de leurs gages , quit-  
ter leurs métiers , se retirer sur  
une montagne à trois milles de la  
Ville , s'y bâtir des cabanes , & y  
demeurer pendant six semaines ,  
soutenus par les secours de leurs  
camarades restés dans la Ville ,  
sous prétexte qu'un maître Fa-  
bricant avoit reçu chez lui , en  
qualité de compagnon , avant le  
tems requis , un étranger , c'est-  
à-dire , un Anglois né hors de la  
ville de Norwich.

Je demande à tout homme qui  
connoît les mécaniques , s'il est  
un métier qui exige sept années  
d'apprentissage pour être en état  
de l'exercer ? Parmi les hommes  
qui n'ont d'autre bien que leur

*de la Grande Bretagne, &c.* 209  
travail & leur industrie, en est-il beaucoup qui puissent donner sept ans de leur tems, sans rien gagner? Le chef d'une famille nombreuse est-il en état de payer un apprentissage à des enfans, en même tems qu'il est privé pendant sept ans de la ressource de leur travail, dont les premières années lui étoient naturellement dûes? Quelle politique, ou plutôt quelle barbarie dans la Loi, qui exclut précisément de la faculté de devenir apprentif, tout enfant dont le pere n'a pas trois, ou du moins deux livres sterling de rente (a)? Enfin, pour élever la jeunesse à l'habitude & au goût du travail, est-ce une méthode qui doit réussir, que de les astreindre à travailler pendant sept

---

(a) Les enfans de la charité des Paroisses, exceptés.

210 *Avantages & Desavantages*  
ans pour un maître, avant de pouvoir travailler pour leur compte ? De-là il arrive naturellement que plusieurs exclus, ou rebutés par l'ennui ou la dépense d'un apprentissage, quittent un métier ingrat pour prendre la profession lucrative de gueux. On remarque que les pauvres sont plus nombreux dans les Villes où les Manufactures sont incorporées, que dans les Villes libres, & la taxe des pauvres y est d'un tiers plus forte.

J'ai été curieux de sçavoir si ces Corps ou Communautés ne contribuoiert pas à faire mieux observer les Règlemens dans les manufactures qu'elles dirigent, que dans les manufactures libres; & j'ai trouvé que les unes & les autres en ont également secoué le joug, à mesure qu'elles l'ont trouvé pesant. Du reste, je con-

*de la Grande Bretagne, &c.* 211  
çois, qu'il est aussi aisé d'affujeter les manufactures libres, que les autres, au petit nombre de Règlemens qui suffisent pour l'intérêt du Fabricant & du Commerce.

Quel bien peut-il en revenir au Commerce d'une Ville en particulier & au Commerce en général, que les Artisans & Commerçans soient subdivisés en un nombre de différens Corps tellement multiplié, que leur district & leurs privilèges soient presque impossibles à démêler? (a) Quel

---

(a) Pour exemple entr'autres, je me rappelle le Procès qui s'éleva il y a quelques années à Londres, entre les Corroyeurs en même tems Coupeurs de cuir, & les Cordonniers, sur le droit de couper ou tailler les cuirs. Contestation si difficile à décider, qu'elle a été enfin abandonnée par les Parties, après beaucoup de frais de part & d'autre.

212 *Avantages & Desavantages*  
avantage en revient-il au Commerce , que ces Corps prennent sur eux-mêmes des fonds communs , pour élever de magnifiques édifices pour s'assembler , pour faire des repas , prêter des sommes au Gouvernement , emprunter ensuite & finir par faire banqueroute ; comme il est arrivé il y a quelques années à la Communauté des Merciers de Londres ? Toutes ces dépenses , ce luxe d'une Communauté n'est-il pas pris sur la marchandise , au détriment du Commerce & de la consommation ?

Notre Commerce n'eût fait que des progrès bien lents , si dans toutes nos Villes , l'industrie eût été retenue par de pareilles gênes ; mais la liberté laissée à quelques Villes de l'Angleterre , a eu la puissance d'y éta-

blir des manufactures , rivales des autres , & qui n'ont pas tardé à les surpasser. Manchester Leeds , Birmingham , où le nom de Corporation ou Communauté est heureusement ignoré , tiennent sans contredit les premières places parmi nos Villes de manufactures. La ville & Paroisse de Halifax , depuis quarante ans , a vû quadrupler le nombre de ses habitans , tandis que plusieurs des Villes sujettes aux Corporations , ont éprouvé une diminution sensible dans leur population : s'il en reste quelques-unes de florissantes , c'est que la supériorité de leurs avantages naturels , soit pour les matières , soit pour la situation , ou des privilèges particuliers , ont ôté tout espoir aux manufactures pareilles qui auroient voulu se former. C'est dans les Villes , où l'es-

214 *Avantages & Desavantages*  
prit de monopole est aussi ancien  
que ces Compagnies, qu'on en-  
tend les Marchands vanter les  
grandes fortunes qui se sont fai-  
tes dans les premiers tems de la  
manufacture, lorsque le Com-  
merce étoit en un petit nombre  
de mains ; se plaindre que le  
commerce est ruiné, parce que  
le nombre des Marchands s'est  
augmenté, & que les profits se  
sont diminués en se partageant ;  
enfin déclamer contre les Mar-  
chands qui augmentent la con-  
sommation & l'exportation en se  
réduisant à un gain médiocre, ou  
à celui de la simple commission.  
C'est encore par une suite du  
même esprit que ces Villes sont  
celles, qui dans toutes les occa-  
sions s'élèvent le plus fortement  
contre la naturalisation générale  
des Protestans étrangers.

Londres lui-même nous four-

nit une preuve sensible, combien la gêne de ces Compagnies est défavorable à la population. Les maisons situées dans l'enceinte de la Ville se louent avec peine & plusieurs restent désertes, tandis que Westminster, Southwark & les autres fauxbourgs prennent un accroissement continuel : la raison en est manifeste; ces fauxbourgs sont libres, & offrent un champ ouvert à tout Citoyen industrieux, tandis que Londres dans son propre sein nourrit quatre-vingt-douze de ces Compagnies exclusives de tout genre, dont on voit les Membres nombreux, orner tous les ans d'une pompe désordonnée, le triomphe tumultueux du Lord-Maire.



*DES PRIVILÈGES.*

Le Commerce n'a pas à se plaindre seulement des monopoles dont quelques Villes jouissent au détriment de l'intérêt général ; des Particuliers seuls contre la Nation entière , obtiennent des Privilèges exclusifs , toujours sollicités & souvent accordés par l'avidité d'un gain illégitime.

Sans entrer dans la distinction soit des objets , soit du tems, pour lequel ces Privilèges sont accordés ; je ne craindrai pas de dire, qu'il n'y en a pas un qui ne soit injuste & déraisonnable.

Si c'est un mal, qu'un Privilège dont la durée est indéfinie , c'en est un aussi qu'un Privilège de vingt & une années : je n'y vois de différence que le plus ou moins

moins de durée. Si c'est un vol fait à la Société qu'un Privilège, il sied toujours mal en pareil cas de n'avoir à se défendre que sur l'importance de l'objet.

Un Citoyen a été assez heureux pour rapporter de ses voyages un art, un secret, qu'une autre Nation possédoit seule, il a mérité de la Patrie, & sans doute il faut le récompenser, ou plutôt exciter par une récompense l'émulation des autres Citoyens; mais s'il demande un Privilège, il a perdu le mérite de son action; si on le lui accorde, l'Etat ferme la porte à tous les Etrangers qui auroient pu nous apporter ici le même art & l'y multiplier; il décourage les Citoyens, qui dans leurs voyages pouvoient avoir le même but de recherches.

Mais, dira-t-on, si c'est un essai qui demande des avances

218 *Avantages & Desavantages*  
considérables en soi, ou par rapport à la fortune du particulier, il n'osera faire les premiers frais, dans la crainte qu'un autre ne lui en enlève le fruit & les moyens de les retirer, en profitant de sa découverte. A cela je réponds, que l'industrie de plusieurs est encore plus arrêtée & découragée, par la crainte, qu'après bien du tems & de la dépense, un Privilège ne vienne à leur faire perdre sans ressource leurs avances & leurs peines.

Je n'imagine pas qu'on m'objecte, que des avances ou des récompenses pécuniaires soient une dépense à charge à l'Etat, ni qu'on mette en comparaison une somme une fois payée, avec celles que l'industrie & la perfection retenues par un Privilège, feront perdre à l'Etat: d'ailleurs, il est des distinctions, des hon-

neurs, qui ne coûtent rien à la République : un remerciement de la part de la Chambre des Communes ou des deux Chambres du Parlement, sera plus flatteur pour certaines ames, que l'argent. Pourquoi l'honneur ne feroit-il pas aussi un des ressorts de notre Gouvernement ?

Si c'est quelque invention nouvelle ; enfantée par un génie industrieux , c'est encore le cas d'une récompense ou de distinctions mieux méritées : c'est en même tems le cas où un Privilège peut être le plus préjudiciable au bien général ; rarement un Inventeur perfectionne , ou du moins avance autant dans la perfection , qu'un tiers le peut faire ; & l'imagination d'un seul n'est pas féconde , comme celle de plusieurs. Si le premier qui a inventé les callemandes , & tout

220 *Avantages & Desavantages*  
nouvellement les velours de cotton, eût demandé un Privilège, aurions-nous maintenant dix ou douze sortes d'étoffes dans ces deux genres, comme nous les avons; & n'eût-ce pas été renoncer à celles qui en peuvent encore dériver? Enfin, dans l'art de manufacturer, comme une étoffe nouvelle n'est souvent que la subdivision d'une espèce, accorder un Privilège en ce cas, c'est transporter injustement à un seul, le droit que tous les Manufacturiers du même genre avoient d'inventer cette étoffe & de l'exécuter.

Je mets dans la classe des Privilèges, les préférences trop marquées que l'Etat accorde à une manufacture sur les autres, soit en n'ouvrant aux matières qu'elle emploie, que le port qui est à sa bienséance, soit par la

diminution ou exemption exclusive, des droits sur icelles; qu'y gagne l'Etat? Il élève une grande manufacture, dont le bien est limité à une seule Ville, tandis qu'il auroit vû quatre manufactures s'élever d'elles-mêmes, & enrichir quatre Villes & leurs environs, en même tems que leur concurrence & leur émulation auroient sûrement produit une plus grande consommation.

Tous ceux qui sollicitent un Privilège n'apportent pas un seul prétexte plausible qui puisse l'obtenir. Si c'est un secret, que ce qu'ils proposent, ont-ils besoin de Privilège pour garder un secret qu'ils possèdent seuls? alléguent-ils qu'on contrefera leurs ouvrages? Si les leurs sont effectivement les meilleurs, ils sont sûrs de la préférence; sinon, l'Etat ne sauroit qu'y gagner. Ils

222 *Avantages & Desavantages*  
ne craignent donc pas qu'on les  
contrefasse , mais qu'on fasse  
mieux qu'eux , ou qu'on travaille  
à meilleur marché. Un Privilège  
ne peut donc servir qu'à favori-  
ser la paresse & l'avarice , au pré-  
judice de la perfection , de la con-  
sommation & de la circulation  
du travail , seul principe de la cir-  
culation d'argent.

Pour terminer : l'Etat est une  
Société ; celui qui prétend y jouir  
seul de ses avantages , renonce  
dans le même instant aux secours  
& à la protection qu'il étoit en  
droit d'en attendre. Il n'y a per-  
sonne qui doive regretter l'avan-  
tage qu'il procure aux autres ; il  
n'y a personne qui ne trouve plus  
dans la Société , qu'il n'y appor-  
te , puisqu'il y trouve sa sûreté  
& la jouissance paisible de ce qu'il  
possède.

*MONOPOLES dans le Commerce  
extérieur.*

On connoît deux fortes de  
Compagnies exclusives, dans le  
Commerce extérieur.

Les unes, sont une Société  
dont le Commerce exclusif se fait  
avec un capital, commun entre  
les Intéressés pour les profits &  
pour la perte.

Les autres, sont un Corps dont  
les Membres ont acquis un droit  
exclusif de Commerce, que cha-  
cun est libre d'exercer avec ses  
fonds séparément.

Les principaux griefs qu'on al-  
lègue ordinairement contre les  
unes & les autres, se peuvent  
réduire aux suivans.

1°. Qu'elles font l'avantage  
de quelques-uns, aux dépens de  
la République.

224 *Avantages & Desavantages*

2°. Qu'elles ne peuvent faire le Commerce à des termes aussi avantageux que des particuliers, chargées comme elles le sont des frais ordinairement exorbitans de direction, d'établissemens, &c.

3°. Que leur intention est la plus opposée à l'intérêt général du Commerce, en ce qu'elles ne visent qu'à vendre au plus haut prix au-dehors & au-dedans du Royaume, les marchandises qui font l'objet de leur Commerce.

4°. Qu'elles resserrent le Commerce, loin de l'étendre. Premièrement, parce qu'une Compagnie, de sa nature & faite de fonds, n'a souvent point de proportion avec l'étendue du Commerce qu'elle embrasse. Secondement, parce qu'ayant un profit sûr, & un droit exclusif, elle n'a point l'esprit de découverte & d'essais, comme les Particuliers.

*de la Grande Bretagne, &c.* 225

5°. Que quelques-unes de ces Compagnies de Commerce ne font effectivement qu'un vain nom, & des ressourcés ruineuses pour le Gouvernement dans des besoins d'argent.

Ces reproches s'appliquent naturellement, en général & en particulier, aux Compagnies entr'autres de la Baye d'Hudson, d'Afrique, des Indes orientales, de la mer du Sud & de Turquie.

*Compagnie de la Baye d'Hudson.*

La Compagnie de la Baye d'Hudson nous est un exemple sensible & déplorable, qu'une Compagnie exclusive peut jouir long-tems du Commerce le plus lucratif, & contente d'un profit exorbitant par rapport à la somme de ses premiers fonds, négliger toutes les facilités qu'elle avoit à l'étendre, au mépris de

226 *Avantages & Desavantages*  
son devoir & de l'intérêt de la  
Nation.

En 1670, une Chartre de Charles II accorda inconsidérément pour toujours en propriété à une Compagnie, toutes les terres voisines & au-delà de la Baye d'Hudson, avec le Commerce exclusif des peaux d'ours, de martres, d'hermines & autres fourures qui sont abondantes dans ces contrées. Son premier capital de 10,500 l. sterl. (341,500 l. tournois) seulement, tout modique qu'il fût, suffit aux dépenses de l'établissement, & malgré ses pertes & les traverses qu'elle essuya de la part des François, ses profits étoient tels en 1690, que la Compagnie pour les cacher, & mettre plus de proportion entre ses dividendes & son capital, prit la résolution de le tripler en apparence par un appel

*de la Grande Bretagne, &c. 227*

simulé sur ses Actionnaires ; enforte que chacun d'eux sans rien déboursier , vit ses fonds triplés par cette délibération. Même opération annoncée en 1720 ; mais dont l'effet fut seulement d'augmenter jusqu'à 103, 500 l. sterl. ( 2, 380, 500 liv. tournois ) ses fonds qu'elle estima lors avant l'appel (morts & vifs) 94, 500 liv. sterling ( 2, 173, 500 liv. tourn. )

La Compagnie, dès 1690 voulant assurer son titre de propriété, avoit demandé la confirmation de sa Chartre au Parlement, qui loin de l'accorder, y mit un terme en la continuant pour sept ans seulement ; elle a jouï néanmoins depuis ce terme expiré : un Commerce, dont l'administration & le mystère a toujours été concentré dans le petit nombre de quatre vingt dix actionnaires intéressés à en cacher les

228 *Avantages & Desavantages*  
profits, n'a point excité la vigilance ni la jalousie de la Nation. Cependant sur la nouvelle demande formée par cette Compagnie en confirmation de sa Charte, le Parlement ayant voulu prendre connoissance de la manière dont elle a joui ; il se trouve prouvé par les faits & par les pièces qu'elle a elle-même fournies, qu'elle n'a mis en usage aucun des moyens propres à étendre ses liaisons avec les Indiens ; qu'elle n'a établi aucunes Colonies dans l'intérieur des terres dont le climat est favorable ; que contente de traiter d'une petite quantité de peaux & de fourures qui les soustenoit chères en Angleterre, elle a dégoûté les Indiens de ce Commerce, soit par les prix trop modiques qu'elle offroit, soit par l'éloignement de ses factoreries ; qu'elle a facilité par

*de la Grande Bretagne, &c. 229*  
là l'établissement & le Commerce  
des François dans des postes voi-  
sins ; que les prétendus Forts  
qu'elle a construits ne sont bons  
au plus que contre les Indiens ,  
& d'aucune défense contre d'au-  
tres ennemis ; enfin , que par une  
infidélité odieuse , elle a induit  
la Nation dans l'erreur , en dé-  
criant elle-même un Commerce  
& un pays précieux par les avan-  
tages de son climat & de ses  
productions ; avantages qu'elle a  
mieux aimé laisser passer à nos  
ennemis , que d'en jouir dans  
toute leur étendue , dans la crain-  
te d'être obligée de les partager  
avec la Nation , s'ils venoient à  
en être connus. Telle est l'histoi-  
re exacte de l'origine , de l'admi-  
nistration , & des progrès de la  
Compagnie de la Baye d'Hudson.

*Compagnies d'Afrique.*

Les différens succès des Compagnies d'Afrique, nous prouvent qu'une Compagnie ne se foutient qu'aux dépens du Commerce général, & qu'une Compagnie ne peut faire le Commerce à des termes aussi avantageux pour l'Etat & pour elle-même, que des Marchands commerçant librement.

Tant que des Compagnies exclusives furent en possession du Commerce d'Afrique, les plus grandes traittes qu'elles ayent fait annuellement, n'ont pas passé cinq ou six mille Nègres. Depuis qu'en 1697 le Parlement jugea à propos de rendre ce Commerce libre à tous, en laissant néanmoins subsister la Compagnie Royale d'Afrique alors existante, la traitte des Nègres a passé trente mille en certaines années : on sent de quel

*de la Grande-Bretagne, &c.* 231  
avantage cette différence a dû être  
pour nos Colonies, que la disette  
& le haut prix des Nègres auroit  
infailliblement ruinées.

Mais quel a été le succès de la  
Compagnie, depuis que tous les  
Sujets de la Grande - Bretagne  
eurent la liberté de partager avec  
elle le Commerce d'Afrique? Mal-  
gré les secours que la Nation lui  
a accordés en différens tems pour  
entretenir & conserver les Forts  
& Châteaux qu'elle y possédoit,  
elle n'a pû suffire à des dépenses  
qu'elle faisoit autrefois aux dé-  
pens de la liberté du Commer-  
ce; tandis qu'on a vû dans les  
mêmes tems les Marchands des  
différens Ports de l'Angleterre,  
entr'autres de Liverpool & de  
Bristol, faire leurs traittes avec  
le plus grand avantage, sur des  
côtes où ils n'avoient point de  
Forts pour les protéger.

232 *Avantages & Desavantages*

Enfin, la Compagnie étant forcée d'avouer qu'elle ne pouvoit soutenir leur concurrence, la Nation a compris que son véritable intérêt étoit de dissoudre la Compagnie Royale (a), sauf à pourvoir comme elle a fait depuis à son remboursement & dédommagement, & en même tems d'ouvrir le Commerce d'Afrique à tous les Sujets de la Grande-Bretagne, subordonnément à quelques réglemens, & sous le nom d'une Compagnie où chacun auroit ses fonds séparés, & à laquelle elle accorde 10, 000 *liv. sterling* (230, 000 *liv. tourn.*) par an, pour entretenir lesdits Forts & Châteaux à elle cédés par l'ancienne Compagnie; le tout à compter du 10 Avril 1752.

---

(a) Par. Acte de la 23 ann. de George II.

*Compagnie des Indes Orientales.*

La Compagnie des Indes Orientales est un des monumens les plus éclatans de l'abus de la prérogative royale, qui montre en même tems combien le monopole une fois établi est difficile à détruire, & quelles forces il sçait prendre contre l'intérêt & la volonté même de la Nation.

Fondée par la Reine Elizabeth, & confirmée par Jacques I & Charles II, elle commença à jouir en 1600 du droit exclusif de faire le commerce de tout l'Orient, avec un premier capital de 369,891 *liv. sterl.* (8,507,493 *liv. tourn.*) que ses profits portèrent depuis au-delà de 1,700,000 *liv. sterl.* (39,100,000 *liv. tourn.*)

En 1698 toute la Nation ayant réclamé contre le monopole, le Ministère, qui avoit besoin d'ar-

234 *Avantages & Desavantages*  
gent, profita des circonstances pour faire passer un Acte de Parlement qui ouvroit ce Commerce à tout souscrivant ou actionnaire d'une nouvelle Compagnie, laquelle prêta au Gouvernement deux millions sterling à huit pour cent; en sorte néanmoins que chacun des souscrivans fût libre de commercer avec ses fonds séparés. La nouvelle Compagnie, en moins de deux années, envoya aux Indes quarante vaisseaux, & un million sterling en espèces, c'est-à dire, le double de l'ancienne dans ses tems les plus florissans: mais comme celle-ci, à qui on avoit laissé la liberté de continuer son commerce jusqu'en 1701, eut la prudence de beaucoup souscrire dans la nouvelle Compagnie, & qu'elle avoit conservé les principales Places & Forts Anglois sur les Côtes de

*de la Grande Bretagne, &c.* 235

l'Inde, elle força les nouveaux Actionnaires à se réunir à elle; ce qui forma en 1702 une nouvelle & unique Compagnie, sous l'autorité d'une Chartre de la Reine Anne, absolument la même que celle de la première Compagnie, qui rentra dans les mêmes droits & privilèges exclusifs, avec plus d'empire & de puissance qu'auparavant: diverses sommes prêtées depuis au Gouvernement, par la Compagnie, lui ont mérité la continuation de son privilège exclusif, jusqu'à son remboursement (non avant 1780) & la continuation de la Société pour toujours.

La puissance & les succès de cette Compagnie n'en imposent à personne en sa faveur: ses richesses, il est vrai, sont acquises à l'Etat; mais elles sont injustement distribuées entre les Mem-

236 *Avantages & Desavantages*  
bres de la République , dont  
quelques - uns jouissent , tandis  
que le reste est exclus. De quels  
droits , & comment a - t - on pû  
imaginer d'approprier à une seule  
Compagnie l'Asie entière , &  
une partie de l'Afrique ? Que de  
découvertes , que d'avantages  
nouveaux le Commerce n'a-t-il  
pas perdu par cette exclusion ?  
Elle trouve elle-même le champ  
trop vaste , puisqu'elle accorde ,  
sous certaine rétribution , des per-  
missions à des vaisseaux particu-  
liers , c'est-à-dire , qu'elle sous-  
ferme ou vend à ses compatrio-  
tes le droit naturel de commer-  
cer , dont elle les a dépouillés.  
N'est - ce pas avouer au moins  
qu'un commerce aussi grand ne  
peut être exercé dans toute son  
étendue , que par une Compagnie  
où chacun puisse être admis li-  
brement ? Les choses rentreroient

*de la Grande Bretagne , &c.* 237  
alors absolument dans l'ordre , si  
le commandement & l'entretien  
des Forts qu'on suppose nécessai-  
res , étoit remis à la Nation , qui  
tiendrait par-là le Commerce  
sous sa protection immédiate :  
des vaisseaux de guerre en pa-  
reil cas seroient peut-être même  
préférables pour la défense du  
Commerce. La Compagnie elle-  
même ne se passe-t-elle pas de  
Forts sur les côtes de la Chine ?  
Des Forts, des Troupes à la solde  
d'une Compagnie, ont plus d'une  
conséquence dangereuse ; il sied  
mal à une Compagnie de Mar-  
chands de prendre l'esprit guer-  
rier : il est à craindre en même  
tems qu'on n'instruise au métier  
de la guerre, des Nations indus-  
trieuses , nombreuses , & dont  
l'intérêt est de nous imposer la  
loi dans le Commerce.

Si l'on prétend que la Compa-

238 *Avantages & Desavantages*  
gnie, par intérêt personnel, défendra mieux elle-même contre l'ennemi ses établissemens, que des troupes à la solde de la Nation; si l'on allégué les craintes de la division entre les Chefs de la Compagnie & les Commandans des troupes, ou même les abus & les vexations de la part du militaire; le siège de Madras, & l'administration de la Compagnie forment sur tous ces points de violens préjugés contre elle & contre ces prétentions.

Je ne descendrai point ici jusqu'aux allégations odieuses qu'on entend répéter tous les jours, contre l'intégrité des Directeurs des Compagnies dans leur administration; je me contenterai d'observer seulement que plusieurs habiles Commerçans qui avoient été Directeurs de Compagnies, après les avoir quitrées ainsi

*de la Grande Bretagne, &c.* 239  
que le Commerce, ont cru devoir rendre ce témoignage à la vérité dans leurs discours publics & dans leurs Ecrits, que les Directions n'étoient pas plus favorables à l'intérêt particulier des Actionnaires, que les Compagnies à l'intérêt de la Nation.

Un trait seul fera juger quel est l'esprit d'une pareille Compagnie, & de ce que la Nation en peut attendre. En 1670 elle envoya aux Indes une Colonie de teinturiers, de fileurs & de tisseurs, pour perfectionner les Manufactures Indiennes, & les accommoder au goût de l'Angleterre; & c'est à elle particulièrement que les Indes doivent la grande vogue dont leurs étoffes se sont mises en possession en Angleterre, & que toutes les prohibitions n'ont pu arrêter efficacement.

240 *Avantages & Desavantages*

Je finirai cet article par une prédiction, dont la vérité se rendra sensible avant la fin de ce siècle-ci.

Le Commerce de l'Inde consistant en un échange d'argent & de quelques Manufactures d'Europe, contre des marchandises de luxe & de consommation & des matières premières que l'Europe & nos plantations peuvent nous fournir; chacune des Nations Européennes qui a envoyé aux Indes, a déjà senti que son véritable intérêt étoit de consommer le moins qu'elle pourroit de leurs productions, & de vendre aux autres de quoi doubler au moins l'argent qu'elle y porteroit; c'est-à-dire, que chacune a voulu rejeter sur une autre, la perte de ce Commerce, sensiblement ruineux en soi: mais toutes les Nations s'éclairant

*de la Grande Bretagne, &c.* 241  
clairant sur ce principe, voudront  
faire ce Commerce directement.  
L'Orient devenant ouvert à tou-  
tes les Nations, les Hollandois  
perdront, ou par la force, ou par  
nouvelles découvertes en Asie &  
même en Amérique, le monopole  
des poivres & de la muscade : les  
Manufactures des Indes ne seront  
plus un besoin pour l'Europe ;  
plusieurs Nations les ont déjà pro-  
hibées, d'autres les ont imitées  
chez elles : ainsi ce Commerce  
partagé & réduit ira en s'anéan-  
tissant, & les profits cesseront de  
suffire aux dépenses des Compa-  
gnies dans leurs Etablissmens,  
qui deviendront inutiles.

*Compagnie de la Mer du Sud.*

Quiconque lira l'histoire de  
la Compagnie de la Mer du Sud,  
aura peine à y reconnoître une  
Compagnie de Commerce, & ne

242 *Avantages & Desavantages*  
trouvera guères de rapport entre  
ses opérations , & les intentions  
ou du moins le prétexte de son  
institution en l'année 1710.

Le privilège exclusif de son  
Commerce comprenoit toute la  
Côte orientale & méridionale  
d'Amérique, depuis la rivière d'O-  
renoque, & toutes ses Côtes occi-  
dentales d'un pôle à l'autre ; il s'é-  
tendoit en même tems à procurer  
le plus grand encouragement aux  
Pêches de la Grande-Bretagne.

On n'a connoissance jusqu'à  
présent d'aucune nouvelle décou-  
verte , ni d'aucun établissement  
considérable dont on soit redeva-  
ble à cette Compagnie : son Com-  
merce à l'Amérique s'est borné  
à la fourniture des Nègres aux  
Colonies Espagnoles, & à la car-  
gaison du vaisseau de permission,  
convenus en 1713 par le Traité  
de l'Assiente, interrompu par la

*de la Grande Bretagne, &c.* 243  
guerre de 1740, quatre ans avant  
le terme de son expiration; Traité  
desavantageux à la Nation,  
puisqu'il confirmoit le monopole,  
au préjudice de nos Colonies  
d'Amérique, & dont les condi-  
tions (a) n'ont pas laissé de grands  
profits à la Compagnie qui l'a  
effectué.

La pêche des baleines est la  
seule qu'elle ait tentée; encore  
ç'a été avec un succès bien mé-  
diocre.

Mais en place d'entreprises de  
Commerce, on trouve dans ses  
Mémoires, des opérations de ban-  
que, d'agiotage, des prêts au  
Gouvernement, qui lui a dû en  
même tems près de trente-quatre  
millions *sterling*. ( 782 millions

---

(a) Entr'autres le droit de  $33\frac{1}{2}$  piastras paya-  
ble par la Compagnie au Roi d'Espagne, pour  
chaque Nègre pièce d'Inde, qu'elle fourniroit  
aux Espagnols.

244 *Avantages & Desavantages*  
tournois.) Le projet formé par  
elle en 1719 de rembourser les  
dettes de la Nation, la rendra à  
jamais fameuse, par les revers fu-  
nestes & tragiques qu'essuyèrent  
en 1720 les Actionnaires & les  
Directeurs.

Ensorte que, soit qu'on donne  
cette Compagnie pour Compa-  
gnie de Commerce, soit pour  
ressource de finance; il est vrai  
qu'elle n'a obtenu ni l'une ni l'au-  
tre de ses fins; puisque le Com-  
merce ni les pêches n'en ont reçu  
aucun accroissement, & que les  
dettes nationales, depuis son in-  
stitution jusqu'à ce jour, ont au-  
gmenté de plus de quarante mil-  
lions sterling.

*Compagnie du Levant ou de  
Turquie.*

La Compagnie du Levant ou  
de Turquie est un ancien établis-

*de la Grande Bretagne, &c.* 245  
sement de ces tems, qu'on peut  
bien appeller encore barbares, par  
rapport au Commerce, où des  
Ministres, des Favoris puissans,  
des Rois même, faisoient un tra-  
fic odieux des droits naturels des  
citoyens, dont ils dépouilloient  
les uns pour les vendre à l'avi-  
dité des autres. On ne peut nom-  
mer aucun Commerce connu  
alors, extérieur ou intérieur, au-  
cune marchandise peut-être, jus-  
qu'aux denrées même les plus né-  
cessaires à la vie, qui n'ait été l'ob-  
jet de Compagnies exclusives, de  
licences, privilèges généraux ou  
particuliers & autres monopoles,  
toujours introduits sous le spé-  
cieux prétexte du bien public, &  
toujours ses plus grands ennemis.

Des Lettres-patentes de la troi-  
sième année de Jacques I, (1606)  
confirmées par Charles II, accor-  
dent le privilège exclusif du Com-

246 *Avantages & Desavantages*  
merce des Mers du Levant à une  
Compagnie, dans laquelle ne se-  
ront admis d'autres Sujets, que  
membres de quelque Corps de  
Marchands, Bourgeois de Lon-  
dres, s'ils sont demeurans dans la  
distance de vingt milles de Lon-  
dres, en payant à la Compagnie  
25 *l. st.* (575 liv. tourn.) par ceux  
qui seroient au-dessous de vingt-six  
ans, & 50 *l. st.* par ceux qui se-  
roient au-dessus, avec liberté d'em-  
ployer ses fonds dans ce Commer-  
ce, chacun séparément; mais su-  
bordonnément aux Réglemens  
particuliers que les Gouverneurs  
& Chefs de la Direction de ladite  
Compagnie, présens dans une  
Assemblée générale de ses Mem-  
bres, feroient à la pluralité des  
voix pour l'avantage de la Compa-  
gnie & du Commerce en général.

Londres fut naturellement  
choisi pour le siège de la Compa-

*de la Grande Bretagne, &c.* 247  
gnie, qui y établit sa direction ;  
son Port fut le rendez-vous des  
vaisseaux de ce Commerce ; le  
nombre en fut limité par la suite ;  
les Membres de la Compagnie  
n'eurent plus la liberté d'envoyer  
leurs vaisseaux séparément : par  
ce moyen la Direction parvint à  
mettre Londres seul en posses-  
sion de la Navigation & du Com-  
merce de la Compagnie : elle a  
sçu prolonger jusqu'à ce jour la  
jouissance de ses usurpations ,  
non sans quelques troubles, mais  
en étouffant toujours avec suc-  
cès les plaintes que les Manu-  
factures du Royaume, & quel-  
ques-uns de ses Membres même  
ont portées devant le Parlement,  
contre l'oppression & la tyrannie  
des Chefs qui la dirigeoient : elle  
a sçu trouver dans le Parlement  
même des voix intéressées à la  
défendre : d'ailleurs un particu-

248 *Avantages & Desavantages*  
lier est toujours si timide à attaquer une Compagnie , & réussit si rarement !

Cependant , comment se dissimuler les conséquences fâcheuses qui ont dû naître d'un système qui a concentré dans Londres tout le Commerce du Levant ?

1°. L'exclusion des Manufactures d'Angleterre trop éloignées de Londres , par l'avantage qu'ont sur elles les plus prochaines , soit pour les frais de transport , soit pour la facilité de s'accommoder aux dispositions non annoncées , ou non prévues par la Compagnie.

2°. Les loix dures que cette Compagnie a été maîtresse d'imposer aux Manufactures qu'elle a préférées ; toutes se plaignent aussi hautement les unes que les autres.

3°. De plus grands frais de voi-

ture à Londres, pour les Manufactures plus prochaines d'autres ports : ceux des Commissionnaires, Facteurs, magasinage, que quelques Villes auroient pû épargner ; les frais enfin d'embarquement & de port, bien plus coûteux à Londres qu'ailleurs.

4°. Mêmes desavantages pour nos Manufactures, en recevant par la même voie les soies, le poil de chèvre & autres matières du Levant qu'elles emploient ou consomment : Manchester, Derby, Norwich, Coventry, ont à se plaindre de l'espèce de monopole ou de préférence dont les Manufactures de Londres jouissent par ce moyen à leur préjudice ; c'est vouloir les forcer de fabriquer leurs étoffes de soie & de poil, aussi chèrement que celles de Londres même, le lieu de l'Angleterre où la main-

250 *Avantages & Desavantages*  
d'œuvre est au plus haut prix.

Les circonstances publiques ou secrettes de la conduite de la Compagnie, n'ont laissé aucuns doutes à la Nation sur la nature de l'intérêt qui l'animoit : on sçait avec quelle ardeur elle sollicita l'Acte du Parlement qui prohiba l'importation des soies d'Italie; on vit en 1740 les efforts qu'elle opposa à l'établissement d'un Commerce direct entre les Marchands Anglois de Russie & la Perse, par la mer Caspienne; preuves suffisantes de son ambition & de sa jalousie.

Mais les registres de ses délibérations & réglemens particuliers, ouverts à nos yeux, nous montreroient avec plus de détail toutes les pratiques que l'intérêt particulier peut inventer contre le bien public. On y liroit toutes les gênes imposées à ce Commerce, telles que sont celles du nom-

*de la Grande Bretagne, &c.* 251  
bre fixé des vaisseaux, sur lesquels seuls il est permis à chacun de charger ses marchandises, du tems de leur départ, de la quantité permise; gênes sur le tems de faire ses achats en Angleterre, sur les conditions, le prix & le tems de la vente au Levant; gênes enfin qui soumettent à un droit ou amende de vingt pour cent les marchandises, dont on disposeroit contre l'intention de ces loix; mêmes gênes au retour, continuées en Angleterre sur la vente des marchandises apportées en échange.

A la première lecture de ces différens réglemens, on reconnoîtroit clairement deux principes qui les ont presque tous dictés; l'un qui tend à resserrer entre le plus petit nombre de Membres possible, les profits de la Compagnie: dans un Commerce sou-

252 *Avantages & Desavantages*  
mis à tant de gênes, les membres  
les plus riches, qui toujours do-  
minent dans une direction, vien-  
nent à bout tôt ou tard de dégoû-  
ter ou d'exclure les plus foibles :  
les tems d'acheter & de vendre  
ne peuvent être les mêmes pour  
un Marchand qui a de gros fonds,  
& pour celui qui commerce à  
crédit. L'autre principe suit du  
premier, & tend à grossir les pro-  
fits de la Compagnie, même par  
les moyens qui resserrent le Com-  
merce. Je citerai pour exemple  
la résolution qu'elle prit en 1718  
de différer de dix mois le tems  
du départ de ses vaisseaux pour  
Turquie; délai qu'elle prolongea  
depuis par différentes remises ;  
dont elle annonça ouvertement  
le motif & l'intention, sçavoir de  
*hausser le prix des Manufactures  
Angloises en Turquie, & celui de  
la soie en Angleterre.* C'est ainsi.

que les Hollandois, par une politique pareille, mais qui ne peut leur être reprochée par leur Patrie, brûlent quelquefois, ou jettent à la mer de grandes quantités de poivre, de muscade, de bleds, pour en soutenir le prix: l'esprit de monopole est donc un esprit destructif. Arrêter l'exportation des draps, qu'est-ce autre chose en effet, que brûler les métiers des Manufactures, & arracher en même-tems à des hommes le moyen de subsister? Tel est cependant, & presque nécessairement, l'esprit d'une Compagnie: elle préférera un gain de dix pour cent sur mille tonneaux d'exportation, à cinq pour cent sur deux mille qu'elle pourra exporter. Dans le Commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement les Marchands à se contenter de profits médio-

254 *Avantages & Desavantages*  
cres; leur seule manière d'augmenter leurs profits, est de multiplier les exportations. Je demande lequel de ces deux systèmes est le plus profitable pour l'Etat ?

Les défenseurs de l'administration de la Compagnie allégueront qu'il est nécessaire de donner de justes bornes à l'exportation ; que si on laisse une fois les marchés étrangers s'engorger de nos marchandises, les Marchands & le Commerce sont ruinés.

Je réponds que la trop grande abondance de marchandises dans un lieu, a des effets plus simples & moins funestes. Si la quantité par exemple est double de la consommation d'une année, alors les Marchands attendent quelque tems pour vendre, ou vendent à moindre prix pour se débarrasser ; la consommation peut-être augmente par cette diminution

*de la Grande Bretagne, &c. 255*  
du prix , & en ce cas le Commerce général gagne , quoique les Marchands ne gagnent pas , & même que quelques-uns soient ruinés : cependant les Villes commerçantes , informées de cette surabondance , diminuent leurs envois , & dans un terme plus ou moins long , le niveau se rétablit.

Je demande d'ailleurs à tout homme désintéressé , si pour le tems que cette surabondance fait languir nos Manufactures , celles de l'Etranger n'en ressentent pas les mêmes effets , quoique la cause ne vienne pas d'elles ; ou si lorsque l'Etranger causera lui-même cette surabondance , nos exportations , quoique dirigées par une Compagnie , n'éprouveront pas une diminution momentanée ; tous nos commerces avec l'Espagne , le Portugal , la

256 *Avantages & Desavantages*

Hollande , avec nos Colonies même, ne font-ils pas sujets à ces vicissitudes ? & proposera-t-on, sous ce prétexte, de les soumettre de nouveau à la contrainte dont ils ont été heureusement affranchis ?

Mais la France, dira-t-on, qui a sçu se faire la plus grande part dans ce commerce, met elle-même des bornes à ses exportations ; & les Privilèges accordés au Port de Marseille, ont presque donné à cette ville & aux Manufactures méridionales de la France, le Privilège exclusif du Commerce du Levant.

A cela je répons, 1<sup>o</sup>. Que malgré le témoignage du Chevalier J. Gee, on ne doit point, sans grande précaution, prendre la France pour modèle en fait de Commerce, sur-tout, en ce qui concerne ses libertés.

*de la Grande Bretagne , &c 257*

2<sup>o</sup>. Qu'en France , comme ailleurs , il sera toujours vrai , que régler les exportations , c'est les gêner , & par conséquent les diminuer ; que si Marseille jouit en effet du Privilège exclusif du Commerce du Levant , la France comme l'Angleterre , s'est privée des branches du Commerce , que les autres Ports & Manufactures du Royaume auroient pu se procurer au Levant.

Mais une réponse sans réplique , & qui est la vraie , c'est que la France ne doit sa supériorité sur nous au Levant , qu'à la supériorité de ses draps sur les nôtres : les meilleurs draps sont ceux qui conviennent le mieux au pays qui les consomme , & les François ont sçu se plier , & accommoder leurs Manufactures au goût des peuples du Levant.

Voilà tout le secret du Com-

258 *Avantages & Desavantages*  
merce, & tel est le moyen infaillible d'obtenir la préférence sur tous les Concurrens dans le Commerce, c'est de fabriquer le mieux & au meilleur marché; moyen, dis-je, plus certain que le monopole, & qui est exempt de toutes ses conséquences odieuses; principe en même-tems d'une vérité évidente, & guide également sûr pour l'homme d'Etat dans l'administration, comme pour le simple Marchand dans son trafic.

Le Tableau qui suit, peut donner une idée de l'importance de ce Commerce, & de la diminution qu'il a éprouvée d'année en année, causée, sans doute, par notre mauvaise politique dont nos Rivaux ont sçu profiter.

Entre l'année 1720 & 1740, la valeur de nos exportations pour Turquie, en draps & quel-

*de la Grande Bretagne, &c.* 259  
 ques autres marchandises, étoit  
 estimée à 180, 000 liv. sterling,  
 (4, 140, 000 liv. tourn.) année  
 commune; les importations pour  
 le même tems, presque toutes  
 en matières de Manufactures,  
 étoient évaluées à 236, 470 liv.  
 sterling par an (5, 438, 810 livres  
 tourn.)

Par un extrait de la Douane,  
 il paroît qu'il fut

*IMPORTE. Années commune. Liv. de 24 onces.*

Soies crues.	}	De 1720 à 1740.	206000. liv.
		1722 à 1726.	196000.
		1737 à 1741.	88336.

Poil de chèvre filé.	}	De 1720 à 1740.	206000.
		1734 à 1738.	158406.
		1739 à 1743.	82046.

*EXPORTE. Pièces.*

Draps longs.	}	De 1734 à 1738.	13023.
		1739 à 1743.	6224.

Draps courts.	}	De 1734 à 1738.	1796.
		1739 à 1743.	1379.

260 *Avantages & Desavantages*

Ce fut donc sans aucun fondement ; qu'une Compagnie espéra ou fit espérer à l'Angleterre de la rendre maîtresse du Commerce du Levant par le secours de son administration , de ses présens (a) & de ses pratiques ; services infructueux dont la Nation pouvoit se passer. Ses Ministres & ses Consuls pouvoient y protéger son Commerce par les moyens qui sont d'usage dans ce pays ; la puissance lui répondoit des égards qui lui son dûs , & c'étoit aux Marchands Anglois à mériter la préférence sur les autres Nations , par les avantages

---

(a) Par les comptes de la Compagnie , il paroît qu'entre 1733. & 1740 , ses charges & dépenses compris les présens , à Constantinople , Alep & Smyrne , ont monté par an à 8000 liv. sterl. ( 184000 liv. tournois. )

*de la Grande Bretagne , &c. 261*

que les Turcs trouveroient avec eux. Mais c'est à quoi ils ne parviendront jamais, si on ne leur laisse la liberté & le choix des Ports, des Vaisseaux, du tems & des conditions de l'achat & de la vente des marchandises tant exportées, qu'importées en retour : & les Règlemens qui peuvent importer au bien de ce Commerce, seront toujours suspects & dangereux, tant qu'ils ne seront pas l'ouvrage d'un Comité de Marchands intelligens & en même tems sans intérêt dans ce commerce. (a)

---

(a) Les plaintes & requêtes nombreuses des principaux Ports & Manufactures d'Angleterre, portées devant le Parlement, ont obtenu dans la dernière session, vingt-sixième année de George II, un Acte, dont le Bill n'avoit pu passer dans le Parlement précédent, lequel porte entr'autres dispositions :

**C O N C L U S I O N .**

Ainsi cinq Compagnies exclusives se sont mises en posses-

---

Qu'à compter du 24 Juin 1754 , tout Sujet de la Grande Bretagne pourra sur la Requête présentée au Gouverneur de ladite Compagnie y être admis en payant seulement 20 liv. sterl. à ladite Compagnie pour son entrée.

Que tous Membres de la Compagnie pourront exporter séparément ou en société , pour les mers du Levant , toutes marchandises permises en telle quantité & tel tems , expédiées de tel Port de la Grande Bretagne , & sur tels vaisseaux que bon leur semblera.

Qu'aucun Règlement particulier de la Compagnie n'aura de force , que quand il aura passé dans deux Assemblées générales ; & que tous Membres de la Compagnie , plaignans , au nombre de sept , seront admis à appeller par - devant les Commissaires du Commerce & Colonies , desdits Règlemens qu'ils jugeront contraires à leur intérêt.

*de la Grande Bretagne, &c.* 263  
 sion des trois quarts du Monde  
 connu, & le Commerce libre de  
 l'Angleterre s'est trouvé réduit à  
 l'Europe & aux possessions bor-  
 nées qu'elle a dans les autres  
 parties du monde.

Du reste, il semble prouvé par  
 les détails & l'examen de l'ori-  
 gine des droits, & du succès des  
 Compagnies ci-dessus :

1°. Par rapport au Commerce  
 extérieur, que si des Compagnies  
 exclusives ont pu être nécessaires  
 dans un tems, elles peuvent ces-  
 ser de l'être dans d'autres circon-  
 stances; & que leur dissolution,  
 une fois devenue possible, est  
 un profit certain pour le Com-  
 merce en général.

2°. Que dans le moment pré-  
 sent, des Compagnies exclusives  
 sont moins nécessaires que ja-  
 mais, ( si elles l'ont jamais été )  
 pour établir des Commerces nou-

264 *Avantages & Desavantages*  
veaux, & qu'elles sont nuisibles  
& ruineuses dans les Commerces  
déjà établis.

3°. Que même dans le cas des  
Compagnies, dites libres, & non  
exclusives, que l'on jugeroit uti-  
les, l'esprit exclusif des Gouver-  
neurs & Directeurs y introduit  
toujours à la fin le monopole  
avec toutes ses conséquences fâ-  
cheuses.

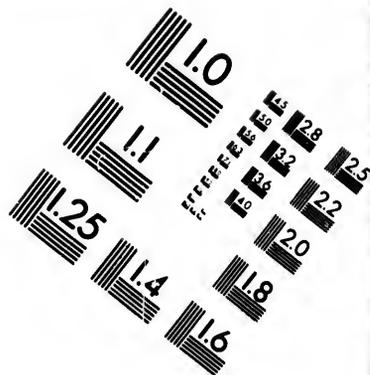
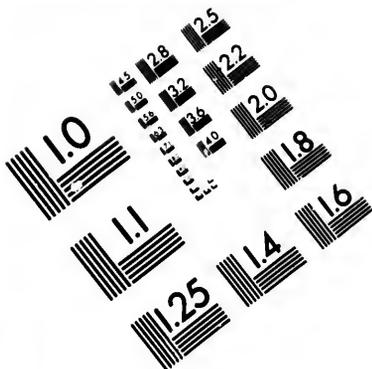
4°. Que si des Forts & des  
Troupes sont nécessaires pour  
protéger quelque Etablissement  
de Commerce, ces Forts, com-  
me tous les autres, doivent être  
entretenus aux frais & aux ordres  
de la Nation: suivant ce principe  
que tout Commerce appartient à  
la Nation, & par conséquent ses  
charges aussi.

5°. Enfin, pour dire quelque  
chose qui convienne en même  
tems au Commerce intérieur  
&

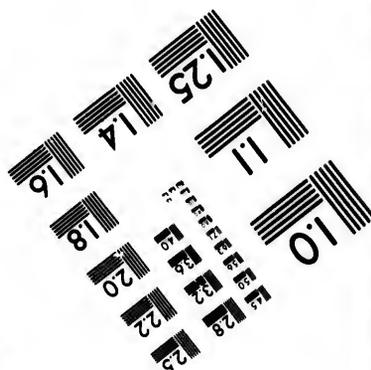
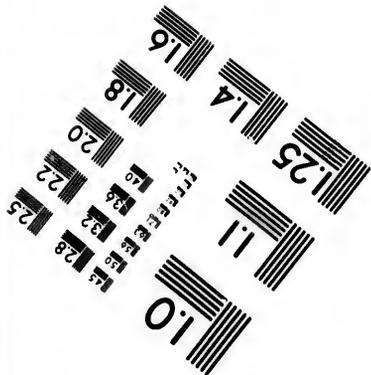
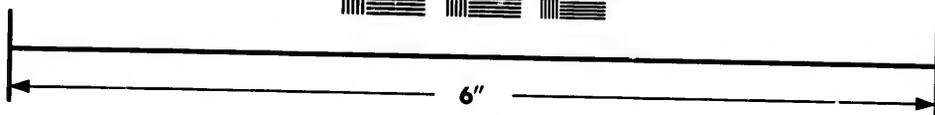
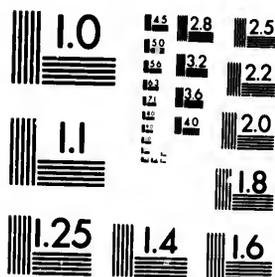
*de la Grande Bretagne, &c.* 265  
& extérieur, tous les Etablisse-  
mens ou Réglemens concernant  
le Commerce doivent être essayés  
sur les principes suivans, comme  
sur autant de pierres de touche;  
sçavoir, que dans le Commerce,  
l'industrie naît de la liberté; la  
consommation intérieure & exté-  
rieure, du bon marché, suite de  
la concurrence; de la consumma-  
tion enfin, l'Emploi des hommes  
& la Population, seuls principes  
actifs & créateurs dans un Etat.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
E 128  
E 132  
E 136  
E 22  
E 20  
E 18

10  
10

V.

*QUELQUES REFLEXIONS  
sur la Population ; l'Emploi  
des Hommes , les Pauvres ,  
les Mariages & la Natura-  
lisation.*

**C**'Est en proportion du nombre des hommes qu'il possède, qu'un Etat peut être estimé puissant ; c'est en proportion du nombre de ses hommes, que ses terres peuvent être le mieux cultivées ; que les bras qui manufacturent, & les bras qui le défendent sont plus nombreux ; que les taxes & les charges sont moins pesantes sur chacun.

Mais que l'intelligence des hommes est bornée ! Ces hommes à qui, sous la direction suprême

*de la Grande Bretagne, &c.* 267  
d'une Providence qui embrasse  
tout l'Univers, le soin des choses  
terrestres est confié, connoissent  
à peine quelle est la forme de So-  
ciété sous laquelle il leur est plus  
avantageux de vivre; quelle est  
la distribution des hommes la  
plus favorable au systême qu'ils  
ont préféré. Tant de circonstan-  
ces qui n'ont pas dépendu des  
hommes, ont contribué à former  
ces Sociétés, ces systêmes, ces  
distributions, que ceux qui les  
trouvent établies sont tentés de  
les croire l'ouvrage du hazard. Le  
plus grand nombre des hommes  
existent sans en appercevoir les  
causes, & en font l'effet sans le  
sçavoir: elles sont si combinées,  
& d'ailleurs l'intérêt de les con-  
noître touche si peu d'esprits! Il  
est pourtant dans tout systême de  
Gouvernement, une proportion  
plus favorable qu'une autre, de

268 *Avantages & Desavantages*

l'usage de la terre & des eaux & des productions qu'on arrache de son sein ; de la distribution locale des hommes , dans les Campagnes, Bourgs, Villages & Villes ; de la distribution des différens emplois de la Société parmi ces hommes ; de la distribution des travaux dans chaque classe, & du produit de ces travaux les richesses ou l'aisance. Mais cette proportion supposée existante , est sujette à tant de changemens violens, comme les disettes, les pestes, les guerres ; à tant de changemens imperceptibles, comme les progrès du Commerce , du luxe , des mœurs ; tant de variations que les rapports avec les autres Etats occasionnent ; tant d'autres qui sont l'ouvrage des Loix que les hommes font, sans en prévoir toutes les conséquences !

Cependant il n'est pas indifférent pour les hommes d'être éclairés sur cette économie, ses proportions, ses changemens & leurs suites ; c'est du rapport parfait de toutes ces causes entr'elles, que dépend l'existence du système sous lequel ils vivent ; eux-mêmes sont soumis, pour leur conservation, à l'action de ces ressorts qu'ils font mouvoir sans en pouvoir calculer sûrement les effets ; un seul de ces ressorts détruit ou affoibli, étend quelquefois ses desordres jusques sur les sources de la vie, & ces superbes créatures qui s'imaginent être les causes des choses terrestres, périssent par leurs propres ouvrages & avec eux.

Je laisse aux vastes spéculations des génies législateurs à imaginer les systèmes les plus favorables à la population ; aux Historiens cri-

270 *Avantages & Desavantages*  
tiques, à chercher quelle étoit la  
population des anciens Empires ;  
aux Politiques, à étudier quelle  
est celle des Etats avec lesquels  
ils ont des rapports, & ce qu'ils  
ont à en craindre : je me réduis  
à examiner les moyens de parve-  
nir à la connoissance circonstan-  
ciée de la population de l'Angle-  
terre, & de faire un usage utile  
de cette science, bien intéres-  
sante, sans doute, toute simple  
qu'elle est, puisque la population  
est le signe certain qui nous ap-  
prend l'état de la santé du corps  
politique : le moment où elle est  
la plus florissante, est sûrement  
le moment de la plus grande  
force de tous les Etats, dans tous  
les Gouvernemens. On donne  
des éloges dans la Société, à ce-  
lui qui s'occupe de l'étude des  
moyens de multiplier ces ani-  
maux vils & utiles que l'homme

*de la Grande Bretagne , &c. 271*  
force à le servir dans ses travaux ;  
combien doit-il paroître plus loua-  
ble de méditer & de contribuer  
à la multiplication de l'espèce de  
l'homme , cet Etre le plus noble  
à ses yeux , d'entre tous ceux qui  
respirent sur la terre ? (a)

---

(a) Claude Quillet , Poëte François ,  
en dédiant au Cardinal Mazarin son Poëme  
Latin , intitulé *Callipodia* , ou *de la ma-  
nière d'avoir de beaux enfans* , lui disoit  
avec autant de vérité que de graces : *Diu  
multumque cogitavi , Cardinalis Eminentif-  
sime , prudentis ne animi foret , hujus Poë-  
matis editionem sub sacri tui nominis auspi-  
cio moliri : ab hoc proposito me deterrebat  
tenerioris , nec abundè gravis , ut multi  
ex prima fronte censebant , argumenti con-  
ditio . . . . .*

*Sic divini Maronis opus Georgicon . . .  
C. C. Meccenati totius Imperii Romani ipsius-  
que Augusti Imperatoris administro inscriptum  
quondam fuit . . . . .*

*Enimverò quis segetes etiamsi latas , la-  
tis thalamis ; ulmis adjunctas vites , spon-  
sis ad pulchram sobolem dilectis ; bonum*

272 *Avantages & Desavantages*

Les moyens de parvenir à une connoissance utile de l'état de la population, se réduisent aux dénombremens des terres & des hommes : il est dans l'ordre de commencer par celui des terres ; parce que les hommes sont plus subordonnés à la terre, pour vivre & se multiplier, que la terre même ne l'est aux hommes pour

---

*curam habendique pecoris cultum, ipsius hominis coalescentis, nascentis & adolescentis cura praeponat, nisi malus rerum aestimator haberi non erubescat? . . . .*

*His liceat addere rationem, qua eam hoc nostrum Regibus etiam Regnorumque moderantibus serio commendat. Quum enim ipsorum Imperium Imperiique moderamen non in segetes aut pecora, sed in ipsos homines proprio & convenienti modo procedat; quis hac nostra de humana pulchraque prolis habenda ratione praecepta, ad Regnorum decus roburque conducere, Salicisque etiam legibus adjungenda esse non concedat? . . . .*

*de la Grande Bretagne, &c.* 273  
produire. Je ne me propose point  
de donner le plan exact de ces  
dénombrements, & je me con-  
tente d'en indiquer les intentions  
générales.

*DU DENOMBREMENT  
des Terres.*

Sans doute un Pays peut con-  
tenir plus d'habitans, qu'il n'en  
peut nourrir & employer avec  
les productions de son propre crû:  
mais un peuple qui ne tient pas  
de lui-même, au moins les choses  
nécessaires à la vie, tout puissant  
qu'il soit, n'a qu'une puissance  
mal assurée; puissance précaire,  
que le tems peut réduire à sa juste  
valeur, c'est-à-dire à celle de ses  
terres.

Un dénombrement des terres,  
tel qu'il le faudroit pour répondre  
aux utilités qu'on en présume, se-

274 *Avantages & Desavantages*  
roit une carte exacte , qui outre  
les distances, les rivières, les ca-  
naux contiendrait :

1°. La superficie du sol des Vil-  
les, Villages, Bourgs, le nom-  
bre des maisons & de leurs  
étages.

2°. Le nombre des fermes &  
maisons répandues dans la cam-  
pagne , appartenant à la culture  
des terres.

3°. Le nombre d'acres de terre  
appartenant à chaque Ville, Vil-  
lage ou Bourg.

4°. Le nombre d'acres de terre  
en valeur , distingué par chaque  
espèce de production.

5°. L'étendue & nature des  
terres incultes.

6°. Le dénombrement des be-  
stiaux de toute sorte.

De toutes ces vérités connues,  
comparées avec le nombre des  
hommes, on concluroit certai-  
nement.

1°. Quelle est l'espèce de production de la terre qui emploie le plus de terrain & le plus d'hommes à sa culture, & en quelle proportion il convient de distribuer la terre entre ces différentes espèces : on ne laisseroit point sans connoissance de cause s'étendre l'une aux dépens des autres : si une augmentation subite d'exportation ou de consommation venoit à absorber une espèce lente à se réparer, comme il est arrivé des bois de l'Angleterre, le dénombrement & la comparaison des années avertiroit du commencement & des progrès du mal, à tems d'y remédier.

2°. On compareroit le nombre d'acres de terres mises en valeur, avec le nombre des Fermes appartenant à leur culture : il est naturel que suivant la différence de productions ou de fertilité, ces

276 *Avantages & Desavantages*

Fermes soient plus ou moins prochaines les unes des autres : d'après cette connoissance on favoriseroit le changement de communes & pâturages , en terres encloses & labourables , & en même tems la multiplicité des Fermes , qui dans les pays riches deviennent tous les jours moindres en nombre , en proportion de l'affermé , par les réunions que font les propriétaires pour diminuer les frais d'exploitation : en sorte que mille livres sterling de fermages dans des terres mauvaises ou médiocres , feront subsister trente à quarante ménages de laboureurs , tandis que dans un pays riche elles en emploieront à peine six.

3°. Dans un pays de Manufactures & de Commerce , les productions de la terre ne pouvant être multipliées qu'au plus

grand avantage de la consommation & de l'exportation, il ne doit point rester de terres incultes : on avanceroit donc chaque année les travaux que la terre demande des hommes pour être habitable, comme les défrichemens, navigation des rivières, canaux & chemins. En appelant, s'il étoit nécessaire pour cet effet, des Etrangers, l'État y gagneroit la nouvelle valeur de ses terres, & un nouveau fonds de citoyens.

4°. Les animaux utiles, particulièrement les bestiaux, tiennent entre les productions de la terre, & par rapport à elles, un rang bien important : la propagation en seroit encouragée dans les lieux où elle seroit du plus grand avantage : on remédieroit à leur décroissement provenant des maladies ou d'autres causes, en proposant des prix pour qui trouveroit

278 *Avantages & Desavantages*  
des remèdes spécifiques, qui se-  
roient rendus publics avec au-  
thenticité, & en accordant aux  
propriétaires des bestiaux affligés  
du fléau, une gratification prise  
sur la taxe des pauvres.

*DU DENOMBREMENT*  
*des Hommes, considérés quant à*  
*la population générale, & quant*  
*à la distribution locale par Com-*  
*tés, Villes, Bourgs, Villages*  
*& Paroisses.*

Pourquoi sur un objet aussi  
important, s'en tenir à des con-  
jectures, à des calculs de suppo-  
sition, dont la justesse dépend de  
tant de circonstances, la plupart  
mal connues, lorsqu'il est aisé de  
se procurer chaque année un état  
exact du nombre des hommes  
vivans dans chaque paroisse de  
l'Angleterre, & même des trois  
Royaumes, maison par maison ?

Jusqu'à présent réduits aux Etats des naissances, des morts & des maladies, qui sont tenus pour quelques Villes seulement, qu'avons-nous pu sçavoir de l'état général du Royaume? Londres même n'a pas de science positive sur sa population: les uns la portent jusqu'à un million d'hommes, d'autres à huit cens mille, d'autres enfin plus vraisemblablement à six cens quatre-vingt-quinze mille, suivant les calculs du Docteur Short.

Par le moyen d'un dénombrement général, que de connoissances se déclareroient à nos yeux, que d'erreurs s'évanouiroient, que de vérités prouvées par des faits, que d'effets inconnus nous feroient remonter à des causes nouvelles pour nous!

On observeroit, en comparant entr'eux les Etats des mariages & des naissances des Villes, des

180 *Avantages & Desavantages*  
Bourgs & des Campagnes, quel  
est de ces différens assemblages  
des hommes, le plus favorable à  
la population.

A l'égard de Londres seule-  
ment, l'état de ses naissances &  
de ses morts ( qui ne contient  
point les mariages ) (a) nous pré-  
sente des faits dont les consé-  
quences doivent nous effrayer,  
& qui méritent l'attention la plus  
particulière de la Nation.

On y trouve, par exemple, que  
de 1600 à 1750, la somme des  
morts s'est augmentée d'année en  
année de 6000 jusqu'à 25000, &  
celle des naissances seulement

---

(a) Les billets de mortalité de Londres  
comprennent 135 paroisses, contenues dans  
l'enceinte des Villes de Londres & de West-  
minster, bourg de Southwark & environs,  
dans les provinces de Middlesex & de  
Surrey.

*de la Grande Bretagne, &c.* 281  
de 6060 à 14250 : ainsi à mesure  
de l'accroissement du nombre des  
morts, (celles de la peste non-  
comprises) la différence des nais-  
sances aux morts a toujours été  
en croissant ; en sorte que de 1000  
à 1010 qu'étoit au commence-  
ment du dix-septième siècle la  
proportion des morts aux nais-  
sances, elle est devenue insensi-  
blement de 1000 à 570.

Pour ce siècle seulement, la  
différence du total des naissances  
au total des morts, passe 400,000 :  
ce sont 400,000 personnes qui  
seroient de moins actuellement  
dans Londres, si les Provinces,  
(ainsi que l'expérience de tous les  
tems le prouve) ne lui eussent  
remplacé cette destruction an-  
nuelle, qui, dans ces quinze der-  
nières années a monté toujours en  
croissant, jusqu'à dix mille, an-  
née commune.

## 282 *Avantages & Desavantages*

Le dénombrement des hommes & l'état des morts de chaque lieu, avec les circonstances des âges, saisons, maladies pestes, famines, nous apprendroit quelle est la distribution la plus favorable à la vie & à la santé des hommes.

L'état des naissances & des morts des Campagnes & des Villes d'une médiocre étendue, nous assureroit de ce que l'opinion commune prétend, c'est-à-dire, que la somme des unes & des autres y est à peu près égale, si elle n'est pas en faveur des naissances.

La comparaison des dénombremens de diverses années mettroit en évidence l'accroissement ou le décroissement de la population générale; on descendroit dans les détails de la population particulière; on verroit quelles

*de la Grande Bretagne, &c.* 283

Comtés, Villes ou Paroisses se dépeupleroient plus tôt, ou qu'elles feroient un progrès contraire; ces effets étant l'ouvrage de la Nature ou de la disposition même des hommes, on remédieroit aux désordres de la Police générale, & l'industrie suppléeroit ou augmenteroit les avantages naturels.

Je suis persuadé d'avance, que la comparaison de tous ces dénombremens nous apprendroit les vérités suivantes, fâcheuses sans doute, mais qu'il est important de ne pas ignorer.

1<sup>o</sup>. Que Londres vis-à-vis des autres Villes de l'Angleterre, & quelques Villes vis-à-vis des Bourgs & Campagnes ont un désavantage sensible, quant à la santé, la durée de la vie; le nombre des Mariages, des Pauvres & Mendians, des vols & autres excès.

284 *Avantages & Desavantages*

2°. Que Londres s'est accru & s'accroît encore aux dépens de la diminution sensible d'autres Villes & Bourgs, & enfin aux dépens de la Classe des Laboureurs : que quelques Villes capitales en font de même dans leurs Comtés.

On conclueroit de - là, que ç'a été l'effet de l'inconsidération, & de la plus mauvaise politique,

1°. D'avoir concentré dans Londres le Commerce des Indes Orientales, du Levant, de la mer du Sud, &c. en établissant le siège de ces Compagnies de Commerce dans le Port de Londres :

2°. D'y favoriser ou d'y souffrir l'établissement de nouvelles Manufactures.

On seroit convaincu, que ces opérations ou telle autre qui tend

*de la Grande Bretagne, &c.* 285  
à accroître Londres ou toute autre Ville déjà considérable, sont mauvaises :

1°. Par cela seul qu'elles produisent cet effet, ou qu'elles y tendent.

2°. Parce que l'affluence & la multitude des hommes occupés dans Londres par ces Commerces & Manufactures dans les emplois de Facteurs, Embaleurs, Porteurs, Commissionnaires, Ouvriers, y causent une chéreté de vivres & de main-d'œuvre dont ces Commerces, les Manufactures, (a) la Culture enfin

---

(a) Notre manufacture de Porcelaine de Chelsea en est un exemple entr'autres. Ses ouvrages ne soutiennent point la comparaison de ceux de Saxe pour la pâte, la blancheur, le dessin, ni les couleurs, & cependant sont plus chers au moins d'un tiers.

286 *Avantages & Desavantages*  
souffrent ; tant de Pauvres que  
l'Etat nourrit, tant d'hommes su-  
perflus dans les Villes , trans-  
portés ou attirés par quelque  
moyen que ce soit dans les Cam-  
pagnes & dans les terres incul-  
tes, produiroient deux grands  
biens, le soulagement de l'Etat  
& des lieux qu'ils quitteroient,  
de nouvelles richesses dans le  
pays qu'ils habiteroient.

Ces conjectures & les consé-  
quences qui en dérivent paroif-  
sent si évidentes aux yeux seuls  
du bon sens, qu'on ne peut voir  
sans étonnement le Chevalier G.  
Petty discuter sérieusement, la-  
quelle de ces deux combinai-  
sons seroit la plus avantageuse à  
l'Angleterre, c'est-à-dire, de la-  
quelle des deux il seroit mieux  
qu'elle approchât ; l'une, dans  
laquelle Londres seul contien-  
droit 4 millions 690 mille habi-

*de la Grande Bretagne, &c. 287*  
tans, & les autres Villes & Vil-  
lages de l'Angleterre, seulement  
2 millions 710 mille : l'autre,  
suivant laquelle Londres n'auroit  
que 96 mille habitans, les 7 mil-  
lions 304 mille restant, distribués,  
sçavoir, 104, 000 en petites  
Villes, & 7 millions 200 mille  
en 1200 mille maisons ayant cha-  
cune un territoire de 24 acres.  
L'inclination qu'il marque pour  
la première, ou au moins l'indé-  
cision dans laquelle il reste, mé-  
rite sans doute la qualification  
qu'il donne lui même à ses deux  
suppositions qu'il nomme extra-  
vagantes.

*DU DENOMBREMENT  
des Hommes, considérés quant  
à leur Emploi.*

L'homme hors de la Société,  
comme dans la Société, ne tire

288 *Avantages & Desavantages*  
la subsistance & la défense que  
de son travail : dans la Société,  
tous doivent contribuer aux dé-  
penses qui procurent la sûreté &  
le bonheur commun ; ces char-  
ges sont payées par chacun, du  
surplus de ce qu'il possède, ou de  
ce qu'il a gagné par son travail, au-  
delà de son nécessaire. Il impor-  
te donc à l'Etat de multiplier les  
moyens d'employer les hommes ;  
mais il est différens degrés de né-  
cessité & d'utilité parmi ces Em-  
plois : un dénombrement qui di-  
vise les hommes par les classes  
diverses que forment ces Em-  
plois , peut seul mettre en état  
de faire un usage certain & le  
meilleur usage possible de la po-  
pulation.

Sans entrer dans la discussion  
des préférences ou préseances  
dûes ou accordées à certains Em-  
plois de la Société sur d'autres ,

en

*de la Grande Bretagne, &c.* 289  
on diviserait généralement les hommes en trois classes.

La première classe, comprenant ceux qui forment proprement la masse de l'Etat & lui fournissent sa subsistance, tels que les Propriétaires des terres & Laboureurs, les Commerçans & Manufacturiers.

La seconde, les hommes qui reçoivent leur subsistance de l'Etat pour les services qu'ils lui ont voués, c'est-à-dire, le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les gens de Loi.

La troisième, les hommes qui tiennent leur subsistance de l'Etat gratuitement; tels que les Rentiers, les Gens sans emploi, les Mendians.

Cette division simple indique clairement, de quel œil l'Etat doit regarder ces trois classes.

*P R E M I E R E C L A S S E*  
*des Hommes.*

Cette classe comporteroit deux grandes divisions.

Les Propriétaires des terres & Laboureurs.

Les Manufacturiers & Commerçans.

Leurs intérêts sont évidemment communs ou plutôt ne font qu'un , puisque les terres ne valent que par la consommation de leurs productions , & que le Commerce ne s'exerce que sur les productions de la terre.

À l'égard des Propriétaires des terres & des Laboureurs , on observeroit que ce premier emploi des hommes étant le fondement de tous les autres , cette classe mérite les plus grandes attentions à y étendre les progrès du travail & de la population.

*de la Grande Bretagne, &c. 291*

On ne pourroit donc décrire dans un trop grand détail le nombre des Laboureurs dans chaque Paroisse, le nombre des Mariages, leur fécondité, la durée de la vie de ces hommes précieux qui exercent l'emploi le plus nécessaire, le plus pénible & le moins payé de la Société ; l'humanité & l'intérêt général concourroient unanimement à leur faire un sort doux & aisé : l'Etat en seroit récompensé par l'augmentation de ses richesses en hommes & en productions.

On reconnoîtroit, que les secours de Chirurgie & de Médecine trop abondans dans les Villes, ne sont point assez répandus dans les Campagnes ; que les Paysans sont sujets à des maladies assez simples, mais qui faute de soins, dégénèrent en une langueur mortelle ; la rage, le mal caduc & autres accidens font des ravages

292 *Avantages & Desavantages*  
continuels; on cite une multitude  
de remèdes tous spécifiques. En  
est-il un certain? quel est-il? De  
pareilles découvertes ne méritent-  
elles pas une récompense signalée  
& une notoriété authentique?

Les Manufacturiers & les Com-  
mercans ajoutent une valeur aux  
productions de la terre, & pro-  
curent la consommation exté-  
rieure & intérieure. Les sommes  
que l'Etat reçoit par la balance du  
Commerce, sont le produit du tra-  
vail de cette classe des hommes;  
on sent tous les égards qu'elle  
mérite, puisque la culture de la  
terre lui doit absolument tous ses  
progrès.

*Industrie, Main-d'œuvre.*

Le profit que l'Etat tire des  
Manufactures & du Commerce,  
doit être estimé bien moins à rai-  
son du nombre de livres sterling

*de la Grande-Bretagne, &c.* 293

que monte cette balance, qu'à raison du nombre des hommes à qui ce Commerce a donné les moyens de subsister en les employant : tel est le vrai principe du Commerce, & tel doit être l'esprit de toutes ses Loix.

L'emploi des hommes augmente par la consommation ; la consommation par le bon marché, qui dépend du prix de la main-d'œuvre ; la main-d'œuvre suit le prix des choses nécessaires à la vie, comme sa règle générale & la plus immédiate.

L'industrie & le génie des hommes influe ensuite sur le prix de cette main-d'œuvre, en diminuant le travail ou le nombre des mains employées : tel est l'effet des moulins à eau & à vent, des métiers & autres machines d'une invention précieuse : j'en citerai pour exemples entr'au-

294 *Avantages & Desavantages*  
tres, la machine à mouliner les  
foies, dont j'ai parlé à la page 182 ;  
les moulins à scier les planches,  
dans lesquels, sous l'inspection  
d'un seul homme, par le moyen  
d'un seul axe, on peut dans une  
heure de bon vent, travailler  
90 planches de trois toises de  
long ; les métiers à rubans, à  
vingt & trente navettes, que  
Manchester & Glasgow tiennent  
des Hollandois, & qui sont con-  
nus ailleurs sans doute.

Un Auteur qui a de la réputa-  
tion en France (a) a avancé avec  
raison, en parlant de l'Industrie  
& de l'usage des machines, que  
sçavoir faire avec un homme ce  
qu'on faisoit avec deux, c'est sça-  
voir doubler le nombre des Ci-  
toyens.

On lui objectoit, comme on

---

(a) M. Melon.

*de la Grande Bretagne, &c.* 295  
objecte encore parmi nous :

Que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'instant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de subsister, à moins qu'ils ne trouvent un emploi nouveau dans leur industrie, ou dans quelque autre métier qui manque de sujets; ou à moins que le bon marché de l'ouvrage, causé par la machine, ne vienne à en doubler la consommation intérieure & extérieure. Que l'industrie n'est pas toujours prompte à remplacer à un homme l'emploi qui lui est ôté. Qu'il n'est guères croyable que d'autres métiers manquent d'ouvriers, tandis que tant de pauvres sont à la charge de l'Etat; que ces ouvriers sans emploi, choisiront plutôt d'être entretenus dans l'état de mendiant, que dans un métier qui

296 *Avantages & Desavantages*

leur sera étranger ; enfin que la consommation a des bornes, & que même en la supposant augmentée du double, elle diminuera dès que l'Etranger se sera procuré une machine pareille ; qu'alors il ne restera à l'Inventeur aucun avantage de son invention. On ajoutoit d'autres raisons, de la force à peu près de celles que les Bateliers de la Tamise alléguoient contre la construction du pont de Westminster, & les Charrons de Londres, contre la résolution tant de fois inutilement proposée, de rendre le pavé de cette Ville praticable.

Mais ces objections ne sont pas même spécieuses, si ce n'est pour les esprits prévenus & qui prennent les abus & les gênes dont l'état actuel du Commerce est embarrassé, pour des principes nécessaires & sacrés. Quoi :

tages  
que la  
nes, &  
nt aug-  
e dimi-  
se fera  
arcille;  
l'Inven-  
son in-  
res rai-  
près de  
la Ta-  
a con-  
minster,  
s, con-  
is inu-  
ndre le  
ble.  
ont pas  
st pour  
i pren-  
es dont  
ce est  
princi-  
Quoi

*de la Grande Bretagne, &c.* 297  
parce qu'on a multiplié les  
moyens de subsister dans l'Etat  
sans travailler; parce qu'on a di-  
minué les moyens de subsister  
par le travail en gênant sa liber-  
té; parce que la longueur des ap-  
prentissages prive tous les mé-  
tiers d'une infinité de sujets qui  
y seroient propres; parce que les  
privileges & les monopoles du  
Commerce extérieur empêchent  
la consommation de s'étendre,  
il faudra renoncer au bien de di-  
minuer le prix du travail, si ce  
ne peut être qu'en diminuant le  
nombre des mains: Ce n'est point  
assez prétendre: suivant ces mê-  
mes principes, à mesure que la  
consommation diminuera, (com-  
me elle diminue tous les jours)  
il faut inventer des machines qui  
augmentent le nombre des mains  
pour suppléer au défaut d'em-  
plois.

298 *Avantages & Desavantages*

Ainsi, des gênes imposées à l'Industrie, n'enfanteront que de nouvelles gênes ; au contraire, les efforts de l'Industrie rendue libre, produiront une nouvelle Industrie entre les hommes qui vivent de leur travail, animés par l'émulation & la nécessité.

Pourquoi attendre que l'Industrie des autres Nations à se servir de machines, nous force à en adopter l'usage pour nous conserver la concurrence dans les mêmes marchés ? Le profit le plus sûr sera toujours pour la Nation qui aura été la première industrielle ; & toutes choses égales, la Nation dont l'Industrie sera la plus libre sera la plus industrielle. J'approuve en même tems, qu'on retarde, ou qu'on prépare avec prudence l'usage des machines qui feroient subitement un trop grand vuide

*de la Grande Bretagne, &c. 299*  
dans les professions qui em-  
ploient les hommes. Cependant  
cette prudence n'est particulière-  
ment nécessaire que dans l'état  
de gêne tel qu'il subsiste actuel-  
lement ; d'ailleurs, soit découra-  
gement d'invention , soit proxi-  
mité de la perfection , notre In-  
dustrie semble être dans un point  
où ses gradations sont douces ,  
& les secousses violentes moins à  
craindre.

Les occasions d'emploi pour  
les Manufacturiers , ne connois-  
sent de bornes que celles de la  
consommation ; la consumma-  
tion n'en reçoit que du prix du  
travail. La Nation qui possédera  
la main - d'œuvre au meilleur  
marché , & dont les Marchands  
se contenteront du gain le plus  
modéré , fera le commerce le plus  
lucratif & le plus étendu , toutes  
circonstances égales ; si nos draps

300 *Avantages & Desavantages*  
font au prix le plus bas dans les marchés du Levant, la consommation s'en étendra sans bornes dans la Perse, dans la Tartarie, &c. La liberté & la concurrence entre les divers ouvriers en clinquallerie à Birmingham, a établi à si bon marché les ouvrages de ses manufactures, que malgré le prix des vivres & de la main - d'œuvre, communément plus cher en Angleterre qu'en France, malgré les droits d'entrée sur le fer & l'acier étranger qu'elles emploient, les frais de transport en France, par Hambourg & autres Ports étrangers, les droits d'entrée en France, comme clinquallerie d'Allemagne, elles y obtiennent la préférence sur les ouvrages de toute autre manufacture pareille; & la consommation s'en est accrue en France, au point d'égaliser

presque la somme que l'Angleterre lui paye actuellement pour ses Cambrais, Batistes, &c. somme beaucoup diminuée, à la vérité, par la prohibition, & par l'avancement de nos manufactures de lin. Telle est la puissance de la liberté d'Industrie, lorsqu'en même tems les voies du Commerce intérieur & extérieur sont libres : elle sçait ouvrir à la consommation des marchés nouveaux, & forcer même l'entrée de ceux qui lui sont fermés.

Le prix des choses nécessaires à la vie étant la règle du prix de la main-d'œuvre, la sobriété qui règne dans les campagnes, n'indique-t-elle pas évidemment combien on devroit y favoriser l'établissement des Manufactures, par préférence sur les Villes de luxe ? Combien de momens oisifs

302 *Avantages & Desavantages*  
dans les jours courts de l'hiver ,  
les paysans pourroient employer  
à faire de la toile & des étoffes  
grossières ? Ces profits tourne-  
roient à l'avantage de la popula-  
tion des campagnes, & de la cul-  
ture des terres , qui s'étendrait  
en superficie.

Le dénombrement général de  
tous les hommes qu'emploient  
les manufactures, celui des Ma-  
nufactures en particulier , nous  
avertiroit de l'état de chacune,  
& le résultat général de leurs  
succès & de leur population nous  
instruïroit mieux que les induc-  
tions du change & de la balance,  
du véritable état de notre Com-  
merce , en nous indiquant en  
même tems les parties qui au-  
roient besoin de secours, de réfor-  
mes & d'encouragement.

*S E C O N D E C L A S S E  
des Hommes.*

Le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les Gens de Loi, étant uniquement des Ministres gagés par l'Etat pour conserver le dépôt de la Religion, exercer la justice, & repousser les attaques de l'ennemi, quel peut être le véritable intérêt de la Société par rapport à ces trois ordres, si ce n'est de les réduire au nombre juste des hommes qui sera nécessaire, c'est-à-dire, de se procurer l'exercice des Loix divines & humaines, & sa sûreté, aux moindres frais qu'il sera possible.



*TROISIEME CLASSE  
des Hommes.*

Elle comprendroit les Rentiers, les Gens sans profession, les Mendians.

On reconnoîtroit que le nombre des rentiers ne s'augmente que par l'oïfiveté, & aux dépens du Commerce; qu'un rentier est un sujet inutile, dont la paresse met un impôt sur l'industrie d'autrui: on sentiroit que les dettes publiques doivent être dites doublement charges de l'Etat, puisqu'elles multiplient les moyens de subsister dans l'Etat sans travailler.

Sous le nom de Gens sans profession, on comprendroit:

1°. Les agioteurs, entremetteurs, sollicitateurs de procès, & autres gens vivant d'industrie.

*de la Grande Bretagne, &c.* 303  
c'est-à-dire exerçant leur indus-  
trie, non à produire dans l'Etat  
une nouvelle richesse, mais à  
faire passer à eux-mêmes la ri-  
chesse des autres.

2°. La multitude d'hommes,  
que le luxe des riches, plutôt que  
leurs besoins, entretiennent oisifs  
au service, plutôt de leur vanité,  
que de leurs personnes.

3°. Tant de maîtres & de sup-  
pôts des arts les moins utiles,  
bien mieux payés que ceux des  
arts nécessaires, dont le nombre  
a crû à un point d'extravagance  
incroyable.

4°. Tant d'Ecrivains frivoles,  
que l'impossibilité d'entrer en ap-  
prentissage, ou le mépris d'une  
profession mécanique, a voués au  
métier de faire des Livres. Tous  
les Théologiens, Controversistes,  
Sermonaires, Interprètes, Com-  
mentateurs, à qui l'esprit de

306 *Avantages & Desavantages*  
dispute & de curiosité, plutôt que  
celui de la Religion, dicte des  
volumes sans nombre dans tou-  
tes les Sectes, & même dans  
l'Eglise Anglicane; au grand  
dommage de la vraie croyance,  
au scandale des foibles, au dé-  
triment de l'humanité, de la paix,  
& des autres vertus chrétiennes  
& morales, & à la honte de l'es-  
prit humain.

5°. Les mendiants, dont je par-  
lerai ci-après.

Le dénombrement général de  
ces trois différentes classes des  
hommes & des subdivisions de  
ces classes, nous apprendroit la  
proportion existante entre elles;  
proportion si importante à con-  
noître, pour réduire celles dont  
les progrès sont redoutables aux  
autres, & contenir chacune dans  
les bornes, à raison de sa nécessité  
ou de son utilité.

*DES PAUVRES ET DES  
MENDIANS.*

Il n'y a certainement point d'Etat où l'on trouve autant de Loix concernant les Pauvres, des Loix plus sages en apparence, plus humaines, plus équitables, autant de livres & d'excellens mémoires sur ce sujet, autant d'hôpitaux, enfin un aussi grand fonds de générosité & de charité qu'en Angleterre: il n'est peut-être pas de pays en même tems, où il y ait autant de pauvres.

Les Loix sont mauvaises sans doute, qui, étant aussi importantes à chaque Membre de la Société, n'ont pas la force de se faire exécuter, ou qu'on peut aisément éluder.

La taxe des Pauvres pour l'An-

308 *Avantages & Desavantages*  
gleterre seulement, qui est de  
deux schelins, jusqu'à six & huit  
schelins pour livre dans quelques  
cantons, passe trois millions &  
demi sterling, (quatre-vingt-mil-  
lions tournois) si on y joint les  
charités particulières & hôpitaux  
fondés; somme suffisante à nour-  
rir le dixième de ses habitans: les  
dépenses des chemins & des tra-  
vaux publics sont encore des res-  
sources immenses & continuelles  
pour ceux qui manquent d'em-  
ploi. Les Ecoles charitables nour-  
rissent & élèvent le vingtième des  
enfans qui y naissent: cependant  
dans les Villes, les rues sont plei-  
nes de pauvres, qui bientôt men-  
dient sur les grands chemins les  
armes à la main.

L'abus des administrations par-  
ticulières du revenu des Pauvres,  
& l'insuffisance des Loix, sont  
d'une trop grande évidence, &

les conséquences du mal sont trop redoutables, pour que cette administration ne devienne pas l'affaire de la Nation.

Il n'est d'autre moyen efficace d'y remédier, que d'établir un Comité de Membres de Parlement, devant qui chaque année soit porté un Etat des sommes levées ou données pour l'entretien des pauvres, & un dénombrement des pauvres, entretenus dans chaque Comté.

Par les détails de ces états & dénombremens, par des comparaisons & des faits indispensables on reconnoîtroit :

1°. Que les principales causes qui font les pauvres, sont les privilèges, maîtrises & Communautés exclusives; la distribution indiscrette autant qu'infidelle des aumônes des Paroisses; l'argent répandu dans les Villes & les

310 *Avantages & Desavantages*  
campagnes au tems des Elections  
par les Candidats ; la multiplicité  
des cabarets, tavernes, & autres  
piéges infames de l'oïsveté & de  
la débauche.

2<sup>o</sup>. Que les voleurs doivent  
leur origine, non à la misère,  
mais à l'aumône indiscrette : la  
classe des hommes qui n'a pas  
droit aux charités de la Paroisse,  
est bien moins féconde en voleurs  
que celle qui y a droit : ce droit  
est l'encouragement & la ressource  
certaine de la fainéantise,  
d'où naissent la débauche & les  
crimes.

Enfin, on demeureroit convaincu,  
que le seul remède prompt,  
à apporter au mal pressant,  
seroit,

1<sup>o</sup>. De faire une masse com-  
mune à toute l'Angleterre, des  
sommés levées dans toutes les  
Paroisses, sous le nom de taxe des

pauvres , à laquelle on réuniroit les fonds de toutes les anciennes fondations charitables ; laissant néanmoins la liberté aux donateurs à venir , d'appliquer particulièrement leurs charités aux Comtés & Paroisses qu'ils jugeroient bon.

2°. De recueillir dans des maisons ou hospices charitables, tout homme mendiant, même toute personne se présentant à la charité des Paroisses, en cas de maladie comme de santé, sans distinction quelconque, même des pauvres se disant honteux ; parce qu'il ne doit point y avoir de pauvres honteux, dans une Nation où ce n'est pour personne une honte de travailler.

3°. D'assigner à chacun de ceux qui seroient reçus dans ces Hospices, le genre de travail dont il seroit capable ; en sorte que les

312 *Avantages & Desavantages*  
malades , & ceux qui seroient  
privés de l'usage de tous leurs  
sens, en fussent seuls dispensés.

4°. De diviser ces Hospices en  
deux quartiers , l'un pour les  
pauvres , qui travailleroient li-  
brement ; l'autre , où ils seroient  
transportés , pour y être corrigés  
& forcés au travail, en cas de  
refus de s'y soumettre.

5°. Il seroit bien nécessaire de  
rassembler ainsi dans une Maison  
commune, tous les enfans répan-  
dus dans les Ecoles & Etablisse-  
mens charitables de chaque Pa-  
roisse : le soin de leurs premières  
années & de leur éducation au  
travail seroit mieux administré  
dans une Maison commune, que  
chez des nourrices publiques, qui  
sacrifient inhumainement, dans  
le berceau même, tant de vic-  
times innocentes, à leur avarice  
barbare : c'est une vérité prouvée  
par

*de la Grande Bretagne, &c.* 313  
par la comparaison du nombre  
des morts au-dessous de l'âge de  
sept ans, parmi les enfans élevés  
par ces nourrices publiques, &  
parmi ceux élevés à l'Hôpital des  
Enfans trouvés.

7°. Chaque Hospice de toute  
l'Angleterre, rendroit compte de  
son administration, attesté des  
Magistrats ou Officiers de chaque  
Ville ou Paroisse, par-devant le  
Comité de la Nation; ces com-  
ptes se serviroient de contrôles  
les uns aux autres; au compte  
de l'administration générale se-  
roient appellés les Membres de  
chaque Comté; & sur le rapport  
de ce Comité général, la taxe des  
pauvres seroit fixée & passée par  
la Nation.

D'une pareille forme d'admi-  
nistration naîtroient les avanta-  
ges suivans.

La véritable misère des ma-

314 *Avantages & Desavantages*  
lades & des estropiés recevroit le  
soulagement qui lui est dû.

L'infidélité des Administra-  
tions particulières seroit remé-  
diée.

Le nombre des pauvres dimi-  
nueroit sensiblement. Plusieurs  
reçoivent des aumônes secrettes,  
qui se résoudroient alors à tra-  
vailler, plutôt qu'à recevoir l'au-  
mône publique.

La Société seroit délivrée des  
mendians, dont l'exemple & les  
excès sont si redoutables.

Le travail de ceux qui lui  
seroient rendus librement, le  
travail des pauvres renfermés  
seroient un profit nouveau pour  
l'Etat.

La taxe des pauvres diminue-  
roit considérablement.

Tous les dénombremens des  
trois classes des hommes & de  
leurs subdivisions seroient dressés

*de la Grande Bretagne, &c.* 315  
dans chaque Paroisse par les Marguilliers, Syndics, Inspecteurs des pauvres, ou tels autres Officiers de Paroisse qu'il appartiendroit; un tems assez court, avec beaucoup d'ordre, suffiroit pour les porter à la perfection requise pour en faire tout l'usage qu'on s'en promet, sans grands frais.

*QUELQUES MOYENS  
d'augmenter la Population.*

L'encouragement des Mariages,  
Et la Naturalisation.

*DES MARIAGES.*

Il peut être vrai que l'harmonie de la Société qui résulte du mariage assujetti aux Loix que nous connoissons, soit la plus parfaite de celles que pourroient

316 *Avantages & Desavantages*  
produire toutes les Loix connues  
suivant lesquelles l'homme & la  
femme se sont unis pour remplir  
le vœu de la Nature ; mais il n'est  
peut-être pas vrai de même, que  
le mariage tel que nous en jouis-  
sons, soit le système le plus favo-  
rable à une grande population ;  
la grandeur & l'indissolubilité  
d'un engagement pareil, peuvent  
offrir à des esprits trop considé-  
rans des réflexions capables de  
tempérer l'attrait doux & violent  
qui porte naturellement à cette  
union, & altérer l'idée du bon-  
heur qu'on peut s'en promettre. Il  
semble qu'il n'a jamais été plus  
besoin qu'à présent de Loix exci-  
tatives ou même coactives, pour  
rappeller à cet état trop de Sujets  
rébelles ou sourds à la voix de la  
Nature.

Dans le même tems, à l'om-  
bre de la morale & de l'honnêteté

publique on entend des Déclamateurs s'élever contre la facilité de nos mariages clandestins. Ils veulent qu'aux Loix prescrites pour ce nœud, on ajoûte des formes, des termes, des gênes nouvelles: mais que produiroient des contraintes pareilles, si ce n'est la diminution du nombre des mariages? Toute formalité restrictive ou gênante n'est-elle pas destructive de l'objet auquel elle est imposée?

Quels inconvéniens si fâcheux a donc produit jusqu'à présent cette liberté des mariages, qu'on ne puisse supporter maintenant? Des disproportions de naissance & de fortunes dans l'union des personnes? mais qu'importent les mésalliances dans une Nation où l'égalité est en recommandation, où la Noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance, où les grands

318 *Avantages & Desavantages*  
honneurs ne sont pas dûs privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs? L'assemblage des fortunes les plus disproportionnées, n'est-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuse à l'Etat? C'est cependant ce vil intérêt, qui bien plus que l'honnêteté publique, bien plus que les droits des Pères sur leurs enfans, insiste pour anéantir cette liberté des mariages : ce sont les Riches plutôt que les Nobles qui font entendre leurs imputations : si l'on compte quelques mariages que l'avis des parens eût mieux assortis que l'inclination des enfans, ( ce qui est presque toujours indifférent à l'Etat ) ne sera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des mariages que

*de la Grande Bretagne, &c.* 319  
le luxe des Parens, le desir de  
jouir, le chagrin de la privation  
peuvent supprimer ou retarder,  
en faisant perdre à l'Etat les an-  
nées précieuses & trop bornées  
de la fécondité des femmes. (a)

---

(a) Par Acte de la dernière Session 1753,  
il a été ordonné pour l'Angleterre seulement  
(l'Ecosse & les Terres au-delà de la Mer,  
la Famille royale, les Quakers & les Juifs  
non soumis audit Acte) qu'à compter du  
25 Mars 1754.

Sept jours avant la publication des Bans  
de mariage, chacune des Parties enverra  
par écrit son nom de Baptême & surnom,  
le lieu & la date de son domicile, au  
Ministre des Eglises choisies pour la publi-  
cation.

Que la publication des Bans se fera par  
trois Dimanches consécutifs précédant la  
célébration, dans chacune des Paroisse ou  
Chapelle (publique) la plus voisine du domi-  
cile des Parties.

Que la célébration se fera dans l'une  
desdites Paroisse ou Chapelle; en quel

Oiv

320 *Avantages & Desavantages*

Le dénombrement des mariages & des naissances dans les divisions de chacune des trois classes , & leur comparaison nous apprendroit ;

1°. Que le nombre des hommes non mariés & des filles prostituées dans les Villes , croissent & naissent réciproquement l'un

---

cas , quoique les Parties soient au-dessous de 21 ans , la publication & le mariage seront valides , si les Père & Mère ou Tuteurs , &c. ne font opposition : le Ministre non répréhensible.

Que la célébration ne pourra se faire dans autre Eglise que l'une de celles où les publications auront été faites ( à moins qu'il n'y ait dispense , laquelle ne sera accordée que pour la Paroisse ou Chapelle du domicile actuel des Parties , durant au moins depuis quatre semaines ) sinon le Ministre transporté pour 14 ans \* comme coupable de félonie ; & le mariage

\* Aux Colonies d'Amérique.

*de la Grande Bretagne, &c.* 321  
de l'autre; & de-là les querelles  
& les defordres dans les mén-  
nages.

2°. Que le grand nombre des  
filles de débauche dont Londres  
seul compte au moins dix mille,  
vient en partie du peu d'atten-  
tion qu'on a eu de réserver aux  
femmes les moyens de subsister  
qui conviennent à leur sexe; la  
mode de France, en place de  
Coëffeuses, de Femmes de Cham-  
bre, de Cuisinières, a introduit

---

déclaré nul, s'il est attaqué dans les trois  
ans.

Que dans les cas de mariages célébrés à la  
faveur de pareille dispense, le défaut de con-  
sentement des Père & Mère ou Tuteurs des  
Parties au-dessous de 21 ans, les rendra ab-  
solument nuls.

Que dans tous les cas, la célébration sera  
faite en présence de deux Témoins, outre le  
Ministre; l'Acte signé d'eux, & des Parties:  
les Registres des Mariages tenus publics dans  
les Paroisses, &c.

322 *Avantages & Desavantages*  
des Perruquiers , des Valets de  
Chambre pour femmes , des Cui-  
siniers , &c.

3°. Que les Rentiers , du  
moins les Viagers, les Gens sans  
emploi , les Valets , les Pauvres  
font presque inutiles à la popula-  
tion : les Maîtres s'opposent aux  
mariages de leurs Domestiques ;  
des Ministres même ont la cruau-  
té de refuser le mariage à ceux  
qu'ils connoissent pauvres , sous  
prétexte que leurs enfans se-  
roient une nouvelle charge à  
leur Paroisse.

4°. Enfin, qu'ainsi que la misé-  
re, l'excès des richesses, le luxe  
& la mollesse des Villes sont de-  
venus contraires à la fécondité  
comme au nombre des mariages.

A quelques-uns des désordres  
si funestes à l'espèce humaine,  
j'ose proposer modestement quel-  
ques remèdes.

*de la Grande Bretagne, &c.* 323

1°. De substituer à la dépense des Fêtes publiques, celle de doter dans les Campagnes ou Villes de Manufactures, un nombre de garçons & de filles; comme la France en a donné l'exemple à la naissance du Duc de Bourgogne : *Etiā ab hoste consilium.*

2°. De doter chaque année dans les Campagnes un nombre de garçons & de filles, à condition de défricher un certain nombre d'acres de terre pris à bien-séance : ce que les Seigneurs feront invités de faire chacun dans leurs Terres, en considération de l'intérêt de l'Etat, comme du leur propre.

3°. D'exempter dans les Campagnes de la taxe des pauvres chaque ménage qui auroit..... enfans, ou tel nombre qu'on fixeroit.

4°. De régler dans toutes les

324 *Avantages & Desavantages*  
Assemblée publiques quelconques, les rangs entre égaux par le nombre des enfans de chacun.

5°. De déclarer tous Sujets non mariés, incapables de remplir les premières places dans la Magistrature, administration des Villes, Communautés, &c. les Emplois utiles de Finance, comme de Receveurs, Collecteurs des Taxes & Douanes, les Emplois publics, (sauf les dispenses qu'il conviendrait d'accorder, par la considération des talens supérieurs requis pour certains Emplois, & le militaire aussi excepté) enfin, de voter dans les Elections, & d'être élus Membres du Parlement.

6°. Déclarer déchu du bénéfice des successions collatérales, legs universels, ou donations, tout Célibataire âgé de trente

*de la Grande Bretagne, &c.* 325  
ans, s'il ne se marie dans l'an de  
l'ouverture de son droit.

7°. D'imposer sur les Maîtres,  
à raison du nombre de leurs Do-  
mestiques; une ou plusieurs taxes  
d'entre celles ci-dessous, ou com-  
posée d'icelles.

Taxe sur le nombre des Do-  
mestiques des Villes, non égale  
par tête, mais proportionnelle à  
leur nombre, comme de 1.4.16.  
64. &c. schelins, ou en telle au-  
tre proportion qu'on imagine.

Taxe particulière de..... livres  
sterling pour les Cuisiniers, ( au  
lieu de Cuisinières ) Bouteillers  
& Valets de Chambre.

Taxe de..... schelins par Valet  
de la taille au-dessus de....pieds....  
pouces, pour conserver à l'agri-  
culture & au service militaire,  
les hommes les plus robustes &  
les mieux faits.

Taxe de..... schelins par tête

326 *Avantages & Desavantages*  
de Domestique de tout sexe non  
marié.

8°. D'établir une taxe dite des  
*Célibataires*, pour les deux sexes,  
différemment réglée par les âges  
de 15, 18, 21, 25 ans & au-des-  
sus, payable par les peres & me-  
res, ou par les enfans jouissant de  
leurs droits & de leurs biens.

Taxe des Veufs & Veuves sans  
enfans.

#### *DE LA NATURALISATION.*

Le décroissement de la popu-  
lation indique aussi naturellement  
la nécessité d'inviter les Etran-  
gers à venir l'augmenter, qu'une  
population trop grande ou seu-  
lement florissante, indique la né-  
cessité & la convenance de faire  
passer une partie des Citoyens  
dans des contrées étrangères,  
pour y acquérir à eux & à leur

*de la Grande Bretagne . &c. 327*  
Patrie , de nouvelles fortunes &  
des terres nouvelles.

Un Acte qui naturalisât générale-  
ment tous les Etrangers, les  
Protestans par préférence, c'est-à-  
dire, qui exemptât des formali-  
tés & de la dépense d'un Bill  
particulier ou de Lettres-Paten-  
tes de naturalisation, tout Etran-  
ger qui viendroit s'établir parmi  
nous, étoit sans doute le seul  
moyen & le moindre effort que  
nous dussions faire, pour engager  
des hommes à quitter leur Patrie  
pour la nôtre. Mylord Bacon, le  
Chevalier Jos. Child, & autres  
bons Juges de l'intérêt de la Na-  
tion, en avoient il y a long tems  
senti & annoncé les avantages  
& la nécessité. La septième année  
du Règne de la Reine Anne fut  
célèbre par la naturalisation gé-  
nérale des Etrangers Protestans:  
mais cette Loi salutaire révoquée

328 *Avantages & Desavantages*

trois ans après par un esprit de parti, dura à peine le tems de devenir publique: plus d'une fois inutilement depuis on a tenté de remettre cette Loi en vigueur; la voix du peuple (mais non celle de Dieu) s'est élevée contre elle, & a toujours prévalu: graces néanmoins soient rendues aux généreux Citoyens, qui dans cette cause ont plus d'une fois courageusement défendu les intérêts de la Nation, sans crainte des outrages & des fureurs d'une populace follement animée contre eux. (a)

---

(a) En 1747 la cause de la Naturalisation générale ayant été débattue dans le Parlement, le peuple de Bristol entr'autres se distingua par une vive opposition contre ce Bill, tandis que d'un autre côté le Maire M. de la Roche, fils de Protestans François réfugiés, & M. Josiah Tuxer, Ministre de la même Ville, se déclaroient

Mais comment espérer de déraciner des préjugés opiniâtres, transmis jusqu'à nos jours par une tradition injuste, & entés sur le caractère de la Nation; ou plutôt comment effacer ce reproche depuis long-tems mérité, *Britannos hospitibus feros?*

En effet, si nous ouvrons les Annales de notre commerce des tems les plus reculés, quelles traces nous y trouvons de notre barbarie! Des Loix qui défendoient aux Etrangers parmi nous de vendre leurs marchandises à

---

hautement en sa faveur. Le soir que la nouvelle vint à Bristol que le Bill n'avoit point passé, le Peuple fit des feux de joie par toute la Ville, sonna toutes les cloches, & termina ses réjouissances insensées par brûler le Maire en ses habits de cérémonie, avec cette Inscription, *Protestant Etranger*, le Ministre & le Pape, chacun en effigie de grandeur naturelle.

330 *Avantages & Desavantages*  
d'autres Etrangers; d'exporter les  
marchandises importées par d'au-  
tres Etrangers ; de faire aucun  
marché chez nous qu'au comp-  
tant ; enfin qui permettoient de  
saisir le bien d'un Etranger pour  
la dette d'un autre Etranger :  
Quels excès, quelles violences  
commises envers des Etrangers  
qui avoient transporté ici leurs  
Manufactures, nouvelles pour  
nous : On impositoit des taxes sur  
ces Artisans étrangers qui n'au-  
roient point fait d'apprentissage  
en Angleterre : on les forçoit de  
sortir du Royaume, ou de quit-  
ter leurs Manufactures & Mé-  
tiers, pour servir en qualité de  
Compagnons sous des Maîtres  
Anglois.

De-là ces Communautés ex-  
clusives, ces Privilèges des Vil-  
les obtenus contre les Etrangers  
& exercés ensuite contre les

Naturels : de-là le monopole du Commerce d'Espagne, de France, de Dantzick, de Flandre, des mers d'Allemagne, de Hollande, sollicité & obtenu par les Marchands de Londres, avec droit de n'admettre dans leur Compagnie que ceux qui payeroient 20 liv. ster. Qui ne reconnoît encore dans ces préjugés & dans cette basse jalousie, les principes de la dépendance tyrannique dans laquelle nous avons tenu l'Ecosse & l'Irlande, dépendance étendue bien au-delà des bornes qu'une politique juste & prudente pouvoit exiger !

Le Chevalier J. Child propose cette question ;

S'il seroit de l'intérêt de la Nation de comprendre les Juifs dans la naturalisation des Etrangers, & il se déclare assez positivement pour l'affirmative.

332 *Avantages & Desavantages*

Un Acte de la treizième année de George II ( 1740 ) a accordé les droits de Naturalisation, aux Juifs qui auroient demeuré, pendant sept années consécutives sans absence plus longue que de deux mois, dans nos Colonies d'Amérique. On sçait les efforts inutiles qu'ils ont faits en divers tems, pour obtenir qu'en étendant cette grace, on les reçût à être naturalisés sur le Bill présenté en Parlement comme tous autres Etrangers; cette cause a été débattue plus d'une fois, mais à mon gré, de part & d'autre avec des raisons assez indifférentes, ou du moins communes pour la plupart à tous les Etrangers.

En effet, quel si grand avantage nous promet-on de la naturalisation des Juifs en nous vantant leurs fortunes immenses, à moins qu'on ne pense, que pour prix de

cette faveur, la Nation Juive s'offrira de rembourser la moitié de nos dettes ? Notre Commerce manque-t-il de fonds ? Il en a bien moins besoin, que de voir ses Canaux ouverts & multipliés : ce n'est pas des Particuliers immensément riches qu'il nous importe d'acquérir, mais des Citoyens, dont la fortune médiocre prenne chez nous un grand accroissement par une industrie active, principe de la circulation.

D'un autre côté, qu'allègue-t-on contre eux ? Leur génie agioteur, leur mécréance ? Comme si ces inconvéniens étoient nouveaux ou augmentés par la Naturalisation : au contraire, elle semble un moyen pour s'assurer les fortunes de ceux qu'elle fixeroit ici : ils perdroient insensiblement cet esprit de banque & d'agiotage, que la privation d'une

334 *Avantages & Désavantages*  
Patrie leur a nécessairement inspiré; enfin, quant à leur croyance, le bénéfice de la Naturalisation n'est-il pas un moyen plus sûr & plus humain de les convertir, qu'un horrible *Auto da fe*? L'ambition d'être admis à tous les droits des Citoyens, en amenera plusieurs à notre Communion, & leurs enfans seront croyans d'aussi bonne foi qu'aucun de nous. Mais aucunes de ces raisons ne seront celles qui amèneront cet événement: la somme offerte au Ministère, & les ressources qu'il s'en promettra pour l'avenir, seront les vraies raisons de décider. (a)

---

(a) Par Acte de la sixième Session 1753, il est ordonné qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1753 tout Juif de l'âge de 18 ans & au dessus, connu pour professer la Religion Juive depuis trois ans au moins, domicilié dans tout pays de la domination de la Grande Bretagne au moins depuis trois

Pour revenir à la Naturalisation générale des Etrangers, c'est-à-dire, la faculté d'acquies sans aucuns frais le droit de naturalité par un séjour en Angleterre, que peut-on opposer à une Loi si pleine d'humanité & de raison? A Dieu ne plaise, qu'on accorde la moindre croyance aux insinuations odieuses qu'on a voulu répandre à cette occasion, contre la Famille regnante. Nous n'en sommes point à cet excès d'infortune, d'avoir un Roi dont le projet ou l'intérêt soit de se former au sein

---

ans en - ça, sans absence plus longue que de trois mois, sera admis à être naturalisé sur Bill présenté en Parlement: déclaré néanmoins incapable d'acquies aucun patronage ou droit de présentation, aucun droit aux biens Ecclesiastiques, Ecoles, Hôpitaux, &c.

Les cris du Peuple viennent de faire révoquer cet Acte. 7<sup>e</sup>. Session, 1753.

antages  
ent inf-  
croyan-  
turalisa-  
yen plus  
conver-  
o da se?  
tous les  
amenera  
nion, &  
s d'aussi  
ous. Mais  
e seront  
évène-  
au Mi-  
qu'il s'en  
, seront  
der. (a)

on 1753,  
1 Juin  
ans & au  
Religion  
domicilié  
on de la  
uis trois

336 *Avantages & Desavantages*  
même de l'Angleterre, un peuple de Sujets étrangers, qui ne soient point Anglois par le cœur, non plus que par la naissance.

Je ne vois donc rien de contraire à la Naturalisation générale, si ce n'est la résistance d'un Peuple aveugle qui crie qu'il n'y a que trop de pauvres, & que ce seroit ôter les moyens de subsister au reste des Citoyens qui sont employés. A cela je réponds, bien moins pour répondre au Peuple, que pour rendre à une cause aussi bonne l'hommage qui lui est dû ;

1°. Que s'il est effectivement un grand nombre de pauvres de bonne foi, c'est-à-dire, à qui les occasions d'emploi manquent, cela ne vient point d'une superfluité d'habitans, mais du manque de circulation de travail, & du resserrement de la consommation  
causés

causés par les gênes que j'ai indiquées, & par le haut prix de la main-d'œuvre ; qu'ainsi de nouveaux Sujets acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, pourroient augmenter sa richesse, en nous apportant de nouvelles connoissances de Manufacture ou de Commerce, & en ajoutant leur industrie à la nôtre.

2°. Que le bruit de la grande opposition que la Nation a témoigné contre la Naturalisation générale, bien plus que les frais même de la Naturalisation quoiqu'assez considérables, éloignent de notre Patrie bien des Étrangers, que le desir d'une fortune meilleure ou nouvelle pourroit tenter, bien des Protestans persécutés, qui sur la promulgation d'une loi si sage, se hâteroient d'adopter pour patrie le Pays, qui plus qu'aucun autre, jouit

338 *Avantages & Desavantages*  
de la réputation d'être libre, &  
d'avoir le Commerce en hon-  
neur.

3°. Que parmi les Etrangers, ceux-là seuls viendroient profiter du bénéfice de la Loi, qui auroient dans leur fortune ou dans leur industrie les moyens de subsister, ainsi que l'expérience du passé l'a prouvé.

Quelques - uns viendroient jouir parmi nous des fortunes dont ils ont déjà déposé une partie dans nos fonds publics; ainsi la Nation gagneroit chaque année des fonds considérables, que les intérêts à payer font sortir du Royaume.

4°. Ces Etrangers industrieux que l'on craint d'appeller parmi nous, ce sont ceux-là même qui privent nos Pauvres des moyens de subsister, en travaillant dans leur pays à bien meilleur marché

*de la Grande Bretagne, &c.* 339

que nous ne pouvons faire. Ce seroit donc un double gain pour la Nation, que de faire perdre à leur Patrie ce travail en nous l'appropriant.

5°. Que s'ils se répandent dans nos manufactures, ce que l'on doit en attendre, c'est que par la concurrence, l'émulation, & l'avancement de l'industrie, enfin par l'exemple de la sobriété, ils forcent les Marchands & les Artisans à se contenter de profits modiques.

6°. Que si, partagés en Colonies isolées, ils fondent de nouvelles manufactures, comme l'exemple du passé peut nous le faire espérer, alors même sans exercer l'agriculture, ils contribueront à l'étendre dans les terres incultes, par leur consommation.

7°. Que quand même dix mille

340 *Avantages & Desavantages*  
de ces Etrangers ne retireroient  
de leur travail que la dépense de  
leur consommation sans aucun  
profit, l'Etat en seroit toujours  
plus fort de dix mille hommes.

8°. Que le produit des taxes  
sur la consommation en augmen-  
teroit, en diminution des autres  
dépenses & charges de l'Etat,  
qui n'augmenteroient aucune-  
ment à raison de ces nouveaux  
habitans.

9°. Qu'une augmentation de  
population, seroit en faveur de  
nos plantations, une augmenta-  
tion de consommation & d'en-  
couragement pour leur culture;  
que réciproquement, nos Sujets  
passant en plus grand nombre  
dans nos Colonies, y augmente-  
roient le marché de nos denrées  
& manufactures.

10°. Enfin, que l'Angleterre  
peut aisément nourrir une moitié

*de la Grande Bretagne, &c.* 341  
en sus de sa population actuelle, si l'on en juge par ses exportations de bleds, & l'étendue de ses terres incultes; que ce Royaume est peut-être de tous ceux de l'Europe, le plus propre à une grande population par sa fertilité naturelle, & par la facilité des communications entre ses différentes Provinces par des trajets de terre ou de mer assez courts; avantages refusés à la France, ou aux autres Etats qui ont de grandes terres à traverser, & qui ont négligé les canaux de communication.



## V I.

*DES RICHESSES  
de Circulation , des Dettes  
publiques , des Taxes.*

**I**L y a cent projets pour rendre l'Etat riche & puissant , contre un seul , dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse & de la puissance de l'Etat. Depuis un siècle , les particuliers ont sacrifié avec profusion leurs biens & leurs vies pour rendre l'Etat plus riche & plus puissant ; en sont-ils eux-mêmes plus riches & plus heureux ? l'Etat est-il effectivement devenu plus riche & plus puissant ? L'intérêt de l'Etat seroit-il donc opposé à l'intérêt des Parti-

*de la Grande-Bretagne, &c.* 343  
culiers; ou ne seroit-ce pas qu'on appelle souvent intérêt de l'Etat, l'intérêt des Ministres de l'Etat ?

Gloire, Grandeur, Puissance de la Nation; que ces mots sont vains & vuides de sens, auprès de ceux de liberté, aisance, & bonheur des Particuliers ! Mais plutôt, est-il donc un autre moyen de rendre une Nation riche & puissante, que de faire participer chacun de ses Membres aux richesses de l'Etat, par une distribution sagement proportionnée ?

Les Richesses sont, des terres fertiles, les Manufactures & le Commerce, l'or & l'argent qui en sont le fruit: mais que sont-ce ces richesses, si ce n'est des ressorts auxquels il faut appliquer des forces pour les mettre en mouvement ?

S'il reste des terres incultes &

344 *Avantages & Desavantages*  
beaucoup de Pauvres dans une Nation , c'est que des vices dans l'administration , empêchent que la distribution des terres ne s'établisse ou ne subsiste.

Si le Commerce & les Manufactures ne s'ouvrent pas continuellement de nouvelles branches & de nouvelles voies ; c'est sans doute que des gênes ne permettent pas à tous de moissonner librement dans un champ , dont les productions sont sans nombre & sans bornes.

L'or & l'argent , s'ils ne circulent pas , qu'est - ce autre chose que l'or & l'argent dans la mine avant qu'elle soit ouverte ?

Les avantages de la circulation sont médiocres , si elle se fait par des canaux trop disproportionnés ou trop inégalement remplis. Que l'on prenne une fortune de 25 mille livres sterling de

*de la Grande Bretagne, &c.* 345  
rente, & d'autre part 25 mé-  
nages de mille livres sterling de  
rente chacun; que l'on fasse de  
chaque côté le dénombrement  
& le détail des domestiques de  
Ville & de Campagne, des con-  
sommations quant à la quantité  
& à la nature, du nombre des  
Mariages, &c, les effets de la cir-  
culation se trouveront bien plus  
étendus, à l'avantage de l'em-  
ploi des hommes & des consom-  
mations, dans le second que dans  
le premier exemple.

Dans un Etat, comme dans le  
corps humain, la santé & la ma-  
ladie, la vie & la mort, ne seront  
que la circulation bien ou mal  
établie, continuée ou interrom-  
pue, des richesses dans l'un, des  
fluides dans l'autre.

Dans un Etat isolé, c'est-à-  
dire, sans aucun rapport quelcon-  
que avec les autres, la quantité de

346 *Avantages & Desavantages*

l'or & de l'argent ou de telle autre représentation circulante, seroit indifférente. Il n'en est pas de même dans la Société établie entre les Peuples qui ont pris l'or & l'argent pour signe ou mesure commune de leurs richesses, parce que toutes choses égales d'ailleurs, le Peuple qui aura le plus d'or & d'argent circulant, sera le plus fort. Or dans l'état de guerre continuelle où les Empires subsistent entr'eux, il n'est pas indifférent d'être le plus fort.

L'or & l'argent chez les Peuples qui n'ont pas de mines, est le produit de leur Commerce; & entre les Peuples rivaux dans le Commerce, toutes choses égales, celui qui vend au meilleur marché fera le plus grand commerce; mais l'or & l'argent que reçoit le Marchand du Commerce

*de la Grande Bretagne , &c.* 347  
extérieur , n'étant qu'en échange  
de l'or & de l'argent dont il a  
payé les marchandises au Mar-  
chand du Commerce intérieur ,  
la quantité de l'or & de l'argent  
venant à augmenter par le profit  
de cet échange , le prix des mar-  
chandises augmentera , si la quan-  
tité des marchandises fabriquées  
& exportées demeure la même.  
Cette disproportion & la cherté  
augmenteront , si on multiplie par  
des représentations ce signe or  
& argent , comme par billets de  
Banque , de l'Etat , de diverses  
Compagnies , &c. Mais le prix  
de toutes choses augmentera ,  
même en plus grande proportion  
que la quantité d'or & d'argent ,  
si la distribution de cet or & ar-  
gent est excessivement inégale.  
Si la moitié de la Nation possède  
les trois quarts de l'or & de l'ar-  
gent , elle achètera plus cher ses

348 *Avantages & Desavantages*  
besoins que l'autre moitié, & la  
forcera de suivre son prix.

Alors le prix des choses com-  
merçables deviendra tel dans l'in-  
térieur, qu'on ne trouvera que  
peu ou point de profit à les porter  
dans les marchés étrangers, &  
le Commerce cessera : une partie  
de la Nation deviendra pauvre ;  
& sa population diminuera sen-  
siblement.

Dans un Etat bien peuplé,  
pour qui le Commerce & les  
Manufactures sont nouvelles, ou  
qui s'est ouvert un Commerce  
nouveau, l'importation de l'or  
& de l'argent est bien plus de  
tems à faire sentir l'inconvénient  
qui naît de son abondance ; parce  
que à mesure que l'argent aug-  
mente, l'industrie se développe, les  
besoins du luxe se multiplient, le  
nombre des ouvriers augmente,  
de nouvelles voies de Commerce

extérieur s'ouvrent ; l'argent se soutient rare en proportion de ces emplois & du travail : l'importance des effets que produit l'accroissement de l'or & de l'argent dans cette hypothèse, apprend quelle doit être l'inquiétude & la vigilance d'une Nation, chez qui ces mêmes effets commencent à ne plus s'opérer qu'avec peine.

Mais que penser de la politique d'une Nation, qui dans le point de l'abondance a commencé de multiplier avec excès les signes représentatifs de l'or & de l'argent, & a renchéri les denrées & les moyens du Commerce, tandis que les occasions de travail & d'emploi, diminuées par des gênes imposées à son Commerce, la forçoient de pourvoir à la subsistance d'une grande partie de ses citoyens oisifs.

C'est ce qu'a fait l'Angleterre,

350 *Avantages & Desavantages*  
par l'abus de son crédit, & la  
multiplicité de ses taxes.

Quel a été le fruit de cette  
politique, & quel en sera le suc-  
cès, l'état des dettes nationales  
nous l'apprendra.

*DES EFFETS DE L'ABUS  
du Crédit national.*

La somme du Commerce in-  
térieur se divise en deux parts ;  
l'une très-bornée, qui se fait par  
échange mutuel de marchandises ;  
l'autre par échange de mar-  
chandises contre l'or & l'argent,  
ou contre le crédit des Commer-  
çans. A cette somme de fonds  
circulans, la Nation, par un abus  
toujours croissant de son crédit,  
a ajouté depuis soixante ans pour  
environ quatre-vingt millions  
sterling (a) de papiers ayant cours

---

(a) 1840 millions de livres tournois.

*de la Grande Bretagne, &c.* 351  
sur la Place, avec avantage même  
sur l'argent, sous le nom de fonds  
publics, qu'il a plu à quelques-  
uns d'appeller nos richesses arti-  
ficielles ; enforte que si l'on joint  
ensemble la somme des espèces  
monnoyées, le capital originaire  
des différentes dettes de la Na-  
tion, augmenté de 4, 10, 30  
jusqu'à 90 pour cent, que quel-  
ques-uns de ces fonds se vendent  
au-dessus du pair, les billets de  
banque au porteur, ceux de l'E-  
chiquier, les obligations de la  
Compagnie des Indes, &c. (a),  
on ne trouve pas moins qu'une  
somme de cent vingt millions  
sterling ; ( deux milliards, sept  
cens soixante millions tournois ) :  
somme prodigieuse sans doute,

---

(a) Montant près de 4 millions sterling,  
renouvelées tous les six mois, portant in-  
térêt de 3 pour cent.

352 *Avantages & Desavantages*  
& hors de toute proportion avec la somme d'espèces monnoyées, nationales & étrangères, ayant cours dans le Commerce, que j'estime à dix-huit millions sterl. seulement, d'après les Ecrivains & les hommes les plus au fait de cette matière, dont l'estimation depuis vingt ans n'a varié qu'entre quinze & dix-huit millions. M. le Chevalier Gérard V. N-k. est le premier qui ait osé la porter à trente millions, & pour la première fois, chez Monsieur le Duc de N-c-le, un jour d'audience très-nombreuse; c'étoit dans les tems de la dernière guerre, qu'il étoit intéressé à parler ainsi, pour favoriser les souscriptions des emprunts, que le Gouvernement l'employoit à faire remplir, pour la continuer: aussi cette proposition ne fut crue que de lui seul peut-être, & de M. A. Hooke,

qui la répéta ensuite dans *les Oracles de Bristol* : mais cet Oracle a trouvé peu de croyance, & l'on ne se persuade pas aisément que la somme de l'argent effectif ait presque doublé depuis soixante ans, quand on considère tout ce qu'il en a dû sortir du Royaume pour la dépense & l'entretien de nos Armées au - dehors, pendant trois guerres longues & coûteuses ; pour les subsides étrangers payés dans la guerre & en tems de paix ; pour les intérêts des sommes que l'Etranger possède dans nos fonds publics ; tout ce qu'il en a passé à Hanovre enfin ; & d'un autre côté, combien peu en a pu faire rentrer un Commerce chargé des taxes énormes & toujours croissantes, de douane, d'excise, &c, & diminué considérablement, par le renchérissement des denrées, & par l'ac-

354 *Avantages & Desavantages*  
croissement presque incroyable  
de l'industrie & du Commerce  
des Nations nos rivales, pendant  
ce période de tems.

Quoi qu'il en soit, l'accroissement excessif des fonds circulans a nécessairement changé la proportion qui existoit entre les marchandises & l'argent ; & comme il a été trop subit, & n'a pas été le même chez les autres Nations commerçantes, le prix des denrées a dû monter en Angleterre plus sensiblement que chez nos rivaux, toutes autres circonstances supposées égales.

Cette caisse d'emprunt, que la Nation n'a jamais fermée depuis le premier jour qu'elle l'ouvrit, s'est continuellement remplie de l'argent de ceux, qui ont commencé à préférer un intérêt certain & payé tous les six mois, aux profits lents & douteux du

Commerce. Quelle perte pour l'Etat que ce nouvel emploi de l'argent : c'étoit l'Etranger qui en payoit précédemment l'intérêt par la balance du Commerce ; c'est la Nation maintenant qui le paye.

Les profits de l'usure exercée par les gens riches envers l'Etat nécessairement, répétés sans mesure, & concentrés en un petit nombre de mains, ont augmenté l'inégalité de la distribution des richesses : chacun des Sujets a payé sa part des sommes contribuées pour les besoins de l'Etat ; plus, les intérêts de ces sommes à ceux qui en ont fait les avances : en sorte que ceux-ci devenant plus riches, en même tems que les autres se sont appauvris ; les besoins de l'Etat répétés ont augmenté la difficulté des recouvrements sur les pauvres, & en même tems la

356 *Avantages & Desavantages*  
dépendance de l'Etat envers les  
gens riches, dans toutes les occa-  
sions d'emprunt (a).

Enfin la réputation de la solidi-  
té du crédit de la Nation en a  
étendu l'abus aussi loin qu'il pou-

---

(a) L'usure, c'est-à-dire, l'emprunt  
d'argent à intérêt, est pour l'Etat, com-  
me pour les particuliers, une ressource dans  
les besoins, plus utile à l'Etat, quand les  
particuliers l'exercent entre eux, que quand  
c'est l'Etat qui contracte avec les particu-  
liers, ruineuse même pour l'Etat, quand  
il contracte avec l'Etranger : mais l'excès  
de l'usure, c'est-à-dire, l'intérêt excessif, &  
l'abus que l'Etat fait & est quelquefois forcé  
de faire de cette ressource, naissent cer-  
tainement de l'excessive inégalité de la dis-  
tribution des richesses, qui fait quelques  
particuliers riches dans l'Etat pauvre. Si  
donc on n'attaque les principes vicieux de  
cette distribution, les efforts des Loix  
contre les excès & l'abus de l'usure seront  
toujours inutiles, comme ils l'ont été dans  
tous les tems. L'industrie libre a seule le  
pouvoir de dispenser & de distribuer les  
richesses de la Culture & du Commerce,  
entre les particuliers, dans la proportion  
la plus favorable à la circulation.

antages  
vers les  
es occa-

a solidi-  
on en a  
l'il pou-

l'emprunt  
at, com-  
urce dans  
quand les  
que quand  
particu-  
, quand  
is l'excès  
ccessif, &  
fois forcé  
sent cer-  
e la dis-  
quelques  
uvre. Si  
icieux de  
les Loix  
re feront  
été dans  
seule le  
buer les  
mmerce,  
oportion

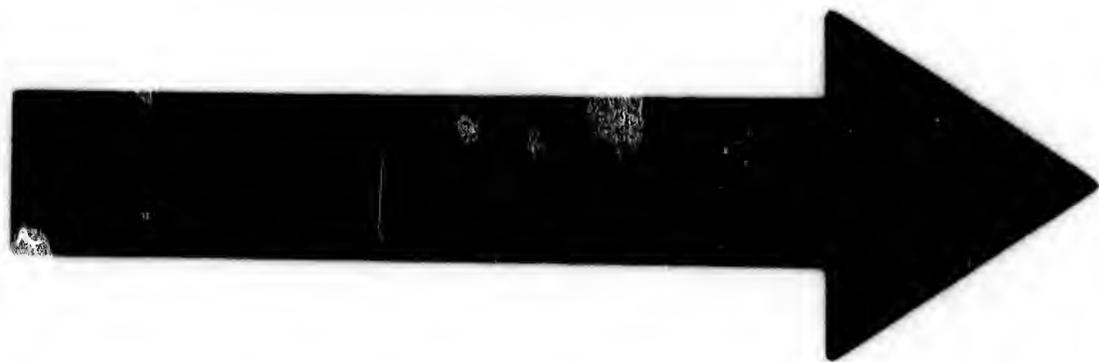
*de la Grande Bretagne, &c.* 357  
voit aller; les étrangers, par une  
confiance ruineuse pour nous,  
ont placé dans nos fonds publics,  
quoique à un intérêt plus mo-  
dique qu'ailleurs, des sommes  
considérables; on ne les fait  
pas monter moins qu'au quart,  
même, selon quelques-uns, au  
tiers de la dette nationale. Ce-  
pendant nous nous sommes crus  
riches des richesses d'autrui; &  
à peine en sommes-nous dé-  
trompés, quand la baisse de  
notre Change nous apprend les  
fortes remises que nous faisons  
tous les six mois à l'Etranger  
pour l'intérêt de ses fonds: le ca-  
pital en est encore dû, & il a  
déjà été payé & au-delà, en  
intérêts. Si dans les dernières  
années ce désavantage du change  
a été moins sensible, cela vient  
de la ressource heureuse que nous  
avons trouvée dans l'abondance

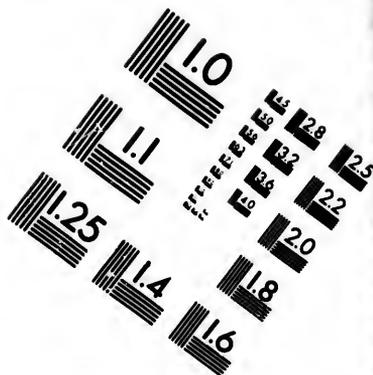
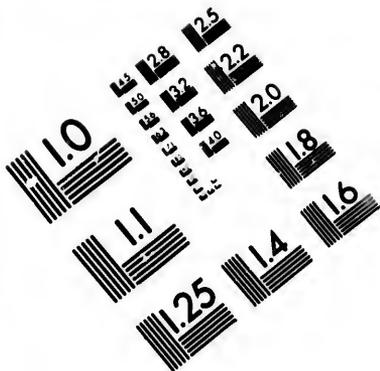
358 *Avantages & Desavantages*  
de nos bleds, & dans la disette  
qu'éprouvoient nos créanciers  
étrangers. Qu'on juge mainte-  
nant du bon sens ou de la bonne  
foi de ceux qui envient, ou qui  
nous vantent nos richesses artifi-  
cielles, qui prétendent que la  
dette nationale n'est rien; que  
c'est la main droite qui doit à la  
main gauche: mais quand ce  
seroit là le seul effet de la dette,  
n'est-ce pas même un très-grand  
mal que la main droite doive tou-  
jours plus & plus à la main gau-  
che? un membre qui s'accroît  
monstrueusement aux dépens de  
la substance des autres, qui de-  
viennent secs & paralytiques, ne  
menace-t-il pas le corps d'une  
destruction totale?



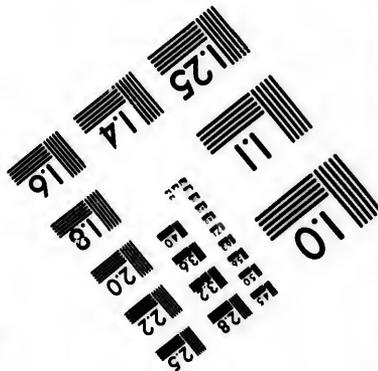
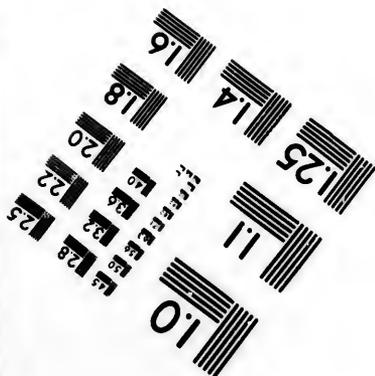
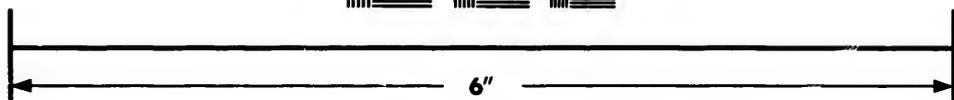
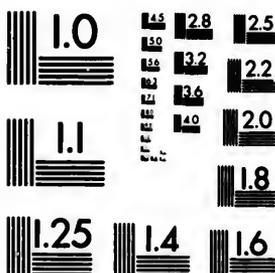
CAUSES ET PROGRÈS  
*des Dettes de la Nation.*

Les guerres des Règnes de Guillaume & d'Anne, les liaisons offensives & défensives de la famille régnante avec le continent, nous donnent les époques de l'origine & des progrès de la dette nationale; elles en furent la cause, ou du moins le prétexte; tous les Actes du Parlement qui ont autorisé les dépenses, & assuré la pauvreté de la Nation, déclarent dans leur titre, que l'argent des citoyens est destiné pour pousser la guerre avec vigueur contre *la France* & les autres ennemis de la Nation: ces guerres furent violentes & opiniâtres; les Traités de Paix ne sont plus dictés par un esprit inspiré d'union qui touche tous les cœurs; ils ne sont plus que le triste effet de la lassitude





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



360 *Avantages & Desavantages*  
& de l'épuisement des combat-  
tans. A quel point ces guerres  
étoient nécessaires ; combien  
elles ont été glorieuses ; si les in-  
térêts qu'elles défendoient ont été  
ceux de la Nation ; si la paix &  
notre puissance en sont mieux  
établies ; ce sont des questions  
qui ne sont pas décidées entre  
les politiques : mais , par l'état  
de nos dettes, chacun peut juger  
combien cette gloire & ces inté-  
rêts ont coûté cher à l'Angleter-  
re, & chacun pourra présumer  
modestement, que si une petite  
partie de tant de dépenses eût été  
employée à pousser nos véritables  
intérêts en Amérique, seuls maî-  
tres d'un continent qui nous est  
disputé par une nation rivale ,  
nous n'eussions laissé aucun pré-  
texte à une vaine querelle sur des  
limites.

Lorsque Guillaume monta sur  
le

*de la Grande Bretagne, &c.* 361

le Trône, la somme des dettes de la Nation étoit au-dessous de 700 mille livres sterling ( 16 millions tournois. ) Son règne en treize années porta la dépense de la Nation à 70 millions sterling ( 1610 millions tournois ) dont il restoit dû à sa mort en 1702, dix millions st. ( 230 millions tourn. )

Les douze années & demie du Règne d'Anne coûtèrent à la Nation 75 millions sterl. de dépense, & les dettes en 1714 passoient 53 millions st. ( 1219 mill. tourn. )

Les treize années du Règne pacifique de George I sembloient devoir nous promettre quelque diminution dans les dettes de la Nation : mais George les laissa en 1727 comme il les avoit trouvées, à quelques 200 mille livres sterling près, c'est-à-dire, toujours à 53 millions sterling, ( 1219 millions tournois. )

Q

362 *Avantages & Desavantages*

Après les onze premières années du Règne présent ( Georges II ) qui précédèrent la guerre, les Etats de la dette nationale , reconnue en Parlement ( celles de la Marine non comprises ) la portoit au-delà de 46,000,000 l.st. La guerre de 1740 à 1748 la fit monter jusqu'à 71,340,397 l.st.

La dépense fut de 55 millions st.

En 1750 la dette... 75,028,886.

En 1751..... 74,309,562.

En 1752..... 74,368451.

A quoi ajoutant la dette de la Marine 1,665493.

Et le million emprunté sur la retenue sur les pensions..... 1,000000.

On trouve la dette actuelle de ... 77,033944 l. sterl. ( 1,761,780,712 l. tourn. )

*de la Grande Bretagne, &c.* 363  
dont les intérêts ; nonobstant  
toutes les réductions opérées ,  
montent par an à environ trois  
millions sterling, (soixante-neuf  
millions tournois. )

Sans doute ce ne furent pas  
les amis de la Nation qui con-  
seillèrent à Guillaume de s'assurer  
le cœur de ses Sujets, en se ren-  
dant maître de leurs fortunes par  
des emprunts publics , dont la  
solidité & l'intérêt pût les séduire:  
expédient employé avec succès  
déjà par le Pape Sixte V, pour  
réduire les Romains à une sou-  
mission sans bornes. Le Ministère  
d'Anne, & ceux des deux Régnes  
suivans ont adopté volontiers une  
politique favorable à l'autorité  
royale : les intérêts personnels  
des Membres du Parlement dans  
les deux Chambres, l'influence de  
la corruption, ont souvent étouffé  
les cris impuissans de la Nation

364 *Avantages & Desavantages*  
contre les progrès d'un mal devenu trop évident & trop sensible.

Trois Compagnies fameuses, sous le nom de Banque, Compagnies des Indes Orientales, Compagnie de la Mer de Sud, furent les ressorts & les machines qui élevèrent le monstrueux édifice de nos dettes.

Un prêt fait au Gouvernement en 1694 de la somme de 1, 200, 000 livres sterling à 8 pour cent d'intérêt, remboursables après 1705, donna la naissance à cette grande Compagnie, qui sous le nom de *Gouverneur & Compagnie de la Banque d'Angleterre*, a réuni en elle comme en un point, tout le crédit de la Nation, & la confiance des particuliers. Au moyen, & en considération de diverses autres sommes que la Banque a prêtées depuis au Gouvernement dans ses

*de la Grande Bretagne, &c.* 365  
besoins, & de diverses réductions  
d'intérêts, consenties à 4, 3½ &  
3 pour cent ; elle a mérité d'être  
continuée jusqu'en 1732, 1742,  
enfin jusqu'en 1764, & sa créan-  
ce sur le Gouvernement est mon-  
tée au-delà de dix millions sterl.  
( 230 millions tournois. )

La préférence que ses billets  
ont obtenu sur l'argent, les gran-  
des sommes dont les particuliers  
la font dépositaire, les profits  
grands & répétés qu'elle fait sur  
son Commerce d'argent avec les  
particuliers, & sur ses avances au  
Gouvernement, 12 à 1300 mille  
livres sterl. ( près de 30 millions  
tourn. ) qu'elle en reçoit pour  
intérêt, à distribuer entre ses  
actionnaires & propriétaires de  
diverses annuités dont elle s'est  
chargée, forment le mystère,  
le fondement & les moyens de  
son crédit : mais plus ce crédit

366 *Avantages & Desavantages*  
opère des prodiges, c'est-à-dire,  
plus la disproportion entre les  
moyens réels & les engagemens  
devient grande, plus augmente  
l'impossibilité d'y satisfaire dans  
le moment critique d'un discrédit :  
on ne se souvient point sans frémir,  
des allarmes & de la détresse où  
elle se trouva en 1745, lorsque le  
fils du Prétendant n'étoit qu'à 120  
milles, ( environ 40 lieues de Londres : )  
la déclaration publique, & l'accord  
que firent entre eux plusieurs  
Commerçans propriétaires de fonds  
publics, de ne point refuser de payemens  
en notes de banque, lui fut plus  
salutaire sans doute, que la foible  
ressource de payer en menue monnoie  
pour gagner du tems : mais si les  
rebelles n'eussent été bientôt forcés  
de se retirer, faute du secours qu'ils  
attendoient d'une descente

*de la Grande Bretagne, &c.* 367  
dans le nord du Comté de Norfolck, que devenoit la Banque ? Quel crédit eût-elle trouvé alors, & quels secours eussent pu la soutenir ? Dans un tel désastre c'eût été peut-être une consolation, que d'avoir l'occasion honnête d'une banqueroute forcée envers l'Etranger intéressé dans nos fonds publics, & de perdre à jamais par-là l'avantage ruineux de sa confiance.

Sous le même Règne en 1698, deux millions sterling prêtés au Gouvernement à huit pour cent, firent éclore une nouvelle *Compagnie des Indes Orientales*, bientôt réunie à l'ancienne, continuée de 1711 jusqu'à nos jours, & jusqu'en 1780, en faveur des réductions successives d'intérêts qu'elle a consenties, & des autres sommes par elle prêtées, qui ont porté son capital à

368 *Avantages & Desavantages*  
4, 200, 000 livres sterling, (96 millions 600 mille livres tournois.)

En la IX<sup>e</sup>. année du règne d'Anne, le Gouvernement eut besoin d'une somme d'environ neuf millions & demi sterling, dûe en grande partie à la Marine, qu'on avoit long-tems payée en billets & Ordonnances, qui perdoient alors 40 & 50 pour cent contre l'argent. Une Compagnie qui retira ces effets discrédités, s'offrit de prêter les neuf millions sterling à six pour cent, & obtint le privilège exclusif du Commerce des Mers du Sud & autres parts de l'Amérique, dont elle prit le nom de *Compagnie de la Mer du Sud*; le Gouvernement lui a dû depuis, plus de trente-trois millions sterling en même tems: après quelques remboursemens & réduction d'intérêts à 4 & 3 pour cent, elle est restée créancière de 25 millions st. (575 millions tourn.

Telles ont été les funestes ressources de la Nation, endettée de plus en plus, & entraînée à une ruine certaine, par les emprunts les plus onéreux, comme l'engagement de ses revenus, par des annuités à une, deux & trois vies; emprunts sur revenus engagés, avec intérêt & prime pour les avances; emprunts par voie de loteries, à intérêt de 9, 6, 5 & 4 pour cent, avec prime de 25, 30, jusqu'à 34 pour cent; billets de l'Echiquier, renouvelés pendant quatre ou cinq ans, de trois mois en trois mois, l'intérêt successivement ajouté au principal de quartier en quartier, sur le pied de six pour cent; c'est, dis-je, par une administration de finances aussi ruineuse, & par les profits énormes des prêteurs avec le Gouvernement, que la Nation s'est vue de plus en plus embarassée

370 *Avantages & Desavantages*  
dans leurs liens, & que le poids  
en est devenu plus accablant &  
plus difficile à secouer.

L'immensité des dettes nationales démontre sans doute d'une manière trop pressante, combien il est important de pourvoir à leur remboursement, afin d'éteindre les intérêts ruineux que paye le public & d'opérer la libération des revenus de l'Etat : on en avoit senti la nécessité dès 1717, lorsqu'on forma le fonds général, dit depuis fonds d'Amortissement destiné à cet usage.

### *Système de la Mer du Sud.*

La Compagnie de la Mer du Sud nous proposa en 1719 une ressource nouvelle, lorsqu'elle offrit d'acquérir plus de 33 millions sterling de dettes publiques, rachetables & non rachetables,

*de la Grande Bretagne , &c.* 371  
pour pareille somme de nouvelles  
actions de son stock, (a) dont elle  
consentit l'intérêt être réduit par le  
Gouvernement à 4 pour cent après  
1727, pour être le revenant bon  
de ladite réduction employé au  
remboursement de ladite dette.

La jalousie de la Banque, qui  
par ses offres au Gouvernement,  
força la Compagnie de s'engager  
de payer en outre cinq millions  
sterling à l'acquit de la dette na-  
tionale, pour avoir la préféren-  
ce, donna une si grande idée du  
marché, qu'avant même que  
l'Acte fût passé, le stock du  
Sud étoit monté à 375 livres  
pour cent. Le prestige s'accrut de  
plus en plus par l'empressement  
du public, & par les discours des  
Directeurs, qui sur les prétendus

---

(a) On appelle ainsi le capital divisé en  
actions.

372 *Avantages & Desavantages*  
profits du Commerce de la Com-  
pagnie , ne promettoient pas  
moins de 30, 40 & 50 pour cent  
de dividende pour les six derniers  
mois de 1720. La Compagnie,  
dont la première intention étoit  
de n'ouvrir de souscriptions que  
pour les propriétaires de la dette  
nationale, fut forcée d'ouvrir suc-  
cessivement quatre souscriptions  
en argent, sur le pied de 300,  
400, 800 & 1000 pour 100 liv.  
de nouveau stock, qui furent  
toutes remplies avec précipita-  
tion ; les deux premières seules  
passèrent neuf millions sterling,  
dont un million & demi fut payé  
comptant.

On se souvient comment le  
charme finit , même avant que  
l'opération fût consommée : l'en-  
vie de réaliser, ayant succédé à la  
fureur de souscrire, le nombre  
des vendeurs se trouva tellement

excéder celui des acqeteurs, qu'avant la fin de 1720, le stock de 1000 fut tombé à 200 livres sterling.

Le Parlement réussit mal à réparer les desordres causés par des opérations, autant suspectes de mauvaise foi que d'imprudenc, lorsqu'il déclara les souscriptions valides : la taxe d'environ 1700 mille livres sterling, imposée sur les biens de trente-trois Directeurs, estimés alors à près de deux millions sterling, & répartie entre les propriétaires du nouveau stock de la Compagnie, fut un bien foible dédommagement pour tous ceux qui avoient troqué leur argent ou leurs parts de la dette nationale, contre des actions & souscriptions de la Compagnie : ainsi la fortune de plusieurs particuliers fut renversée, & la Nation se trouva tout aussi pauvre qu'auparavant.

*Fonds d'Amortissement.*

Cependant le Fonds d'Amortissement formé en 1717 sembloit donner des espérances plus solides. Plus de cinquante branches de droits, alors engagées en partie, furent continuées pour toujours, & le produit lui en fut approprié, à mesure qu'il deviendroit libre des assignations. Le produit annuel de ce fonds passoit douze cens mille livres sterl. dès 1727, malgré les sommes qu'on en avoit détournées; & le calcul démontre qu'un million remboursé chaque année, en y joignant à mesure le revenant-bon des intérêts des sommes remboursées, eût éteint en moins de trente années plus de cinquante millions de nos dettes: mais par une fatalité déplorable, même pendant les longues années de paix dont le Ciel

*de la Grande Bretagne, &c.* 375  
a favorisé les régnes de George I  
& de George II, diverses dépen-  
ses occasionnées par les liaisons de  
la Famille régnante avec le conti-  
nent, des subsides annuels payés  
dans l'Etranger, depuis cinq cens  
mille livres, jusqu'à un million  
sterling dans des années de guerre;  
la liste civile (a) portée de cinq  
cens mille livres, à près d'un mil-  
lion sterling; enfin, le service cou-  
rant, ont chaque année absorbé ce  
fonds, qui devoit être sacré: la  
somme de la dette nationale au  
contraire a été regardée comme  
une somme sacrée, à laquelle cha-  
que règne, loin d'en retrancher, a  
scrupuleusement ajouté, avec la  
même religion que les Monarques

---

(a) La liste civile est composée des revenus particuliers de la Couronne, & des autres sommes accordées au Roi pour l'entretien de sa Maison, & autres dépenses & charges de la Couronne.

376 *Avantages & Desavantages*  
de l'Inde augmentent le Trésor  
Royal qui leur a été laissé par  
leurs prédécesseurs.

Le fonds d'Amortissement porté au-delà de 1, 400, 000 liv. st. par an en 1749, est monté à plus de 1, 700, 000 livres, & passera deux millions sterling, au moyen du revenant bon de la réduction des intérêts de plus de 57 millions st. de 4 pour cent, à  $3\frac{1}{2}$  & 3 pour cent, à compter du 25 Décembre 1750, & du 25 Décembre 1757. Mais l'exemple du passé nous rend si peu confians pour l'avenir, qu'on reproche presque à l'illustre citoyen qui a conseillé & démontré possible l'exécution d'une réduction aussi avantageuse, de n'avoir fait que préparer de nouveaux moyens pour de nouvelles dépenses.

Pour terminer cet article ; si l'on considère les moyens & l'effet

*de la Grande Bretagne, &c.* 377

des diverses réductions d'intérêts opérées successivement depuis la révolution; la promptitude avec laquelle fut rempli en 1748 l'emprunt d'un million sterling à 3 pour cent; les motifs, qui dans la dernière réduction d'intérêts annoncée, déterminèrent une grande partie des propriétaires de la dette nationale à 4 pour cent, à préférer 3 pour cent, à compter de Décembre 1757, avec l'assurance de jouir de  $3\frac{1}{2}$  depuis 1750 jusqu'à 1757, au remboursement dont on les menaçoit dans un terme fort court; l'empressement avec lequel l'autre partie des créanciers de l'Etat, qui n'avoient point souscrit dans les termes de l'Acte, profita du délai qu'on leur donna pour souscrire, acceptant comme une grace, la peine dont on punit leur retardement, en ne leur accordant les  $3\frac{1}{2}$

378 *Avantages & Desavantages*  
pour cent que jusqu'à Décembre  
1755 seulement, on reconnoitra  
plusieurs vérités qu'il est fâcheux  
de ne pouvoir se dissimuler ;  
sçavoir,

Qu'on a toujours plutôt visé à  
grossir le fonds d'Amortissement,  
qu'à amortir effectivement ; que  
lorsque les réductions d'intérêts  
ont été opérées par des rembour-  
semens, la somme de la dette  
n'a point été diminuée, au moyen  
des emprunts faits dans les mêmes  
tems, au moins égaux aux rem-  
boursemens : qu'elle a même été  
augmentée par de nouveaux em-  
prunts faits sur le revenant bon  
des intérêts réduits.

Que les trois grandes Compa-  
gnies dévouées au Gouverne-  
ment, ou plutôt aux avantages  
qu'elles trouvoient à lui prêter,  
ont été la cause trop funeste de la  
facilité que la Nation a rencontré  
à s'endetter.

Que ces Compagnies ont trouvé que leur intérêt leur permettoit de replacer sur le Gouvernement, même à une usure diminuée, les grands profits qu'elles avoient faits avec lui.

Que cent dix Gouverneurs & Directeurs de ces Compagnies, en place ou hors de place, prêts à y rentrer, desireux des graces de la Cour, engagés par les remises qu'on leur fait sur les sommes qu'ils avancent, ont forcé les Compagnies même à réduire les intérêts au-dessous de leur intention, en se chargeant d'ouvrir des souscriptions dont ils étoient sûrs de voir bientôt les actions gagner sur la place.

Que ces Créatures du Ministère, ces trois Compagnies donnent au Ministère sur la Nation, un avantage bien funeste; & sur tout, cette correspondance inti-

380 *Avantages & Desavantages*

me que des intérêts réciproques ont établie entre la banque & la Cour ; la Banque, pour les profits qu'elle fait , à lui prêter les fonds qui sont à sa disposition , & qu'elle multiplie à son gré , à faire circuler les billets de l'Echiquier , &c ; la Cour , pour les secours prompts & puissans qu'elle reçoit de la Banque sans la participation du Parlement, & qu'elle applique à l'avancement de ses vûes particulières.

Que les emprunts toujours croissans, & en même proportion les intérêts, par un payement exact, entre les mains des propriétaires de la dette nationale, leur ont été toujours une raison d'accepter un intérêt moindre & moindre, & qu'il est presque sûr que l'on parviendra à réduire les intérêts de la dette à  $2 \frac{1}{2}$  pour cent après 1757.

*de la Grande Bretagne, &c.* 381

Que la crainte d'être remboursés par le Gouvernement marque bien l'avilissement dans lequel les terres sont tombées, & en même tems l'état violent & le resserrement du Commerce, qui n'obtient pas la préférence sur un placement d'argent à  $3\frac{1}{2}$  pour cent.

Que dans le Parlement, par une fatalité difficile à surmonter, tous les membres du parti de la Nation, comme de celui de la Cour; concourent d'une ardeur égale à éloigner le remboursement de la dette nationale, s'ils sont propriétaires des terres, par leur opposition à ce qu'on charge les terres pour l'accélérer; les propriétaires de la dette, par l'avantage qu'ils trouvent à n'être point remboursés.

Que plus le fonds d'Amortissement se grossira, soit par les réductions d'intérêts, soit par l'af-

382 *Avantages & Desavantages*  
fluence des fonds qui s'y réunissent à mesure qu'ils deviennent libres, plus s'étendront les moyens d'augmenter la dette nationale par de nouveaux emprunts sur ces fonds : enfin , que plus la dette nationale s'accroîtra, plus s'avancera le moment inévitable de la déplorable catastrophe du crédit de la Nation.

*Unde novus rerum ordo renascetur.*

### *D E S T A X E S.*

Des guerres, des intérêts étrangers à la Nation, poursuivis & défendus indiscrettement, ont produit les dettes ; les dettes répétées ont causé la multiplication des taxes ; le manque d'exactitude à rembourser, la continuation des taxes, & leur éternité.

L'histoire des Taxes de tout genre qui ont composé les reve-

*de la Grande Bretagne, &c.* 383  
nus de la Couronne & de la Nation, depuis la conquête jusqu'à ce jour, formeroit sans doute une énumération immense : mais le tableau de celles qui subsistent actuellement, en présente une idée suffisamment complète : depuis un siècle notre imagination a été admirablement féconde à en créer de nouvelles, ou à faire revivre les anciennes sous de nouvelles formes : toujours marchant d'un pas égal avec nos dettes, on les a vues d'annuelles, fixées à deux ou trois ans, ensuite prolongées, enfin, continuées pour toujours, se multiplier sans mesure : quinze ou vingt branches de droits qui existoient sous Charles II, dont à peine six de perpétuelles, en ont engendré plus de cent, dont la plupart subsistent de nos jours.

Ce tableau nous présente des droits de *Douane*, perçus à l'im-

384 *Avantages & Desavantages*  
portation, & restituables à la vérité dans le cas d'exportation dans un terme fixé, mais toujours fort onéreux au Commerce, soit qu'on les paye comptant, soit qu'on en donne son obligation, en ce que cette pratique employe de gros fonds sans profit pour le marchand, & ne lui laisse pas la liberté de choisir les tems favorables pour la vente: droits d'ailleurs si multipliés & si compliqués, que leur perception devenue une grande science dans le préposé, & un mystère pour les marchands, a causé des questions qui ont partagé nos plus habiles Arithméticiens, & ont demandé la décision du Parlement.

Droits sur le tabac tellement combinés, que l'Etranger l'achetant chez nous  $2 \frac{1}{2}$  deniers sterl. la livre, tandis que l'Anglois la paye  $8 \frac{5}{8}$  deniers, malgré la gratification

ification de  $36 \frac{1}{4}$  deniers par six livres de tabac manufacturé, reçue lors de l'exportation, six livres de tabac exporté par l'Anglois lui reviennent à  $23 \frac{1}{2}$  den. sterling, tandis que six liv. exportées & manufacturées par l'Etranger, ne lui coûtent que  $17 \frac{1}{2}$  den. ce sont 35 pour cent de différence, qui lui méritent bien sans doute quelque préférence sur nous dans les marchés étrangers, sans compter l'avantage qu'il a de n'employer que 100 livres quand nous en employons 345, pour la même quantité de marchandises.

Droits perçus dans quelques-unes de nos Isles, sur l'exportation de leurs productions; destinés pour l'amélioration des Colonies, mais employés ici à d'autres usages.

Droits sur l'exportation des

386 *Avantages & Desavantages*  
charbons de terre, des sels, chandelle, &c. & sur l'importation des baleines de nos pêcheries.

Des droits d'Excise, additionnels & superadditionnels, sur la fabrication & consommation intérieure des marchandises & denrées les plus nécessaires à la vie, ou qui sont la matière la plus naturelle de notre Commerce : droits qui par la multiplicité de leurs objets ont multiplié les Régisseurs, Commissaires préposés, &c. toutes places à la dévotion de la Cour ; droits funestes dans leur exercice à la liberté des Particuliers & à la liberté de la Nation, par l'influence que les Exacteurs des droits ont sur les volontés & les voix des Consommateurs dans le tems des Elections, par leurs menaces, leurs rigueurs, ou leur indulgence.

Droit sur le Malt, dont le pro-

duit a été trouvé si grand, d'une perception si aisée, si peu sujette à la fraude & si peu coûteuse, qu'il a été continué exactement d'année en année depuis soixante ans : taxe que le pauvre paye en entier sur le prix de la bière qu'il achète, ( outre les droits sur la vente en détail, ) tandis que le Riche en paye à peine la moitié, étant admis à composer pour le droit du malt qu'il fait chez lui, à cinq schelins par tête de son domestique.

Droits sur le savon & la chandelle, sur le houblon, sur les papiers, cartes, &c. sur les cuirs tannés en Angleterre à plus de trente pour cent de leur valeur.

Droits sur les Sels, si immédiatement opposés à l'avancement de nos pêcheries, & dont on a tant tardé à les affranchir :

388 *Avantages & Desavantages*  
taxe en même tems la plus coûteuse dans sa perception, puisqu'elle ne porte pas à l'Echiquier la moitié de la somme perçue.

Droits sur le Thé, restitués à l'exportation, mais si exorbitans, qu'avant leur réduction toute récente, il en entroit autant en contrebande que sur déclaration. Abus, moindre sans doute, mais toujours très-grand, sur les vins & eaux-de-vie, sur-tout de France, causé par l'excès des droits de Douane : Commerce frauduleux, dont le desavantage est double pour l'Angleterre, puisqu'il se fait en échange de nos laines ou de nos guinées, dont il remplit les Ports de France & de Hollande les plus voisins de nos côtes.

Je remarquerai en passant, que les Taxes sur les consommations

*de la Grande Bretagne, &c.* 389  
en général ont été préférées aux  
autres, par bien des raisons, dont  
quelques-unes vraies, quelques-  
unes spécieuses, ( sans parler des  
motifs particuliers d'intérêt qui  
ont pu séduire les Législateurs  
même en leur faveur ; ) comme  
par exemple ,

Parce que ces taxes sont les  
plus générales, c'est-à-dire, cel-  
les dont il est moins possible de  
s'exempter, sur-tout, plus leur  
objet est d'une consommation  
nécessaire.

Parce que le droit semble d'un  
poids médiocre & d'un produit  
presque infini en même tems,  
par l'infinie subdivision des petites  
sommes dont il est composé.

Parce que c'est une imposition  
non arbitraire ni violente, qui  
semble être payée librement, puis-  
que chacun peut fixer à son gré  
les bornes de sa consommation.

390 *Avantages & Desavantages*

Enfin, parce que l'Etranger nous paye une grande portion de ces droits ajoûtés au prix des marchandises qu'il achète de nous.

Mais pour ne rien dissimuler sur la nature & les effets de ces Taxes, & pour faire sentir le danger d'en abuser, il convient de dire en même tems :

1°. Qu'elles ont le défaut d'être inégales & injustes, en ce que pour la portion des choses absolument nécessaires à la vie, le pauvre & le riche payent la même somme ; enforte que comme la population est partagée en deux parts à peu près égales, dont l'une n'a que son industrie pour vivre, l'autre possède les richesses, jouit & paye le travail de celle-ci, ces deux moitiés si différentes pour la force, partagent néanmoins également le poids de ces taxes, sur tous

les objets dont la consommation n'admet que peu ou point d'abus ou de luxe. La contribution est légère pour le célibataire aisé & oisif; elle est excessive pour le Citoyen utile, dont la famille est nombreuse & la fortune médiocre.

2°. Si le produit si considérable de ces taxes n'étoit pas beaucoup réduit par la dépense de la Régie & de la perception, pourquoi les avoir multipliées ou répétées, comme on a fait tant de fois sur les mêmes objets, jusqu'à ce qu'enfin la diminution de consommation ait averti de rendre le droit plus léger?

3°. Nous nous sommes trop flatés, si nous avons cru qu'en augmentant les taxes sur la consommation, nous amenerions nos Manufacturiers à la sobriété Françoisé qui vit, ou plutôt meurt de

392 *Avantages & Desavantages*  
faim, avec des racines, des châ-  
taignes, du pain & de l'eau; ou  
à la mesquinerie Hollandoise qui  
se contente de poisson sec & de  
laitage. Lorsque nos ouvriers ne  
peuvent plus hauffer le prix de  
la main-d'œuvre à leur gré, il  
leur reste encore deux grandes  
ressources contre le travail, la  
charité des Paroisses, & le vol.

4°. Les taxes de consom-  
mation renchérisant nécessairement  
le prix des marchandises, si elles  
vont toujours en augmentant, en  
même proportion doit diminuer  
la part que l'Etranger est supposé  
en payer, par la diminution na-  
turelle de la quantité de nos  
marchandises consommées au-  
dehors.

Nous avons deux preuves du  
renchérissement excessif de nos  
Manufactures & productions:

L'une, dans l'excès du prix

des sucres de nos Isles sur le prix des autres Nations, qualité pour qualité, causé par l'excès du prix des denrées qu'elles tirent d'Angleterre, sur le prix de celles que la France & les autres Nations envoient à leurs Colonies: telle est du moins la raison très-vraisemblable que donnent la Jamaïque & nos Isles sous le vent, du prix excessif de leurs sucres, vérifiés depuis la guerre plus chers à Londres, de 40 jusqu'à 70 pour cent, que ceux des Isles Françaises à Bordeaux, qualité pour qualité: ç'a été en même tems le motif honnête de leur demande au Parlement, à ce qu'il leur fût permis de tirer certaines denrées nécessaires, de France & autres lieux où ils peuvent les avoir à meilleur marché: invitation assez publique ce me semble aux Etrangers, de les y introduire en contrebande.

394 *Avantages & Desavantages*

L'autre preuve c'est la *Bounty* ou gratification, que nous avons pris le parti d'accorder sur l'exportation de quelques articles de notre Commerce, pour mettre nos Marchands en état de soutenir la concurrence avec les autres Nations dans les marchés étrangers : remède sans doute très-sage, & qu'il faudra étendre aux autres branches de notre Commerce, à mesure que l'Industrie de la France, & le succès des nouvelles Manufactures que la Suisse, l'Allemagne & le Nord font éclore chaque jour, nous y contraindront : cependant si on analyse cette opération, à supposer même que la gratification restitue une somme égale aux droits perçus par la taxe de consommation, on trouve des droits perçus & restitués sans aucun avantage, & les frais de percep-

*de la Grande Bretagne, &c.* 395  
tion & de restitution en pure  
perte.

Mais on ne sera pas persuadé  
que la gratification suffise à ré-  
parer les torts que font au Com-  
merce les taxes sur les consom-  
mations , si l'on s'en rapporte  
au sentiment du Chevalier M.  
Deker , Auteur judicieux &  
d'une impartialité reconnue ; il  
prouve par un calcul exact &  
modéré auquel Loke & Dave-  
nant l'ont conduit , que les taxes  
sur les consommations & ma-  
tières premières , sont plus que  
doublées sur la marchandise , par  
l'accroissement que prennent les  
taxes mêmes à être payées &  
repayées par toutes les mains  
dans lesquelles la marchandise  
passe avant d'arriver au Consom-  
mateur , & par les accroissemens  
que cette somme accrue ajoute  
au prix des matières premières,

R vj

396 *Avantages & Desavantages*  
au prix de la main-d'œuvre, à  
la dépense des Ouvriers & des  
Marchands sur leur propre con-  
sommation, enfin au profit du  
Marchand qui se prend sur le  
prix de la marchandise, lequel  
comprend tous ces accroisse-  
mens, &c. (a) Ajoûtant en-

---

(a) Il prend pour exemple la taxe des  
cuirs, par le moyen de laquelle, il trouve  
que le prix des fouliers est chargé de  
douze accroissemens que le cuir a payés,  
en passant successivement des mains du  
Marchand de bœuf, par celle du Bou-  
cher, du Tanneur & de ses Ouvriers, du  
Coupeur de cuirs, du Cordonnier & de ses  
Ouvriers: sçavoir, sept accroissemens à rai-  
son des fouliers renchéris, dont chacun  
d'eux use, dépense que chacun reprend sur  
le cuir; l'accroissement de la taxe même,  
& quatre accroissemens à raison du profit  
que les Boucher, Tanneur, Coupeur &  
Cordonnier, prennent chacun sur le prix  
du cuir ainsi enflé.

Pareille taxe opérera le même effet sur la  
fabrication de la chandelle, de la bière &  
du savon.

*de la Grande Bretagne, &c. 397*  
suite à la somme des taxes de  
Douane & d'Excise ainsi dou-  
blée, la somme des autres ta-  
xes des Terres, des Pauvres, &c.  
il trouve que la somme totale de  
ces taxes est à 31 pour cent de la  
dépende annuelle de toute la po-

---

Mais ces Marchands de bœufs, Tan-  
neur, Cordonnier, &c. usent de chandelle,  
de bière, de savon & autres denrées né-  
cessaires; c'est donc encore pour chacun de  
ces articles douze accroissemens sur le prix  
des fouliers.

Maintenant, tous ceux qui contribuent  
à la fabrication & au commerce des draps  
depuis le Berger jusqu'au Marchand en gros,  
usent des fouliers; chacun d'eux chargera  
de l'augmentation de leur prix, & la laine  
& toutes les façons sans nombre qu'elle  
doit recevoir avant de devenir drap. Ainsi  
les accroissemens de la taxe sur les cuirs,  
& de toute autre taxe sur les consumma-  
tions nécessaires se répéteront à l'infini,  
jusqu'à ce qu'enfin toutes ces sommes soient  
payées en une par le dernier Consommateur:  
on n'aura pas de peine à croire qu'avant

398 *Avantages & Desavantages*  
pulation de l'Angleterre, qu'il esti-  
me à huit millions d'hommes à  
huit livres sterl. ( 184 liv. tourn. )  
par tête , depuis la dernière  
guerre. Je demande après cela ,  
quelle est la Nation avec laquelle  
nous puissions entrer en concur-  
rence dans le Commerce à ter-  
mes égaux ; & qu'est-ce que sont  
deux pour cent d'avantage que  
nous avons sur quelques-uns de  
nos Rivaux , sur l'intérêt de l'ar-  
gent , pour rétablir le niveau  
entr'eux & nous ?

En reprenant l'énumération  
des taxes interrompue, on trouve

---

de parvenir jusqu'à lui , la taxe soit plus  
que doublée , sur tout , si l'on remarque  
que la taxe est accrue par chacun de ceux  
qui la payent & la reprennent sur la mar-  
chandise , au moins de l'intérêt de l'avance  
qu'il en fait , à compter dès le premier qui  
paye le droit nud.

*de la Grande Bretagne, &c. 399*

Des taxes sur les Apprentifs , les Colporteurs à pied & à cheval , & sur les Mariages , les Naissances & Enterremens , sur les Coches publics , & Carosses de place ( les Carosses des Particuliers exempts , ) c'est-à-dire , des taxes contre l'industrie & la population , sur les besoins des Pauvres , & non sur le luxe des Riches :

Droits de Timbre qui ne comprennent pas moins de trois cens objets différens qui y sont soumis , & qui contribuent à vendre bien cher la Justice aux Sujets :

Taxes sur les Lettres & Paquets de la Poste , devenues assez fortes , pour que le Commerce ait droit de se plaindre de n'y être pas ménagé :

Taxe sur les fenêtres , afin que des choses nécessaires à la vie ,

400 *Avantages & Desavantages*

l'air même, ne fût pas exempt d'être taxé & afin que le Pauvre payât le jour nécessaire à son travail, comme le Riche, la lumière qui éclaire son oisiveté :

Taxes sur les terres, taxes sur les héritages, maisons, biens personnels, Offices; retenues, sur les pensions, gages, salaires donnés par le Roi, &c.

Cette Taxe des terres, la plus sage sans doute, & la moins coûteuse de toutes dans sa perception, puisque ses frais ne montent qu'à six deniers & demi sterling par livre, a deux grands défauts; l'un, la lenteur de son recouvrement qui est de près de deux ans; l'autre, son inégalité qui dure depuis son institution: la déclaration première encore subsistante, & l'estimation du revenu des terres ayant été faite alors si inéga-

*de la Grande-Bretagne, &c.* 401  
lement, que quoique la taxe  
soit la même pour toutes les Pro-  
vinces, les unes payent quatre  
sols & peut-être plus, tandis que  
les autres n'en payent que trois  
ou deux; enforte qu'on ne doute  
point, qu'au moyen d'un dénom-  
brement & estimation plus exacts  
& plus vrais, le sol pour livre es-  
timé cinq cens mille livres sterl.  
n'eût rapporté près d'un million.  
Une pareille ressource sur une  
taxe toujours continuée d'année  
en année, eût sans doute bien  
avancé le grand ouvrage du rem-  
boursement de nos dettes; mais  
les Propriétaires des terres dans  
tous les tems n'ont eu d'autres  
soins, que de faire baisser la taxe  
des terres de 4 sols à 3, & jus-  
qu'à 2 en tems de paix, inspi-  
rés par la volonté & le pouvoir  
qu'ont toujours les Riches, de  
rejeter le fardeau sur les Pauvres,

402 *Avantages & Desavantages*

& sans s'appercevoir que le poids des taxes qu'ils perpétuoient par cette économie, retomberoit à la fin sur les terres par la diminution de la consommation intérieure & extérieure.

La considération des différentes taxes qui font les revenus de l'Etat & des inconvéniens de chacune, conduit naturellement un Citoyen au desir de trouver les moyens de taxer tous les biens qui doivent & peuvent contribuer, d'une manière juste, simple & égale, c'est - à - dire, de taxer chaque Sujet à proportion de l'avantage qu'il retire de la Société ; enforte que pour celui qui n'a point de propriété, loin de lui ôter l'espérance d'en acquérir, l'influence des taxes ne soit qu'un aiguillon léger à son industrie, & qu'elle tombe non arbitrairement

*de la Grande Bretagne. &c.* 403  
sur ceux qui ont quelque propriété, en proportion des biens réels & personnels dont ils jouissent.

Une taxe libre portant uniquement sur les divers objets de luxe & de consommation, ceux d'absolue nécessité exceptés, semble la plus propre à remplir ces intentions ; c'est ce que l'Auteur ci-dessus cité paroît avoir exécuté heureusement dans un tableau de divers exemples de luxe, comme l'usage des carrosses, chaises, chevaux ; de vaisselle d'argent, bijoux, diamans ; du vin dans sa cave, eau-de-vie, du thé, café, chocolat chez soi ou en maison publique, &c. Il prend chacun de ces articles pour le signe d'un bien de tel revenu, sur lequel il asséoit une taxe de trois deniers sterling pour livre, double

404 *Avantages & Desavantages*  
sur les Célibataires , dans les ménages simple sur le chef de famille , d'un quart sur les femmes , d'un huitième pour chaque enfant non majeur , &c. taxe qui se percevrait sur chacun des articles de luxe , pour lesquels tout Citoyen prendroit de l'Etat des licences chaque année. Il démontre cette taxe , la plus libre , la moins aisée à frauder , ayant pour objet un luxe public que chacun a intérêt de déceler ; la plus facile & la moins coûteuse dans sa perception ; prompt dans son recouvrement , en accordant une remise pour prompt paiement dans les 2 , 6 , ou 9 mois , d'un profit certain pour les Propriétaires des biens réels & personnels , pour les Marchands & pour ceux qui n'ont point de propriété , si on la substitue aux autres taxes

*de la Grande Bretagne, &c.* 405  
actuelles. (a) Ce projet est le  
moyen qu'il propose, pour parve-  
nir à des réformes intéressantes ;

---

(a) Les matières premières , les consom-  
mations nécessaires , la main-d'œuvre étant  
déchargées des droits & des conséquences  
qui les portent au double, cette diminu-  
tion augmentera le Commerce, les revenus  
& l'aisance de chacun ; ainsi chacun aura  
des moyens pour le luxe ; mais la taxe  
qu'il portera sera si équitable , qu'elle sera  
plus forte , plus ce luxe s'éloignera de la  
consommation nécessaire : elle sera libre  
ainsi que le luxe ; le luxe sera modéré dans  
le Commerce & les autres professions utiles ,  
par les grands avantages que trouveront  
dans leur modération , les hommes sages  
& sobres , sur ceux qui ne le seroient pas.

Les droits actuels se répètent & s'accrois-  
sent en proportion de la nécessité des objets  
de consommation qui y sont soumis ; le  
Consommateur paye 200 , lorsque l'Etat ne  
reçoit que 100 ; la taxe sur le luxe sera  
d'autant plus éloignée de cet inconvénient ,  
que ses objets seront plus éloignés de la  
consommation nécessaire & générale.

Les frais de perception de droits d'Ex-  
cise & de Douane sont au moins de 10  
pour cent ; ils ne seront pour la taxe pro-  
posée que de trois deniers pour livre ou  
 $\frac{1}{19}$  pour cent.

406 *Avantages & Desavantages*

mais si les changemens qu'il projette paroissent d'une grande entreprise, personne néanmoins ne lui a refusé cette justice, que son projet ne soit le plus desirable & le meilleur à substituer au système des droits de Douane, d'Excise & autres, & le plus capable de suffire aux besoins ordinaires, & de se prêter aux besoins extraordinaires.

Cependant, soit qu'on adopte ou non ce système, un sol pour livre seulement de plus de la taxe des terres actuelle, ou plutôt les deux sols pour livre (comme à présent) mais sur nouveaux dénombrement & estimation exacts & vrais, appliqués fidèlement chaque année avec le fonds d'amortissement au remboursement de nos dettes, suffiroient pour opérer en moins de vingt années la libération de la Nation,

*de la Grande Bretagne, &c.* 407  
& l'extinction de plus de quatre millions sterling de taxes annuelles ou intérêts : mais il n'est pas permis aux Citoyens d'espérer pour leur Patrie tout le bien qu'ils imaginent & voient possible ; les Propriétaires des dettes ont acquis un trop grand crédit ; les Propriétaires des terres resteront aveugles sur leurs vrais intérêts ; enfin le Ministère continuera de suivre ses voies ordinaires ; la séduction & la corruption sont devenues pour lui les ressorts du gouvernement ; les taxes multipliées sous tant de formes produisent des places utiles sans nombre à donner, & multiplient son influence dans les élections ; il ne renoncera point au plus ferme appui de l'empire qu'il a usurpé sur la Nation & sur le Roi même à qui il laisse peu de disposition, sous le spécieux prétexte de ménager son intérêt.

## 408 *Avantages & Desavantages*

Lors donc que tant d'intérêts réunis s'opposent au bien public, quel espoir peut nous présenter l'avenir, si ce n'est d'inutiles regrets sur le renversement déplorable de la Constitution la plus sage, la plus noble, la plus capable de rendre heureux des hommes qui veulent être libres, & la plus digne d'un Roi content & glorieux de commander à des hommes libres & qui méritent de l'être ?



*ESSAI*

---



---

# ESSAI

SUR LA POLICE GENERALE

DES GRAINS.

---

*.... Segotes, alimenta que debita dirves  
 Poscebatur humus .... Ovid. Met. L. I.*

---

**L**ES Fruits de la Terre sont les richesses les plus réelles des Nations. Tout ce que l'Art sçait ajouter à la Nature, ne produit que des richesses de convention, sujettes à la vicissitude des tems & aux caprices des usages. L'Agriculture seule ne peut éprouver ces révolutions; c'est toujours de la culture des Terres, c'est de cette source féconde que coulent tous les biens dont nous jouissons, & elle peut s'altérer sans causer

S

des dérangemens dans toutes les parties du Gouvernement.

Depuis que les Arts & les Sciences ont élevé la France au degré de splendeur où elle est parvenue, depuis qu'un commerce plus étendu a répandu chez nous une aisance que nous ne connoissons point, il paroît que nous nous sommes plus appliqués aux productions de l'Art, qu'à celles de la Nature : cette richesse primitive abandonnée aux mains les plus viles, semble n'intéresser l'Etat que dans les tems difficiles. L'abondance ramène bientôt la sécurité : nous remedions aux besoins pressans; nous songeons rarement à les prévenir.

Si la France est aussi abondante qu'il y a lieu de le croire, si ses terres fécondes produisent plus de fruits que n'en demande la subsistance de ses Habitans; pourquoi

fo  
ne  
ne  
ci  
pa  
qu  
foi  
fer  
fet  
de  
na  
po  
co  
da  
de  
lic  
de  
né  
réf  
qu  
Ré  
do  
me

sommes-nous quelquefois dans la nécessité d'aller chercher chez nos voisins cette denrée si précieuse & si nécessaire ? N'y a-t-il pas lieu d'être surpris que les Etats qui produisent le moins de grains, soient ceux qui nous en fournissent le plus ? Dans les tems de disette, la Hollande peu fertile sert de grenier à la France septentrionale ; la Barbarie, cet Etat si mal policé, vient au secours de nos contrées méridionales : cependant dans ces pays il n'y a point de Loix particulières pour la Police des grains ; & la France en a de permanentes & de momentanées, suivant les occurrences. Cette réflexion seule peut faire penser qu'il y a quelques vices dans les Réglemens sur lesquels nous fondons l'administration & le commerce de nos grains.

En vain nos Loix seront-elles

dictées par la prudence, & consacrées par l'usage ; si nous sommes plus exposés aux inconvéniens de la disette que des Etats moins fertiles, on ne sçauroit s'empêcher de croire que ces Loix si sages en apparence, sont cependant défectueuses, & qu'elles ne favorisent point assez, ou la culture des terres, ou le commerce des grains. Avant d'en examiner les dispositions, il est à propos de remonter à leur origine.

On trouve peu de Réglemens en France sur la Police des grains avant le seizième siècle ; il y avoit eu des disettes, & le Gouvernement ne s'étoit point encore empressé d'y remédier. Peut-être que le tumulte des Armes n'avoit pas permis au Ministère de porter ses vues sur cet objet : peut-être avoit-on pensé que le libre commerce des grains suffit pour entretenir

l'abondance. Une disette survenue en 1565, & qui dura quelques années, réveilla l'attention du Conseil. Le Chancelier de l'Hôpital, qui en étoit le Chef, fit faire un Règlement général le 4 Février 1567.

Il y a apparence que le zèle des Magistrats, guidé par les seules lumières de la Jurisprudence, alla chercher dans le Droit Romain ce qui s'étoit pratiqué pour prévenir les inconvéniens de la disette : on trouva dans le Digeste les précautions que la République & les Empereurs prenoient pour l'approvisionnement des greniers publics, les règles établies pour le transport des grains, les défenses d'en faire des amas, les peines infligées aux Monopoleurs, & enfin toutes les entraves que l'on donnoit au commerce des particuliers. De là l'esprit des Loix

Romaines passa dans l'Ordonnance de Charles IX, & s'est perpétué dans tous les Réglemens qui l'ont suivi.

Mais ces Loix si nécessaires chez les Romains, sont-elles applicables à notre position actuelle ? A Rome tout se decidoit par les largesses de bled & de pain que l'on faisoit au peuple. L'élection d'un Magistrat, l'élévation à l'Empire, dépendoient de ces libéralités mal entendues, sources de troubles & de divisions. Pour se concilier la bienveillance des Citoyens ; pour contenir un Peuple oisif & tumultueux, il importoit à l'Etat, que tout le Commerce des grains fût entre les mains de la République, ou des Empereurs. De-là vinrent ces précautions si multipliées pour en assurer la manutention à ceux à qui l'on confioit le soin de l'approvision-

nement des greniers publics, c'est à ces circonstances que l'on doit imputer la sévérité des Loix Romaines contre ceux qui vouloient se mêler de ce négoce; & toutes les bornes étroites, dans lesquelles on le renfermoit. En France, au contraire, où l'on n'a point de greniers publics, où ce trafic se fait par les seuls particuliers; les Loix, loin de les gêner, doivent leur accorder toute sorte de protection.

Il est rare que l'on songe à se précautionner contre les besoins, quand on se trouve dans l'abondance; & en effet toutes nos Ordonnances concernant les grains, n'ont été rendues que dans des tems de calamité. Il n'est point étonnant que dans des circonstances critiques la nécessité ne permette pas d'examiner les moyens les plus efficaces pour se

délivrer de la misère, ou pour la prévenir; & l'on se persuade aisément que les précautions les plus sages, sont celles que présentent l'Histoire & la Jurisprudence. Les murmures des Peuples prévalent alors sur les réflexions les plus sensées; la pitié se prête à leurs discours; elle a même de tout tems adopté leurs préjugés. On en trouve une preuve authentique dans un Capitulaire de Charlemagne.

Il survint une disette subite en 795, après deux années d'une récolte abondante. On ne put imaginer ce qu'étoient devenus les grains; l'on se persuada que les esprits malins les avoient dévorés, & que l'on avoit entendu dans les airs les voix affreuses de leurs menaces. Charlemagne consulta sur ce triste événement les Prélats assemblés à Francfort;

& pour appaiser la colère du Ciel, il fut ordonné que les Dixmes seroient payées exactement. Les termes de ce Capitulaire sont trop singuliers pour n'être point rapportés. *Et omnis Homo ex sua proprietate legitimam decimam (a) ad Ecclesiam conferat. Experimento enim didicimus, in anno quo illa valida fames inrepsit, ebullire vacuas annonas à dæmonibus devoratas, & voces exprobrationis auditas.* Depuis que l'idée des Démons s'est évanouie, on a cru trouver des causes de disette plus vraisemblables dans les manoeuvres des Usuriers & des Monopoleurs; autre espèce de Monstres plus redoutables; mais dont nous n'aurons rien à craindre, si nous sçavons mettre à profit leur vigilance & leur cupidité.

---

(a) *Capituli Regum, Tom. I. p. 263. Editi. Baluzo.*

L'on a de tout tems investivé contre ceux qui font des amas de bleds ; nos Réglemens même leur imputent la chéreté des grains, plutôt qu'à l'intempérie des saisons. C'est le préambule des trois Ordonnances générales faites en France, pour la Police des grains. La première dont nous avons déjà parlé, du 4 Février 1567, sous Charles IX; l'autre sous le règne de Henri III, du 27 Novembre 1577, & la Déclaration de Louis XIV, du 31 Août 1699. Ecoutons cette dernière, elle n'est que la répétition des deux précédentes. " Les soins que nous  
„ avons pris pour faire fournir  
„ les bleds à nos Peuples dans  
„ quelques Provinces où ils en  
„ manquoient, nous ont fait con-  
„ noître que ce qui avoit le plus  
„ contribué à augmenter leurs  
„ besoins, n'avoit pas tant été la

„ disette des Récoltes , que l'a-  
„ vidité de certains Particuliers ,  
„ qui bien qu'ils ne fussent pas  
„ Marchands de Bled par leur  
„ profession , se sont néanmoins  
„ ingérés à en faire le commer-  
„ ce. L'unique but de ces sortes  
„ de gens étant de profiter de la  
„ nécessité publique , ils ont tous  
„ concouru par un intérêt com-  
„ mun à faire des amas cachés ,  
„ qui en produisant la rareté &  
„ la chéreté des grains , leur ont  
„ donné lieu de les revendre à  
„ beaucoup plus haut prix qu'ils  
„ ne les avoient achetés. Et après  
„ avoir fait examiner dans notre  
„ Conseil les moyens les plus pro-  
„ pres à faire cesser ce désordre ,  
„ nous avons cru qu'il n'y en avoit  
„ point de meilleur que de suivre  
„ la voie que nos Prédécesseurs  
„ nous ont tracée par leurs Or-  
„ donnances , &c.

Comme cette Déclaration n'est qu'un abrégé des anciennes Ordonnances, & que les motifs & les dispositions sont les mêmes, à la réserve cependant du commerce intérieur recommandé par les anciennes Ordonnances, & interdit par celle-ci; il suffira de l'extraire pour faire connoître sur quels principes la Police des grains se trouve actuellement établie dans le Royaume. Cette Déclaration contient onze Articles.

Le premier, le second & le troisième font défenses à toutes personnes d'entreprendre le trafic & marchandise de grains, qu'après en avoir demandé & obtenu la permission des Officiers des Justices Royales, dans l'étendue desquelles ils résident, avoir prêté serment devant eux, & en avoir fait enregistrer les Actes aux Greffes desdites Justi-

ces, avec leurs noms, surnoms & demeures; comme aussi aux Greffes des Jurisdictions de Police des lieux de leur résidence, à peine de confiscation & amende.

Le quatrième article veut, que les trois premiers soient exécutés, sans préjudice des déclarations que les Marchands de grains de Paris sont obligés de faire à l'Hôtel de Ville, ni aux Réglemens particuliers des autres Villes du Royaume.

Par le cinquième, il est défendu à tous les Laboureurs, Gentilshommes, Officiers de Justice & de Villes, à tous Receveurs, Fermiers, Commis, Caissiers, & autres Intéressés dans le maniment des Finances de Sa Majesté, ou chargés du recouvrement de ses deniers, de s'immiscer directement ni indirecte-

422      *Police générale*  
ment à faire le trafic de mar-  
chandise de Bled, sous prétexte  
de société ou autrement, à peine  
d'amende, & même de punition  
corporelle.

Le sixième règle les droits des  
Juges & Greffiers pour la presta-  
tion de serment à 30 sols pour  
les Juges, & à 20 sols pour les  
Greffiers.

Le septième exempte de Per-  
missions & enregistremens, ceux  
qui voudront faire venir des grains  
des Pays étrangers, & ceux qui  
voudroient en faire sortir en tems  
d'abondance, *en vertu des permis-  
sions générales & particulières qui  
seront accordées.*

Le huitième défend toute so-  
ciété entre Marchands de grains;  
elles sont permises néanmoins,  
par le neuvième article, à la  
charge d'en passer les actes par  
écrit, & de les faire enregistrer  
aux Greffes.

Le dixième défend aux Marchands & autres d'enarrher, ni acheter des bleds en verd, sur pied, & avant la récolte, à peine de 3000 livres d'amende & même de punition corporelle.

Le onzième enfin, déclare nuls tous marchés & enarrhemens de grains précédemment faits.

La Déclaration du 9 Avril 1723 ajoute de nouvelles précautions à la précédente, & annonce les mêmes défiances contre la conduite des Marchands. " Le  
„ Roi étant informé, dit-elle,  
„ que la plûpart des grains, au  
„ lieu d'être portés aux halles &  
„ marchés, étoient vendus dans  
„ les greniers & magasins des par-  
„ ticuliers; ce qui donnant oc-  
„ casion aux monopoles, causoit  
„ souvent la disette de cette mar-  
„ chandise, au milieu même des  
„ récoltés les plus abondantes: Sa

„ Majesté pour remédier à cet  
„ abus , a ordonné que les bleds ,  
„ farines & grains ne pourroient  
„ être vendus , achetés , ni me-  
„ surés ailleurs que dans les halles  
„ & marchés , ou sur les ports ,  
„ &c. ” Cette défense que l'on  
n'avoit point jugé à propos d'in-  
fé rer dans la Déclaration de Louis  
XIV , est prise de l'Ordonnance  
de Henri III , du 27 Novembre  
1577.

On ne peut plus douter après  
la lecture de ces Réglemens qu'il  
ne ré gne en France une préven-  
tion générale contre ceux qui se  
mêlent de la marchandise de  
grains. La voix des Loix s'élève  
contre eux avec celle du Peuple ;  
on est fermement persuadé qu'on  
ne peut prendre contre eux trop  
de précautions , & la crainte du  
monopole a enfanté ces Ordon-  
nances rigoureuses qui n'annon-

cent que des formalités, des restrictions & des peines. Cette crainte est-elle fondée ? & n'est-ce pas plutôt de la contrainte & des entraves que nous donnons à ce commerce, que naissent les défordres qui nous alarment avec raison ?

Il n'y a qu'un moyen de se préserver de la disette, c'est de conserver dans le Royaume assez de grains, pour n'en point manquer dans la stérilité. C'est sur ce fondement que l'on a proposé plusieurs fois d'avoir des magasins publics. Mais l'immensité de la dépense pour la construction des bâtimens, l'achat des grains, & leur entretien, ont de quoi rebuter le Ministre le mieux intentionné. Plus il sera éclairé, plus il envisagera de difficultés dans l'exécution, & de risques dans la manutention. Il n'y a que ceux

qui ont un intérêt personnel à la conservation des grains, qui puissent les bien gouverner. Il faut donc les encourager, loin de leur inspirer de la crainte; il faut les protéger; il faut peut-être les récompenser. La garde des grains est difficile & dispendieuse, & il en coûteroit plus à l'Etat d'avoir des magasins publics, que d'accorder quelques privilèges à ceux qui voudroient en établir.

Mais si la liberté seule du commerce suffit à nos voisins pour les préserver des inconvéniens de la disette, pourquoi n'auroit-elle pas les mêmes effets en France? Sommes-nous plus avares, plus usuriers qu'eux? Non, nous avons un préjugé de plus, une Police différente, & des Réglemens que nous aurions honte d'adopter pour tout autre Commerce, que pour celui des grains.

Tout le monde est convaincu que la liberté est l'ame & le soutien du Commerce; & que la concurrence est le seul moyen d'établir le prix de la marchandise au taux le plus avantageux pour le Public. En conséquence de ces principes, si les Réglemens exigent quelques formalités des Marchands de toute espèce, c'est moins pour l'utilité du Commerce, que pour satisfaire aux charges des Communautés. Mais l'Etat n'entreprend point de régler le trafic particulier; il ne donne d'exclusion à personne; il ne défend point à un Négociant ce qu'il permet à un autre; il ne limite point le tems des achats ni des ventes; il n'empêche pas le transport des marchandises de Ville à Ville, ni de Province à Province; il ne le permet pas exclusivement à quelques Particuliers. C'est cette

liberté qui apporte l'abondance ; & c'est l'émulation & la concurrence qui maintiennent le prix de toutes choses dans un juste équilibre.

Personne ne taxe les Marchands d'avarice, d'usure & de gains illicites. On sçait qu'ils doivent gagner, & qu'ils ne peuvent se conduire que par des motifs d'intérêt. Pourquoi pensons-nous différemment du commerce des grains ? pourquoi suivons-nous d'autres principes ? Toutes nos précautions nous font tomber dans deux écueils également dangereux, l'avilissement du prix des grains, & leur trop grande cherté.

Si le commerce des bleds étoit toujours libre : s'il étoit permis à tout le monde d'en acheter sans aucune formalité : s'il ne falloit pas de permission particulière

pour les faire passer d'une Province à l'autre: si l'on pouvoit même les exporter dans les tems d'une abondance superflue, sans attendre l'autorité du Ministère: s'il n'y avoit jamais de défenses d'en faire que sortir lorsqu'ils monteroient à un certain prix; il n'est pas douteux qu'il se formeroit dans le Royaume des magasins qui ne coûteroient rien à l'Etat. On s'adonneroit à ce négoce sans crainte & sans méfiance, parce que la Loi le protégeroit. Ces Marchands veilleroient exactement à la conservation des grains, qui sont souvent gâtés ou dissipés chez le Cultivateur. Ils suivroient la pratique ordinaire du commerce, d'acheter quand la marchandise est à bas prix; & de vendre quand elle leur présente des profits. Plus ces Marchands se multiplieroient, plus.

le Laboureur trouveroit de ressources dans l'abondance, & le Peuple dans la disette. Ils feroient des avances à ceux qui ne seroient point en état de fournir aux frais de la culture: ils profiteroient de la richesse de nos moissons, en les faisant passer à propos chez l'Etranger; & ils scauroient dans les tems de calamité faire entrer des bleds dans le Royaume au prix le moins onéreux, parce qu'ils seroient au fait de ce commerce. La rigueur de la Loi nous prive de tous ces avantages: nous n'avons ni Marchands ni magasins. Ce sont les Etrangers qui achètent nos grains quand ils sont à vil prix; ce sont les Etrangers qui nous les revendent quand ils sont chers. D'où provient ce désordre si préjudiciable à l'Etat? De la crainte du monopole, & sur-tout des permissions générales

ou particulières accordées pour la sortie hors du Royaume, ou pour le transport d'une Province à l'autre.

Nous craignons que nos Sujets ne s'enrichissent par le commerce des grains; nous regardons ces profits comme illicites, & nous n'appréhendons pas de payer à l'Etranger les frais de garde, de transport, & l'intérêt usuraire de ses avances. C'est ce qui nous est arrivé dans tous les tems de disette: c'est ce que nous éviterions si loin de restreindre le commerce des grains à telles ou telles personnes, nous le permettions à tout le monde indistinctement, Laboureurs, Gentilshommes, Financiers ou autres. Il importe au bien public d'avoir des Marchands riches en état de faire des magasins, de répandre l'argent chez les Cultivateurs, & de soutenir les frais de garde.

La liberté générale fera naître des Marchands de toute espèce, excitera l'émulation & la concurrence, ranimera l'espérance du Laboureur qui sera toujours certain de trouver un débouché dans les tems où sa richesse même lui devient à charge. On ne peut trop insister sur ce point; la trop grande abondance est nuisible, elle est le précurseur ordinaire de la disette.

Quand même l'Histoire ne nous apprendroit point que les plus grandes chertés ne sont venues qu'après les années les plus abondantes, (& nous en avons des preuves toutes récentes (a) : ) la réflexion seule nous en feroit sentir la raison. Nous n'avons guères de magasins, & peu de Marchands

---

(a) En 1744.

de grains en France. Le Cultivateur est presque le seul qui les conserve : peu d'entre eux sont en état de les garder long-tems.

Si ce Laboureur ne peut les vendre à un prix qui le dédommage des frais de la culture, il les prodigue aux engrais : il les laisse gâter, parce qu'il ne peut faire la dépense de leur entretien ; il se dégoûte d'un travail pénible qui le ruine ; il cesse de cultiver, ou il cultive mal ; il ne donne ses soins qu'aux meilleures terres, & laisse les autres en friche. Ce sont les suites ordinaires du bas prix des grains & de l'abondance. Nous n'éprouverions point ces inconvéniens, si le commerce des grains étoit animé, soutenu, protégé par la Loi, comme il l'est chez nos voisins, & si nous favorisions l'établissement des magasins.

434 *Police générale*

C'est un préjugé de la Nation, on ne peut trop le répéter; c'est une terreur panique que le monopole. Où sont ceux qui achètent des grains pour les cacher? Cela est-il praticable? Peut-on faire un magasin, ou si l'on veut un amas de bleds, sans que tout le canton en soit informé? Le Peuple n'a-t-il pas intérêt de les découvrir & de les indiquer? Ne sçait-on pas en tout tems dans quelle grange, dans quel grenier on peut trouver des grains? Et si la Loi n'intimidoit pas le propriétaire, si le commerce en étoit libre & regardé comme licite, quelle raison auroit-on de les cacher?

Mais une preuve qu'il y a peu de prévaricateurs, c'est que la Marre, cet exact Compileur de la Police, ce rigide Observateur des Réglemens, qui ne cesse de

déclamer contre les Usuriers, & de louer la sévérité des Ordonnances, ne rapporte cependant que très-peu de condamnations contre les Contrevenans dans les disettes de 1662 1693 & 1699; cependant il détaille toutes les perquisitions de grains faites dans ces années malheureuses. (a)

Il fut commis lui-même en 1699, pour visiter les cantons qui pouvoient fournir à la Ville Capitale, & il ne trouva que trois prétendus Usuriers, suivant les Procès-verbaux qu'il rapporte. Malgré son zèle & son exactitude, il ne fit pas saisir cinquante muids de bled. Cette quantité pouvoit-elle causer la cherté ou la disette? La Loi est donc vicieuse ou inutile, si toutes les

---

(a) Tome II. depuis la page 339. jusqu'à 421.

précautions que l'on prend pour son exécution, ne procurent pas les secours qu'elle fait espérer; ou si la malignité des hommes trouve le moyen de l'é luder. On ose même avancer qu'elle est nuisible, & que le septième article de la Déclaration de 1699, qui a introduit l'usage des permissions, pour l'intérieur du Royaume, est une source d'abus & de désordres.

Que la sortie des grains hors le Royaume soit défendue dans des tems difficiles, c'est une sage précaution qui tend à la conservation des Sujets: mais que leur transport de Province à Province ne soit pas toujours libre, qu'il soit suspendu pendant quelques années; qu'il ne soit quelquefois accordé qu'à certains particuliers & interdit à tous autres, c'est ce qui augmente les frayeurs & les

murmures du Peuple ; c'est ce qui contribue au renchérissement, c'est ce qui occasionne souvent les monopoles.

Pour éviter ces inconvéniens, Charles IX & Henri III avoient ordonné par leurs Réglemens de 1571 & 1577, " que le commerce des grains & transport d'iceux, de Province à Province seroit libre à *un chacun*, sans que l'on y pût donner aucun empêchement, & sans qu'il fût besoin de prendre congé des Officiers, Gouverneurs ou Capitaines ; lesquels aussi ne pourroient empêcher ladite liberté, par quelque forme ou façon que ce fût. "

Cette liberté, qui avoit subsisté en France depuis le commencement de la Monarchie, recommandée si expressément par les Ordonnances de Charles IX &

de Henri III, qui appréhendoient avec raison qu'elle ne fût troublée par quelques obstacles: cette liberté, dis-je, fut gênée pour la première fois en 1699. La Déclaration de Louis XIV presque copiée sur l'Ordonnance de 1577, affecta de ne point s'expliquer clairement à ce sujet.

L'article VII fit semblant de la conserver, mais il l'anéantit effectivement par des modifications. On voulut, sans doute par la crainte du monopole, se réserver une part dans l'administration des grains; & l'on en restreignit la traite à des permissions générales ou particulières; mais dix années après, l'on fut obligé de penser bien différemment.

En 1709, tems d'une affreuse calamité, le Roi ordonna par deux Arrêts consécutifs des 25 Août & 21 Septembre de cette

malheureuse année : „ Que tout  
„ commerce & transport de grains  
„ seroit libre & permis à tout le  
„ monde, même des farines &  
„ légumes, tant de Ville à Ville  
„ & de marché en marché, que  
„ d'une Province à l'autre, dans  
„ toute l'étendue du Royaume,  
„ *sans qu'il fût nécessaire d'en don-*  
„ *ner avis, ni d'observer aucune*  
„ *des formalités ordinairement pres-*  
„ *crites.*” Ces termes sont remar-  
quables & doivent faire impres-  
sion. L'on voit que l'intérêt gé-  
néral l'emporta alors sur toutes les  
considérations particulières. L'on  
sentit vivement la nécessité ur-  
gente des communications ; l'on  
étoit accablé par une guerre rui-  
neuse, pressé par la famine, &  
l'on crut ne pouvoir apporter un  
remède plus efficace à ces maux,  
que de permettre à tous les Ci-  
toyens de partager leurs denrées,

& de se prêter le secours mutuel dont ils avoient besoin.

Cela s'étoit pratiqué de même sous Louis XIII; on pressentit une disette, & sur les avis que l'on eut, que la récolte n'étoit point aussi abondante qu'il auroit été à désirer, disent les Lettres - Patentes du 30 Septembre 1631, il fut défendu, sous peine de punition corporelle, de faire sortir aucuns grains du Royaume. *Permis néanmoins pour le bien des Sujets de les transporter de Province à Province, pour s'en secourir & assister.*

Loin de suivre ces exemples, c'est au contraire dans les tems critiques, que l'on redouble d'attention pour empêcher ou pour suspendre l'exportation intérieure: elle n'est jamais permise dans les Provinces, que lorsqu'on ne doute plus d'une abondance superflue; elle est défendue si-tôt

que l'apparence de cherté se fait sentir. C'est cette retenue qui produit l'avilissement préjudiciable à une Province, & la cherté nuisible à l'autre.

Le Royaume est composé de différentes Provinces, qui ne sont point toutes également fécondes. Il n'y a point d'année qu'elles n'aient besoin de la communication réciproque de leurs productions : celle du bled est toujours la plus nécessaire, & doit toujours être la plus prompte ; & par une pratique fatale, c'est celle qui se fait le plus difficilement, le plus lentement & avec plus de précaution. Si une Province se trouve affligée par quelque fleau particulier, on ne peut pas sentir tout d'un coup le poids de sa misère ; elle languit quelque tems, les voisins ne peuvent lui faire part de leurs richesses, sans un

ordre exprès. On délibère dans la Province voisine, on examine si l'on a du superflu; enfin l'on permet la sortie des grains, après bien des sollicitations, des dépenses & des peines. Le mal a déjà fait des progrès dans celle qui souffre de ces retards: il faut lui porter du secours à quelque prix que ce soit; le transport s'en fait d'une façon précipitée, & toujours plus coûteuse que dans tout autre tems; de sorte que par tous ces frais extraordinaires, le renchérissement devient nécessairement plus fort dans cette Province malheureuse, qu'il ne l'auroit été si les grains eussent pu y aborder librement, sans retards & sans formalités.

Si c'est pour le bien des Sujets, ainsi que le disent les Ordonnances qu'on vient de rapporter, que toute communication de Pro-

vince à Province a été rendue libre dans des tems de disette, peut-on prétendre qu'elle ne leur seroit pas également avantageuse dans toute autre circonstance ? C'est le seul moyen de prévenir la trop grande cherté ruineuse dans la Province stérile, & l'avilissement du prix qui accable le Laboureur dans la Province abondante. L'activité d'un commerce toujours permis & autorisé, portera les grains dans les endroits où ils seront les plus chers, ainsi qu'elle y porte toutes les autres denrées; les correspondances intéressées des Négocians prévientront les besoins, & y remédieront toujours à propos, lorsqu'ils pourront le faire avec sûreté & sans contrainte.

Le bled est la base de tout commerce ; c'est la marchandise que personne ne peut se dispenser d'a-

cheter ; & si la France en produit assez pour sa subsistance, ne craignons point d'en manquer dans quelques cantons : plus il y aura de vendeurs, plus l'avidité & l'émulation du commerçant le fera passer où il sera nécessaire, lorsque l'on cessera de le regarder comme marchandise de contrebande, que l'on ne peut transmettre sans permissions, & lorsqu'il ne sera plus retenu dans quelques Provinces par des précautions qui n'ont en vue qu'une portion de Sujets, mais toujours nuisibles au bien général. N'attendons plus ces tems de calamité, comme en 1709, pour ouvrir les yeux sur l'intérêt général du Royaume. Chaque Province n'est point un Etat séparé, à qui il faille conserver sa subsistance à part ; elles sont toutes les membres d'un même corps, les enfans d'une

même famille. L'Etat ne peut être envisagé que sous cet aspect : pour-quoi cette division d'intérêt, cette préférence momentanée entre les mêmes Sujets ? N'est-ce pas agir contre les principes de la Société, que de ne pas souffrir que la denrée la plus nécessaire à la vie se communique avec le plus de facilité & le moins de frais qu'il est possible ? Tous les Pays de l'Univers favorisent cette liberté ; nous sommes les seuls qui y apportons des obstacles.

On ne sçauroit donner trop de louange à l'attention & à la bonté du Gouvernement : il veille sur tous les Sujets ; on le voit sur les premières apparences de cherté prendre toutes fortes de précautions pour assurer la subsistance des Provinces qui manquent, & sur tout de la Capitale. Il fait souvent venir du dehors à grands frais

ce que la moisson semble nous avoir refusé dans de certaines années: c'est effectivement le seul remède à une véritable disette; mais ces soins pressés du Ministère, font souvent penser que le mal est plus grand qu'il ne l'est en effet; la méfiance l'augmente, & ces attentions n'ont pas toujours le succès que l'on auroit lieu d'en espérer.

En général toute opération publique sur les bleds, est délicate, dispendieuse, souvent même dangereuse. Le Peuple confirmé dans ses préjugés par les motifs & les formalités des Ordonnances, ne voit point tranquillement un transport de grains fait avec appareil: il est vrai que dans les tems de guerre, les convois l'étonnent moins; mais en tems de paix, ils l'effrayent toujours. Il se plaint, ou que l'on épuise la Province par

de mauvaises manœuvres; ou que les bleds étrangers sont trop chers & de mauvaise qualité.

Il n'est pas possible en effet, qu'il ne se rencontre bien des inconvéniens dans les achats pour le compte de l'Etat. Quand même ils seroient faits avec toute la fidélité imaginable, on ne peut y apporter la même économie & le même soin, que des Négocians qui chercheroient leur intérêt personnel; d'où il s'ensuit un surtaux indispensable qui est payé par le Prince, ou par le Peuple: d'ailleurs lorsque le bruit se répand que l'Etat achète des grains, aucun Commerçant ne se hazarde d'en faire venir, il craint avec raison de n'y pas trouver son compte, il tourne ailleurs ses fonds, & le Public est privé du bénéfice de la concurrence, qui seule pourroit établir un prix convenable. Dans

ces occurrences, où tout se passe avec précipitation & même avec crainte, l'Etat ne peut sçavoir quelles doivent être les bornes de ses achats. S'il en fait trop peu, son objet n'est point rempli; & dans l'intervalle d'un achat à l'autre, on court risque de sentir toute l'horreur de la disette: s'il en fait trop, les bleds se gâtent, excitent des murmures, ou tombent en pure perte pour l'Etat.

Si le Ministère, dans ces occasions, laissoit agir le Commerce, & que l'on fût assuré que l'on peut s'y livrer sans risques & sans formalités, les importations de bleds se succédroient à proportion des besoins; la cupidité sçaura les prévoir & les foulager. Cherté foisonne, dit le proverbe; & c'est douter de l'avidité des hommes pour le gain, que de craindre qu'ils ne portent pas la denrée par-

tout où ils la vendront avantageusement. La concurrence, ce principe le plus actif & le plus étendu du Commerce, empêchera toujours que ce profit ne soit exorbitant, & le bled ne cessera d'aborder dans un canton, que quand il n'offrira plus de bénéfice au Commerçant, & ce tems sera le terme de l'abondance, plus sûrement & plus promptement ramenée par l'appas du gain, que par les opérations forcées du Gouvernement.

Il n'y a donc rien de plus important que de faire naître une idée de liberté, de protection & de concurrence sur ce commerce, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. Les grains sortiront & entreront à propos suivant leur prix, c'est la règle la plus certaine; mais il est sur tout d'une nécessité indispensable de ne jamais arrêter la circulation intérieure, pour évi-

ter tout appareil public, tout sujet de murmures, d'alarmes & de défordres. Si elle étoit une fois bien établie, les bleds reflueroient de proche en proche, sans que l'on s'en apperçût ; & ces biens, trop long-tems retenus dans quelques Provinces par une crainte & une vigilance mal-entendues, se répandroient d'eux-mêmes sur tous les Sujets également : on ne verroit point la Provence acheter des bleds de Barbarie, tandis qu'ils sont dans le Languedoc à un prix onéreux au propriétaire. Le cultivateur recueilleroit toujours à propos le fruit de ses travaux, si ses ventes n'étoient pas limitées & si souvent suspendues. Il semble que la France soit toujours en guerre avec elle-même par rapport aux bleds : faisons-la cesser, en leur donnant la circulation intérieure, que demande l'utilité

publique, & que cette circulation ne soit jamais interrompue, sous quelque prétexte que ce soit.

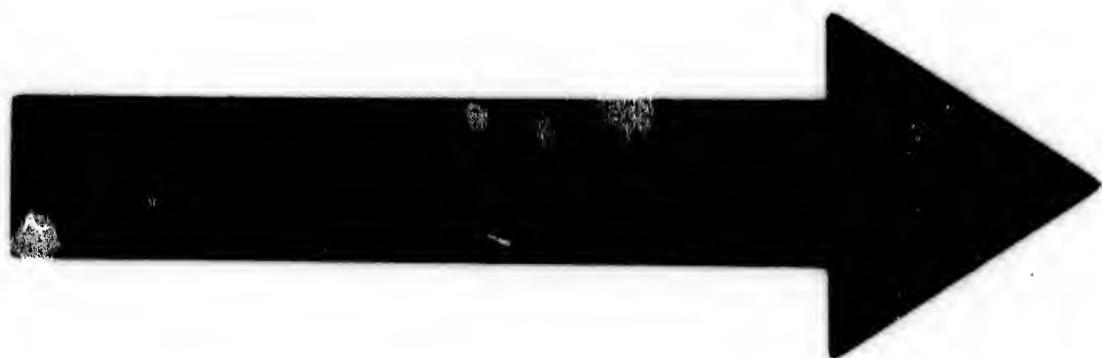
L'on a déjà dit que le bas prix des grains étoit aussi nuisible que leur extrême cherté : ne perdons point cet objet de vue ; leur avilissement a des suites trop dangereuses, pour ne pas répéter que dans les années où le Cultivateur ne trouve pas par la vente de ses grains de quoi se remplir de ses avances, payer ses engagements, & satisfaire aux charges de l'Etat, il est impossible qu'il continue ses travaux ; il n'ensemence que peu ou point de terres, & dissipe un bien qui ne répond plus à ses espérances. De-là viennent souvent la rareté des grains, la disette & les non-valeurs dans les revenus publics & particuliers ; car c'est toujours sur la culture des terres qu'est fondée notre pre-

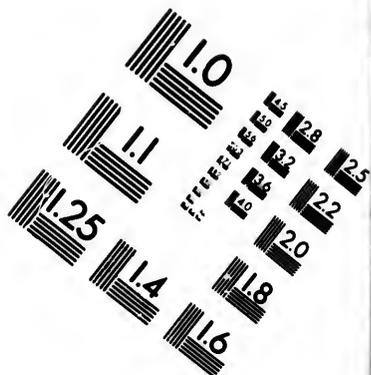
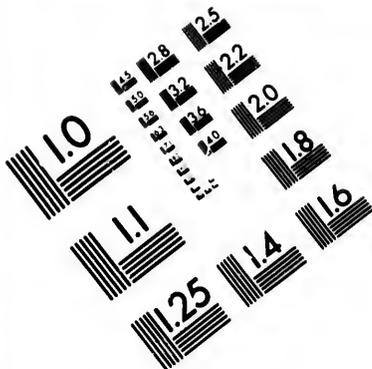
mière richesse, c'est elle qui vivifie toutes les parties de l'Etat.

Il n'y a d'autre moyen de prévenir ces désordres, que de laisser passer notre superflu au dehors; c'est ce que l'on a senti de tout tems. Charles IX, par l'Edit du mois de Juin 1571, avoit statué, Article V, que tous les ans il seroit dressé un état de la quantité de grains dont la sortie hors du Royaume seroit permise; & il avoit établi une commission particulière à cet effet. Henri III, dit dans le Règlement général de 1577, „ Que c'est un des principaux moyens de faire venir argent des Etrangers dans la bourse de ses Sujets. „

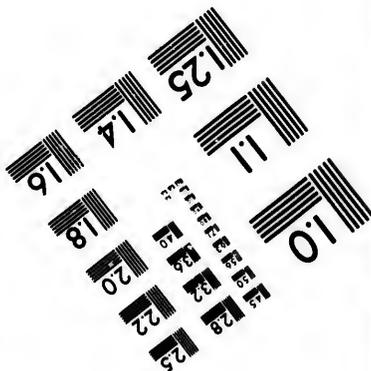
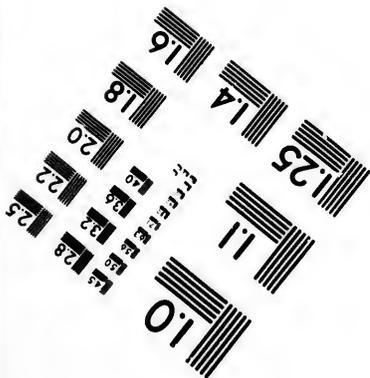
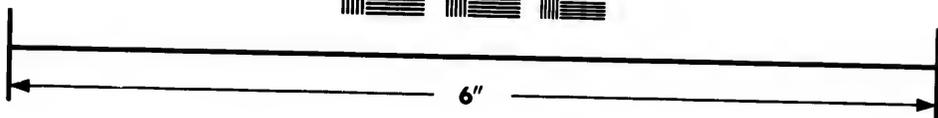
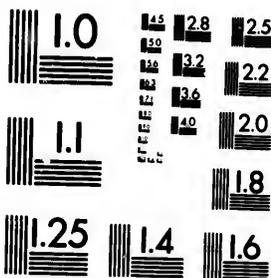
La Déclaration du 31 Août 1699, est si ambiguë à ce sujet, que l'on ne sçait s'il faut être Marchand ou non, avoir des permissions, ou n'en point avoir, pour

faire trafic de grains: voici le texte de l'Article VII. " N'entendons „ néanmoins assujettir aux *permis-* „ *sions* , ni enregistremens portés „ par ces présentes, les Négocians „ de notre Royaume , & autres „ qui voudront y faire venir des „ grains étrangers , ni ceux qui „ voudroient en tems d'abondance „ en faire sortir , en vertu des *per-* „ *missions* générales & particulières „ que nous en aurons données. „ Ces paroles renferment bien des choses qui ne sont point aisées à concilier ; il semble d'abord que les Négocians & autres ne soient assujettis à aucune permission, & qu'ils soient quittes de toutes formalités pour faire entrer ou sortir des grains ; cependant la fin de ce même Article laisse entendre qu'il faut des permissions générales ou particulières , & c'est ce qui se pratique ordinairement.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



Si l'on pouvoit sçavoir exactement ce que produit chaque récolte, & ce qui est nécessaire à la consommation annuelle, il seroit aisé de prescrire avec certitude dans quel tems on doit refuser ces permissions, & dans quel tems & pour quelles quantités on doit les accorder : toutes les spéculations que l'on a hazardées à ce sujet, n'ont donné que des calculs incertains, auxquels on ne peut se rapporter. Le Ministère ne peut donc se déterminer à permettre des sorties générales, qu'après s'être bien assuré par les avis des Provinces, qu'il y a une abondance superflue ; cette abondance même n'est jamais bien constatée, que lorsque le vil prix des grains ne laisse plus lieu d'en douter : le mal est fait alors, & c'est trop tard qu'on lui applique le remède convenable. Une par-

tie des Laboureurs a négligé la culture , il n'est plus tems d'y revenir ; il y aura moins de terres ensemencées dans une année où le bled est à bon marché , que lorsque le Laboureur espère de le vendre cher : c'est le prix qui l'encourage , & non la quantité. C'est ce qui a obligé si souvent le propriétaire à dénaturer ses terres , & à en convertir la culture en denrées , dont la vente est plus assurée , plus libre & plus avantageuse que celle des bleds.

Il s'ensuit de-là qu'il est très-important de maintenir les bleds à un prix raisonnable : c'est pour les rehausser , c'est pour favoriser le Laboureur qu'on les laisse passer au dehors ; cependant il arrive rarement qu'il puisse profiter des permissions : elles font même souvent un mauvais effet. Si elles sont accordées à des particuliers,

elles excitent toujours des murmures , & elles tombent souvent dans le cas du monopole : si elles sont publiques & affichées , elles annoncent certainement le bas prix. C'est un prétexte de plus aux acheteurs pour mésoffrir , & la plûpart des vendeurs qui ont languï dans l'attente , ne croient pouvoir assez-tôt se débarrasser d'une marchandise qu'ils gardoient avec peine.

Ces considérations feroient penser qu'il seroit avantageux de changer la disposition de la Loi. Elle tient toujours dans l'incertitude de la vente du superflu ; & l'on craindra toujours d'en avoir quand le débit n'en fera pas constamment facilité , & qu'il ne sera , pour ainsi dire , ranimé que par des secousses tardives.

Quel inconvénient y auroit-il d'accorder par un Règlement fixe  
la

la liberté de sortir les grains hors du Royaume, en tout tems, excepté dans le tems où le transport en seroit défendu : il ne seroit plus question de permissions générales ou particulières, qui occasionnent des ventes & des achats précipités. Le terme des défenses expiré, le commerce extérieur reprendroit de lui-même son cours ordinaire, sans qu'il fût besoin d'Arrêt ou d'Ordonnance. La Législation simplifiée ne laisseroit plus de doute sur le tems des exportations. Le vendeur de grains ne seroit plus dans l'incertitude de son sort, il ne languiroit pas en attendant la permission ; & le Public familiarisé avec un commerce plus réglé, ne seroit plus frappé de terreurs paniques à la vue des enlevemens de bleds.

Le Conseil s'est souvent servi d'un

expédient plus sûr & plus utile que les permissions, pour faciliter ou pour empêcher la sortie des grains hors le Royaume. Le muid de bled paye suivant le Tarif 22 livres de droits à la sortie, & les autres grains à proportion. Lorsque l'on a eu intérêt de les vendre au dehors, on a modéré ces droits, on les a même quelquefois supprimés. Lorsque le bled a renchéri, & qu'il y a eu nécessité d'en empêcher la sortie, ces droits ont été augmentés, même triplés, comme en 1720. Cette méthode n'est sujette à aucuns inconvéniens, elle a au contraire de très-bons effets; car c'est le prix seul qui régle le sort du bled, & qui le fait mouvoir. S'il est à plus bas prix chez nous que chez nos voisins, il sortira; parce que le Marchand y trouve du bénéfice. Si le bled est plus cher en France

que chez l'Etranger , il restera en France , sans qu'il soit besoin d'aucune défense , parce qu'il y aura de la perte à l'exporter. C'est une balance continue que le prix seul gouverne, pour la fixer d'un côté ou d'un autre. Appesantir ce prix par le surhaussement des droits de sortie , c'est la faire pencher de notre côté ; l'alléger par la diminution ou la suppression de ces mêmes droits, c'est la faire tourner de l'autre.

Les Permissions, Passeports & Défenses, n'ont point ces avantages. Les défenses ne sont nécessaires que lorsque le bled est très-haut chez nous, & qu'il l'est encore plus chez nos voisins. Alors il n'est pas douteux qu'il sortiroit ; mais ce cas arrive rarement , & l'on y peut obvier aisément, en portant les droits de sortie à un

si haut prix, que l'extraction en devienne à charge au Négociant; & en y ajoûtant les peines ordinaires de confiscation & d'amende. Ce moyen seul arrêtera les bleds plus sûrement que les défenses les plus formidables, qui annoncent le mal, & portent l'alarme parmi le Peuple.

Les permissions générales, qui ne s'accordent que très-rarement, & lorsque le bled est à vil prix, indiquent que nous l'avons gardé trop long-tems, & que nous n'avons pas sçu profiter à propos de la richesse de nos moissons. Dès l'instant on accourt de toutes parts, on saisit le moment de la suspension ou diminution des droits, & de l'accablement du propriétaire. Nos bleds s'enlèvent promptement, pour ne revenir souvent qu'au double ou au triple du même prix. Nous ne serions point

dans ce cas, si une contrainte & une précaution perpétuelle n'empêchoient pas nos bleds de circuler librement. Ils auroient été exportés à propos, si on avoit pu le faire sans permission; & nous en aurions toujours eu suffisance, si une trop grande abondance ne forçoit pas souvent le Cultivateur à épargner ses dépenses & ses peines.

Les passeports, ou permissions particulières, quand même elles ne seroient jamais accordées qu'en connoissance de cause, sont toujours nuisibles au bien général. Elles ne tournent qu'au profit de ceux qui les obtiennent ou qui les facilitent. C'est un sur-taux monopolaire que l'on met à la denrée. Le bénéfice ne retombe point sur le Cultivateur ou le propriétaire; il est la proie du plus adroit. Si donc les dé-

fenses sont peu nécessaires, les permissions de tout genre sont préjudiciables; & l'augmentation ou diminution des droits à la sortie suffira pour pousser les grains au dehors, ou pour les arrêter. Il semble que nous ayons toujours craint la disette, & que nous n'ayons jamais redouté l'abondance. Le Tarif en est une nouvelle preuve. Il n'y a de droits que pour la sortie, il n'y en a point pour l'entrée des grains. L'effet de notre Tarif est de faciliter l'entrée, & d'en retenir la sortie. Ainsi donc de tout tems, ou l'on s'est méfié de la fécondité de nos terres, ou l'on a voulu entretenir le pain à très bon marché. L'opinion générale est cependant que la France produit plus qu'elle ne consomme. Mais supposé que cela ne fût pas, on pourroit imputer ce défaut au

peu de valeur des grains, & au peu d'avantages qu'il y a dans leur culture. Ces causes influent autant sur le manque de productions, que l'inconstance des Saisons. Ne voyons-nous pas la plûpart des Colons convertir leurs terres labourables en vignobles, parce que la culture leur en est plus profitable ? Il ne faut pas leur défendre de planter de nouvelles vignes, il ne faut que leur procurer les moyens de vendre leurs grains, aussi bien que leurs vins. La France s'enrichit tous les ans par la vente de ses vins, malgré les droits dont ils sont chargés ; elle s'enrichira de même par la vente de ses grains, quand elle ne sera plus gênée ou interdite : & nous ne craindrons plus d'en manquer quand le Cultivateur n'en craindra plus l'abondance. Le bled est marchandise de pre-

mière nécessité , son commerce prendra le dessus, quand on aura rompu toutes les digues qui s'y opposent. Examinons la Police des grains dans les autres Etats.

Dantsick en fait un Commerce si considérable ; que l'on compte que cette Ville en fournit aux autres Nations huit cens mille tonneaux par année. La liberté & la sûreté de son Commerce y fait aborder cette prodigieuse quantité. Ils ne font rien pour les attirer , ni pour les faire sortir. Ils ont des Magasins immenses dans une Isle destinée à cet effet ; & les plus riches Habitans se sont dévoués à ce Commerce , parce qu'il est favorisé par le Magistrat. Les droits d'entrée & de sortie sont très-médiocres, & ils sont toujours les mêmes.

La Hollande produit peu de grains, & cependant elle n'en man-

que jamais, ni pour elle ni pour les voisins. L'attention de ses Négocians à profiter des circonstances, la protection ouverte accordée au Commerce les met à l'abri des misères de la disette. Ils étudient le besoin des Nations, & le malheur des autres souvent les enrichit. Il n'y a de droits que sur l'entrée des grains, il n'y en a point pour la sortie. Ils n'excitent pas l'une & favorisent l'autre; ils n'appréhendent donc pas la rareté.

L'Angleterre fondée sur les mêmes principes, semble ne point craindre d'être épuisée, & n'être en garde au contraire que contre la superfluité. Elle a depuis soixante ans adopté une méthode qui paroît étrange au premier coup d'œil, & qui cependant l'a préservée depuis ce temps des suites fâcheuses de la disette. U

n'y a de droits que sur l'entrée, il n'y en a point à la sortie ; au contraire ils l'encouragent & la récompensent. Voici la règle qu'ils suivent, leur mesure réduite au septier de Paris, & le prix en monnoie de France. Que cette évaluation ne nous étonne pas, la différence des monnoies nous fait paroître cher ce qui ne l'est point en Angleterre.

Lorsque le septier de froment que l'on suppose ici peser 240 livres n'est qu'à 27 livres & au-dessous, l'Etat paye au Marchand qui l'exporte 54 sols de gratification pour chaque mesure. Lorsqu'il passe ce prix, la récompense n'est plus accordée, mais la liberté du transport reste. Elle n'est interdite que lorsque le septier monte à 45 livres: on ne supprime jamais totalement le droit d'entrée; on se contente de le di-

minuer à proportion du renchérissement des grains, & de l'augmenter à mesure qu'ils baissent. On a supputé que cette gratification montoit à deux millions vingt-cinq mille livres par an, en formant une année commune sur vingt. Quand on ne compteroit l'exportation, que sur le pied de la gratification, il en résulteroit, qu'il sort chaque année d'Angleterre plus d'un million de septiers de grains. Mais comme il en sort beaucoup sur lesquels on n'accorde pas de gratification, on sera bien plus étonné d'apprendre que l'état des exportations présenté à la Chambre des Communes en 1751, prouve qu'il est sorti d'Angleterre depuis 1746 jusqu'à la fin de 1750, 5, 290, 000, quarts de grains de toute espèce, qui font 10, 580, 000. septiers de Paris; que ces grains

ont été vendus 7,405,900 liv. sterl. , faisant 170,335,000 livres tournois , & par année 34,067,000 livres de France , dont l'Angleterre s'est enrichie tous les ans aux dépens des autres Nations. Que l'on calcule ensuite le nombre d'hommes que la culture de ces grains entretient en Angleterre , le nombre de Matelots que cette exportation fait subsister , & l'on verra tous les avantages que ce Royaume tire de son Agriculture , tant pour la population , que pour les consommations qui augmentent les revenus de l'Etat. L'emploi & la subsistance de ces hommes en Angleterre , sont autant de richesses & d'hommes enlevés aux Etats qui ont eu besoin de ces grains. Quelle ample matière à réflexions ! Est-il une mine plus abondante ? C'est leur intelligen-

ce qui la leur a fait découvrir ,  
& mettre en valeur.

Si notre culture étoit bien animée & bien soutenue , nous ferions infailliblement tomber tout le Commerce de grains des Anglois , pouvant presque en tout tems les donner à un tiers meilleur marché qu'eux. Cette première branche de Commerce est la plus sûre & la plus intéressante.

Ces exemples prouvent évidemment que les Nations qui savent le mieux calculer leurs intérêts , ont une pratique toute différente de la nôtre. Amsterdam & Dantsick qui ne produisent point de grains , ne cherchent cependant qu'à en vendre , & ne font rien pour les attirer ; l'activité & la liberté du Commerce les leur amène sans effort. L'Angleterre qui en produit , & qui doit être prise en comparaison avec la

France , empêche l'entrée des grains étrangers , & recompense la sortie de ses productions , par une somme qui paroît exorbitante , mais qui fait entrer dans ce Royaume plus de trente-quatre millions par année.

Il n'est peut-être pas nécessaire en France de rien sacrifier à l'exportation ; contentons-nous de changer de méthode , & de réformer nos Réglemens. Qu'ils n'entretiennent plus un préjugé défavorable ; qu'ils encouragent les Marchands de grains & les magasins ; qu'ils ne s'opposent jamais à la circulation des grains dans l'intérieur ; qu'ils en facilitent les débouchés , à l'exemple des autres Nations ; & nous jouirons de tous les avantages que peuvent nous donner nos terres & nos moissons.

Nous avons surpassé nos voi-

finis par les Arts & les Manufactures que nous avons perfectionnés ; ils cherchent à faire fleurir chez eux ces mêmes Arts dans lesquels nous avons excellé ; ne devons-nous pas craindre qu'ils ne parviennent enfin à se passer de notre industrie & de nos modes qui nous ont comblé de richesses. Toute l'Europe est à présent gouvernée par l'esprit de Commerce, & malgré notre attention, le nôtre peut s'affoiblir & perdre plusieurs de ses branches. Quelque révolution qui puisse arriver, celui des grains sera toujours le plus important, & doit commander aux autres.

Rappelons-nous que ce n'est pas toujours la fertilité du terrain qui donne l'abondance, mais les soins que prend le Gouvernement d'en favoriser la culture. Tant que les grains seront à un prix

avantageux , nous ne verrons point de terres incultes, & nous serons assurés de la population, de la force, de la richesse, & des ressources de l'Etat.

Pour profiter de tous nos avantages, réveiller l'Agriculture, & peut-être en prévenir le dépérissement, il seroit de l'intérêt public de former dans la Capitale un Bureau qui ne fût occupé que de ce soin. Cet établissement plus utile que brillant, auroit, sous l'autorité du Ministre, une correspondance suivie avec toutes les Provinces. Il chercheroit les moyens de s'assurer chaque année de la quantité & de la qualité des récoltes & de leurs consommations. Il ne négligeroit rien pour découvrir les causes de leurs affoiblissements ou de leurs succès. Il examineroit jusqu'à quel point l'Agricul-

ture doit être subordonnée à la Finance, & ce qui peut animer ou dégoûter le Cultivateur. Il encourageroit les expériences sur les différentes productions de la terre, & approfondiroit les nouvelles découvertes sur une culture plus parfaite, sur la conservation des grains, & sur leur administration. Et loin de témoigner de l'indifférence à ceux qui s'occupent de ces recherches, on jugeroit du mérite de leurs travaux, & on les récompenseroit. Cette Compagnie rendroit plus de services à l'Etat, que toutes les Sociétés Littéraires. Si tous ces objets étoient remplis avec attention, nous ne serions plus dans l'incertitude sur la fécondité du Royaume, sur nos besoins, & sur les moyens d'y pourvoir.

Nous sommes inondés de Livres sur toutes sortes de matières,

nous n'en avons qu'un seul sur l'Agriculture-pratique, imité de l'Anglois de Jéthro-Thul, par un de nos Académiciens, assez bon Citoyen pour s'adonner à cette étude & en faire des épreuves. Puisse son exemple inspirer le goût des connoissances utiles, & encourager des expériences qui ne peuvent manquer d'avoir un bon effet : lorsque les travaux de la campagne seroient secondés par des gens éclairés, l'Agriculture seroit en honneur comme les autres Arts, & notre terre améliorée ne nous refuseroit pas ses productions. Toutes ces opérations dépendent de calculs mécaniques & raisonnés dont le Ministre ne peut s'occuper ; il est nécessaire qu'il ait sous ses yeux des Subalternes qui s'y appliquent, & qui puissent fournir des éclaircissements de détail qui sont sou-

vent la base des plus grandes opérations.

Ce siècle a vu naître de toutes parts des Académies (a) pour le progrès des Sciences & des Lettres. La Toscane vient de s'occuper d'un soin plus intéressant. Un Abbé de Chanoines Réguliers a depuis peu institué à Florence une Société de quarante personnes, qui sont dans le dessein de consacrer leurs travaux à la perfection de l'Agriculture.

Mais ce n'est pas seulement de l'examen de la culture la plus parfaite, que dépend la plus grande fécondité : en vain trouvera-t-on les moyens de fertiliser les terres; si le Cultivateur n'y est point animé par son intérêt personnel, il n'en fera point usage, & s'oppo-

---

(a) Mercure d'Août 1753.

sera souvent à l'exécution : il seroit nécessaire que son imposition fût fixe, & qu'il ne courût pas risque de payer la taxe de son industrie & d'un travail plus pénible ; c'est ce qui les décourage & fait dépeupler les campagnes. Les Anglois ne sont parvenus à prendre sur nous la supériorité, qu'en laissant le Cultivateur jouir du bénéfice que lui procure l'amélioration de sa culture. Nous leur vendions des grains autrefois ; à présent ils en répandent dans toute l'Europe : notre Peuple diminue, le leur augmente avec leurs richesses. L'Angleterre, de moitié plus petite que la France, est à proportion beaucoup plus peuplée, & ses Habitans jouissent d'une plus grande aisance, quoiqu'ils payent plus d'impositions que nous : ces réflexions peuvent servir d'ample

matière à un second Mémoire. On ne peut voir avec indifférence, l'Angleterre notre superbe rivale, s'enrichir si prodigieusement par les fruits de son industrie, & tirer plus d'avantages que nous d'un terrain beaucoup moins étendu.

En attendant que l'on puisse donner à la meilleure culture, toute l'attention qu'elle mérite, il paroît nécessaire de réformer les Réglemens, & de donner au commerce des grains toute la liberté dont il a besoin, pour prévenir les inconvéniens auxquels nous sommes souvent exposés : cela ne dépend que d'une Ordonnance générale dont il seroit aisé de donner le plan, d'après ce qui vient d'être exposé. Le Ministre qui nous gouverne, aussi éclairé que zélé pour le bien public, est seul capable de

478. *Police générale des Grains.*  
réformer des abus préjudiciables,  
& de donner à nos productions  
une nouvelle vigueur qui aug-  
mentera la force & la richesse  
la plus réelle de l'Etat.

*F I N.*

.  
les,  
ons  
ng-  
esse

